



Rapport

du

Département de la gestion du territoire

Exercice 2011

DEPARTEMENT DE LA GESTION DU TERRITOIRE

2011 EN BREF

Secrétariat général

Le secrétariat général du département de la gestion du territoire (SDGT) a vu l'engagement d'un responsable financier, en la personne de M. Lionel Panchaud. Deux nouvelles entrées en fonction venaient également repourvoir des postes laissés vacants par leur titulaire: M. Jérôme Wessner en tant que secrétaire général adjoint et Mme Isabelle Iseli, comme collaboratrice scientifique à 50%.

Les missions ordinaires du DGT s'articulent principalement autour de sa fonction d'état-major du chef du département. En outre, il se charge également de coordonner les services entre eux mais également auprès du Conseil d'Etat. Il garantit la communication du département et veille à sa bonne gestion financière.

Plusieurs dossiers majeurs ont animé le SDGT au cours de l'année 2011. Il a notamment accompagné les services du département dans le projet d'agglomération et de RER neuchâtelois, dans le processus de fusion des entreprises de transports publics TN et TRN, dans la proposition de projet de Loi sur l'approvisionnement en électricité (LAEI) ou encore dans la révision de la Loi sur l'énergie (LEn).

Au niveau de la structure interne, le SDGT pilote la réorganisation du service des bâtiments (SBAT) qui doit intégrer à terme les activités immobilières et d'organisation des locaux du service de la gestion immobilière et de l'office d'organisation. Il a également intégré l'office cantonal du logement depuis le 1^{er} janvier 2012.

Au sein de l'Etat, le DGT est en charge de la coordination pour tout ce qui se rapporte au développement durable. 2012 devrait voir la concrétisation de certaines mesures, notamment étudier les différentes méthodes d'évaluation de la durabilité ou établir un recueil des actions prises ou envisagées dans une optique durable.

Les perspectives pour l'année en cours s'articuleront en particulier autour des projets suivants: la mise en œuvre de la réorganisation du SBAT, la transmission du rapport "Agglomération et RER neuchâtelois" au Conseil d'Etat, puis, le cas échéant, au Grand Conseil pour approbation ou encore la concrétisation des réflexions menées dans le cadre du processus d'octroi des permis de construire. Au-delà de ces dossiers ponctuels, le SDGT devra continuer d'assurer la coordination, la communication et la bonne gestion financière du département.

Office du logement

Dans le cadre de l'application des lois fédérales et cantonales sur les logements subventionnés, l'office du logement doit faire face à la problématique de l'extinction des subventions dans plusieurs immeubles arrivant à l'échéance des aides individuelles au loyer.

En effet, comme toutes les subventions fédérales, cantonales et communales s'éteignent progressivement, tous les immeubles concernés retourneront sur le marché libre. Les loyers qui seront appliqués à ce moment-là risquent d'être plus élevés que les prix moyens du marché et supérieurs au budget "logement" des services sociaux. C'est la raison principale qui a motivé l'Etat de Neuchâtel à se munir en 2008, d'une nouvelle loi d'aide au logement (LAL2), afin d'encourager la réalisation et la rénovation de logements à loyer modéré pour les personnes à revenu modeste, en fonction de leur situation et de leurs besoins (logements d'utilité publique et appartements protégés pour handicapés ou seniors).

De manière générale, force est de constater que plusieurs difficultés sont rencontrées: la pénurie de terrains à bâtir (notamment dans le bas du canton) et le manque de moyens financiers pour les coopératives en phase de démarrage. Néanmoins, l'année 2011 a vu se concrétiser une multitude de projets réjouissants.

Concernant les statistiques, avec 1061 objets vacants au 1er juin 2011, le marché du logement cantonal se trouve toujours en situation de pénurie, pour la onzième année consécutive, avec un taux de vacance de 1,19%. On admet généralement qu'il y a pénurie lorsque ce taux est inférieur à 1,5%. Ce pourcentage est de 0,47% dans le district de Boudry, 0,51% dans le district de Neuchâtel, 0,62% dans le district du Val-de-Ruz, 1,38% au Val-de-Travers, 1,85% dans le district de La Chaux-de-Fonds et il atteint 3,99% dans le district du Locle. Ces informations sont extraites de l'enquête annuelle sur les logements vacants réalisée par le Service de statistique du canton de Neuchâtel.

De plus, concernant la réorganisation des services de l'Etat, le Conseil d'Etat a décidé de rattacher l'office du logement au service des bâtiments dès le 1er janvier 2012.

Service des transports

Au cours de l'année 2011, le service a connu deux changements au niveau de son personnel: la création d'un poste à mi-temps supplémentaire pour améliorer l'interface entre les niveaux techniques et politiques ainsi que l'arrivée d'un nouvel économiste suite au départ du titulaire.

La priorisation du projet "Agglomération et RER neuchâtelois" a impliqué des modifications de délais pour certains projets. Cependant, le service a assumé pleinement ses missions et, notamment, adapté le niveau de l'offre en transports publics.

Un projet du Conseil fédéral prévoit des modifications importantes dans le financement et la planification des infrastructures ferroviaires (projet FAIF). Le service s'est attelé à une analyse fine du projet mis en consultation pour préparer la prise de position du Conseil d'Etat. Globalement, le canton de Neuchâtel s'est déclaré favorable à la recherche de nouvelles solutions pérennes pour le financement de notre système ferroviaire. Le canton a également proposé plusieurs modifications du projet, dont plusieurs ont été suivies pour l'élaboration du message du Conseil fédéral.

Le chef du service a participé activement aux travaux du groupe de travail destiné à proposer au Conseil fédéral un système de calcul des parts cantonales (dont le montant total est prévu à 200 millions de francs). La part pour notre canton sera de plusieurs millions et variera en fonction du choix du mode de financement retenu au final.

Tout au long de l'année 2011, le service a travaillé activement au projet de RER neuchâtelois et à la réalisation du rapport "Agglomération et RER neuchâtelois". Ce projet a figuré en haut de la liste des priorités du service et les collaborateurs se sont impliqués à différents niveaux: technique, financier et rédaction du rapport. L'étroite collaboration avec la société TransRUN SA, le service de l'aménagement du territoire, le service financier et le services juridique a permis de tenir les délais ambitieux exigés par le calendrier du projet.

Concernant les entreprises de transport TN et TRN, un premier projet de fusion, nommé projet Chasseron, a été soumis aux deux Conseils d'administration des deux entreprises. Ce modèle prévoyait la fusion des entreprises pour le 1er janvier 2012. Soumis aux deux Conseils d'administration à l'automne 2011, le projet Chasseron n'a pas obtenu l'adhésion des TN, malgré le soutien politique du Conseil d'Etat et l'expertise de spécialistes du domaine (internes et externes à l'administration). Le projet n'est toutefois pas abandonné par le Conseil d'Etat qui a créé un nouveau groupe de travail. Une fusion rétroactive au 1^{er} janvier 2012 est envisageable.

Afin de garantir une planification coordonnée pour l'ensemble du territoire, le service des transports a participé à plusieurs groupes de travail intercantonaux et internationaux. Il s'agit principalement du "Mandat de planification de l'Arc jurassien" qui a terminé ses travaux en 2011. L'objectif de ce groupe de travail est de planifier l'offre ferroviaire sur les territoires des cantons de Neuchâtel, Berne et Fribourg à divers horizons de planification. L'intégration de la nouvelle infrastructure TransRUN à la planification horaire des lignes du RER neuchâtelois a constitué une grande partie du mandat. Le service a également œuvré dans le groupe de travail Broye-Seeland qui est compétent pour la planification de l'offre comprenant plusieurs corridors dont, pour le canton de Neuchâtel, les lignes Neuchâtel – Berne et Neuchâtel – Fribourg.

L'année 2011 a été riche d'événements pour la communauté tarifaire intégrale Onde Verte (CTNE) du canton. Mentionnons ici son nouveau site internet, l'augmentation du chiffre d'affaire pour tous ses produits (de l'abonnement au billet individuel), l'offre "JobAbo" pour les plans de mobilité des employés d'entreprise (dont l'Etat de Neuchâtel prend part). Au niveau du fonctionnement de la

communauté tarifaire intégrale, les documents constitutifs de la société ont été finalisés par les partenaires.

Différents projets Qualité & Mobilité ont été menés. Le projet INDONE est entré dans sa phase de réalisation avec le développement des indicateurs de performance sur les prestations offertes en transports publics. Une enquête "qualité des transports publics urbains" a permis de mesurer le degré d'attente et de satisfaction de la clientèle à chacune des étapes d'un déplacement. Le projet AntiSmog est mis en place ponctuellement pour freiner la pollution excessive de l'air à l'ozone et aux particules fines pendant la période du smog estival. Ce nouveau concept remplace l'ancienne mesure PicPollution qui n'a pas connu un grand succès. Le projet Reso Velo a été lancé en fin 2010 en collaboration avec le service des ponts et chaussées, le service de l'aménagement du territoire, le service de la géomatique et du registre foncier et les services concernés des 3 agglomérations urbaines. Le périmètre du projet s'est étendu à la gestion des données de places de stationnement de vélos. L'étude MORETRADONE, de l'Université de Neuchâtel et de la Franche-Comté, concerne l'analyse de la mobilité résidentielle des transfrontaliers français. Le canton de Neuchâtel est le canton pilote pour la région ouest de la Suisse dans le cadre du projet "Contrôle Qualité et Prestations" géré par l'Office fédéral des transports qui doit permettre la production des indicateurs de qualité, ponctualité et sécurité.

Service des ponts et chaussées

Pour le Service des ponts et chaussées (SPCH), le défi de l'année 2011 a sans conteste été la gestion et l'utilisation à bon escient de plus de 3,5 millions de francs supplémentaires mis à sa disposition pour la réalisation de travaux d'entretien et d'adaptation sur et à proximité des routes, ouvrages d'art et cours d'eau dont il a la charge. Ce défi, même s'il a occasionné de grosses surcharges de travail à l'ensemble du personnel, a été relevé et réussi à tout point de vue.

La démarche de révision de la Loi sur les routes et voies publiques (LRVP) datant de 1849, l'une des plus ancienne lois cantonale encore en vigueur, représente une occasion sans pareille de redéfinir tous les éléments du réseau routier cantonal, de son exploitation, de sa maintenance et de réfléchir à toutes les problématiques qui y sont liées de près ou de loin. Une première mouture de la nouvelle loi cantonale devrait être mise en consultation dans le courant de l'année 2012.

Au niveau des ressources humaines, à fin 2011, 151 collaborateurs travaillaient au SPCH pour 143.8 EPT (équivalents plein temps). Ce nombre peut sembler important, mais il s'agit là du minimum de personnes admissible sans devoir couper dans les prestations exécutées, qui relèvent, pour une très grande partie, d'obligations de l'Etat. Quelques collaborateurs-trices devront encore être engagé-e-s, essentiellement pour renforcer l'une ou l'autre entité submergée par les demandes et la masse de travail. Il faut relever que les 2 ou 3 prochaines années verront quelques collaborateurs clés partir en retraite, ce qui conduira probablement à réorganiser tout ou partie de certaines équipes opérant dans différents secteurs d'activité du service.

Les objectifs spécifiques principaux de l'année 2011 peuvent être séparés en deux catégories: les objectifs internes et externes.

Les objectifs externes étaient les suivants :

- Avancer de manière déterminante dans le traitement des oppositions reçues lors de la mise à l'enquête du projet de la route principale H20, afin d'assurer que la décision finale d'approbation soit prise par le Conseil d'Etat avant le transfert dans le réseau des routes nationales, et qu'ainsi le projet soit prêt à être réalisé à ce moment-là. Même s'il n'est pas clairement mesurable, on peut admettre qu'eu égard à la masse de contacts pris avec les opposants et aux bons contacts établis dans le cadre du traitement des oppositions, cet objectif a été atteint.
- Procéder à l'assainissement des installations photovoltaïques situées de part et d'autre de la traversée sous La Vue-des-Alpes. Cet objectif a été atteint. Une demande de rétribution au prix coûtant (RPC) a pu être adressée à Swissgrid, l'installation assainie atteignant les objectifs fixés en la matière.
- Continuer les travaux de bétonnage des deux tubes du tunnel de Serrières et débiter les travaux des tranchées couvertes aux portails d'Auvernier et de Serrières. Cet objectif a été atteint, la planification des travaux étant suivie.

- Soumettre au Grand Conseil la demande de crédit relative au projet de reconstruction de l'ancienne H20, aujourd'hui RC 1320, entre le Crêt-du-Loclc et Les Eplatures, mettre les travaux en soumission et les initier, notamment en coordination avec Viteos. Cet objectif a été atteint et l'entreprise adjudicataire a mis les bouchées doubles pour réaliser les travaux prévus en 2011.
- Achever les travaux préparatoires du tunnel du Bois des Rutelins (Virage de la Mort, en dessus de St-Sulpice). Cet objectif a été atteint. Les travaux principaux commenceront dès le printemps 2012.
- Connaissant les restrictions inévitables qui interviendront en 2012 dans ce domaine, gérer les interventions liées au compte d'investissement de manière à utiliser la totalité des montants mis à disposition. Cet objectif a été atteint.

Les objectifs internes étaient les suivants :

- Continuer la mise en place de la gestion des projets par prestations (GESPA) en développant le niveau 3 jusqu'à sa validation. Cet objectif a été abandonné compte tenu des modifications que le Service financier apportera à la gestion financière au sein de l'Etat, qui découleront essentiellement de l'introduction du modèle comptable harmonisé, 2è version.
- Introduire une comptabilité analytique basée sur les principes de GESPA. Cet objectif n'a pas été atteint. En effet, en sus des considérations évoquées au point précédent, il s'est avéré que le développement d'outils spécifiques au suivi des activités de construction et d'entretien de routes, d'ouvrages et de cours d'eau était beaucoup plus compliqué que prévu. De plus, le fait que la gestion des engagements ne soit pas implémentée dans SAP rendait relatif l'intérêt de leur mise en place. Ce dernier élément devrait évoluer en 2012 par l'introduction de la gestion des engagements par le SFIN dans SAP.
- Continuer l'assainissement du système qualité laissé à l'abandon depuis 2003. Cet objectif est en cours de réalisation.
- Initier la révision de la Loi sur les routes et voies publiques (LRVP). Voir les considérations émises en introduction.

Dans les faits marquants de l'année 2011, on peut relever que le projet H20 du contournement des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds a formellement été validé par l'Office fédéral des routes en ce qui concerne le respect des exigences techniques et des standards fédéraux en matière de conception de routes nationales. Cette approbation est un pas supplémentaire dans l'assurance que la Confédération reprendra tel quel, au moment du transfert de la H20 dans le réseau des routes nationales qui interviendra au 1.01.2014, le projet développé par le canton.

Par ailleurs, le lancement des travaux de reconstruction de l'ancienne H20, devenue RC 1320, entre le Crêt du Locle et le giratoire du Grillon, est un signe que d'aucuns attendaient avec impatience depuis plusieurs années. Les travaux prévus en 2011 se sont bien déroulés grâce à une entreprise bien organisée et à des conditions météorologiques exceptionnelles. Ces travaux se prolongeront en 2012 et 2013.

Dans un autre domaine, l'engagement d'un nouveau collaborateur, notamment historien de formation, en tant que responsable de la bibliothèque et des archives du service s'est traduit, par la découverte, dans lesdites archives, de trésors historiques dans des documents dont plus personne ne connaissait l'existence ni la valeur. Les contacts avec les Archives de l'Etat et diverses associations professionnelles pourront, à l'avenir, conduire à permettre la mise en valeur des découvertes qui ne manqueront pas d'apparaître encore.

En conclusion, les perspectives de travail pour le SPCH ne montrent aucun signe d'affaiblissement et, bien au contraire, tendent à aller vers une diversification stimulante pour l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs.

Service de l'énergie et de l'environnement

Au 1er janvier 2010, le service de l'énergie et le service de la protection de l'environnement ont fusionné. La réunion des deux anciens services sur le même site qui était prévue en 2010 n'a pas encore pu être concrétisée en 2011.

Une nouvelle organisation du service a néanmoins été mise en place avec effet au 1er septembre 2011, basée sur 4 sections: Energie, air & bruit – Eaux & sols – Coordination environnementale & déchets – Industries & artisanat. Ces 4 sections sont le reflet de l'importance croissante de l'énergie, du rôle central que joue le service dans le domaine des eaux et de l'orientation du service tourné vers ses clients.

En 2011, l'énergie est restée au cœur des débats et des intérêts de la politique, de la population et des médias. L'année 2011 a été marquée par la catastrophe nucléaire de Fukushima, événement tragique qui a radicalement modifié la politique énergétique du pays et des cantons, avec l'élaboration des nouvelles perspectives énergétiques 2050 de la Confédération et la mise en chantier des principes directeurs de la politique énergétique de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie.

Au niveau législatif, l'acceptation par le Grand Conseil de la révision de la loi cantonale sur l'énergie en novembre, respectivement de la loi sur l'approvisionnement en électricité en décembre, ont été des étapes importantes. La loi sur l'approvisionnement en électricité constitue désormais la base légale qui faisait défaut pour les redevances aux communes avec une approche progressive pour uniformiser ces dernières. Elle est aussi la base légale pour une redevance de 0.5 centime par kilowattheure afin d'alimenter le Fonds cantonal de l'énergie. Ainsi, cette redevance qui n'était perçue qu'après d'une petite moitié de la population devient uniforme et le fonds pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique devient cantonal et accessible à un plus grand nombre, y compris les communes.

Le projet de loi sur la protection et la gestion intégrée des eaux (LPGE) a été repris avec l'analyse du retour de la consultation et la prise en compte de plus de 500 prises de position par une quarantaine d'organes consultés.

Au niveau des subventions, les derniers dossiers relevant du programme cantonal de relance 2009 et plus de 500 dossiers pour le Programme Bâtiments des cantons et de la Confédération pour l'assainissement énergétique des bâtiments démontrent le grand intérêt de la population neuchâteloise. Le fonds cantonal de l'énergie a été fortement sollicité, à hauteur de 2 millions de francs. Les collaborateurs du groupe énergie ont donc été mis à forte contribution pour répondre aux très nombreuses demandes des personnes intéressées et pour traiter quelque 180 dossiers et paiements.

Les collaborations intercantionales ont été poursuivies avec la participation au comité de la Conférence des services cantonaux de l'énergie, à la Conférence romande des délégués à l'énergie et à divers groupes de travail en lien avec ces deux conférences.

De nombreux dossiers ont été traités: citons le suivi des gros consommateurs d'énergie, l'établissement des statistiques cantonales de l'énergie, la diffusion des labels MINERGIE et MINERGIE-P, l'évaluation du potentiel hydroélectrique et solaire du canton. Le non-renouvellement d'un poste du groupe Energie suite à une mise à la retraite a nécessité une réorganisation des activités du service et l'abandon de quelques tâches devenues moins importantes. Des projets importants feront suite aux modifications de la législation en 2012 et s'ajouteront aux tâches actuelles, lesquelles sollicitent déjà fortement les collaborateurs de ce groupe.

Le cadastre des sites pollués (CANEPO) a été publié et permet dorénavant à tous les acteurs de s'informer directement de la situation et des mesures éventuellement à prendre lors de transactions immobilières ou de projet de construction.

En juin, le règlement d'application de la loi de la loi sur les déchets introduisant le principe d'une taxe au sac a été adopté.

Le suivi qualitatif des eaux souterraines du réseau cantonal et fédéral (Naqua) s'est poursuivi, tout comme les mises à jour des cartes de protection des eaux afin que les intéressés puissent disposer d'informations de qualité.

Suite à la surmortalité piscicole observée en mai 2010, une importante étude pluridisciplinaire sur le Doubs et ses affluents a été confiée à un mandataire. La partie prélèvements d'eau et chimie des eaux a été effectuée par le SENE. Le compte-rendu de cette étude est attendu pour le premier semestre 2012.

Une collaboration transfrontalière avec la Franche-Comté et le canton du Jura se met en place pour donner une plus grande visibilité à l'élément «Qualité de l'air» dans l'Arc Jurassien.

Grâce au projet CyclammoNE, le canton de Neuchâtel s'engage d'une manière significative pour une diminution des émissions d'ammoniac dans l'agriculture.

Les actions de densification de mesure du radon se sont poursuivies dans des communes à risque moyen. Cet aspect est d'autant plus important que de nouvelles recommandations, plus sévères, ont été publiées par l'Organisation mondiale de la santé.

Enfin, les travaux se sont poursuivis auprès des entreprises, notamment en termes de contrôles de leurs rejets d'eaux usées industrielles, d'effluents gazeux, de déchets spéciaux ou des risques majeurs.

Les collaborations intercantoniales se sont poursuivies. Les domaines concernés sont notamment ceux de la surveillance des lacs et du contrôle des émissions dans l'atmosphère. Ces collaborations se sont même étendues avec le canton de Vaud pour englober de nouvelles prestations d'analyses de laboratoire.

Service de l'aménagement du territoire

L'année 2011 a été marquée par l'aboutissement de la révision du plan directeur. La précédente édition datant de 1987 a été abrogée lors de l'approbation de la nouvelle édition en juin 2011. Cette décision du Conseil d'Etat marque une étape importante d'un travail commencé en 2007 déjà, à l'appui de l'établissement du projet d'agglomération 1^{ère} phase. Le plan directeur déploie ses effets de suite. C'est en regard des principes et mesures qu'il contient que les planifications communales, qui le mettront en œuvre, seront examinées par le canton. Conçu pour une dizaine d'années, déclinant les idées-forces de la Conception directrice 2004, ce document désormais en mains des politiciens, ambitionne de mettre en cohérence l'ensemble des activités de l'Etat et des communes. Liant les différentes autorités entre elles, il est de nature à structurer ou à influencer notre territoire. En tant qu'outil de pilotage du Conseil d'Etat, il se doit d'être le fruit d'un consensus entre canton, communes, partis politiques, associations, pour être ensuite accepté par chacun comme l'aune à laquelle les projets territoriaux seront discutés. Sa réalisation a été l'occasion pour les services du canton de mettre en commun leur savoir-faire. 65 collaborateurs y ont participé.

Dans la foulée, en application de l'article 3, alinéa 3 LCAT, le service de l'aménagement du territoire a présenté le rapport quadriennal sur l'aménagement du territoire. Ce dernier montre l'état des principales problématiques et l'importance des enjeux dans ce domaine à une date donnée, en proposant une série de portraits, comme autant de photographies de la situation. La publication tous les quatre ans d'un rapport sur l'aménagement permet au Conseil d'Etat de partager avec le Grand Conseil un regard sur le territoire cantonal. Le rapport sur l'aménagement du territoire 2011 correspond à l'année de l'entrée en vigueur du plan directeur et préfigure l'observatoire du territoire en projet. Ce dernier se veut un outil de monitoring et controlling de la mise en œuvre des politiques publiques à incidence spatiale. Les travaux sont en cours et un premier set d'indicateurs doit être à disposition à fin 2012.

Tout au bout de la chaîne des actions de régulation, le service s'est penché sur la problématique des permis de construire. Donnant suite à un audit mené en 2010, un groupe de travail ad hoc constitué de représentants des services des communes, des services du canton et des représentants des associations professionnelles, un projet d'assainissement du processus de traitement des autorisations de construire a été proposé. Après avoir fait l'objet d'une large consultation, un projet de modification de la LConstr. régissant le traitement des demandes de permis a été remis au Conseil d'Etat pour traitement politique durant l'année prochaine. Il s'agit notamment de réduire la durée des procédures de délivrance des permis de construire en passant d'un délai de 90 jours à 60 jours et de gagner ainsi un mois pour le traitement d'un dossier sans complication. Il s'agit également de créer un cadre administratif unique et transparent par l'évolution du logiciel de gestion des permis de construire; toutes les communes et les services cantonaux travailleront ainsi sur le même outil informatique, ce qui engendrera un gain de temps pour l'échange de documents, la formation et l'information, ainsi qu'une transparence totale en matière de respect des délais, des procédures et des règles de droit.

Service de la géomatique et du registre foncier

Suite à l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la géoinformation (LGEO) en juillet 2008, les cantons avaient trois ans pour adapter leurs bases légales. Aussi, le 29 mars 2011, le chef du DGT a

présenté le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui d'un projet de loi cantonale sur la géoinformation (LCGéo) qui a été adopté par le Grand Conseil à l'unanimité. La LCGéo est entrée en vigueur le 1er juin 2011. Le 31 mars 2011, le chef du DDPS a retenu le dossier de candidature du canton de Neuchâtel pour sa participation pilote à la première étape de la mise en œuvre du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF). L'objectif est que ces restrictions soient rendues publiques de manière centralisée permettant ainsi de renforcer la sécurité juridique dans le domaine de la propriété foncière.

En juin 2011, le SITN a mis en production un nouveau géoportail internet qui connaît un très vif succès. Le SITN a valorisé les données issues du nouveau levé altimétrique précis de l'ensemble du canton par technologie LIDAR aéroporté par le développement de nouveaux services et produits (rayonnement solaire, modèle numérique de surface, modèle numérique de terrain, modèle numérique de la canopée, bâtiments 3D, etc). Il a enrichi la palette des produits cartographiques en finalisant un nouveau plan topographique à l'échelle du 1:10000. Une collaboration active a été mise en œuvre avec de nouveaux partenaires (communes vaudoises et cantons du Jura et de Bâle-Campagne) pour la poursuite du développement collaboratif de la nouvelle solution internet pour le guichet cartographique et pour les périphériques mobiles – smartphones et tablettes. La nouvelle solution (Geoshop) guichet virtuel de commande de données cadastrales (données les plus régulièrement commandées) a continué d'évoluer en 2011 et permet un gain de temps significatif en interne et une amélioration notable du service pour les utilisateurs.

Pour le domaine de la mensuration officielle, l'accord de prestation 2011 entre la Confédération et le canton a entraîné le versement par la Confédération au canton d'un montant de 1,1 million de francs dans le cadre des travaux de renouvellement du cadastre. Le service assure le suivi de 56 entreprises en cours de travail sur 41 communes, ce qui représente un volume de travail de l'ordre de 31,9 millions de francs, dont 23,6 millions de francs de travaux ont déjà été effectués. Au 31 décembre 2011, il ne reste plus que 1,3% de la surface du territoire cantonal à réaliser, et seuls 0,3% des surfaces en zone de localité restent à réaliser. 14,3% du territoire est en cours de travail auprès des bureaux adjudicataires, 46,7% est en cours de vérification et d'approbation auprès du SGRF et 37,7% est officiellement en vigueur. Le plan de mise en œuvre de la mensuration officielle dans le canton de Neuchâtel pour les années 2012 à 2015 a été envoyé à la Confédération à fin 2011 et devrait se concrétiser par la signature de la convention-programme 2012-2015 dans le courant du 1er trimestre 2012.

Le service a organisé le congrès de la Société suisse des conservateurs du registre foncier qui s'est tenu à Neuchâtel les 16 et 17 septembre 2011. La centaine de participants a ainsi eu l'occasion de débattre des nouvelles dispositions légales, en particulier de la cédule hypothécaire de registre.

L'inspectorat du registre foncier et les offices du registre foncier ont poursuivi la mise en œuvre des objectifs principaux suivants : réduction des délais de traitement des opérations au registre foncier, amélioration de la gestion des droits du registre foncier, notamment quant à l'uniformisation des procédures et la modernisation des méthodes de travail, analyse des résultats GESPA, participation aux travaux de remaniements parcellaires et autres améliorations foncières ainsi que travaux d'épuration des droits et introduction du registre foncier fédéral.

Un programme de scannage des registres des servitudes (RS), débuté en 2009, s'est poursuivi en 2011 avec pour objectif la consultation de manière plus rapide et aisée des documents relatifs aux conventions constitutives de servitudes, en particulier les tracés (assiettes) et les conditions d'exercice. Ce sont les RS du district du Locle qui ont été scannés en 2011 ainsi que le solde du Val-de-Travers.

L'accès de consultation en ligne, par Internet, à la base de données du registre foncier ne cesse de prendre de l'ampleur. En respect des règles de droit fédéral, les accès sont délivrés aux notaires, géomètres privés, administrations cantonale et communales, banques et autres institutions pratiquant le crédit hypothécaire. L'intérêt est donc croissant puisque l'on compte 796 utilisateurs inscrits (+45), avec une moyenne de 450 consultations par jour. Ces accès sont payants, à l'exception des administrations publiques.

La conjoncture favorable du marché immobilier et l'effort soutenu des offices du registre foncier ont entraîné pour la deuxième année des recettes qui ont dépassé 5,4 millions de francs pour le registre foncier.

Ainsi des recettes supérieures aux prévisions dues notamment à la bonne tenue du marché immobilier, un environnement bureautique et technique très performant et bien maîtrisé par les collaboratrices et collaborateurs, des processus de travail revus et améliorés dans le cadre du regroupement des différents domaines ainsi qu'une maîtrise très serrée de la rubrique biens-services et marchandises entraînent une amélioration d'environ 254.000 francs par rapport au budget. Le service devrait boucler ainsi les comptes 2011 avec un excédent de revenus de plus de 428.000 francs.

Service de la faune, des forêts et de la nature

L'année 2011 a été marquée par de nombreux changements au sein du personnel. Entre autres, M. Jean-Marc Weber a été engagé comme inspecteur de la faune et trois ingénieurs forestiers ont été recrutés : MM. Pierre Alfter (arrondissement du Val-de-Ruz), Pascal Schneider (chef de la section forêts) et Jean-Laurent Pfund (chef de service). Ces mouvements de personnel ont entraîné des charges de travail importantes pour les collaborateurs qui ont assumé les intérimis. Grâce à eux et à la solidarité de l'ensemble des collaborateurs du service, les objectifs fixés ont néanmoins pu être atteints, notamment en ce qui concerne le bouclage de la phase de subventions RPT.

A l'occasion de l'année internationale de la forêt décrétée par l'ONU, de nombreuses manifestations ont été organisées par un groupe très actif et rassemblant des représentants de tous les milieux forestiers. La torée géante organisée au communal de la Sagne a notamment connu un extraordinaire succès populaire. De manière générale, la presse a régulièrement relayé les messages de gestion multifonctionnelle et durable qui caractérisent la sylviculture neuchâteloise. Malheureusement, les recettes du commerce des bois ont été moins importantes que par le passé, conséquence entre autres de l'effet du franc fort. Les subventions pour le traitement des fonctions de conservation de la biodiversité et de protection restent donc indispensables à assurer la multifonctionnalité de nos massifs.

Les travaux de gestion des autres espaces naturels se sont concentrés sur les marais d'importance nationale ainsi que les prairies et pâturages secs. Fait encourageant, une libellule très rare et dépendante de milieux marécageux, la leucorrhine à gros thorax, a été à nouveau observée après 37 ans d'absence. Les dégâts aux cultures provoqués par les sangliers ont été importants, ce qui a incité les spécialistes de la faune d'une part à prolonger la période de chasse, d'autre part à suivre de manière précise l'effectif et les mouvements des sangliers.

Les priorités du service pour l'année 2012 se concentreront sur la consolidation du service dans sa nouvelle composition, le lancement de la nouvelle phase de subventions RPT, la gestion intégrée de la région du Creux du Van, la poursuite des appuis donnés à la filière bois énergie et à la gestion des pâturages boisés et secs. Un accent particulier sera mis dans la recherche de synergies entre le service et les milieux académiques pour assurer une récolte d'informations propice à développer un réseau cantonal pour la biodiversité. Au 1^{er} janvier 2010, le service de l'énergie et le service de la protection de l'environnement ont fusionné. La réunion des deux anciens services sur le même site qui était prévue en 2010 n'a pas encore pu être concrétisée en 2011.

Service des bâtiments de l'Etat

Année charnière, très intense, puisqu'au 1^{er} janvier 2012 les prestations de gestion des baux à loyer ainsi qu'une partie supplémentaire des travaux de planification du relogement de l'administration sont intégrées au SBAT. Ainsi le statut de service central, transversal, se trouve renforcé.

En effet, comme le service de la gérance des immeubles de l'Etat (SGIM) quitte le giron cantonal, la gestion des baux de location, mais aussi les achats, ventes et expertises immobilières seront désormais assumés par notre service.

Par ailleurs, l'office du logement a également été rattaché et intégré au SBAT dès le mois de janvier.

Dès le mois d'avril 2011, un groupe de pilotage, appuyé par un expert externe, a entrepris l'examen systématique des missions techniques des diverses entités liées à la gestion du

patrimoine immobilier cantonal, administratif et financier. De même, les diverses activités par missions spécifiques ont été inventoriées et décrites. Un rapport circonstancié a été soumis au Conseil d'Etat en novembre 2011.

Le SBAT a renforcé la cellule projet dès le mois de mai, par l'engagement d'un architecte-chef de projet. Celui-ci s'est vu confier le pilotage de l'important projet d'assainissement thermique des enveloppes des bâtiments du CPLN.

En matière d'entretien courant, l'année écoulée est aussi spéciale, puisque par décision du Grand Conseil en juin 2011, un montant de 2 millions de francs supplémentaires est venu "gonfler" le budget ordinaire pour l'entretien des bâtiments. Ce supplément inhabituel a permis de réaliser, en un temps record, plusieurs travaux d'améliorations techniques et de rattrapage de l'entretien différé (BAP/Jardin botanique/HEP - BEJUNE/Château Neuchâtel notamment).

Plusieurs opérations de relogement de l'administration ont été également réalisées.

Divers projets importants ont été pilotés ou accompagnés techniquement par le SBAT tels que: MICROCITY, Prisons neuchâteloises (EEPB et EDPR), CIFOM ET-ex-école d'ing. HDV7, CIFOM-Serre 62, Unimail.

1. SECRETARIAT GENERAL

1.1. Missions

Le secrétariat général (SDGT) est chargé de la gestion et de la coordination du département tout en garantissant le contrôle des entités administratives qui y sont rattachées. Il apporte au chef du département le soutien logistique dans la gestion politique, financière et administrative nécessaire à la direction du département. Le SDGT est également responsable de la communication interne et externe du département et de ses services. Il assure enfin le secrétariat proprement dit du chef du département, gère les dossiers du personnel pour l'ensemble du département et garantit sa bonne gestion financière.

1.2. Objectifs annuels

En sus des missions générales décrites ci-dessus, le SDGT a porté, en 2011, un accent particulier sur les tâches suivantes:

- optimiser le fonctionnement du SDGT à travers la définition et l'attribution précise des tâches entre les collaborateurs ainsi qu'entre les entités administratives du DGT;
- renforcer la conduite par le SDGT des services au niveau de la gestion financière;
- assurer l'organisation des dossiers du chef de département pour ses tâches de représentation interne ou externe;
- encadrer la rédaction des rapports du Conseil d'Etat au Grand Conseil dans les domaines qui concernent le DGT tout en assurant leur qualité;
- garantir un soutien administratif au processus de fusion entre les entreprises de transports publics TN/TRN;
- assurer le suivi du projet et la gestion financière du projet RER/Projet d'agglomération. Participer à l'élaboration de sa communication publique.

1.3. Ressources (personnel, informatique, finances, communication)

Ressources humaines

L'année 2011 est marquée par plusieurs changements de collaborateurs au sein du SDGT. En effet, la collaboratrice scientifique ainsi que la secrétaire générale adjointe ont rejoint respectivement le service des transports (SCTR) et la tête de l'office du logement (OCLN). M. Jérôme Wessner, secrétaire général adjoint à 100% depuis le 1^{er} octobre, et Mme Isabelle Iseli, collaboratrice scientifique à 50% depuis le 1^{er} août, ont été accueillis pour leur succéder dans leur fonction. L'équipe du SDGT a encore été renforcée par l'arrivée, au 1^{er} juin, d'un responsable financier, en la personne de M. Lionel Panchaud, poste créé dans le cadre du redressement des finances. La première expérience avec une apprentie employée de commerce ayant été concluante, celle-ci a été renouvelée et Mme Typhany Christen a remplacé Mme Déborah Zini à ce poste.

Ainsi, au terme de l'année 2011, le SDGT peut compter sur une équipe renforcée et désormais complète comptant un secrétaire général, un secrétaire général adjoint, un responsable financier, une collaboratrice scientifique, une secrétaire de département, une secrétaire comptable et une collaboratrice administrative. L'équivalent plein temps (EPT) correspondant à 5.5 postes.

Ressources administratives

Le changement de profil du SDGT opéré à travers l'engagement et le remplacement de collaborateurs dans le courant de l'année a permis une réattribution des tâches qui lui incombent. Des cahiers des charges clairement définis et quelques adaptations au niveau de l'organisation ont permis d'atteindre rapidement une meilleure efficacité et une plus grande efficacité. La qualité des prestations s'en est trouvée également améliorée.

Ressources financières

L'engagement d'un responsable financier a permis d'intégrer au sein du secrétariat général les compétences nécessaires à la gestion financière du département. Ses missions consistent à planifier, coordonner et contrôler les activités des services et office au niveau du budget, de la planification financière, des procédures de crédits supplémentaires et complémentaires et du bouclage des comptes. Il assure également le support aux services et office et entretient une étroite collaboration avec le service financier. Par ailleurs, il participe à l'élaboration de projets complexes sous l'angle financier. Il est également impliqué dans la mise en œuvre du projet de redressement des finances et réformes de l'Etat.

Communication

L'engagement d'une collaboratrice scientifique a permis au SDGT de s'impliquer pleinement dans la communication *online* du département afin de l'améliorer et d'augmenter la visibilité des activités effectuées par le département et donc par le canton. Le SDGT est désormais doté d'un portail internet mieux structuré et régulièrement tenu à jour. Ainsi, le visiteur peut, entre autres, trouver tous les derniers communiqués de presse de l'Etat en lien avec le département, les dernières actualités qui le concernent, les dossiers et projets actuellement en cours (accompagnés d'une courte description et des liens y relatifs) ou encore la semaine politique du chef du département.

Quant à la communication relative aux apparitions publiques du chef du département ou aux communiqués de presse, c'est le nouveau secrétaire général adjoint qui est chargé de la coordination. Il rédige les allocutions publiques et vérifie que les informations émanant des services du DGT soient correctement retransmises dans les communiqués de presse de l'Etat.

1.4. Événements principaux

Agglomération et RER neuchâtelois

Le projet d'agglomération et de RER neuchâtelois a particulièrement animé le département lors de cette année 2011. Le service des transports (SCTR) a fortement été mis à contribution, notamment en ce qui concerne la rédaction du rapport, dans la perspective d'une mise à l'enquête en 2012. Celle-ci a d'ailleurs lieu depuis le 18 janvier 2012.

Soulevons encore la finalisation de l'étude technique d'avant-projet TransRUN réalisée par la société TransRUN SA, en partenariat étroit avec le SCTR. 2011 a également vu l'établissement d'une convention tripartite avec les CFF et la Confédération sur le TransRUN, dont la signature interviendra au début de l'année 2012.

Projet de fusion des entreprises de transports publics TN et TRN

Dans ses prétentions liées à l'harmonisation territoriale et à la mobilité, le Conseil d'Etat souhaite voir les entreprises des Transports publics du Littoral neuchâtelois (TN) et des Transports régionaux neuchâtelois (TRN) fusionner. Cette volonté s'inscrit dans le cadre du projet de RER

neuchâtelois qui doit offrir un réseau de transports publics performant pour l'ensemble du territoire cantonal.

L'objectif était de parvenir à un accord entre les entreprises et leurs actionnaires afin de réaliser la fusion au 1^{er} janvier 2012. Des désaccords liés à des questions de personnes entre les différentes parties prenantes n'ont pas permis de tenir le délai prévu initialement. L'importance de ce projet a néanmoins incité les acteurs à se remettre autour de la table afin de relancer le processus. Depuis le début du mois de novembre, un petit groupe représentant les communes actionnaires, l'Etat de Neuchâtel et les villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel a repris les travaux afin de mettre permettre à la fusion de se réaliser.

Réorganisation du service des bâtiments (SBAT)

Dans son programme de législature 2010-2013, le Conseil d'Etat a stipulé son intention de revoir la gestion du patrimoine bâti et administratif et financier de l'Etat (Réformes structurelles, p. 27). Dans ce cadre, des réflexions ont été lancées sous l'égide du SDGT afin de regrouper les entités administrative liées à la gestion du patrimoine immobilier appartenant à l'Etat.

Celles-ci se sont faites avec l'appui d'une entreprise de conseil mandatée. Le financement de cette collaboration est assuré par le fonds de réforme des structures de l'Etat. Le 30 novembre 2011, le Conseil d'Etat a accepté le principe d'un regroupement des activités de plusieurs services au sein du SBAT. Ainsi, les activités de l'office de l'organisation (OORG) et du service de la gestion immobilière (SGIM), tous deux sis au DJSF, sont partiellement transférées au SBAT. Concernant l'OORG, il s'agit des prestations liées à la commission du logement de l'administration (CLA). Pour le SGIM, et suite au transfert de la majeure partie de ses activités à prévoyance.ne, la Caisse de pensions de la fonction publique de l'Etat de Neuchâtel, cela concerne le reste des activités de gestion immobilière. Enfin, l'office de logement de l'Etat (OCLN) est entièrement intégré au SBAT dès le 1^{er} janvier 2012.

Cette restructuration doit permettre plusieurs objectifs. D'une part, la centralisation des activités en lien avec la gestion immobilière doit permettre à l'Etat d'en avoir une représentation globale, notamment à travers la définition d'une stratégie commune. D'autre part, le regroupement des ressources doit garantir l'amélioration des prestations liées à ce domaine, faisant du SBAT un service transversal.

Autres grands dossiers du département

Plusieurs projets d'importance ont animé l'année 2011. En voici une liste non-exhaustive, dont les éléments sont repris et développés dans les chapitres relatifs à leur service respectif.

- Adoption du plan directeur cantonal de l'aménagement du territoire (PDC) par le Conseil d'Etat en vue de l'approbation par la Confédération. Celle-ci rendra sa décision entre l'été et l'automne 2012.
- Mise en place d'un groupe de travail et étude des alternatives à mettre en place concernant l'avenir de la pisciculture de Môtier et un éventuel regroupement de l'activité piscicole cantonale sur le site de Colombier.
- Traitement de la proposition du député Laurent Debrot pour que le canton devienne actionnaire de Greenwatt SA. Les négociations avec le Groupe E et sa filiale Greenwatt SA ont été lancées. Le secrétariat a ainsi entamé la rédaction du rapport présentant le projet permettant de devenir actionnaire de Greenwatt SA. Ce dernier devrait être soumis au Grand Conseil lors de la session d'avril 2012.
- Département consulté notamment sur:
 - la stratégie pour la biodiversité en Suisse (consultation fédérale);
 - le projet de financement et d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF) (consultation fédérale);
 - le projet de territoire suisse (consultation fédérale).
- Acceptation par le Grand Conseil de:

- la rénovation des bâtiments du Centre de formation professionnelle des métiers du bâtiment (CPMB) à Colombier (25 janvier 2011);
- l'octroi d'un crédit cadre d'engagement de 3.5 millions de francs destinés à la mise en conformité des installations techniques des bâtiments du Centre interrégional de formation des Montagnes neuchâteloises (CIFOM) à La Chaux-de-Fonds (25 janvier 2011);
- la Loi cantonale sur la géoinformation (LCGéo) (29 mars 2011);
- un projet de décret portant octroi d'un crédit supplémentaire de 2 millions de francs pour l'entretien courant des bâtiments (28 juin 2011);
- un projet de décret portant octroi d'un crédit supplémentaire de 2 millions de francs pour l'entretien courant des routes et ouvrages d'art (28 juin 2011);
- la révision de la Loi sur l'énergie (LEn) (1^{er} novembre 2011);
- la Loi sur l'approvisionnement en électricité (LAEI) (7 décembre 2011).

1.5. Activités / Réalisations

Les principales tâches du SDGT sont de conseiller et soutenir le chef du département dans ses activités gouvernementales et administratives. Il est également chargé de garantir la communication vers l'extérieur et l'information à ses services ou à d'autres destinataires. Enfin, en tant que secrétariat général, il doit assurer la coordination et la gestion au sein des entités administratives qui lui sont liées.

Conseil et soutien au chef du département

- Soutien stratégique dans le traitement des dossiers du département.
- Appuis lors de la préparation des dossiers soumis aux débats au Conseil d'état et devant le Grand Conseil.
- Participation aux séances de direction entre le chef du département et les services.

Communication et information

- Coordination et gestion de l'information aux services et avec les autres départements de l'Etat.
- Garantie de la communication intra- et extra-étatique.
- Représentation du département ou de l'Etat auprès des services, de commissions, de groupes de travail ou à l'occasion de manifestations publiques.
- Tenue et mise à jour du portail internet du département en alimentant des rubriques telles que la semaine politique, les projets en cours ou les communiqués de presse.

Coordination et gestion

- La coordination assurée par le SDGT se traduit avant tout par la gestion administrative du secrétariat (agenda, réception des appels téléphoniques, traitement du courrier).
- Mise en place et organisation de la conférence DGT qui réunit quatre fois par années tous les chefs des services du DGT, le chef du département ainsi que le secrétaire général.
- Gestion et contrôle de toutes les affaires relatives aux ressources humaines des services du département (demandes de dérogation). Participation au recrutement des cadres supérieurs du département.
- Suivi des travaux d'élaboration du budget du département. Gestion et contrôle de toutes les demandes de crédits supplémentaires/complémentaires émanant des services.

Coordination lors des travaux d'évaluation des dépenses et contrôle du bouclage des comptes de chaque service du département.

- Tenue de la comptabilité du SDGT et paiement des factures pour certains services du département. Validation des dépenses de plus de 10.000 francs.
- Entretien des relations avec les autres départements. Participation à la coordination intragouvernementale et traitement des affaires interdépartementales au sein de la conférence des secrétaires généraux.
- Réception et diffusion de dossiers interdépartementaux et provenant de la Condédération et gestion des prises de position y relatives.
- Coordination et suivi dans les projets de restructuration des services du département.
- Reprise de la plateforme EAUX, groupe de travail réunissant tous les services concernés par la problématique.

1.6. Développement durable

En juin 2008, le Conseil d'Etat a validé une proposition de démarche concernant la mise en œuvre de la Loi sur l'action publique (LAP), adoptée par le Grand Conseil le 31 octobre 2006, entrée en vigueur le 1^{er} février 2007 et qui prévoit l'élaboration d'un agenda 21 fixant les objectifs à atteindre ainsi que les moyens pour y parvenir. Soulignant la nécessité d'une coordination interdépartementale, le Conseil d'Etat a désigné le département de la gestion du territoire comme département coordinateur, en vertu de l'article 11 de la présente loi.

État de la situation au sein de notre canton

Dans le rapport 10.002 « Redressement des finances et réforme de l'Etat » de décembre 2009, le Conseil d'Etat évoque le développement durable du canton comme étant l'objectif principal pour les prochaines décennies, ce qui est en adéquation avec l'article 5 de la Cst. cantonale. La réforme de l'Etat et le redressement des finances doivent être deux conditions-clés pour le développement durable du canton.

C'est le secrétariat général du DGT qui est en charge de ce dossier. Toutefois, compte tenu des nombreux projets et sollicités donnés par l'agenda politique du Conseil d'Etat, la question du développement durable a été quelque peu reportée. L'arrivée d'une nouvelle collaboratrice scientifique (à 50%) a permis de reprendre le dossier depuis la fin de l'année 2011.

Les trois étapes de la mise en œuvre

Coordonner et communiquer

Afin d'assurer une cohérence du système, il est essentiel que les actions menées par l'Etat dans le sens d'un Agenda 21 soient coordonnées. Le canton doit également être à même de communiquer clairement sur ce thème auprès de ses partenaires, notamment en vue d'encourager le développement d'Agenda 21 communaux ainsi que les initiatives privées. L'objectif n'est donc pas d'initier ou de produire des projets concrets mais bien de coordonner et de centraliser.

La première action a été l'établissement d'un inventaire des initiatives prises en faveur du développement durable au sein des différents départements. Combiné aux récentes réflexions internes, cet inventaire va permettre de déterminer la suite des procédures pour la mise en œuvre de ce projet.

Évaluer les décisions politiques cantonales sous l'angle de la durabilité.

Pour donner une orientation plus marquée aux politiques décidées par le canton en matière de développement durable, il convient de s'assurer que celles-ci respectent les trois dimensions de la durabilité. Le but n'est donc pas que l'Agenda 21 cantonal constitue une nouvelle ligne directrice en soi mais qu'elle trouve sa concrétisation dans les différentes politiques sectorielles existantes ou à venir. Ainsi la durabilité n'est pas une nouvelle tâche, mais bien un aspect à intégrer dans la réalisation de chaque prestation.

La possibilité d'évaluer systématiquement les politiques élaborées sous l'angle des trois dimensions de la durabilité, à l'aide d'outils déjà existant, doit être étudiée.

Suivre l'évolution

La référence à des indicateurs dans les domaines de l'environnement, de l'économie et du développement social est indispensable pour suivre l'évolution du contexte et mesurer les effets de l'Agenda 21. Il convient également de fixer des objectifs cantonaux en termes de durabilité. A ce stade, il est toutefois prématuré de mettre en œuvre une telle étape.

Inventaire des actions prises en faveur du développement durable

Parmi les actions spécifiques réalisées par notre canton, peuvent être citées :

- La politique de redressement des finances et de réforme de l'Etat, à travers de nouveaux outils de gestion et de réformes de processus, visant à un développement durable du canton.
- Le plan directeur cantonal, adopté en juin 2011 par le Conseil d'Etat et considéré comme l'instrument de pilotage du Conseil d'Etat en ce qui concerne le développement territorial du canton. Ce plan vise notamment une politique d'urbanisation, un développement économique ainsi qu'un approvisionnement tous axé sur la durabilité. Par ailleurs, une évaluation de la durabilité a été réalisée en 2009 par un comité composé d'un petit groupe de l'administration représentant les domaines de l'environnement, de la société et de l'économie (NECO, SENE, OPFE, SCAT), sur la base de l'outil-test proposé par la Section développement durable de l'ARE. Cette démarche a permis de consolider le projet.
- Le programme neuchâtelois de mise en œuvre de la loi fédérale sur la politique régionale (LPR), stratégie de développement pour les échelles transfrontalière, intercantonale et cantonale qui vise cinq objectifs, dans une perspective de durabilité:
 - améliorer les conditions-cadres de développement;
 - assurer la longévité du pôle des microtechniques;
 - tendre vers l'autonomie énergétique des régions périurbaines et rurales;
 - développer dans les régions rurales des activités économiques compétitives;
 - faire rayonner le canton grâce au tourisme.

Le partenariat du Réseau urbain neuchâtelois (RUN) qui valorise les potentiels économiques, culturels et environnementaux des régions et agglomérations, un des principaux projets de notre canton, répond à ces cinq objectifs.

Les projets soumis dans les cadres de ces programmes sont analysés à l'aide d'une grille intégrant les trois dimensions du développement durable. Parmi les projets retenus à l'échelle intercantonale, certains visent spécifiquement à améliorer la durabilité, comme par exemple le programme d'action vers une société à 2000 watts initié par le Réseau des Villes de l'Arc Jurassien (RVAJ) et soutenu par les cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel auquel participe la commune de Val-de-Travers, de Neuchâtel, du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Plusieurs projets qui développent des transferts de technologie, la production et la promotion des énergies renouvelables sont soutenus à l'échelle cantonale. Citons le centre CREGE de recherche en géothermie, le pôle suisse de technologie solaire fondé à Neuchâtel en 2010, le projet d'autonomie énergétique SOLUTION de la commune de Cernier et enfin le projet BEROCAD à la Béroche.

- Les récentes adoptions des lois sur l'énergie (LCEn), visant à répondre à la raréfaction des ressources et à l'augmentation massive des prix des énergies fossiles, sur l'approvisionnement en électricité (LAEI), qui permettra d'instituer une redevance visant à alimenter le Fonds cantonal de l'énergie, affecté à la production d'électricité de sources renouvelables, au soutien de l'efficacité énergétique dans le domaine électrique, à l'utilisation économe et rationnelle de l'énergie et au recours aux énergies renouvelables vont dans le sens de la durabilité. De même que la révision en cours de la loi sur la gestion des eaux (LPGE), visant une législation basée sur une vision globale de l'eau, afin de garantir durablement la qualité et la quantité des eaux souterraines et superficielles.
- L'introduction de la taxe au sac à travers la modification de la loi sur le traitement des déchets (Ltd), qui vise à terme une augmentation du tri des déchets et une diminution de la production de déchets à la source.
- La législation cantonale sur la promotion économique, intégrant des critères environnementaux, des critères sociaux avec une attention particulière aux conséquences des aléas de l'économie sur l'emploi, et économiques avec l'encouragement au soutien de la diversification et de l'innovation. Dans la pratique, cela se traduit par de la prospection et du soutien d'entreprises actives dans le domaine des énergies renouvelables ou dans les cleantech ainsi que dans toute entreprise ayant des processus de production ou organisationnels incorporant des objectifs de développement durable. Le critère "Développement durable" est pris en compte dans la grille d'analyse des projets exogènes et endogènes afin de déterminer le niveau de l'aide accordée.
- Une réforme de la fiscalité des entreprises votée en juin 2011 ainsi que des particuliers, adoptée en mai 2011 par le Grand Conseil et dont la mise en œuvre est échelonnée sur les cinq prochaines années pour augmenter l'attractivité du canton et renverser notre affaiblissement démographique. En parallèle, le service des contributions a modernisé les processus et ses outils de travail, ce qui permet de réduire la consommation de papier, comme l'illustre le guichet unique.
- Le projet Microcity, investissement pour la mise à disposition d'une antenne pour l'EPFL, qui permettra de mettre en exergue des activités liées aux technologies vertes dans des bâtiments modèles en terme de durabilité et le projet campus arc, soit le regroupement des activités de la Haute école Arc (He-Arc) sur le site du plateau de la gare de Neuchâtel, également dans des structures modèles en matière de durabilité. Ce dernier a d'ailleurs été retenu comme projet pilote par la Confédération dans le cadre des quartiers durables.
- Des politiques de sensibilisation au développement durable au sein des écoles initiées par l'impulsion de l'Etat, comme par exemple la semaine du développement durable qui a eu lieu en septembre 2011 au CPLN.
- L'optimisation des processus effectués par le service de statistique, comme par exemple la réforme du recensement de la population, les conseils aux autres entités pour optimiser les processus statistiques et la suppression de l'impression des rapports et analyses effectués par le service, ce qui permet de rationaliser et de réduire drastiquement l'utilisation de papier.
- Le soutien à des initiatives privées qui ont pour thème le développement durable par le service de la cohésion multiculturelle ainsi que l'intégration d'un module sur le sujet dans son programme d'intégration et de connaissances civiques.
- Le programme en cours de revitalisation des cours d'eau, mis en œuvre par les différents services traitant des questions liées à l'eau, visant à redonner aux cours d'eau artificialisés un écoulement aussi proche que possible de l'état naturel. En parallèle s'établissent les plans de gestion intégrée pour les pâturages boisés, visant l'intégration des enjeux économiques, écologiques et sociaux en maintenant un équilibre forêt-pâturage. Des actions pour une gestion collective et solidaire de la ressource *so/* sont actuellement en cours, dans une optique d'un développement territorial durable et cohérent.
- La conclusion d'un mandat de prestation avec l'association Ecoparc, ayant permis la mise en place de la plateforme REMAD, Réseau de management durable qui vise à faciliter et stimuler les démarches volontaires de management durable, à mettre à disposition des

outils pratiques et à aborder les préoccupations quotidiennes de la mise en pratique du développement durable pour ainsi accélérer la mise en œuvre.

Ce même mandat a initié le lancement d'un prix cantonal de développement durable, le Prix neuchâtelois du développement durable en entreprise Pride, qui vise à récompenser et à valoriser les démarches de développement durable, afin de stimuler les échanges d'expériences entre entreprises cantonales et de constituer un catalogue d'actions inspirantes. Cette année sera attribuée la troisième édition de ce prix.

Il faut aussi relever que cet inventaire n'est pas exhaustif et ne donne qu'un bref aperçu des actions entreprises, notamment puisque les législations cantonales intégrant le développement durable sont de plus en plus nombreuses. En espérant que ces actions en inspireront d'autres, nous encourageons les différents services à continuer sur cette voie.

1.7. Perspectives 2012

Les perspectives pour l'année 2012 s'annoncent particulièrement riches pour le SDGT. Pour commencer, il devra continuer d'accomplir le rôle de coordinateur entre le département et ses services tout en garantissant les intérêts du département au sein du collège gouvernemental. Il poursuivra ses efforts pour répondre aux objectifs fixés par le Conseil d'Etat, particulièrement en matière de redressement des finances.

Concernant les dossiers internes au DGT, mais de manière concertée avec les départements concernés lorsque cela s'impose, il traitera les dossiers dans les meilleurs délais et de façon à considérer tous les intérêts. Les projets suivants sont notamment concernés:

- La réorganisation du service des bâtiments (SBAT) entre dans sa phase de mise en œuvre. Une attention particulière sera portée à l'intégration des collaborateurs concernés par cette restructuration dans les réflexions quant à l'optimisation et la description des processus du service et concernant l'organisation des profils des différents postes. Une collaboration avec le service des ressources humaines de l'Etat est déjà établie dans ce sens.
- Le processus relancé de fusion des entreprises de transports publics TN et TRN doit permettre d'entériner la fusion au 1er janvier 2013 au plus tard. Le SDGT collabore à ce projet en tant qu'appui administratif du futur Conseil d'administration de l'entreprise de transports fusionnée.
- Le RER neuchâtelois est entré dans la phase consultative depuis le 18 janvier 2012, soit que le rapport a été diffusé aux différentes entités concernées et intéressées par le projet (communes, cantons voisins, diverses associations, départements et services de l'Etat, partis politiques). L'objectif est de le faire accepter par le Conseil d'Etat, puis par le Grand Conseil afin de pouvoir les mettre en votation populaire au mois de septembre comme prévu dans le calendrier initial. Cette année 2012 cumule nombre d'aspects qui ouvre une fenêtre tout à fait propice à l'adoption de ce projet d'importance majeure.
- Le dossier développement durable doit maintenant être concrétisé. A partir d'avril, le département étudiera les diverses possibilités et options, notamment celle d'évaluer les différents projets du canton sous l'angle du développement durable comme le font certains des cantons voisins. La coordination de l'information entre les départements sera poursuivie et une systématisation d'un recueil des actions prises sera envisagée. Une stratégie de communication externe doit également être définie.
- La communication du département passe par un portail internet de qualité. Les efforts qui ont été portés sur cet aspect depuis l'arrivée de la collaboratrice scientifique seront maintenus, notamment grâce à l'engagement d'un stagiaire durant 4 mois à raison de 4h par semaine. Sa tâche sera de rendre l'interface du portail du département plus lisible.

2. OFFICE DU LOGEMENT

2.1. Missions

L'office du logement (OCNL) a notamment pour mission d'appliquer les lois fédérales et cantonales sur les logements subventionnés. Il fixe le droit des locataires à un abaissement de loyer et réalise de façon régulière le contrôle de ce droit. Il procède également au contrôle des locations et effectue le paiement des aides individuelles cantonales et communales.

D'autre part, l'office du logement a pour tâche de mettre en application la loi cantonale sur l'aide au logement (LAL2), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009. Cette base légale a pour but de soutenir financièrement les projets de rénovation et de construction de logements d'utilité publique. La LAL2 permet de développer et d'inciter les maîtres d'ouvrage d'utilité publique, soit les coopératives d'habitation, les fondations et les communes, à construire afin d'augmenter le pourcentage de logements à loyer modéré dans le canton de Neuchâtel tout en les sortant du marché spéculatif. L'office est aussi l'organe de surveillance pour les loyers des maîtres d'ouvrage d'utilité publique, selon inscription au registre foncier, pendant la durée des aides financières octroyées.

Il est également l'organe compétent, au sein de l'Etat de Neuchâtel, pour agréer les formulaires officiels relatifs au droit du bail, respectivement les formules prescrites par le code des obligations.

2.2. Objectifs annuels

Lois fédérales et lois cantonales sur les logements subventionnés

Dans le cadre de l'application des lois fédérales et cantonales sur les logements subventionnés, l'office du logement doit faire face à la problématique de l'extinction des subventions dans plusieurs immeubles arrivant à l'échéance des aides individuelles au loyer.

Les subventions fédérales se sont éteintes dans plusieurs immeubles subventionnés mais le canton et les communes concernées ont continué à garantir la prise en charge partielle des abaissements supplémentaires **cantonal et communal** dans les immeubles dont l'échéance est comprise entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2013. La prise en charge de ces aides individuelles au logement a été répartie à raison de ¼ à charge de l'Etat; ¼ à charge de la commune sur laquelle se situe l'immeuble; ¼ à charge du propriétaire et ¼ demeurant à charge du locataire. Ce régime 4/4 engendre une quantité de travail supplémentaire non négligeable étant donné le fait que le logiciel permettant de procéder aux calculs de subventions n'avait pas été conçu pour cela à l'époque. Il s'agit donc d'une tâche qui doit être effectuée de façon manuelle et individualisée en fonction de la situation de chaque ménage.

De plus, tous les immeubles bénéficiant uniquement de subventions fédérales, exigent une gestion "délocalisée" de la part de l'OCNL. En effet, selon la loi fédérale encourageant la construction et l'accession à la propriété de logements (LCAP), du 4 octobre 1974, l'OCNL sert d'antenne à l'Office fédéral du logement pour le contrôle des subventions octroyées au niveau fédéral, ce qui entraîne une charge de travail qui n'apparaît pas dans la comptabilité de l'office.

Il est prévu, depuis l'entrée en vigueur des dispositions légales en la matière, que certaines subventions (env. 60%) s'éteignent après 19 ans d'aide, alors même que les logements concernés restent dépendants des dispositions légales en la matière. Ce sont alors les loyers pleins qui sont appliqués et ces loyers sont, pour la plupart, égaux voire supérieurs à ceux du marché. En outre, toutes les subventions fédérales, cantonales et communales s'éteignent progressivement (après 25 ans d'aide) et tous les immeubles concernés retourneront sur le marché libre jusqu'en 2029 (2023 pour les immeubles subventionnés par le canton et les communes). Les loyers qui seront appliqués à ce moment-là risquent d'être plus élevés que les prix moyens du marché et supérieurs

au budget "logement" des services sociaux. C'est la raison principale qui a motivé l'Etat de Neuchâtel à se munir en 2008, d'une nouvelle loi d'aide au logement (LAL2), afin d'encourager la réalisation et la rénovation de logements à loyer modéré pour les personnes à revenu modeste, en fonction de leur situation et de leurs besoins (logements d'utilité publique et appartements protégés pour handicapés ou seniors).

Nouvelle loi sur l'aide au logement (LAL2), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009

L'office du logement a assuré un gros travail de promotion de la nouvelle LAL auprès des maîtres d'ouvrage d'utilité publique existants. Il a renouvelé l'information à toutes les communes du canton au sujet des différentes aides mises à leur disposition afin de les encourager à octroyer des droits de superficie sur les terrains à bâtir leur appartenant. Il a également incité la création de nouvelles coopératives d'habitation. D'autre part, le fonds d'aide au logement a permis la réalisation de projets relatifs au logement d'utilité publique. Dans le cadre de la nouvelle loi sur l'aide au logement, les tâches de l'office ont été les suivantes:

- Analyser les projets de construction et de rénovation de logements à loyer modéré;
- aider les organismes d'utilité publique dans le montage financier des projets;
- soutenir financièrement les projets respectant le cadre légal de la LAL2;
- encourager le développement de nouvelles coopératives et fondations;
- encourager la construction de logements par les coopératives, les fondations et les communes neuchâteloises;
- encourager la rénovation d'immeubles à loyer modéré;
- encourager la construction de logements pour les seniors selon la planification médico-sociale pour les personnes âgées (appartements protégés);
- favoriser l'acquisition d'immeubles locatifs vétustes par des coopératives ou des fondations et la rénovation de ces bâtiments dans l'esprit de l'habitat durable.

Accession au logement des familles précarisées

Les gérances des villes et le service de la gérance des immeubles de l'Etat sont interpellés de plus en plus régulièrement par des familles sans domicile fixe ou à quelques jours de le devenir. Elles vivent chez des proches (famille ou amis), à l'hôtel, ou dans des garages.

Un groupe de travail, composé de représentants des gérances des villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel, du service de la gérance des immeubles de l'Etat, du service des établissements spécialisés et de l'office cantonal du logement, a été mis sur pied dans le courant de 2010 afin de trouver des solutions au problème d'accession au logement des familles en situation de précarité.

Ce groupe de travail a donné mandat à un spécialiste de dresser un portrait de la situation actuelle au niveau de l'accessibilité au logement dans le canton de Neuchâtel. Les premiers résultats de cette analyse ont été présentés au groupe de travail. En 2011, la commission cantonale du logement a pris connaissance du résultat final de cette étude. Le DSAS en a aussi reçu une copie et a pris part à la réflexion. Le Conseil d'Etat devrait disposer en 2012 des éléments lui permettant de planifier la suite des travaux.

De plus, l'OCNL prend part au groupe de travail CIPOS (Coordination interdépartementale de la politique sociale) qui étudie, entre autres, les possibilités d'introduire des prestations complémentaires Famille au niveau du canton de Neuchâtel, principalement pour lutter contre le phénomène des *working poor* et des effets de seuil qui découragent certains à sortir de la précarité.

2.3. Ressources (personnel, finances, informatique, communication)

L'office du logement était doté de 2,8 EPT pour effectuer ses missions jusqu'au 31.08.2011, date à laquelle le chef de l'office du logement, M. Pascal Magnin, a quitté l'office pour devenir le secrétaire général de l'ASH romande (Association suisse pour l'habitat). L'ancienne secrétaire générale adjointe du département de la gestion du territoire, Mme Nicole Decker, a été nommée par le Conseil d'Etat à la tête de l'office le 1er septembre 2011 à 90%, ce qui porte la dotation de l'office à 2,7 EPT.

D'un point de vue informatique, l'office du logement bénéficie de l'accès à la base de données de l'Etat, permettant d'obtenir les taxations fiscales des contribuables, ainsi qu'à la base de données des personnes (police des habitants) et aux programmes internes TETRIS, SATAC, RF et SAP. Il est également doté du logiciel MAGIC, spécifique à la gestion des objets subventionnés.

2.4. Evénements principaux

L'office cantonal du logement participe, comme chaque année, à la « Journée du logement », à Granges, organisée par l'Office fédéral du logement le 3 novembre 2011. Le thème principal de cette journée était "La construction de logements d'utilité publique – logement social ou luxe ?".

L'office du logement a également participé à la réunion annuelle des offices du logement des cantons romands et tessinois, qui s'est tenue les 10 et 11 novembre à Genève. Il est à noter qu'en 2012, c'est le canton de Neuchâtel qui recevra cette délégation les 15 et 16 novembre.

La cheffe de l'office du logement conduit le projet interdépartemental "Valorisation du Patrimoine". Dans le cadre de l'élaboration du budget 2012 et de la planification financière roulante 2013-2015, le Conseil d'Etat a approuvé, en 2011, la proposition du Département de la justice, de la sécurité et des finances pour assainir la situation financière de l'Etat. Celle-ci prévoit la mise en route, sous la conduite du Département de la gestion du territoire, du projet "Valorisation du patrimoine" avec identification d'objets à vendre en 2012, dont le gain sera affecté exclusivement à l'entretien du patrimoine restant.

2.5. Activités / Réalisations

Lois fédérale et cantonales sur les logements subventionnés

L'office du logement est compétent pour l'application des dispositions légales relatives à l'octroi de subventions au loyer. Il analyse la situation de toute personne intéressée à vivre dans un appartement subventionné. Il reprend cette analyse, de manière bisannuelle, pour tous les ménages résidant dans un immeuble subventionné. Le prochain examen aura lieu en 2012 pour 2277 ménages.

Hormis ce contrôle, l'office du logement a procédé à l'examen de la situation de 849 cas: 254 concernaient des nouveaux ménages entrés durant l'année 2010 (pour 420 intéressés à habiter un appartement subventionné); 158 ménages vivant déjà dans ce genre de logement ont demandé spontanément un réaménagement de leur subvention, suite à un changement de situation financière ou familiale; enfin, 17 cas problématiques avec différents échanges de correspondance, voire une médiation entre l'Office fédéral du logement et les locataires, ont été étudiés.

L'office du logement a également procédé en 2011 au contrôle des états locatifs de tous les appartements subventionnés dans le canton, ce qui a représenté environ 2300 objets. Ces contrôles s'avèrent toujours efficaces et permettent aux locataires d'être assurés du fait que leur droit est sauvegardé; aux gérances de réparer rapidement les erreurs éventuelles; à l'office fédéral et à l'office cantonal du logement de vérifier que tous les changements de locataires leurs ont été annoncés et que les subventions versées sont effectivement remboursées aux locataires concernés.

En 2011, l'office du logement a distribué 1.840.600 francs au titre d'aide à la personne (selon la LAL1). Les communes ont contribué pour 701.400 francs et la Confédération, pour 3.295.000 francs. Le total des aides à la personne versé dans le canton de Neuchâtel en 2011 représente donc 5.837.000 francs et concerne 2277 ménages.

A fin 2011, il reste 2277 logements régis par le système subventionné (3554 en 2003), ce qui représente 2,6% du parc de logement cantonal (4,3% en 2003)

Conjointement, plusieurs propriétaires particuliers demandent annuellement le renouvellement de leur abaissement de loyer, ceci pour les dossiers aidés par la Confédération, dans le cadre de l'aide à l'accession à la propriété.

Nouvelle loi sur l'aide au logement (LAL2)

La nouvelle loi sur l'aide au logement met à disposition des instruments financiers permettant aux maîtres d'ouvrage d'utilité publique de rénover leurs immeubles ou de construire de nouveaux logements à loyer modéré. L'office du logement est chargé d'étudier les dossiers transmis dans le but d'obtenir une aide de l'Etat. Conformément au règlement d'application de la loi sur l'aide au logement, diverses aides financières sont possibles:

- Mise à disposition de terrains, sous forme de **droit de superficie**, avec gratuité pendant 10 ans au minimum. La rente du droit de superficie est ensuite progressive, à raison de 1% par tranche de 5 ans, jusqu'à 5% au maximum;
- **Cautionnement des emprunts** jusqu'à concurrence de 30% de la somme totale à emprunter, sur des cautionnements simples et non pas solidaires;
- **Octroi de prêts** garantis par gage immobilier, dans la mesure où le marché des capitaux ne permet pas d'assurer le financement d'un projet. Le prêt se monte au maximum à 20% de la totalité du coût de l'opération, terrain compris, estimé à la valeur réelle et le taux peut être fixé jusqu'à concurrence du taux d'intérêt de référence. Les prêts octroyés par l'Etat ont une durée, en principe, de 25 ans;
- **Prise en charge d'intérêts** du crédit accordé à un maître d'ouvrage d'utilité publique, pour une durée de 20 ans au maximum. Cette mesure n'est valable que lors de rénovations d'immeubles;
- **Acquisition de parts sociales** d'une coopérative d'habitation aidée, jusqu'à concurrence de 20% des parts sociales de la valeur totale.

Durant l'année 2011, plusieurs projets soutenus par la nouvelle loi sur l'aide au logement ont pu voir le jour:

Le projet de 56 logements à loyer modéré sur le territoire de la commune de Cernier a abouti. La coopérative des **Héliotropes** a fait une demande de cautionnement (art. 21 LAL) auprès du canton de Neuchâtel pour obtenir un prêt bancaire de 14 millions de francs. Le Grand Conseil s'est prononcé lors de la session de fin août 2011 et a octroyé un cautionnement de 2.5 millions de francs. Le canton a aussi acquis des parts sociales pour un montant de 237.500 francs et octroyé un droit de superficie de 70 ans à la coopérative. La construction de ces immeubles sera terminée en 2014.

Le projet **CORAD** (Société coopérative radicale d'habitations) s'est concrétisé par la construction de 20 appartements à loyer modéré à Cernier: le canton a octroyé un prêt de 400.000 francs et a acquis des parts sociales pour 100.000 francs. Les travaux seront terminés en 2013.

L'office du logement se félicite d'avoir pu soutenir la construction de 76 logements d'utilité publique au Val-de-Ruz. Par contre, nous sommes encore loin d'atteindre l'objectif cantonal à terme qui est de compter 5% du parc immobilier total sous forme d'appartements à loyer modéré. Mais ces premiers projets sont encourageants et donneront certainement de l'élan à d'autres projets dans le canton!

Sur le fonds d'aide au logement, le canton a aussi acquis des parts sociales de **la coopérative des Rocailles** pour un montant de 100.000 francs afin de l'appuyer dans sa démarche de rénovation d'appartements.

Un prêt de 180.000 francs a également été octroyé à la commune de **Saint-Aubin-Sauges** pour procéder à des rénovations d'un immeuble de 6 appartements à loyer modéré.

En outre, l'Etat a pris en charge les intérêts de prêts financiers contractés par des maîtres d'ouvrage d'utilité publique, pour un montant de près de 80.000 francs.

Le canton a aussi soutenu un projet à Chézard-Saint-Martin qui va permettre à **la Fondation Les Lilas**, grâce à un prêt et à une prise en charge d'intérêt, de procéder à la réhabilitation d'une ferme à côté du home, afin d'y construire 15 appartements protégés à loyer modéré, avec salles communes, selon le standard Minergie. La valeur globale des travaux de la ferme est estimée à 3.430.000 francs. Le vieillissement de notre population entraîne un besoin supplémentaire en termes de lits en institution. Ces appartements protégés retardent ou évitent l'entrée en EMS tout en luttant contre la désocialisation de nos aînés, du fait des activités de loisirs et d'animation proposées en parallèle par la fondation. Ce projet répond donc aux conclusions du rapport d'information concernant la planification médico-sociale pour les personnes âgées.

De manière générale, force est de constater que plusieurs difficultés sont rencontrées: la pénurie de terrains à bâtir (notamment dans le bas du canton) et le manque de moyens financiers pour les coopératives en phase de démarrage.

Enfin, plusieurs projets ont été discutés, analysés et planifiés dans le fonds d'aide au logement, grâce à tout le travail relationnel et de communication de l'office du logement.

En résumé pour l'année 2011, concernant l'aide à la pierre (LAL2), l'Etat a octroyé des aides financières aux maîtres d'utilité publique pour un montant dépassant les 1,7 millions de francs. Ces montants ont permis de soutenir la construction de 91 logements d'utilités publics (LUP) dont 15 appartements protégés ainsi que la rénovation de 31 LUP.

Statistiques

L'office cantonal du logement élabore régulièrement diverses statistiques relatives aux objets subventionnés.

Il a aussi réalisé, dans le courant du dernier trimestre, une statistique relative aux prix moyens des logements, par district et par commune. Cette statistique répond à une demande des usagers, ainsi que des communes et de différents services de l'Etat. Elle s'avère en outre très efficace pour déterminer les besoins en logements à loyer modéré, dans plusieurs districts.

Avec 1061 objets vacants au 1er juin 2011, le marché du logement cantonal se trouve toujours en situation de pénurie, pour la onzième année consécutive, avec un taux de vacance de 1,19%. En une année, le canton de Neuchâtel a perdu 56 logements vacants et la situation du marché du logement reste toujours tendue. Ces informations sont extraites de l'enquête annuelle sur les logements vacants réalisée par le Service de statistique du canton de Neuchâtel.

On admet généralement qu'il y a pénurie lorsque ce taux est inférieur à 1,5%. Ce pourcentage est de 0,47% dans le district de Boudry, 0,51% dans le district de Neuchâtel, 0,62% dans le district du Val-de-Ruz, 1,38% au Val-de-Travers, 1,85% dans le district de La Chaux-de-Fonds et il atteint 3,99% dans le district du Locle.

En 2010, trois districts affichaient un taux de vacance signifiant une pénurie de logements. Cette année, ils sont quatre puisque le district du Val-de-Travers se trouve aussi également en situation de pénurie.

Un appartement vacant de 4 pièces est loué en moyenne à 1506 francs par mois dans le district de Neuchâtel, 1424 francs dans le district de Boudry, 1297 francs au Val-de-Ruz et 820 francs dans le district du Locle.

2.6. Perspectives

Les perspectives et objectifs de l'office du logement sont résumés ainsi:

1. Augmenter le parc d'immeubles d'utilité publique, en favorisant la construction de logements à loyer modéré par l'intermédiaire des coopératives d'habitation, des fondations et des communes;
2. initier et inciter la mise sur le marché de nouveaux appartements pour les aînés, par l'intermédiaire de fondations ou de communes;
3. soutenir activement les maîtres d'ouvrage d'utilité publique afin de rénover leur parc immobilier au standard Minergie, tout en maintenant des loyers modérés;
4. continuer à offrir des prestations de qualité à la population neuchâteloise dans le cadre de la mise en application des dispositions légales fédérales en matière de logements subventionnés et à être l'antenne de la politique fédérale du logement.
5. 5. anticiper la fin des subventions individuelles de loyer dans les immeubles arrivant à échéance, selon l'arrêté du Conseil d'Etat, du 26 août 2009, en informant les locataires de la fin du régime 4/4 de manière anticipée, afin qu'ils puissent prendre leurs dispositions à temps;
6. 6. collaborer avec les différents acteurs de la politique du logement en Suisse romande en vue de soutenir une véritable stratégie d'aide aux maîtres d'ouvrage d'utilité publique au niveau fédéral.

En résumé, répondre à la hausse de demande de logements à prix abordables engendrée par l'extinction des subventions par le biais de l'encouragement à la construction d'appartements à loyers modérés par les maîtres d'ouvrages d'utilité publique, grâce au fonds d'aide au logement.

De plus, dans le cadre de la réorganisation des services de l'Etat, le Conseil d'Etat a décidé de rattacher l'office du logement au service des bâtiments dès le 1^{er} janvier 2012.

3. SERVICE DES TRANSPORTS

3.1. Missions

Le service des transports est chargé de planifier et commander annuellement aux entreprises de transport public les prestations des lignes ferroviaires, routières et navales desservant le territoire cantonal, en fonction des besoins des utilisateurs et des moyens financiers de l'Etat. Il oriente son action selon les objectifs définis dans le Plan directeur des transports. Ce dernier est basé sur la Conception directrice des transports collectifs.

Le service des transports a en outre pour mission de défendre au plan fédéral les intérêts du canton de Neuchâtel dans le réseau des lignes de chemin de fer nationales ou internationales.

Il fonde son action sur la Loi cantonale sur les transports publics (LTP), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1997.

Prestations

- planification de l'offre de transport à long terme;
- conduite de la procédure de commande des prestations;
- coordination des horaires des différentes entreprises de transport public;
- préparation des bases décisionnelles pour le Conseil d'Etat et le Grand Conseil en matière de politique des transports;
- négociation et versement des indemnités compensatoires;
- facturation aux communes de leur part liée aux coûts des transports publics;
- conduite de la procédure de subventionnement des travaux de modernisation effectués par les propriétaires d'infrastructures de transport public;
- établissement des autorisations cantonales nécessaires pour les transports d'écoliers ou de groupes à titre privé;
- participation à la gestion de la communauté tarifaire Onde Verte;
- représentation du canton dans les commissions ou groupes de travail intercantonaux ou fédéraux traitant de sujets liés à la politique des transports;
- représentation du canton au sein du Conseil d'administration de diverses entreprises de transport.

3.2. Objectifs annuels

Projets	Objectifs 2011			
		Pas réalisé	Partiellement	Réalisé
				x
			x	
		x		
TransRUN	# Mandat de prestation signé. Négociations du financement de la part CFF et CH terminées.		x	
Financement TP	# Nouveau mode de financement pour l'offre TP afin d'assurer les besoins selon planification roulante SCTR . # Une structure de réflexion pour un nouveau mode de financement des TP est mise en place. # Le fonctionnement par crédit cadre est proposé dans un rapport et le CE prend une décision.		x	
Transfrontalier	# Un rapport sur l'électrification "Morteau" est réalisé et le coût estimé.	x		
Fusion TN-	# Rapport au GC, mise en place cadre pour fusion au 1/1/12.		x	
Mobilité multimodale	# Identification des processus transversaux, proposition de gouvernance en fonction des besoins.			x

Commentaires en lien avec les objectifs:

TransRUN

Afin d'assurer une gouvernance transparente et efficace, un mandat de prestations a été signé entre le Conseil d'Etat et la société TransRUN SA. Ce contrat définit les prestations et les résultats demandés par l'Etat, précise le montant, les modalités et l'affectation de la subvention de l'Etat, et fixe les conditions pour l'octroi d'autres mandats à TransRUN SA. S'agissant de la convention tripartite avec les CFF et la Confédération, elle a été négociée en 2011. Sa signature interviendra début 2012, car quelques détails n'étaient pas réglés fin 2011. Au vu de la situation, cet objectif peut être considéré comme atteint.

Financement des transports publics

Des réflexions, en parallèle avec celles de la Confédération, ont été menées dans le but de trouver de nouvelles sources de financement. Des idées ont été retenues et pourront être utiles pour la suite des travaux. Notons qu'en raison de la charge de travail occasionnée par le projet RER, cette partie de projet sur le financement est retardée. Le poste d'économiste n'ayant été repourvu immédiatement, le projet pour le financement par crédit cadre a également pris du retard.

Transfrontalier

Un mandat a été donné à un bureau d'ingénieur pour élaborer un rapport technique et complet sur la ligne des horlogers. Le service a terminé sa part de travail, c'est la Région Franche-Comté qui pilote le mandat.

Fusion TN-TRN

Un premier projet de fusion, nommé projet Chasseron, a été soumis aux deux conseils d'administration des entreprises de transport TN et TRN. Ce modèle prévoyait la fusion des entreprises pour le 1er janvier 2012. Soumis aux deux conseils d'administration à l'automne 2011, le projet Chasseron n'a pas obtenu leur adhésion, malgré le soutien politique du Conseil d'Etat et l'expertise de spécialistes du domaine (internes et externes à l'administration). Le processus de fusion a ainsi été retardé et il a repris fin 2012. Il est à noter que techniquement, la fusion est toujours possible avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2012.

Mobilité multimodale

Suite à l'identification des besoins dans le domaine de la mobilité multimodale, il a été décidé de reprendre ce projet ultérieurement en raison des autres priorités. Les réflexions devraient reprendre début 2013. D'ici là, quelques mesures adaptées ont été prises.

3.3. Ressources (personnel, finances, informatique, communication)

Un nouveau poste de collaborateur scientifique, à temps partiel, a été créé. Ce poste doit permettre d'améliorer l'interface entre les niveaux techniques et politiques; notamment en élaborant les rapports destinés aux organes politiques. Il est occupé depuis avril 2011 par un économiste.

Un changement est survenu au niveau du responsable financier du service suite au départ du titulaire qui a rejoint l'Office fédéral des transports (OFT). Le poste a été repourvu par un économiste spécialisé dans le domaine des transports qui a effectué un stage à l'OFT.

3.4. Événements principaux

Mise en service de la ligne des Conrardes

Le projet de la nouvelle ligne des Conrardes (Boudry) a été porté par la COMUL (Communauté urbaine du Littoral) et l'Etat. Cette desserte permet de connecter au réseau des transports publics le nouveau quartier en développement du plateau de la gare. Un essai d'une durée de trois ans sera réalisé et, si les objectifs de fréquentation sont atteints, cette nouvelle ligne sera intégrée avec pérennité dans le système de transports publics du canton. (Voir en détails sous le chapitre "Activités / Réalisations")

TransRUN – RER

La phase d'études d'avant-projet s'est terminée en fin d'année. Le service des transports a assuré le suivi de toutes les études concernant l'exploitation du futur RER. Ces travaux ont permis de rédiger le contenu du rapport "Agglomération et RER neuchâtelois" destiné au Grand Conseil. (Voir en détails sous le chapitre "Activités / Réalisations")

Consultation fédérale FAIF (financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire)

Le Conseil fédéral va présenter au parlement un contre-projet à l'initiative de l'ATE concernant le financement de l'infrastructure ferroviaire. Les implications financières sont importantes et une augmentation de charges pour les cantons est prévue. Dans le cadre de la consultation, le service des transports a préparé la prise de position du canton. (Voir en détails sous le chapitre "Activités / Réalisations")

Projet de modification de la loi cantonale sur les transports (LTP, RSN 765.1)

En raison de l'augmentation des charges au niveau de la production des prestations et des projections constatées au moyen de la planification roulante, une modification de la LTP a été envisagée et présentée à la commission parlementaire chargée de l'examen préalable du rapport. Cette modification proposait de revenir au système de répartition des charges entre Etat et communes qui prévalait avant la modification induite par l'introduction de la RPT, le 1^{er} janvier 2008. Concrètement, revenir à l'ancien système de répartition, engendrait une charge

supplémentaire pour les communes de 3,9 millions de francs. Suite aux discussions et la recommandation de non entrée en matière de la commission parlementaire, le Conseil d'Etat a décidé de retirer le rapport. Le Grand Conseil, lors de la session destinée au budget 2010, a alloué au service des transports une réserve de 4,3 millions de francs permettant de commander l'offre de transports publics sans réduction des prestations pour 2012. Une recommandation du Grand Conseil visant à assurer que l'offre pour 2012 et 2013 soit commandée sans restriction a été adressée au Conseil d'Etat.

3.5. Activités / Réalisations

Résultats 2011

Trafic régional et infrastructure

Depuis l'entrée en vigueur de la RPT, en 2008, la part fédérale de l'indemnité concernant le trafic régional voyageur (TRV) est de 50%. Ce taux de subventionnement est fixé par l'Ordonnance sur les parts cantonales dans les indemnités et les aides financières pour le trafic régional (OPCTR). Les mêmes taux s'appliquent à l'indemnisation de l'infrastructure (IS). Sur la base des conventions annuelles, la part cantonale à l'indemnité pour le trafic régional et l'infrastructure se monte à 24.426.518 francs.

Selon l'art. 29 de la LTP, l'Etat prend en charge 46% de la part cantonale aux indemnités, à savoir 11.236.198 francs. Le solde de 13.190.320 francs étant supporté à raison de 50% par l'Etat et de 50% par les communes selon la répartition prévue par la LTP (c'est le système dit du "pot commun").

Trafic local

L'indemnité concernant le trafic urbain (TU) et le trafic régional voyageurs non reconnu par la Confédération, à savoir 27.082.388 francs est supportée à raison de 50% par l'Etat et de 50% par les communes par le biais du "pot commun".

Trafic touristique

En vertu de l'art. 49 de la LTP, le trafic touristique sur les lacs de Neuchâtel et Morat ainsi que sur le lac des Brenets est subventionné par les collectivités publiques. Pour l'année 2011, les indemnités s'élèvent à 427.883 francs. Ce montant est à répartir paritairement entre l'Etat et les communes.

Régio-Express de substitution au TGV

Suite à la décision de la société Lyria — qui exploite les TGV entre la Suisse et Paris — de supprimer une paire de TGV entre Paris et Berne, les cantons de Berne et de Neuchâtel, ainsi que la Région de Franche-Comté ont mis sur pied avec les CFF et la SNCF une offre de substitution. Cette offre compte un Régio-Express Berne – Neuchâtel – Pontarlier – Frasnay; elle permet de maintenir deux liaisons journalières Berne – Paris et d'en rajouter une troisième entre Neuchâtel et Paris. La relation est opérée par CFF, trafic régional. L'indemnité 2011 s'élève à 364.250 francs.

Commandes de renforts en cours d'année

Les renforts en cours d'année — mentionnés dans les événements spéciaux ayant eu lieu en 2011 — ont engendré des coûts subséquents pour un montant total de 212.776 francs et concernent les prestations des entreprises CFF, TRN et CarPostal. L'ajout d'un module supplémentaire entre La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel, de mi-août à mi-décembre 2011, a impliqué 152.151 francs de charges. Le solde des commandes de renforts est expliqué par les coûts sur la ligne G TRN et de

ligne CarPostal 21.080. Ces prestations complémentaires seront intégrées dans l'offre voyageur de base 2012.

Communauté tarifaire intégrale Onde Verte (CTNE)

Depuis 2009, la communauté tarifaire Onde Verte ne reçoit plus de subvention directe et les pertes de recettes liées à la généralisation de la tarification Onde Verte sont directement intégrées dans les offres de transport TRV et TU (indemnités supplémentaires). Seule une convention a été signée pour les prestations non indemnisées, à savoir le trafic grandes lignes, afin de couvrir les pertes de recettes enregistrées sur ce trafic. Un montant de 33.982 francs a été versé à cet effet en 2011 et est compris dans le trafic urbain.

Projet Chasseron

En fusionnant les entreprises TN et TRN, les autorités politiques neuchâteloises souhaitent assurer la compétitivité de ces entreprises et offrir un niveau de prestations plus élevé tout en garantissant des indemnités moindres. Afin d'assurer la reprise du processus de fusion des entreprises TN et TRN et d'évaluer les futurs membres du Conseil d'administration de l'entité fusionnée, un comité stratégique a été créé. Les coûts de 223.000 francs couvrent les honoraires du président de ce groupe de pilotage et les travaux d'étude de faisabilité.

Trafic marchandises voie étroite

L'activité de transport marchandises sur voie étroite entre La Chaux-de-Fonds et Glovelier est d'importance régionale et permet le transport des déchets ménagers de l'Arc jurassien vers le centre d'incinération de La Chaux-de-Fonds par le rail. Dès 2011, les parties concernées ont signé une convention pour assurer le financement de ces prestations. Conformément à l'Ordonnance sur la promotion du trafic ferroviaire de marchandises et du transport de véhicules à moteur accompagnés (OPTMa), une offre a été soumise et l'entreprise est indemnisée sur la base des coûts non couverts planifiés uniquement pour les prestations effectivement fournies (plafond des indemnités conventionné). Pour l'année 2011, les charges pour le canton de Neuchâtel liées à ces prestations s'élèvent à 3913 francs.

Part communale 2011 au pot commun

TRV et IS	Part cantonale (y compris RPT)	24.426.518
RPT	= 46% x 24.426.518 = 11.236.198	-11.236.198
TRV et IS	Hors RPT	13.190.320
TU	Y compris prestations non reconnues TRV	27.082.388
NLB et LNM	Ligne touristique	427.883
Substitution TGV	Part neuchâteloise	364.250
Renforts	CFF NE – LOC, TRN ligne G, CP Le Locle – NE	212.776
Projet Chasseron	Fusion TN-TRN	223.000
M	Trafic marchandises Glovelier – La Chaux-de-Fonds	3.913
Total "pot commun"		41.500.617
50% à la charge des communes		20.750.308

Détail des indemnités par entreprise de transports

Près de la moitié des indemnités versées en 2011 (50,1%) concerne le trafic urbain. Le trafic régional voyageurs et les indemnités d'exploitation et d'amortissements de l'infrastructure représentent une part légèrement inférieure soit 47,5%. Les indemnités pour le transport urbain restent à un niveau stable par rapport à 2010 et les indemnités pour le transport voyageur (TRV +

IS) reculent légèrement (1,13%) malgré l'introduction de nouvelles rames Domino sur les lignes CFF. Des mesures particulières d'économie ont été demandées aux entreprises.

CFF (Chemins de fer fédéraux)	Lignes neuchâteloises et intercantionales (TRV), y compris renforts	9.085.705
CFF	Contribution d'investissement (halte du Crêt-du-Loche)	22.461
CFF/SNCF (Société nationale de chemins de fer français)	Régio-Express de substitution TGV	364.250
CarPostal Delémont	Lignes neuchâteloises et intercantionales (TRV)	1.828.853
CarPostal Yverdon	Lignes neuchâteloises et intercantionales (TRV)	245.091
BLS (Bern-Lötschberg-Simplon)	Ligne intercantionale (TRV)	1.192.736
BLS	Tronçon intercantional (TRV IS)	949.185
CJ (Chemins de fer du Jura)	Ligne intercantionale (TRV), y compris indemnisation du trafic marchandise sur voie étroite (M)	384.859
CJ	Tronçon intercantional (TRV IS)	328.926
LNM (Société de Navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat)	Ligne intercantionale (TRV)	104.850
LNM	Lignes touristiques	347.883
TRN (Transports régionaux neuchâtelois)	Lignes neuchâteloises (TRV)	6.280.000
TRN	Tronçons neuchâtelois (TRV IS)	1.549.000
TRN	Lignes neuchâteloises (TU), y compris renforts ligne 11	9.379.560
TN (Transports publics du Littoral neuchâtelois)	Lignes neuchâteloises (TRV)	2.874.895
TN	Tronçon neuchâtelois (TRV IS)	208.596
TN	Lignes neuchâteloises (TU), y compris solde communication Onde Verte	17.081.685
TPF (Transports publics firbourgeois)	Ligne intercantionale (TRV)	205.279
NLB (Navigation sur le lac des Brenets)	Ligne touristique	80.000
TN et TRN	Projet Chasseron	223.000
Total y compris RPT		52.736.815
RPT		-11.236.198
Total "pot commun"		41.500.617
50% à la charge des communes		20.750.308

TU = Trafic urbain

TRV = Trafic régional voyageurs

TRV IS = Infrastructures ferroviaires destinées au TRV (indemnités d'exploitation et d'amortissements)

M = Trafic marchandises

En raison des arrondis, l'addition des chiffres présentés peut différer légèrement du total.

Explications complémentaires:

En vertu de la Convention du 31 janvier 2007 entre les CFF et le canton de Neuchâtel concernant la réalisation et l'exploitation de la halte du Crêt-du-Loche, le canton a versé aux CFF en 2011 une indemnité d'exploitation de 22.461 francs.

Le montant de l'indemnisation de la LNM au titre du TRV est défini dans une feuille de route. La Confédération se désengage progressivement de l'indemnisation de cette ligne. Simultanément,

les cantons concernés réduisent globalement leur indemnité afin de se trouver, pour la part touristique, au niveau de l'indemnisation du TRV.

Les prestations TN non reconnues TRV par la Confédération (paires de courses supplémentaires) sont comptées dans le trafic urbain.

Lignes à l'essai et associations

TN	Ligne 10 à l'essai	624.070
LNM	Participation pour période transitoire	72.000
CarPostal	Ligne à l'essai Marin – Le Landeron	81.480
CarPostal	Ligne de Biaufond	13.667
TRN	Ligne à l'essai Néode	146.650
TRN	Association Snowbus	4.000
Divers destinataires	Association Noctambus	14.255
Divers destinataires	Association Noctamrun	10.465
Divers destinataires	Neuchâtel roule, fête des Vendanges et autres mesures d'encouragement	6.200
Total		972.798

Application du principe d'échéance

Comme l'année d'horaire 2011 s'est terminée le 10 décembre 2011, il s'agit de prendre en compte les 21 jours restant lors du bouclage de l'exercice 2011. En appliquant les principes d'échéance et d'annualité émis par le service financier, les montants inscrits dans les comptes 2011 sont les suivants:

364 400 "Entreprises de transports"	52.736.815
Indemnités comptabilisées en 2010	-2.838.400
Indemnités à payer (5,75% du budget 2012)	3.132.100
364 400 "Entreprises de transports" y compris délimitation	53.030.515

364 800 "Subsides divers sociétés économie mixte"	972.798
Indemnités comptabilisées en 2010	-54.800
Indemnités à payer (5,75% du budget 2012)	69.800
364 800 "Subsides divers sociétés économie mixte"	987.798

462 300 "Part communale entreprises de transports"	20.750.308
Part communale comptabilisée en 2010	-1.115.500
Part communale à recevoir (5,75% du budget 2012)	1.237.600
462 300 "Part communale entreprises de transports" y compris délimitation	20.872.408

Crédits supplémentaires de fonctionnement

Compte	Montant	Justification
301 000	52.000	Renforcement de l'effectif. Un poste de collaborateur-trice scientifique à hauteur de 0,5 EPT (équivalent à plein temps) a été créé pour traiter le nombre croissant de dossiers à traiter dans le domaine des transports publics. Le financement de ce poste a été compensé par le non-renouvellement d'un poste de collaboratrice administrative au service des ponts et chaussées.
319 800	6.500	Nouvelles dépenses pour des cotisations à des associations et frais de formation.
319 800	1.900	Frais de certification et de formation pour un collaborateur ainsi que coûts du stage du nouvel économiste.

Crédits supplémentaires d'investissements

N° d'ordre	Montant	Justification
3 000 361	662.300	Anticipation des dépenses d'infrastructure ferroviaire 2012 en 2011. Les montants des prêts accordés aux entreprises BLS et TN pour 2012 (convention signée pour les années 2011-2012) se montent à respectivement 499.956 francs et 162.390 francs. Pour diminuer d'autant la tranche de crédit 2012, ce financement a été anticipé dans le respect des conventions signées.
3 000 387	55.400	Report d'études pour la création de la Halte Fiaz à La Chaux-de-Fonds de 2010 à 2011. Le calendrier initial n'a pas pu être tenu et la compensation a été effectuée sur le crédit de construction de cette halte.

Etudes (509 000)

TransRUN, études d'avant-projet du 1.09.2009 (N° d'ordre 1 000 803)	
Versement subvention société TransRUN	1.500.000
Versement subvention société TransRUN	1.544.700
Total 2011	3.044.700

Création de la halte de Fiaz à La Chaux-de-Fonds (N° d'ordre 3 000 387)	
SD ingénierie, 1ère étape des études	8.342,10
CFF, étude construction état fin juin 2011	34.646,20
CFF, étude construction, solde au 30.9.2011	18.168,75
Total 2011	61.157,05

Investissements propres équipements informatiques et logiciels (506 200)

Microrecensement 2011 (N° d'ordre 1 000 869)	
TRN, données de comptage	24.000,00
Trafit, projet INdoNE	23.328,10
Total 2011	47.328,10

Subventions accordées aux sociétés d'économie mixte (564 000)

Les versements ne s'effectuent plus par des appels de fonds comme par le passé, mais sur la base de versements automatiques (quatre par année) conventionnés avec les entreprises pour la période 2011-2012. Selon l'art. 56 de la Loi sur les chemins de fer (LCdF), les aides financières suivantes ont été versées durant l'exercice 2011:

9^{ème} crédit-cadre du 3.10.2007 (N° d'ordre 3 000 361)	
TN, prêts d'investissement 2011	675.065
TRN, prêts d'investissement 2011	1.010.715
CJ, prêts d'investissement 2011	496.408
BLS, prêts d'investissement 2011	300.120
TN, prêts d'investissement 2012 anticipés	162.390
BLS, prêts d'investissement 2012 anticipé	499.956
BLS, contribution Lhand* Nina et Jumbo	3.733
TRN, contribution Lhand* quai de La Chaux-de-Fonds	47.500
CJ, contribution Lhand* quai de La Chaux-de-Fonds	7.078
Total 2011	3.202.965

*Lhand: loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés

Collaboration extracantonale

Par le biais de diverses associations, le service participe à plusieurs projets intercantonaux dans le domaine des transports publics, dont les principaux sont mentionnés ci-dessous:

Conférence transjurassienne (CTJ)

La CTJ a été la plateforme de discussions entre tous les partenaires au sujet des thèmes suivants:

- Le schéma des mobilités de l'Arc jurassien est terminé. Les projets transfrontaliers ont été largement intégrés dans cette planification, notamment les deux axes comprenant les Verrières et le Col-des-Roches. Cette vision globale, non contraignante, permettra aux collectivités de pouvoir fixer des priorités pour réaliser en commun les projets de transports collectifs.
- LA CTJ sert de plateforme pour la gestion des projets interreg. Les appareils "Signum" qui équipent les 4 trains transfrontaliers pour les rendre compatibles avec le système de signalisation suisse ont été soutenus par le projet interreg qui a versé une somme de 551.347 euros (sur un total de 1.105.000 euros).
- Poursuite des travaux de la plateforme de discussion pour créer des synergies pour l'achat de matériel ferroviaire transfrontalier. Le but recherché étant d'uniformiser une flotte pour réduire les coûts et supprimer les contraintes techniques pour le passage des frontières.
- Poursuite des échanges transfrontaliers dans le domaine des liaisons TGV. L'objectif étant de pérenniser la 3^e porte d'entrée en Suisse qui est celle de l'Arc jurassien via Frasné.

OuestRail

En 2011, dans le prolongement des travaux des années précédentes, les activités d'OuestRail ont été très concentrées le projet du Conseil fédéral FAIF et OuestRail s'est largement impliqué pour influencer celui-ci. Ouestrail a proposé de nouvelles possibilités de financement et des priorités pour la réalisation des projets. Le président d'OuestRail est également le nouveau président de la commission des transports du Conseil aux Etats de la législature 2011-2015.

Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO)

En 2011, la CTSO a poursuivi ses travaux de lobbying sous la présidence du chef du département de la gestion du territoire. Les travaux ont été de même nature que ceux d'OuestRail. Une attention particulière a été portée au projet FAIF afin de défendre les projets de Suisse occidentale, mais également de proposer une vision pour un développement structuré au niveau national afin de

permettre un développement en adéquation avec les besoins en mobilité aux horizons futurs. La CTSO est favorable à la proposition du Conseil fédéral d'augmenter la part cantonale pour le financement de l'infrastructure, tout en mettant la condition que la Confédération fasse l'effort paritairement.

Rapport "Agglomération et RER neuchâtelois"

Tout au long de l'année 2011, le service a travaillé activement au projet de RER neuchâtelois et à la réalisation du rapport "Agglomération et RER neuchâtelois". Ce projet a figuré en haut de la liste des priorités du service et les collaborateurs se sont impliqués à différents niveaux: technique, financier et rédactionnel. L'étroite collaboration avec la société TransRUN SA, le service de l'aménagement du territoire, le service financier et le services juridique a permis de tenir les délais ambitieux exigés par le calendrier du projet. Le Conseil d'Etat a approuvé la mise en consultation du rapport susmentionné pour le 18 janvier 2012. La préparation de cette consultation s'est effectuée lors des derniers jours de 2011 et début janvier 2012 pour une mise en consultation le 18 janvier 2012.

Il est encore à noter que l'avancée de ce projet a été rendue possible notamment grâce à la finalisation de l'étude technique d'avant-projet du TransRUN, conduite par la société éponyme en collaboration avec le service des transports.

Groupe de travail national pour le projet FAIF

Un groupe de travail destiné à proposer au Conseil fédéral un système de financement pour la part cantonale dévolue à FAIF et qui se montera à 200 millions de francs par an a été constitué. Ce groupe comprenait des représentants de 6 cantons, de la Litra (Service d'information pour les transports publics), du secrétaire général de la Conférence des directeurs des transports et de l'Office fédéral des transports. M. Lorenz Bösch, indépendant et ancien conseiller d'Etat, a fonctionné comme modérateur de ce groupe. Le chef du service des transports a participé activement aux travaux du groupe de travail, la défense des intérêts des petits cantons tout comme des commanditaires ayant une exploitation ferroviaire mixte CFF/compagnies privées, est primordiale. La part pour notre canton sera de plusieurs millions de francs et variera en fonction du choix du mode de financement retenu au final par le Conseil fédéral.

Prise de position sur le projet du Conseil fédéral FAIF

Le projet du Conseil fédéral a occupé plusieurs collaborateurs du service afin de mener une analyse fine de ce projet et de ses conséquences. Celles-ci sont déterminantes pour le développement des infrastructures ferroviaires au niveau national. Une prise de position détaillée et complète a été préparée par le service. Globalement, le canton de Neuchâtel s'est déclaré favorable à la recherche de nouvelles solutions pérennes et durables pour le financement de notre système ferroviaire et la mise en place d'un système performant de transports publics à l'échelle du pays à moyen et long termes. Le canton a également proposé plusieurs modifications du projet, dont plusieurs ont été suivies pour l'élaboration du message du Conseil fédéral.

Suivi des interventions du Grand Conseil en lien avec les transports publics

La planification et le suivi des interventions parlementaires ont été améliorés afin de traiter dans les meilleurs délais ces dernières et proposer leur classement au parlement. Ce travail a démontré la quantité et la qualité des informations dont dispose le service dans un large éventail de domaines. Ces données doivent maintenant être présentées au Grand Conseil en vue du traitement des interventions pendantes en lien avec les transports publics. Notons encore que la réponse à quatre interventions concernant le TransRUN figure dans le projet de rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil.

Planification de l'offre de prestations

Trafic longue distance

Le développement de l'offre grandes lignes sur la ligne du Pied-du-Jura est de la compétence des CFF. Depuis maintenant 3 ans, en lien aux problèmes de capacité rencontrés essentiellement entre Yverdon et Lausanne, la cadence à la demi-heure se développe entre Neuchâtel et Lausanne, avec un train supplémentaire au départ de Neuchâtel à 7h53 depuis le changement d'horaire de décembre 2011. Bien qu'encore incomplète, l'offre grandes lignes entre Neuchâtel et Lausanne devient attractive pour la clientèle pendulaire puisqu'un départ toutes les 30 minutes est possible de Neuchâtel à Lausanne aux heures de pointes du matin et du soir.

L'objectif du plan directeur cantonal d'une desserte à la demi-heure entre le canton de Neuchâtel et les principales agglomérations suisses (Lausanne, Genève, Zurich, Bâle, Berne) n'est cependant toujours pas atteint. Les CFF travaillent actuellement sur une nouvelle offre grandes lignes appelée "Concept Romandie", dont la phase 1 verra le jour au changement d'horaire de décembre 2012. Pour cette première étape, les principales modifications concernent l'amélioration des cadences et des places assises entre Lausanne et Genève. Les conséquences pour la ligne du Pied-du-Jura sont limitées à la suppression des arrêts de Morges et Nyon des trains ICN Zurich/Bâle – Genève. La deuxième étape du "Concept Romandie" concerne plus spécifiquement la ligne du Pied-du-Jura avec l'introduction de la cadence semi-horaire sur cet axe en trafic grandes lignes. De nombreuses incertitudes subsistent néanmoins avec, entre autres, les travaux en gare de Lausanne — planifiés entre 2015 et 2025 — qui vont interférer sur les possibilités d'amélioration de l'offre.

Trafic international et transfrontalier

Le 8 septembre 2011, M. Nicolas Sarkozy, Président de la République française, inaugurerait en gare de Besançon Franche-Comté TGV: la première phase de la nouvelle ligne à grandes vitesses Rhin-Rhône longue de 140 kilomètres. Profitant de la dynamique de cette nouvelle ligne ferroviaire, notre voisin frontalier direct, la Région Franche-Comté, modifiait fondamentalement son offre ferroviaire avec l'introduction d'une offre cadencée sur son territoire. Les effets pour le trafic de raccordement aux lignes à grande vitesse européen du canton de Neuchâtel étaient loin d'être anecdotiques:

- Les horaires TGV directes Berne – Paris via Neuchâtel permettent de mieux répondre aux besoins du trafic d'affaires avec la possibilité de planifier des séances à la demi-journée entre Berne et Paris. L'arrivée à Paris du TGV du matin est prévue vers midi, soit une heure plus tôt que les horaires 2011. Dans le sens retour, le départ de Paris est retardé d'une heure aux alentours de 18h00 avec une arrivée à Neuchâtel à 21h52.
- Les horaires des Régio-Express (RE) introduit en 2010 pour Paris avec correspondance à Frasne, sont adaptés aux nouveaux horaires TGV Lausanne – Paris.
- Pour les Montagnes neuchâteloises, avec le soutien de la Région Franche-Comté et sur la demande du canton de Neuchâtel, 3 trains journaliers des liaisons La Chaux-de-Fonds – Besançon Viotte sont prolongés, sans rupture de charge, jusqu'à la nouvelle gare de Besançon TGV.

Les temps de parcours entre La Chaux-de-Fonds et Paris sont améliorés de 30 minutes environ suivant les relations. Deux possibilités supplémentaires Paris – La Chaux-de-Fonds avec un temps de parcours de 4h30 sont proposées en 2012 (départ de Paris à 11h23 et 16h53).

Comme évoqué précédemment, la CTJ et la Région Franche-Comté ont élaboré le schéma de cohérence des mobilités de l'Arc jurassien. Ce document fixe de manière générale les objectifs à atteindre en matière d'offre en transports publics et assure une coordination transfrontalière. Sur cette base, le canton de Neuchâtel et la Région Franche-Comté ont décidé de lancer une étude d'amélioration de l'offre ferroviaire entre les deux territoires comprenant deux axes de réflexion. Le premier concerne la liaison Neuchâtel – Besançon par le Val-de-Travers, le deuxième traite de l'offre entre La Chaux-de-Fonds et Besançon via Morteau. Les résultats sont attendus fin 2012 et doivent permettre d'élaborer une réflexion coordonnée d'amélioration d'offre sur ces deux corridors ainsi que le programme de réalisation de ces objectifs conjoints. L'étude du bureau SMA concernant la stratégie de raccordement du canton de Neuchâtel au réseau de lignes à grandes

vitesses européen, terminée à fin 2010, sert de donnée de base à la suite de ces nouvelles études. Ces dernières ont fait l'objet d'une demande de financement du fond européen interreg.

Trafic régional voyageurs

Ligne ferroviaire Neuchâtel – Le Locle

Depuis l'introduction de la 1^e étape de Rail 2000, en 2005, le nouveau concept introduit entre Le Locle, La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel — avec une paire horaire de Régio-Express (RE) et une paire de trains régionaux () — dépasse les pronostiques de fréquentation établis par le service. Une augmentation de 32% de fréquentation est constatée entre Les Hauts-Geneveys et La Chaux-de-Fonds entre 2005 et 2010. Soit plus de 5% par an, ce qui est bien supérieur à celle constatée sur d'autres lignes ferroviaires en Suisse. Cette augmentation importante s'explique par l'introduction de la communauté tarifaire intégrale en juin 2009, par l'optimisation des correspondances à Neuchâtel en direction de Berne et par l'amélioration du confort des clients en introduisant progressivement du matériel modernisé DOMINO sur la ligne. Néanmoins, cet effet réjouissant de progression du transport ferroviaire amène la problématique de la capacité jusqu'alors plutôt réservée aux grandes agglomérations de l'Arc lémanique ou de Bâle, Berne et Zurich. Il n'est dorénavant plus rare de voir des clients voyager debout aux heures de pointes. Grâce à une étude précise des CFF sur les réserves de capacité de la ligne, une deuxième paire de RE horaire a été introduite au changement horaire de décembre 2011. Et ce bien que ces deux sillons horaires soient potentiellement, à futur, en conflit avec du trafic marchandise sur la ligne du Pied-du-Jura entre Vauseyon et la gare de Neuchâtel. Pour 2012, trois trains supplémentaires circulent entre La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel répondant ainsi aux besoins de la clientèle. A l'avenir, si ces trains supplémentaires étaient également saturés, il n'existe dorénavant plus aucune autres possibilités d'amélioration de l'offre sur la ligne. Seul le développement du réseau RER neuchâtelois et sa nouvelle colonne vertébrale, le TransRUN, est à même de répondre à un accroissement de la mobilité dans l'agglomération neuchâteloise. A noter que l'inauguration de la HE-Arc à Neuchâtel en septembre 2011 et le déplacement de certaines filières du CPLN au CIFOM au Locle courant 2012 vont encore accentuer cette tendance.

Réorganisation des lignes à Boudry

Au vu des objectifs d'aménagement du Plateau de la Gare à Boudry, la commune a décidé de créer une nouvelle route dite "Route des Conrardes" pour desservir ce secteur en évitant le centre ville. Cette nouvelle liaison doit permettre de desservir en transport public un secteur fortement urbanisé, sachant que les habitants de ce quartier ne sont pas desservis, au contraire de ceux de la ligne P Boudry – Perreux (cadence aux 20 minutes aux heures de pointes). Cette desserte est complétée par la ligne via le faubourg Philippe Suchard, à l'ouest de la commune.

Ce projet de desserte a été intégré au projet d'agglomération RUN et est donc conforme à la vision stratégique du réseau urbain neuchâtelois. Ces deux nouvelles lignes, conformément à la LTP, sont soumises à une période d'essai de 3 ans durant laquelle les communes concernées financent 50% des coûts non couverts des lignes, avec une participation principale de la commune de Boudry directement bénéficiaire de cette nouvelle offre.

Les effets de cette réorganisation sont conséquents pour la commune de Cortaillod. La ligne 5b Areuse – Cortaillod est redimensionnée pour tenir compte des exigences de la Confédération concernant la fréquentation insuffisante par rapport à l'offre (ou nombre d'aller-retour). L'exploitation de la ligne 5b est assurée au moyen du même véhicule par le prolongement de la ligne d'Areuse – Boudry CFF via la nouvelle route des Conrardes. Une adaptation de l'offre entre Areuse et Cortaillod avec une diminution d'une quinzaine d'aller-retour par rapport à l'offre 2011 est ainsi nécessaire (passage de 48 paires course à 33).

Ligne 21.030 Le Landeron – Marin

Le 14 décembre 2008, sur commande de l'Etat de Neuchâtel et des communes de Cornaux, Cressier, Le Landeron et La Tène, l'entreprise CarPostal débutait l'exploitation d'une nouvelle ligne de transports publics bus entre Le Landeron et Marin-Epagnier. Conformément à la LTP, toute nouvelle ligne est soumise à une phase d'essai de 3 ans avant son intégration au "pot commun" (compte de l'Etat 364 400). Pour ce faire, les quatre communes et l'Etat ont signé une convention, en février 2009, qui fixait la clé de répartition intercommunale et les objectifs de fréquentation à atteindre pour l'intégration de la ligne au "pot commun". La phase d'essai s'est terminée au

changement d'horaire de décembre 2011. Les critères de fréquentation de la ligne ayant été atteints, la ligne 21.030 est dorénavant intégrée au "pot commun".

L'offre a été complétée par une desserte les samedis comprenant six paires courses.

Desserte hivernale LNM

Sur proposition de l'entreprise de navigation, les trois cantons commanditaires (Neuchâtel, Vaud et Fribourg) ont accepté la suppression de la desserte hivernale sur le lac de Neuchâtel, dès 2012. La fréquentation constatée ne justifiait plus cette desserte. Cette décision a pour conséquence la perte de l'indemnisation de la Confédération qui ne considère plus cette offre comme du TRV.

Autres lignes cantonales

Pour les autres lignes de transport public du canton, les horaires 2011 sont reconduits en 2012 avec cependant les améliorations suivantes:

- une paire supplémentaire entre Bienne et Neuchâtel pour le trafic régional;
- une paire supplémentaire entre Le Locle et Neuchâtel pour la ligne CarPostal 21.080 pour répondre à des besoins de capacité entre Montmollin et Neuchâtel;
- l'augmentation de l'offre entre Gorgier et Yverdon par l'adjonction de cinq paires courses essentiellement sur la demande du canton de Vaud;
- deux paires courses supplémentaires en correspondance à Chambrelieu avec les nouveaux trains commandés entre La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel pour la ligne 21.025 Colombier – Les Grattes.

Commande de prestations pour renforcer l'offre en cours d'année

- La course régulière 305 (départ de 6h40 au Locle) de la ligne CarPostal 21.080 Le Locle – Neuchâtel a dû être renforcée durant les périodes scolaires de l'année horaire 2011 en raison d'une très forte demande qu'il n'était plus possible d'assurer au moyen d'un seul véhicule. La demande, avec environ 80 personnes, dépassait parfois la capacité du véhicule engagé.
- Comme évoqué précédemment, la fréquentation de la ligne ferroviaire 223 Neuchâtel – Le Locle croît de manière importante depuis l'introduction de la 1^e étape de Rail 2000. Certains trains de l'heure de pointe sont en limite de capacité et il n'est plus rare de voyager debout entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds. La réorganisation des filières de formation de la Haute école Arc, avec l'inauguration du bâtiment TransEurope à Neuchâtel au mois de septembre 2011, a nécessité la commande de renforts par l'adjonction d'un module supplémentaire DOMINO-2 au train de base composé de trois éléments voyageurs.
- Les horaires de la ligne G Les Hauts-Geneveys – Cernier – Les Geneveys-sur-Coffrane devenaient très difficiles à respecter avec l'augmentation généralisée du trafic individuel et les mesures ponctuelles de limitation des vitesses à l'intérieur des localités. Il a été décidé de détendre les horaires avec la suppression de quelques courses entre Cernier et les Hauts-Geneveys. Après concertation avec l'école de la Fontenelle et Evologia, il a été décidé de réintroduire une paire course supplémentaire pour répondre à leurs besoins courant 2011.

Mandat de planification de l'Arc jurassien

Le groupe de travail "mandat de planification de l'Arc jurassien" a terminé ses travaux en 2011. Ce groupe est constitué des cantons de Berne, Jura et Neuchâtel ainsi que les entreprises CFF, TRN et CJ. Son objectif est de planifier l'offre ferroviaire sur les territoires cantonaux respectifs à divers horizons de planification. L'intégration de la nouvelle infrastructure du TransRUN à la planification horaire des lignes du RER neuchâtelois a constitué une grande partie du mandat. Le rapport final sera disponible début 2012. Les résultats principaux du mandat de planification ont été intégrés au rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil "Agglomération et RER neuchâtelois". Ils ont, entre autres, confirmé la possibilité de réaliser une offre au quart d'heure entre Neuchâtel et Le Locle avec le TransRUN, mais également d'assurer le prolongement des trains en direction du Val-de-Travers et Gorgier St-Aubin sur la ligne du Pied-du-Jura, en tenant compte des contraintes liées au

trafic marchandises. Cette offre est possible moyennant des points de croisement supplémentaire au Crêt-du-Loclc et à Bôle.

Groupe de travail Broye-Seeland

Le groupe de travail Broye-Seeland est compétent pour la planification de l'offre comprenant plusieurs corridors dont, pour le canton de Neuchâtel, les lignes Neuchâtel – Berne et Neuchâtel – Fribourg. Il réunit les cantons de Berne, Vaud, Fribourg et Neuchâtel, ainsi que les entreprises de transports CFF, BLS et TPF. L'objectif de ce groupe de travail est de définir un concept d'offre répondant aux attentes des quatre cantons commanditaires, à plusieurs horizons de planification, d'évaluer les besoins en investissements nécessaires à la réalisation des objectifs cantonaux et, ensuite, de tenir compte des possibilités financières de chacun des partenaires en fonction des horizons de planification. Aucun consensus n'ayant été trouvé jusqu'ici pour l'horizon 2018-2020 — correspondant à la réalisation du tunnel double voie de Rosshäusern — le groupe de travail a décidé de mandater le bureau d'ingénieur SMA et associés SA pour une étude complète du secteur avec l'objectif d'une clarification des besoins cantonaux respectifs. Les résultats de l'étude sont attendus courant 2012.

Trafic urbain

L'offre urbaine au Locle ne donnant pas entière satisfaction, l'horaire 2012 prévoit la généralisation de la cadence aux 20 minutes avec cofinancement de la ville du Locle durant la période d'essai de trois ans. Cette mesure doit permettre d'améliorer l'attractivité du réseau urbain de la ville et ainsi augmenter la part modale des transports publics.

En 2010, l'offre de la ligne urbaine numéro 11 des Cerisiers à La Chaux-de-Fonds a été étoffée par l'ajout d'un véhicule supplémentaire à l'heure de pointe du matin permettant de réaliser la cadence au quart d'heure entre les Cerisiers et la gare de La Chaux-de-Fonds. Cette amélioration peut également être proposée à l'heure de pointe du soir à partir des horaires 2012. L'impossibilité de respecter les horaires en raison de l'augmentation du trafic rendait cette mesure nécessaire également à l'heure de pointe du soir. Liée à la même problématique du respect des horaires, la ligne 10 Sombaille a dû être modifiée pour les horaires 2012.

Développements futurs

Avec l'objectif d'une acceptation de toutes les régions du canton sur le concept RER proposé par le Conseil d'Etat dans son rapport "Agglomération et RER neuchâtelois", le service des transports va lancer deux études complémentaires.

- La suppression de la ligne existante Vauseyon – La Chaux-de-Fonds selon le tracé via Chambrelieu implique une réorganisation complète du réseau bus au Val-de-Ruz. Les gares des Hauts-Geneveys, des Geneveys-sur-Coffrane, de Montmollin-Montézillon, de Chambrelieu, de Corcelles-Peseux et des Deurres seront démantelées et doivent faire l'objet d'une analyse complète des effets sur la clientèle actuelle. L'objectif de cette étude est de répondre aux questions des vaudruziens concernant leurs futures dessertes en transports publics à l'horizon du TransRUN.
- En l'état de la planification, à l'horizon du RER neuchâtelois, les gares de Corcelles-Peseux et des Deurres seront démantelées privant les habitants de l'agglomération Ouest d'une liaison directe avec la gare de Neuchâtel et son réseau RER. Dans le cadre de la Communauté urbaine du Littoral (COMUL), les communes de Corcelles-Cormondrèche et de Peseux ont lancé une étude d'infrastructure ferroviaire pour une nouvelle liaison entre Cormondrèche, au lieu dit le Villaret, et Bôle. Cette solution permettrait de faire passer les trains du Val-de-Travers par les Deurres et Corcelles-Peseux, maintenant une desserte des deux gares sans surcharger la gare de Neuchâtel. Les résultats sont attendus à fin janvier 2012. Ils doivent permettre de vérifier la faisabilité technique de cette variante et d'en estimer les coûts. En complément à cette étude, une variante différente serait d'utiliser la plateforme ferroviaire pour une liaison en site propre de bus entre Cormondrèche et la gare de Neuchâtel. Ce mandat sera terminé d'ici à fin février.

Les projets Qualité & Mobilité

INDONE

Ce projet est entré dans sa phase de réalisation avec le développement des indicateurs de performance sur les prestations offertes en transports publics. D'ici fin 2012, le système d'aide à la décision sera entièrement développé et permettra de fournir les indicateurs clé de performance sur l'offre et la demande en transports publics. Il permettra d'analyser précisément le réseau et de répondre efficacement aux demandes statistiques internes ou externes de l'Etat.

Qualité des transports publics urbains

Cette enquête a permis de mesurer le degré d'attente et de satisfaction de la clientèle à chacune des étapes d'un déplacement (par exemple la qualité des d'informations sur Internet, la qualité à l'achat du billet, durant l'attente à l'arrêt, durant le trajet, aux zones de correspondance, etc). Ainsi, 35 critères de qualités ont été mesurés. Les entreprises de transports ont été sensibilisées aux résultats. Les objectifs d'amélioration de la qualité par critère seront exprimés dans les conventions d'objectifs des entreprises.

AntiSmog

Ce projet doit permettre de freiner la pollution excessive de l'air à l'ozone et aux particules fines pendant la période du smog estival. Un nouveau concept a été défini en étroite collaboration avec plusieurs partenaires. Ce projet remplace l'ancienne mesure PicPollution qui n'avait pas connu un grand succès. Les partenaires du projet sont le service des transports, le service des automobiles et de la navigation, le service de l'énergie et de l'environnement, le service des ponts et chaussées, la police, Onde Verte, ainsi que les services concernés des trois agglomérations urbaines. L'action a été validée par le chef du département de la gestion du territoire et se déroulera pour la première fois durant les mois de juillet et août 2012.

L'action AntiSmog consiste à offrir 80% de réduction sur le prix d'un abonnement mensuel contre le dépôt des plaques de circulation de sa voiture privée au service des automobiles et de la navigation. Outre l'avantage tarifaire, l'automobiliste obtiendra une déduction de la taxe cantonale automobile et une vignette pour le stationnement.

Reso Velo

Ce projet a été lancé fin 2010, en collaboration avec le service des ponts et chaussées, le service de l'aménagement du territoire, le service de la géomatique et du registre foncier et les services concernés des trois agglomérations urbaines. Le périmètre du projet s'est étendu à la gestion des données de places de stationnement de vélos. Par contre, les objectifs de digitaliser le réseau cyclable utilitaire et touristique du canton ont été repoussés à 2013, suite au retard du projet fédéral "MISTRA" dont les données sources sont essentielles à la réalisation du projet.

MORETRADONE

Cette étude de l'Université de Neuchâtel et de la Région Franche-Comté concerne l'analyse de la mobilité résidentielle des transfrontaliers français. Pour la partie concernant les transports, le comportement des pendulaires français habitant en Franche-Comté et travaillant en Suisse a été modélisé. L'étude a été réalisée avec le soutien du Professeur Michel Bierlaire de l'EPFL, spécialiste mondial dans ce domaine. Les résultats de l'étude ont permis de cibler les seuils de temps de trajet et de tarifs à partir desquels les transfrontaliers choisissent plutôt la voiture ou les transports publics. Cette étude a mis en évidence qu'une fréquence insuffisante de bus/trains régionaux ne permet pas un transfert modal significatif vers les transports publics, même si le temps de trajet est réduit ou les tarifs drastiquement baissés.

Contrôle Qualité et Prestations

Ce projet géré par l'Office fédérale des transports doit permettre la production des indicateurs de qualité, ponctualité et sécurité. Le canton de Neuchâtel est le canton pilote pour la région ouest de la Suisse.

Communauté tarifaire intégrale Onde Verte (CTNE)

L'année 2011 a été riche d'événements pour la communauté tarifaire intégrale du canton.

Communication

Au niveau de la communication, un nouveau site Internet convivial et simple d'utilisation a été mis en ligne (<http://www.ondeverte.ch>). Le site internet permet de calculer le prix d'un billet en fonction de son trajet dans le canton et de rechercher son horaire.

De plus, une importante campagne de communication a été lancée afin de mieux faire connaître Onde Verte et ses produits.

Ventes

Au niveau des ventes de titres de transports, malgré une augmentation des tarifs en 2011, une légère augmentation du nombre d'abonnements a été constatée (+ 1,6% par rapport à 2010). Le chiffre d'affaires de tous les produits Onde Verte (abonnements, cartes multicourses, billets individuels, cartes 24h) a augmenté de 4,8% par rapport à 2010.

Après un recul constaté en 2009, l'attractivité des tarifs Onde Verte commence à porter ses fruits.

Tarifs

Au niveau tarifaire, suite à une augmentation de 2,9% en 2011, le canton a accepté de ne pas augmenter les tarifs pour 2012. Durant l'année, des arrangements tarifaires ont été conclus pour des événements importants tels que:

- la carte journalière "Mille pattes" pour les festivités du Millénaire de la ville de Neuchâtel,
- la gratuité pour se rendre à l'ouverture du centre commercial de Marin,
- la gratuité pour la manifestation "A nous la chaussée".

De plus, l'offre tarifaire "JobAbo" a rencontré un franc succès dans le cadre des plans de mobilité des employés d'entreprise. L'Etat de Neuchâtel a d'ailleurs conclu un contrat de partenariat "JobAbo" avec la CTNE, permettant aux employés de l'Etat de bénéficier d'un abonnement à tarif spécial. En trois mois, environ 100 employés — sur un potentiel estimé à 800 pendulaires — ont opté pour un abonnement "JobAbo" pour leurs déplacements quotidiens.

Des synergies avec les communautés tarifaires voisines sont envisagées. Par exemple, la CTNE a autorisé deux extensions de zones Mobilis sur le périmètre cantonal (régions de Sainte-Croix – Buttes et de Provence – Fresens).

Fonctionnement

Au niveau du fonctionnement de la communauté tarifaire intégrale, les documents constitutifs de la société ont été finalisés par les partenaires. Les groupes de travail ont été réorganisés. Une nouvelle clé de répartition des recettes basée sur la demande a été définie pour une première mise en œuvre en 2012.

3.6. Perspectives

Préparation offre 2012

L'offre 2012 de transport reprend celle de 2011, en y intégrant les renforts décidés en cours d'années. La quote-part accordée par la Confédération pour le canton de Neuchâtel a été augmentée en 2010, mais les premières estimations pour 2011 et 2012 étaient pessimistes car la Confédération prévoit une réduction de crédit dans le cadre du programme de consolidation (PCO). La Confédération a finalement annoncé, en juillet 2011, une augmentation de la quote-part pour le canton de Neuchâtel suite aux négociations de l'Office fédéral des transports (appuyées par les cantons) avec l'Administration fédérale des finances. La clé de répartition pour la part de financement sera également modifiée à l'avantage du canton de Neuchâtel (49% des indemnités TRV seront à charge du canton contre 50% auparavant). En parallèle, un développement de l'offre est nécessaire pour répondre à l'augmentation de la demande sur le réseau neuchâtelois, principalement entre La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel où les limites de capacité sont atteintes aux heures de pointes.

Financement de l'infrastructure ferroviaire

Jusqu'en 2010, le financement de l'infrastructure ferroviaire était assuré par le 9^e crédit-cadre fédéral et les entreprises présentaient des plans d'investissement aux commanditaires annuellement. Les commanditaires finançaient leur part sur appel de fonds des entreprises, en fonction de l'avancée de la réalisation des travaux. Suite à l'entrée en vigueur de différents actes normatifs révisés concernant les transports publics (réforme des chemins de fer 2.1), il est prévu de conclure des conventions de prestations avec les entreprises gestionnaires de l'infrastructure pour une période de deux ans. Ces conventions ont pour objectif d'améliorer la productivité des entreprises en les incitant à une efficacité supérieure et de les responsabiliser par rapport à leurs éventuelles pertes financières sur la période. En parallèle, des objectifs seront attribués aux entreprises pour assurer notamment un niveau élevé de sécurité. A terme, ces conventions seront calquées sur les conventions de prestations CFF et auront une validité de quatre ans. Pour faire face à ces évolutions, le canton va prolonger le crédit d'infrastructure actuel sur la période 2011-2012 pour couvrir les besoins en prêts d'investissement des entreprises de transport. Pour la période 2013-2016, l'ouverture d'un nouveau crédit-cadre pour l'infrastructure va être requise afin de couvrir les besoins sur cette période. Cet objet sera soumis en 2012 au Grand Conseil.

RER-Agglomération

L'année 2012 sera essentiellement consacrée au support technique nécessaire à la préparation de la votation sur le RER-Agglomération du 23 septembre 2012. Un grand nombre d'études techniques concernant l'exploitation du réseau entourant les lignes RER doivent encore être réalisées ou actualisées. Le service des transports sera aussi présent pour alimenter les besoins au niveau des aspects techniques la campagne d'information.

Concernant le projet d'agglomération de 2^e génération, la finalisation dudit projet nécessite en 2012 un complément d'études pour vérifier l'aspect financier des projets et leur faisabilité. La priorisation de certains projets devra encore être réalisée avant de déposer définitivement le projet à la Confédération. L'avant-projet sommaire pour la halte de Perreux sera réalisé en 2012.

La poursuite de la mise en œuvre des mesures du projet de 1^e génération va se poursuivre, un rapport pour la construction de la halte Fiaz sera préparé à l'attention du Grand Conseil en 2012.

FAIF

Le Conseil fédéral va présenter en 2012 le message aux chambres au sujet de FAIF. Les cantons devront prendre position et les services devront servir de support aux parlementaires pour

organiser le débat sous la coupole. L'enjeu sera de plusieurs millions de francs pour le compte de fonctionnement de l'Etat.

4. SERVICE DES PONTS ET CHAUSSEES

4.1. Missions

Les missions principales du Service des ponts et chaussées (SPCH) consistent à:

- Assurer la viabilité et la pérennité du réseau routier cantonal, ainsi que de ses ouvrages, des cours d'eau cantonaux et des rives des lacs sur le territoire neuchâtelois.
- Construire et aménager le réseau routier cantonal reliant les localités entre elles, ainsi que les ouvrages d'art qui lui appartiennent, en tenant compte des interconnexions avec les réseaux des régions voisines.
- Achever la construction de la route nationale 5 sur le territoire neuchâtelois.
- Continuer le projet H20.
- Assainir le réseau routier pour respecter la législation fédérale en matière de bruit routier.
- Aménager et entretenir les cours d'eau cantonaux, leurs berges et les rives des lacs sur le territoire neuchâtelois.
- Procéder aux acquisitions foncières nécessaires aux constructions et aménagements projetés par le service.
- Délivrer les concessions, permis et autorisations relatifs à l'utilisation de la force hydraulique et du domaine public cantonal, à l'usage commun et réservé des cours d'eau, à l'exploitation des remontées mécaniques et à la signalisation routière.
- Mettre en place et entretenir les dispositifs permettant d'assurer la sécurité à l'exploitation du réseau routier et de ses ouvrages.
- Assurer la gestion administrative, technique et financière du fonds des routes communales.
- Mettre à jour annuellement les valeurs de charges de trafic sur le réseau routier cantonal.

Le garage de l'Etat assure la fonctionnalité du parc de véhicules et de machines du SPCH et met du personnel à disposition pour la conduite des véhicules du Conseil d'Etat.

Les spécialistes en la matière au sein du SPCH conseillent les secteurs publics et tiers quant à l'application des législations en matière de marchés publics et/ou relatives aux divers domaines d'activités du SPCH.

Le SPCH est également chargé de notifier les préavis relatifs à des dossiers transmis par d'autres services de l'Etat ou par des tiers, relativement aux domaines et compétences du service.

Pour terminer, le laboratoire d'essais et d'analyses routières (LEAR) procède à des revues d'état et des essais de matériaux dans le cadre de l'accomplissement des missions du service et pour le compte de tiers.

4.2. Objectifs annuels

Les objectifs spécifiques à l'année 2011 peuvent être séparés en deux catégories: les objectifs internes et externes. Les objectifs permanents ne sont pas abordés.

Objectifs externes

Avancer de manière déterminante dans le traitement des oppositions reçues lors de la mise à l'enquête du projet de la route principale H20, afin d'assurer que la décision finale d'approbation soit prise par le Conseil d'Etat avant le transfert dans le réseau des routes nationales, et qu'ainsi le projet soit prêt à être réalisé à ce moment-là.

Procéder à l'assainissement des installations photovoltaïques situées de part et d'autre de la traversée sous La Vue-des-Alpes. Cet objectif a été complètement atteint. Une demande de rétribution au prix coûtant (RPC) a pu être adressée à Swissgrid, l'installation assainie atteignant les objectifs fixés en la matière.

Continuer les travaux de bétonnage des tunnels et débiter les travaux des tranchées couvertes aux portails d'Auvernier et de Serrières. Cet objectif a été atteint, la planification des travaux étant suivie.

Soumettre au Grand Conseil la demande de crédit relative au projet de reconstruction de l'ancienne H20, aujourd'hui RC 1320, entre le Crêt-du-Loche et Les Eplatures, mettre les travaux en soumission et les initier, notamment en coordination avec Viteos. Cet objectif a été atteint et l'entreprise adjudicataire a fortement été mise à contribution pour réaliser les travaux prévus en 2011.

Achever les travaux préparatoires du tunnel du Bois des Rutelins (Virage-de-la-Mort, en dessus de St-Sulpice). Cet objectif a été atteint. Les travaux principaux commenceront dès le printemps 2012.

Connaissant les restrictions inévitables qui interviendront en 2012 dans ce domaine, gérer les interventions liées au compte d'investissement de manière à utiliser la totalité des montants mis à disposition. Cet objectif a été atteint.

Objectifs internes

Continuer la mise en place de la gestion des projets par prestations (GESPA) en développant le niveau 3 jusqu'à sa validation. Cet objectif a été abandonné compte tenu des modifications que le Service financier (SFIN) apportera à la gestion financière au sein de l'Etat, qui découleront essentiellement de l'introduction du modèle comptable harmonisé, 2^{ème} version.

Introduire une comptabilité analytique basée sur les principes de GESPA. Cet objectif n'a pas été atteint. En effet, en sus des considérations évoquées au point précédent, il s'est avéré que le développement d'outils spécifiques au suivi d'activités de construction et d'entretien de routes, d'ouvrages et de cours d'eau était beaucoup plus compliqué que prévu. De plus, le fait que la gestion des engagements ne soit pas implémentée dans SAP rendait relatif l'intérêt de la mise en place des outils mentionnés ci-avant. Ce dernier élément devrait évoluer en 2012 par l'introduction de la gestion des engagements par le SFIN dans SAP.

Continuer l'assainissement du système qualité laissé à l'abandon depuis 2003. Cet objectif est en cours de réalisation.

Initier la révision de la Loi sur les routes et voies publiques (LRVP), datant de 1849, qui accuse un âge ne permettant plus de répondre aux diverses situations rencontrées aujourd'hui. Un groupe de travail a été constitué. Le canevas de la loi a été établi, mais plusieurs réflexions de fond doivent être menées, notamment quant à la définition des critères classant une route dans le réseau cantonal, quant au rôle des routes cantonales, aux missions et prestations à charge de l'Etat relativement aux aménagements dédiés aux différents types de mobilité, ou quant à la question du financement de l'exploitation, de l'entretien, de la maintenance et de l'aménagement du réseau routier.

4.3. Ressources (personnel, finances, informatique, communication)

Ressources humaines – organisation

L'année 2011 n'a pas vu intervenir de changement majeur, les grandes modifications ayant été apportées au niveau de l'organisation en 2008/2009, seules diverses adaptations mineures ont porté sur le déplacement de l'un-e ou l'autre collaborateur-trice.

A fin 2011, 151 collaborateurs travaillaient au SPCH pour 143.8 EPT (équivalents plein temps). Ce nombre peut sembler important, mais il s'agit là du minimum de personnes admissible sans devoir couper dans les prestations exécutées, qui relèvent, pour une très grande partie, d'obligations de l'Etat. Quelques collaborateurs-trices devront encore être engagé-e-s, essentiellement pour renforcer l'une ou l'autre entité submergée, notamment, par les demandes relatives à des dossiers particuliers ou aux nouvelles législations ou par le besoin d'élaborer des planifications techniques et/ou financières.

Par ailleurs, les 2 ou 3 prochaines années verront quelques collaborateurs clés partir en retraite, ce qui conduira probablement à réorganiser tout ou partie de certaines équipes opérant dans différents secteurs d'activité du service.

Finances

La refonte complète de la gestion financière, ainsi que la mise en place d'une comptabilité analytique, couplées à la migration du système comptable ont induit passablement de problèmes ayant entravé la maîtrise des dépenses. Les éléments de suivi financier ont eu beaucoup de peine à naître. Globalement, le résultat annuel est néanmoins satisfaisant et les missions incombant au SPCH ont été menées à bien.

Informatique

L'équipe informatique (INFO) s'occupe de développer, maintenir et coordonner les matériels et logiciels spécifiques utilisés au SPCH, ainsi que de fournir aux utilisateurs un support technique de premier niveau. Dans ce cadre restreint, outre l'accompagnement du SIEN pour la mise en service de nouveaux postes de travail ou le remplacement de plusieurs serveurs (web, applications, documents et archives, ...), l'équipe a développé:

Informatique de gestion

- un système de gestion des documents qualité, avec publication sur Intranet (suite et fin);
- un système de gestion des projets avec moteur de recherche sur Intranet;
- des adaptations de plusieurs programmes rendues nécessaires par la nouvelle gestion des projets, ainsi que le nouveau plan de classement;
- une gestion des autorisations et contrôles d'exploitation des remontées mécaniques;
- une gestion des autorisations d'installation d'obstacles à la navigation aérienne;
- la réécriture partielle de 8 applications pour un fonctionnement sur Terminal server.

Informatique technique

- l'installation d'une nouvelle version de Messerli Gestion (édition des soumissions);
- des adaptations dues aux nouvelles versions des applications de dessin (MicroStation V8i SelectSeries 2) et de conception routière (GeoMacao V8i SelectSeries 2, AutoTURN 8);
- des études en vue du remplacement de la solution de conception routière Macao par Bentley PowerCivil ou Autodesk Civil 3D;

- l'analyse et l'adaptation partielle des programmes pour les comptages routiers et l'établissement des cartes de trafic.

Banque des données routières STRADA-DB - exploitation

Bien que la banque des données routières STRADA soit en exploitation pour quelques temps encore, l'équipe de la gestion de la maintenance routière (GMAR) a démarré concrètement, depuis avril 2011, le projet d'introduction du nouveau système d'information "MISTRA" développé sous l'égide de l'Office fédéral des routes (OFROU) pour la gestion des routes et du trafic. L'intégration de cet outil dans l'environnement informatique cantonal existant se base sur la méthodologie "HERMES" utilisée et également développée par la Confédération pour soutenir le développement ou l'adaptation de solution TIC (technologie de l'information et de la communication). Pour l'instant, les phases d'analyse préliminaire et d'initialisation du système global se poursuivent.

Contrairement à l'OFROU, les cantons n'ont pas encore migré vers les différents modules MISTRA. Certains, à l'instar du canton du Valais ou du canton de Vaud, prévoient de le faire à mi-2012. Pour le canton de Neuchâtel, l'arrêt et le remplacement de STRADA par les applications MISTRA correspondantes ne seront effectifs que fin 2012, voire début 2013. De son côté, la police cantonale neuchâteloise utilise déjà, depuis le début de l'année 2011, le module MISTRA VU (Verkhersunfall) pour la saisie des accidents de la circulation. Durant le dernier trimestre 2011, une partie des collaborateurs du GMAR et de l'INFO ont suivi trois formations sur les applications MISTRA relativement au système de base, à la gestion de la chaussée et à l'analyse spatiale des accidents de la circulation.

Actuellement, STRADA, système de référencement géographique, est toujours en exploitation et sera financièrement maintenu jusqu'à fin 2012 par l'OFROU, mais restera tout de même disponible encore en 2013.

4.4. Événements principaux

Généralités

Le fait à relever réside certainement dans les importantes ressources financières mises à disposition pour l'année 2011. Pour une part, ces ressources étaient connues, déjà inscrites au budget accepté à fin 2010 par le Grand Conseil, mais une autre part de ces ressources a été libérée en cours d'année, soit, pour le budget de fonctionnement, par le Grand Conseil qui a libéré 2 millions de francs à affecter à l'entretien des infrastructures, soit, pour les investissements, par le Conseil d'Etat qui a utilisé ses compétences de réallouer, en cours d'année, les budgets susceptibles de rester non utilisés en fin d'année.

Ces deux sources de financement supplémentaires ont conduit le SPCH à réaliser pour plus de 3,5 millions de francs de travaux supplémentaires à ce qui était initialement inscrit au budget.

N5 / Tunnel de Serrières

Après les percements des deux tubes du tunnel en 2010, les travaux ont suivi leur cours sans difficultés particulières. Les bétonnages de l'intérieur des deux tubes seront terminés courant 2012. Les travaux relatifs à la construction des tranchées d'accès ont été adjugés et sont en cours de réalisation. Bien que la proximité du trafic puisse représenter une complication au niveau du maintien de la sécurité aux abords des chantiers et en matière de phasage des travaux, tout se déroule à satisfaction.

H20 / Neuchâtel – Col-des-Roches

Le projet de contournement de La Chaux-de-Fonds et du Locle a fait l'objet de deux crédits complémentaires acceptés par le Grand Conseil au mois de juin 2011. L'un concernait les prestations nécessaires au traitement des oppositions et à la poursuite des études, l'autre devant servir à procéder, de manière aussi parcimonieuse que possible, à l'acquisition de terrains et d'immeubles dans le cadre du règlement des oppositions. Il n'est procédé à des acquisitions que lorsque l'établissement d'une convention à reprendre par la Confédération au moment du transfert de la H20 dans le réseau des routes nationales s'avère difficile ou impossible.

L'objectif des études de détail est de transmettre à la Confédération un projet le plus avancé possible, mais au moins prêt à être exécuté dès le transfert effectif de cette route dans l'extension du réseau de base des routes nationales, en principe au 1^{er} janvier 2014. Pour que ce soit le cas, toutes les oppositions au projet doivent avoir été résolues et la décision finale d'approbation prise par le Conseil d'Etat et mise en consultation.

H10 / Neuchâtel – Les Verrières

Le projet du tunnel du Bois des Rutelins, en dessus de St-Sulpice (contour de la mort), a été mis à l'enquête publique en 2010. L'année 2011 a entièrement été consacrée à la réalisation des travaux préparatoires nécessaires au percement du tunnel, ainsi qu'à la mise en soumission des travaux de génie civil qui devraient débiter au printemps 2012.

H18 / La Chaux-de-Fonds – Bâle

Une étude d'opportunité, qui devrait permettre de dégager la meilleure solution pour décharger de son trafic de transit l'est de La Chaux-de-Fonds, a suivi son cours durant l'année 2011.

Une séance de portage politique du projet a été organisée au mois d'octobre avec les cantons de Berne et du Jura, afin d'informer les chefs de département des trois cantons du résultat de cette étude. Un complément de projet a été étudié, afin d'examiner la possibilité de supprimer le double virage en "S" situé entre le haut du chemin Blanc et le passage à niveau de La Cibourg.

4.5. Activités / Réalisations

Laboratoire d'essais et d'analyses routières (LEAR)

En 2011, le LEAR a effectué 451 interventions en laboratoire ou sur chantier, dans les domaines ou matériaux suivants:

- bétons bitumineux 200 interventions
- bétons de ciment 63 interventions
- sols et graves 91 interventions
- mesures routières 33 interventions
- multi-usage 64 interventions

Le LEAR a été fortement mis à contribution lors de l'importante campagne de pose de béton bitumineux menée en 2011. A cette occasion, une nouvelle présentation des résultats d'essais a été développée permettant une meilleure appréciation des caractéristiques des matériaux mis en place, donc une meilleure évaluation des résultats d'essai par rapport aux exigences des normes.

L'ensemble de la campagne de gravillonnage 2011 a été supervisée.

L'installation de récupération de liant, qui sera utilisé dans le cadre des futures campagnes de pose d'enrobés bitumineux (contrôle des liants) ou lors des auscultations de chaussées (qualité résiduelle des liants), a été mise en service.

Lors des études en vue de la réfection des chaussées existantes, une tendance à l'augmentation des essais préalables a été relevée, ce qui permet de mieux appréhender la nature des travaux à réaliser. Il a systématiquement été procédé à la détermination des teneurs en goudron des sous-couches (HAP). En cas d'incertitude quant à la nature des matériaux en place, des sondages sont également effectués pour connaître les épaisseurs et les qualités de ces derniers. Des mesures de portances ponctuelles complètent les données recueillies, qui permettront de mettre en œuvre les mesures de réfection les plus appropriées et les plus économiques.

Dans le domaine des bétons de ciment, le LEAR a participé pour la première fois à des travaux conséquents d'auscultation d'ouvrages d'art, en mettant en œuvre sa palette d'essais spécifiques. Ces investigations ont été menées, en collaboration avec le BOAE et des bureaux d'ingénieurs privés, sur les ouvrages suivants: RC 1161 Grand-Pont à Cornaux, H10 Pont de la Roche à Fleurier et H10 Tunnel de La Clusette (murs extérieurs). En outre, les interventions sur le chantier du tunnel de Serrières continuent, principalement pour des essais sur béton frais.

Un appareil d'essai de pelage pour l'étanchéité a été acquis en fin d'année. Il sera mis en œuvre, dans un premier temps, sur le chantier du tunnel de Serrières, puis sur les ouvrages d'art du réseau des routes cantonales. Il ne manquait plus que cet essai au laboratoire pour pouvoir effectuer la liste complète des essais de réception des surfaces de béton appelées à recevoir des couches d'étanchéité.

Audit en 2010, le système qualité du LEAR n'a pas été évalué par le SAS en 2011. Un audit est programmé en 2012. Le laboratoire participe aux essais croisés organisés par l'association ROBIN (27 laboratoires suisses accrédités, dont le LAVOC et l'EMPA). Dans ce cadre, le LEAR a organisé l'essai croisé sur liant FRAASS.

Fonds des routes communales

Les plans répertoriant les routes communales subventionnables n'ayant plus été mis à jour depuis 1988, l'ensemble du réseau a été passé en revue. L'actualisation desdits plans a été effectuée pour environ la moitié des communes en 2010 et terminée à fin 2011.

Douze demandes de subvention ont obtenu une réponse positive par arrêté du Conseil d'Etat:

Interventions	Taux de subvention [%]	Contribution cantonale prévisible	Contribution payée en 2011
Réfection du chemin de la Prise, Coffrane	32	14.400.—	11.800.—
Réfection du chemin des Mulets, Neuchâtel	30	37.000.—	37.000.—
Déneigement de la route de Sommartel, La Sagne	38	3.600.—	3.600.—
Assainissement du mur de soutènement de la route Clos-du-Château, Vaumarcus	43	6.500.—	5.600.—
Réfection du chemin de Thomasset, Brot-Plamboz	43	25.800.—	25.800.—
Réfection de la route de la Tuilière, Boudry	35	30.700.—	0.—
Déneigement de la route de Chaumont, Neuchâtel	27	10.100.—	10.100.—
Déneigement de la route de la Nouvelle Censière, Val-de-Travers	34	12.700.—	12.700.—
Réfection des routes Ferme-Modèle – Le Basset et carrefour – sortie de la forêt direction Beauregard et Champs-Ethévenots – Vauladray, Les Brenets	44	65.700.—	65.700.—
Réfection d'un tronçon de route entre Le Voisinage et Martel-Dernier, Les Ponts-de-Martel	39	49.100.—	49.100.—
Réfection de la rue des Bassins, Fontaines	36	28.800.—	0.—
Réfection d'un tronçon de route de la Jonchère, Les Hauts-Geneveys	33	21.900.—	21.900.—
Total des subventions octroyées en 2011		306.300.—	
Versements effectués pour des subventions accordées en 2011			243.300.—
Montants payés en 2011 pour des subventions accordées précédemment			1.334.925,15
Somme des subventions payées en 2011 sur un budget de 1.500.000 francs et un crédit supplémentaire de 58.000 francs, soit un total de 1.558.000 francs.			1.578.225,15

Par décret du Grand Conseil, en date du 2 décembre 2008, la part de la taxe sur les automobiles versée au fonds des routes communales a été réduite de 3% à 2% durant les années 2009 à 2011.

La fortune du fonds au 31.12.2011 s'établit donc comme suit:

Fortune du fonds au 01.01.2011		1.724.672,50
Part du produit de la taxe 2011 sur les véhicules automobiles et les remorques (2% de 41.902.002 francs)	838.040.—	
Part de la taxe 2011 sur les cyclomoteurs (2% de 35.552 francs)	711.—	
Total attribué au fonds des routes communales	838.751.—	838.751.—
Subventions versées en 2011		2.563.423,50
		- 1.578.225,15
Fortune du fonds au 31.12.2011		985.198,35

Bureau des acquisitions de terrain et des affaires juridiques

Les activités du Bureau des acquisitions de terrains et des affaires juridiques ont été dans la continuité des années précédentes et se sont réparties entre:

- les questions traitant de marchés publics;
- les abornements résultant de la construction des tronçons de l'A5 entre Areuse et Bevaix, de la H20 entre Les Eplatures et le Haut-du-Crêt, de la H10 – Évitement de Corcelles, ainsi que d'autres plus petits projets de corrections ou d'améliorations routières;
- diverses ventes et acquisitions au fur et à mesure des développements de projets;
- le traitement des affaires juridiques par lesquelles le SPCH peut être concerné.

En sus, il faut relever que le traitement des oppositions au projet H20 des contournements du Locle et de La Chaux-de-Fonds représente un investissement en temps non négligeable.

Signalisation, circulation, trafic

La campagne annuelle de comptages de trafic s'est bien déroulée. L'édition et la distribution des documents de synthèse relatifs à ces comptages ont essentiellement été faites sous forme électronique. Un plan de synthèse des charges de trafic sur les routes cantonales est disponible sur le site internet du SPCH (www.ne.ch/spch).

Les services de l'équipe en charge de la signalisation routière ont été requis à de nombreuses reprises par les communes, les commissions scolaires ou de circulation, les associations de quartier et les privés, pour des études ou des conseils, avec ou sans vision locale. 128 arrêtés communaux concernant des questions de signalisation sur le domaine public, qu'il soit communal ou cantonal, et 41 sur du domaine privé, ont été examinés et approuvés. En outre, 4 décisions formelles en matière de circulation routière ont été prises par l'ingénieur cantonal.

Une collaboration étroite et fréquente a été maintenue avec les directions locales de chantiers, la Police neuchâteloise et les services communaux pour l'élaboration et la mise en place des signalisations dans des zones de chantier ou des signalisations horizontales et verticales définitives dans ces mêmes zones. Par ailleurs, l'inspecteur cantonal de la signalisation et de la circulation routière a donné, à plusieurs reprises, des cours relatifs à la signalisation temporaire de chantier aux aspirants de la police neuchâteloise, aux assistants de sécurité, aux responsables communaux de sécurité et dans le cadre des cours du CPMB aux conducteurs de route et chefs d'équipe génie civil.

Contrôle des remontées mécaniques

Comme chaque année, les inspecteurs de l'Organe de contrôle du Concordat Intercantonal sur les Téléphériques et les Téléskis (CITT) ont procédé à l'inspection des installations de remontées mécaniques. Ainsi, 10 téléskis, 1 toboggan et 1 funiculaire ont fait l'objet de ces contrôles. En général, leur état et leur fonctionnement satisfont aux conditions de sécurité. Le SPCH participe à ces inspections et en assure le suivi administratif.

Le Conseil d'Etat a pris, le 27 juin 2011, un arrêté concernant l'exploitation des installations à câbles transportant des personnes, sans concession fédérale, qui annule et remplace celui du 12 janvier 1951. Cet arrêté précise notamment que, dorénavant, des émoluments et des frais seront perçus dans le cadre de la délivrance d'autorisations d'exploiter.

Bibliothèque, archives

Comme il arrive souvent, l'engagement d'un nouveau collaborateur peut amener son lot de nouveautés au niveau du fonctionnement d'une entité ou de la réalisation d'une activité. Ainsi, le nouvel archiviste du SPCH, notamment historien de formation, s'est investi avec enthousiasme dans la découverte des archives du service, qui l'ont conduit à retrouver des trésors historiques dans des documents dont plus personne ne connaissait l'existence ni la valeur.

Dans ce domaine, les contacts avec les Archives de l'Etat et diverses associations professionnelles pourront, à l'avenir, conduire à mettre en valeur les découvertes qui ne manqueront pas d'apparaître encore.

Dépenses relevant des comptes de fonctionnement

Bien qu'aucun nouveau tronçon de grande importance n'ait été mis en service en 2011, les données relatives aux longueurs des routes ont dû être légèrement corrigées par rapport à celles consolidées à fin 2010. Ainsi, globalement, la longueur totale du réseau routier cantonal entretenu par l'Etat s'élève toujours à 448.0 km, mais la surface totale passe de 3.371.976 à 3.367.794 m². Cette différence s'explique par l'établissement de nouveaux relevés ou des modifications d'axe de la chaussée.

Quant aux dépenses imputables aux comptes de fonctionnement, notamment affectées à l'entretien et à l'exploitation des routes susmentionnées, seules les rubriques comptables nécessitant des explications ou un développement sont reprises et détaillées ci-après:

Machines et équipements (4053.311.000)

Cette rubrique prend en compte les frais d'acquisition des machines et véhicules des trois divisions d'entretien, de l'équipe de la signalisation routière, du laboratoire (LEAR), ainsi que du garage de l'Etat, à Vauseyon. Les dépenses imputées sur ce compte s'élèvent à 454.997,65 francs.

Électricité routes et tunnels (4053.312.400)

Cette rubrique comprend les coûts d'énergie liés à l'exploitation de toutes les routes cantonales (centres d'entretien exclus). La part très largement prépondérante de la consommation réside dans la ventilation et l'éclairage des tunnels. Les conditions d'ensoleillement influencent directement les besoins en énergie de l'éclairage d'adaptation situé à l'entrée des ouvrages souterrains. De ce fait, les frais peuvent enregistrer des variations d'une année à l'autre. Les dépenses imputées sur ce compte s'élèvent à 548.972,70 francs.

Carburants (4053.313.010)

Les dépenses concernant les carburants pour l'ensemble du parc des véhicules d'entretien des routes cantonales se sont élevées à 428.030,75 francs. Les tableaux illustrent l'utilisation du parc de véhicules:

Année	Nombre de km parcourus par les véhicules d'entretien des routes	
	2010	2011
Véhicules légers	888.544	791.254
Véhicules lourds	174.710	123.263
Totaux	1.063.254	914.517

Pour les véhicules lents tels que les balayeuses, chasse-neige, fraiseuses, ainsi que les machines de chantier, seul le nombre d'heures de fonctionnement est représentatif de la consommation du carburant diesel. La statistique concernant ces types d'engins est donnée ci-après pour ces deux dernières années:

Année	Nombre d'heures de fonctionnement des véhicules lents et des machines de chantier	
	2010	2011
Véhicules lents et machines de chantier	9.239	5.879
Fraiseuses à neige	781	260
Totaux	10.020	6.139

La consommation totale de carburants peut se résumer comme suit:

Année	2010	2011
Essence en litres	9.630	15.460
Diesel en litres	259.620	226.381

Ces tableaux mettent évidence le faible besoin d'utilisation des véhicules et engins de salage/déneigement. Le faible enneigement au début de l'hiver 2011-2012 explique ce phénomène.

Matériel véhicules, radio, outillage (4053.313.030)

La mission principale du garage de l'Etat consiste à assurer la maintenance du parc de véhicules et de machines du SPCH, mais également les réparations et les révisions de cet inventaire comptant quelque 600 unités. Malgré un crédit extraordinaire octroyé en 2004, les moyens financiers à disposition ne permettent pas un renouvellement régulier des véhicules et des machines des divisions d'entretien, ce qui explique le montant relativement élevé des achats de petit matériel, d'outils, de produits de nettoyage, de pièces de rechange. Les dépenses, en léger dépassement du budget alloué (430.000 francs), s'élèvent à 450.484,55 francs.

Signaux et peinture (4053.313.400)

Le budget initial de 430.000 francs a été augmenté par deux crédits complémentaires, soit 170.000 francs pour l'installation d'abaissements de glissières et 200.000 francs pour l'implantation d'une potence de signalisation sur l'autoroute H20, la sortie nord du tunnel du Mont-Sagne, portant le budget global à 800.000 francs.

Les dépenses totales pour l'achat, la pose et le remplacement des signaux, glissières de sécurité, marquage des chaussées, etc. se répartissent comme suit:

Signalisation verticale	328.142,15
Signalisation horizontale	232.288,75
Signalisation cyclotourisme, entretien et renouvellement	7.961,50
Glissières	198.926,60
Divers	11,10
TOTAL	767.330,10

Afin d'utiliser de manière optimale les 2 voies de circulation situées entre le portail nord du tunnel du Mont-Sagne et le giratoire du Bas-du-Reymond, il a été décidé d'attribuer une destination à chacune des voies, à savoir, voie de gauche H20 Boulevard de La Liberté, Le Locle, Besançon et voie de droite, Hôtel de Ville, Belfort, H18 Jura. Cette modification doit permettre d'offrir une plus grande capacité de stockage et d'éviter un encolonnement de véhicules dans le tunnel H20.

Pour ce faire, une signalisation verticale d'attribution de destination doit être placée au-dessus des voies concernées, sur une potence dont les travaux d'aménagement seront aboutis en février 2012. Le montant global de cet aménagement a été devisé à 200.000 francs, mais le montant dépensé en 2011 n'a atteint que 179.325,20 francs en raison du retard pris par l'entreprise dans la réalisation du socle en béton armé de la potence, qui a rendu impossible l'achèvement de ce projet avant la fin de l'année.

La signalisation verticale a été entretenue, réparée et remplacée dans le cadre du programme annuel. Un effort particulier a été fourni pour le remplacement des signaux qui ne répondent pas aux nouvelles normes de rétro réflexion. En effet, l'ensemble de la signalisation verticale, à l'exception des signaux pour le trafic dormant (stationnement), doit répondre à l'exigence de haute rétro réflexion R2 pour fin 2012.

Environ 54 t de peinture, soit 21 t de peinture à l'eau favorable à l'environnement, 26 t de peinture à solvant et 7 t de masse à deux composants, ont été utilisées, ainsi que 16 t de microbilles de verre qui ont été mélangées avec ces peintures, de manière à garantir la réflexion des marques la

nuit ou par mauvaise visibilité. Il n'est malheureusement pas possible d'utiliser exclusivement les peintures à base d'eau, très intéressantes tant sur le plan écologique que dans le domaine de la santé des hommes qui utilisent ces produits. En effet, pour pouvoir les appliquer, le revêtement de la chaussée doit présenter une température minimale de 10°C et l'hygrométrie ne doit pas être trop importante, permettant ainsi d'assurer le séchage de la peinture. Pourtant, il arrive fréquemment de devoir intervenir lors de périodes totalement inadaptées à l'application de la peinture routière, ceci principalement pour l'ouverture au trafic de zones de chantier, qui, bien souvent, restent en travaux jusque tardivement en fin de saison. Il est naturellement aussi courant de devoir intervenir pour des besoins de sécurité durant des périodes non propices à ce genre de travaux.

Quelques sections de glissières de sécurité ont été complétées ou remplacées dans le cadre du programme d'entretien, en favorisant, chaque fois que cela est possible, la pose de dispositifs de sécurité mixtes bois/métal.

Les extrémités de glissières de sécurité non abaissées présentent un potentiel de danger non négligeable pour les usagers de la route ou constituent des points durs fatals pour les motocyclistes lors d'un choc frontal. Pour y remédier et assurer une sécurité passive optimale, quelques 200 extrémités de glissières ont été abaissées sur les dispositifs de retenue du réseau routier cantonal hors localité. Le coût de cette mesure sécuritaire s'est élevé à 181.676,40 francs.

Marchandises pour entretien des routes et ouvrages (4053.313.410)

Cette rubrique prend en compte toutes les dépenses relatives à l'achat de matériaux de construction utilisés lors des travaux de réparation et d'entretien exécutés par les cantonniers et autres collaborateurs du SPCH. Ces dépenses ont atteint 612.813,95 francs.

Dégâts lors d'accidents (4053.313.420 et 4053.436.400)

Réparations de dégâts intervenus lors d'accidents (4053.313.420)	159.444,05
Recettes relatives aux dégâts intervenus lors d'accidents (4053.436.400)	297.149,30

La différence entre le coût des dégâts suite à accidents et les recettes y relatives provenant de la facturation aux assurances des dégâts occasionnés, s'explique par le fait que les charges facturées en personnel, véhicules, engins et matériel, sont comptabilisées sur les comptes généraux de traitement de personnel, caisse de pension, machines et équipements, etc. Dans les réparations effectuées, la part de main-d'œuvre est importante.

Par ailleurs, il est de plus en plus fréquent que les dégâts soient occasionnés par un inconnu. Dans ce cas, le Fonds national de garantie couvre la responsabilité civile pour les dommages causés en Suisse par des véhicules non identifiés ou non assurés, mais en appliquant une franchise de 1000 francs par cas (article 76 LCR et 52 OAV).

Enfin, les assurances peuvent contester les montants facturés, notamment en raison de l'amortissement du matériel endommagé ou de la responsabilité de l'auteur de l'accident, si celle-ci n'a pas encore été déterminée par un jugement, ce qui peut reporter le remboursement des dégâts occasionnés.

Entretien électromécanique des tunnels (4053.314.420)

La répartition par domaine des dépenses pour l'entretien courant et le dépannage des équipements électromécaniques nécessaires à l'exploitation et la sécurité des routes et tunnels cantonaux (H10, H20, RC 2125, à Saint-Aubin, installations d'éclairage et de signalisation des carrefours, ...) figure dans le tableau suivant:

Domaines d'activités	Contrats de maintenance	Entretien préventif et renouvellement	Total
Énergie	13.142,50	3.414,45	16.556,95
Éclairage	0. —	12.637,80	12.637,80
Ventilation	0. —	37.193,90	37.193,90
Signalisation	0. —	49.664,55	49.664,55
Détection et surveillance	2.851,30	145.440,80	148.292,10
Systèmes d'information	1.931,55	36.337,30	38.268,85
Armoires et câbles	14.458,50	28.045,10	42.503,60
Locaux techniques	17.328,85	12.858,80	30.187,65
Prestations du CNERN	0.—	324.462,28	324.462,28
Total	49.712,70	650.055,38	699.768,08
	7%	93%	100%

Alimentation en énergie

Un projet de rénovation des installations photovoltaïques de la H20 a été mené dans le cadre d'un crédit d'investissement spécifique de la compétence du Conseil d'Etat. Ces installations ont été mises en service le 1^{er} juillet 1995.

D'une puissance initiale de 100 kWp pour une production annuelle avoisinant les 100.000 kWh jusqu'en 2009, la production effective s'est nettement réduite en 2010, à 66.000 kWh. La durée de vie d'un panneau photovoltaïque est admise à 30 ans, alors que celle d'un onduleur est limitée à environ 15 ans. Un état des lieux a mis en évidence la défaillance d'un nombre important d'onduleurs, ainsi que de quelques modules photovoltaïques.

Le concept d'assainissement élaboré a permis la centralisation des onduleurs sur l'entier des panneaux et le remplacement des panneaux photovoltaïques sur 12 arbres. La récupération des anciens panneaux encore fonctionnels a permis le remplacement des panneaux endommagés par le temps sur l'ensemble des deux sites de la H20.

Ces installations ont été rénovées en assurant une production annuelle future de 110.000 kWh et en simplifiant les procédures de maintenance par une centralisation des onduleurs. De plus, des pièces de rechange devenues disponibles permettent une maintenance pendant quelques années encore. Ces installations ont été annoncées auprès de Swissgrid pour être mises au bénéfice de la RPC (rétribution au prix coûtant).

Ventilation

Dans les tunnels des Gorges-du-Seyon, un suivi régulier a été mené sur les 24 ventilateurs à jet, ainsi que des réparations sur quelques-uns d'entre eux. La réfection générale et le remplacement partiel de ces ventilateurs débiteront en 2012.

Dans les tunnels de La Vue-des-Alpes et du Mont-Sagne, l'entretien annuel des ventilateurs axiaux et des trappes d'aspiration des fumées a été effectué par une entreprise spécialisée. Cet entretien n'a pas fait apparaître de problème particulier ni de dégradation importante.

Il en est de même pour les ventilateurs axiaux du tunnel de La Clusette.

Un contrôle vibratoire a été réalisé sur l'ensemble des ventilateurs à jet de la H20 par une entreprise spécialisée. Aucune détérioration majeure n'a été révélée.

Signalisation

Un projet de mise aux normes de la signalisation directionnelle le long de la H20, ainsi qu'aux jonctions adjacentes, a également été réalisé dans le cadre d'un crédit d'investissement spécifique. Ceci a permis de rénover une signalisation devenue vieillissante et a permis l'élimination de

l'éclairage direct au profit d'un éclairage passif rétro réfléchissant DG3. Cet assainissement aboutira à une économie de consommation d'énergie de l'ordre de 6 kW.

Les nouveaux mâts de support de cette signalisation sont de type déformable, dans le but d'améliorer la sécurité des usagers.

Un autre projet d'assainissement de la signalisation rétro-éclairée a été effectué sur la H20, ainsi que sur les bretelles d'accès. De manière identique, la nouvelle signalisation est de type passif et entraîne une économie de consommation d'énergie de l'ordre de 1,7 kW.

Le nombre encore relativement élevé d'interventions de dépannages effectuées dans ce domaine confirme le constat établi les années précédentes quant à l'état de vieillissement général avancé des équipements de signalisation variable.

Détection et surveillance

L'entretien courant des installations de sécurité et de surveillance a été réparti entre la réparation des équipements existants et la rénovation d'installations. Du point de vue des réparations, le système de détection de verglas a nécessité des coûts d'entretien importants. Plusieurs sondes ont dû être remplacées. Ceci représente environ un tiers du budget de ce domaine.

Dans les tunnels de La Vue-des-Alpes et du Mont-Sagne, plusieurs installations ont été rénovées:

- une nouvelle carte électronique a été développée pour assurer la pérennité de la détection des véhicules dans les huit places d'évitement des deux tunnels;
- dix anciennes caméras noir-blanc qui n'offraient plus une vision correcte ont été remplacées;
- deux nouveaux opacimètres ainsi que des mesures de CO ont remplacé les anciens équipements, assurant ainsi une sécurité optimale dans le contexte de la détection d'incendies.

Systèmes d'information

Hormis les travaux de maintenance usuels du système d'information, le projet d'augmentation de la capacité du réseau fibre optique a été achevé. Débuté en 2010, le réseau renforcé offre des possibilités d'échanges de données très importantes entre le BAP, à Neuchâtel, et La Chaux-de-Fonds. Le SIEN et Viteos ont participé à ce projet.

Locaux techniques

Les visites de maintenance annuelle ont fait l'objet d'interventions ponctuelles sur les monoblocs de ventilation. La serrurerie, en général, a subi un entretien approfondi. De même que toutes les installations de levage, palans et autres monte-charge.

Comme chaque année, les installations de surveillance incendie et inondation ont été testées. Certains équipements ont dû être changés.

Dans le cadre de l'amélioration de la sécurité en tunnels, les niches SOS des tunnels du Mont-Sagne et de La Vue-des-Alpes ont été peintes selon les normes OFROU en vigueur.

Enlèvement de la neige et sablage (4053.314.430)

Le nombre de jours de neige enregistrés à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds figure dans le tableau suivant qui met en évidence un hiver 2010/2011 très clément.

		Jours d'enneigement						
		Hiver	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril
La Chaux-de-Fonds	2005/2006	6	15	7	8	11	6	53
	2006/2007	1	3	10	7	11	1	33
	2007/2008	7	10	7	3	10	4	41
	2008/2009	12	17	6	18	18	10	81
	2009/2010	5	16	18	11	8	3	61
	2010/2011	10	16	5	7	0	0	38
Neuchâtel	2005/2006	2	4	3	3	5	1	18
	2006/2007	0	0	1	0	1	0	2
	2007/2008	2	0	0	0	2	0	4
	2008/2009	7	11	6	14	14	7	59
	2009/2010	0	4	10	5	2	0	21
	2010/2011	4	5	1	0	0	0	10

Les dépenses relatives à l'enlèvement de la neige, le sablage et l'épandage de fondants chimiques s'élèvent à 1.591.477,50 francs, montant inférieur d'environ 108.000 francs au budget alloué.

Entretien mobilier, machines, équipement (4053.315.000)

Cette rubrique comprend tous les frais de réparation des machines et véhicules par des ateliers et garages tiers. Les dépenses de cette année se montent à 121.913,85 francs.

Le parc d'équipements appartenant au SPCH et utilisé pour l'entretien des routes cantonales, ainsi que de l'autoroute, est composé des éléments suivants:

Types d'équipement	Nombre de machines et véhicules		
	RC	CNERN	Total
Véhicules légers	48	19	67
Véhicules lourds	15	13	28
Lames et ailes à neige	64	15	79
Fraiseuses autotractées et portées	12	5	17
Saleuses tractées et portées	46	13	59
Remorques	60	21	81
Machines de chantier lourdes	57	13	70
Machines de chantier légères	29	1	30
Engins divers	233	48	281
Totaux	564	148	712

Entretien des berges et travaux d'art (4053.314.405)

L'outil Quantum GIS

Pour traiter les demandes de permis de construire en regard des dangers naturels liés à l'eau, un nouvel outil a été mis en place: Quantum GIS. Grâce à lui, les demandes apparaissent sur le SITN

avec les données de base, facilitant ainsi le traitement des demandes de permis. En effet, celles-ci peuvent aisément être mises en relation avec d'autres demandes précédentes dans un périmètre proche, ce qui permet d'uniformiser les réponses aux requérants. Il a donc fallu introduire toutes les informations importantes dans cette base de données.

Recensement des bassins d'accumulation

L'ordonnance du 7 décembre 1998 sur la sécurité des ouvrages d'accumulation confie la surveillance des petites retenues aux cantons. La Confédération a demandé que tous les bassins d'accumulation soient répertoriés dans le but de mettre en place une surveillance de ces ouvrages. En 2011, le canton a examiné l'ensemble des constructions ou aménagements susceptibles d'entrer dans cette catégorie selon divers critères préétablis. Des visites ainsi que des relevés de nombreux sites ont été nécessaires.

Entretien des berges et travaux d'art

Lac des Taillères

Les montants de dépenses relatifs à cette rubrique sont liés aux tâches habituelles d'entretien de l'installation de gestion du niveau du lac, telles que les interventions du Groupe E pour graissage ou petite réparation, le frais d'alimentation électrique ou encore la publication dans la FO de l'avis relatif à la responsabilité des patineurs.

En sus, il a fallu procéder au nettoyage du dégrilleur obstrué par un enchevêtrement de branches et d'algues.

Exploitation et entretien des stations hydrométriques

Le travail de calibrage des stations s'est poursuivi en 2011. L'analyse des données a fait l'objet d'un mandat externe. Ces données sont consultables sur le site internet du SPCH, mais ne sont, pour l'instant, pas exploitables telles quelles. Dans le but d'optimiser le réseau, une station a été déplacée et diverses dépenses d'entretien et d'achat de matériel ont été réalisées.

Réparation de la vanne de la pêcherie

La vanne permettant l'alimentation du canal de la pêcherie de Cortaillod étant tombée en panne durant l'été, il a été procédé à sa réparation.

Entretien des berges et cours d'eau

Nettoyage du dégrilleur des vannes des Esserts, à Boudry

Le dégrilleur étant encombré d'un amas de branches, feuilles et déchets, il a été dégagé par des plongeurs mandatés à cet effet.

Curage du dépotoir du Bied de Bois de Croix, à Couvet

Le dépotoir sis dans le cours d'eau en amont de la route cantonale étant totalement plein, il a fallu le vidanger.

Enlèvement de troncs dans l'Areuse, à Boudry

Cette année encore, il a fallu faire appel aux forestiers à deux reprises pour extraire des troncs d'arbres bloqués en amont d'un pont à Boudry.

Curage du Bied des Ponts

En 2010, des travaux de curage du Grand Bied ont été commandés sur le tronçon du domaine public cantonal sis sur la commune de La Sagne. En effet, la pente de ce cours d'eau, dont la fonction principale est la collecte des eaux des drainages agricoles, est relativement faible, ce qui provoque des accumulations de sédiments. Ces derniers favorisant la croissance des végétaux, l'écoulement de l'eau était difficile, ce qui préteritait le bon fonctionnement des drains de la plaine. En 2011, les travaux de curage se sont poursuivis sur les communes de Brot-Plamboz et des Ponts-de-Martel. Le tronçon concerné, d'une longueur totale d'environ 3.600 m, a été curé, en suivant scrupuleusement les directives du SFFN, eu regard, notamment, à la présence d'écrevisses à pattes blanches.

Curage du lit du Mortruz sous la route cantonale, à Cressier

Le cours d'eau du Mortruz est canalisé sous la route cantonale à Cressier. Il s'est avéré que la capacité de l'ouvrage était passablement réduite par d'importants dépôts de matériaux sédimentés. Cette situation étant potentiellement dangereuse (risque de refoulement et d'inondation), des dispositions ont été prises pour curer le tronçon concerné.

Curage du Vivier, à Cortaillod

Le tronçon canalisé du cours d'eau a été curé cet automne. En effet, sa capacité hydraulique était diminuée par la présence d'une épaisse couche de sédiments et de déchets provenant vraisemblablement des chantiers de construction voisins. En outre, une passerelle en bois enjambant le cours d'eau et menaçant de s'écrouler a été démontée et évacuée.

Nettoyage du fond du lit et réfection de murs du Seyon, à Villiers

Les joints des murs de berges du Seyon, à Villiers, sur un tronçon appartenant au domaine public cantonal, étaient en très mauvais état. De ce fait, la stabilité du mur était menacée. Avant que la situation ne se dégrade et qu'il faille prendre des mesures plus conséquentes, des travaux de remise en état des joints ont été effectués sur une longueur d'environ 400 m.

Berges de l'Arn, à Môtiers

Une intervention de fauchage a été opérée sur les berges de l'Arn, à Môtiers. Celui-ci était envahi d'herbes hautes et de rejets d'arbustes qui entravaient l'écoulement de l'eau.

Berges du Bied du Locle

Les berges de ce cours d'eau ont été débarrassées des hautes herbes entravant l'écoulement.

Travaux de réfection et de renforcements***Réfection des berges et cours d'eau*****Réfection d'un mur de berge du Seyon, à Valangin**

Des travaux de réfection et reconstruction d'un mur en pierre partiellement effondré, au bord du Seyon dans la zone du village de Valangin, ont été réalisés.

Réfection des vannes de chasse au seuil des Esserts, à Boudry

Suite aux études menées en 2010 concernant les vannes du seuil des Esserts, les travaux de réfection ont été entrepris. Un système d'obturation du double portique a provisoirement été mis en place par une entreprise de génie civil afin de retirer les 2 batardeaux de leur logement et de les amener en atelier sans pour autant assécher le cours d'eau du Vivier. Toutes les parties métalliques de la structure ont été sablées et repeintes et une nouvelle armoire électrique a été posée. Il faut signaler que les moteurs des vannes devront être changés au début de l'année 2012. Cette dernière étape marquera la fin des travaux de réfection des vannes du seuil des Esserts.

Contribution à la 2^e CEJ

Comme chaque année, le canton s'est acquitté de son dû auprès de la Commission intercantonale de la deuxième correction des eaux du Jura, soit une somme de 91.537 francs. Le budget de cette commission intercantonale sert à financer des interventions relatives aux besoins et conséquences de l'exercice de régulation en soi.

Répartition des dépenses

Les dépenses imputées à la rubrique 4053.314.405 se présentent comme suit:

Entretien berges et travaux d'art	470.210,10
Réfection des berges et cours d'eau	195.570.—
Contribution à la 2 ^e CEJ	91.537.—
Total	757.317,10

Cette année encore, le budget annuel initial de 520.000 francs a été bien insuffisant pour répondre à l'entretien nécessaire des cours d'eau. De surcroît, une vanne d'alimentation est tombée en panne durant l'été. Finalement, un mur de berges en pierre partiellement effondré a dû être reconstruit. Ces divers éléments ont nécessité de solliciter un crédit supplémentaire de 225.000 francs pour faire face à des interventions d'entretien minimales du réseau des cours d'eau et de leurs berges.

Renforcement, reconstruction de routes, renouvellement de couches d'usure (4053.314.410)

Cette rubrique contient les travaux d'entretien courant des routes exécutés par des entreprises et des sociétés spécialisées, travaux qui comprennent la campagne de remplacement des revêtements routiers. Compte tenu d'une attribution budgétaire fortement réduite par rapport aux années précédentes, les grands travaux d'entretien ont été financés par un crédit d'investissement (décret du 30 mars 2010, 24 millions de francs pour l'entretien constructif des routes, ouvrages et cours d'eau).

Le budget initial de 1.000.000 francs a été porté à 2.430.000 francs suite à l'approbation du décret portant l'octroi d'un crédit supplémentaire urgent de 2 millions de francs pour des travaux d'entretien du réseau routier cantonal.

Les dépenses imputables à la rubrique 4053.314.410 ont atteint 2.414.012,95 francs.

De manière générale, que ce soit pour les travaux financés par le budget de fonctionnement ou pour ceux financés par le budget d'investissement, l'analyse du besoin et la priorisation des travaux doivent être faites de manière systématique.

RC 149 / Bois de l'Halle – La Brévine

Cette chaussée initialement élargie par le personnel de la division 2 a été recouverte d'une couche d'usure constituée d'un tapis AC 11S de 4 cm d'épaisseur. Préalablement, un reprofilage avec une application ponctuelle de géogrilles sur les parties fissurées a été mis en œuvre. Longue de 4.560 m, cette étape de 32.800 m² a nécessité 4.702 t d'enrobé, reprofilage compris.

RC 1156 / Fontaines – Poil-de-Ratte

La couche de base (couche de revêtement inférieure) de cette chaussée se désagrègeait, ce qui se répercutait en surface et provoquait l'apparition de nombreux nids de poules avec décollements de la couche d'usure. Les deux couches d'enrobé bitumeux ont donc dû être remplacées sur les 1.687 m de ce tronçon, pour une surface de 12.710 m². 2.866 t d'ACT 22S pour la couche de base et 1.225 t d'AC 11S pour la couche de roulement ont été posés.

H 18 / Passage à niveau de La Cibourg

Les travaux de remise en état du passage à niveau de La Cibourg ont été menés conjointement avec les chemins de fer du Jura qui se sont occupés de la partie ferroviaire. L'intervention relative au raccordement routier concernait 147 m² et a nécessité 36 t d'ACT 22S et 18 t d'AC 11S.

Tableaux de synthèse

Ce décompte a été modifié conformément aux nouvelles surfaces et longueurs découlant des travaux réalisés et terminés durant l'année 2011. Les valeurs correspondant aux surfaces en chantier devant être terminées en 2012 n'y figurent pas.

Les surfaces indiquées ci-dessous correspondent à l'ensemble des chaussées entretenues par le service des ponts et chaussées.

Les valeurs figurant dans la colonne "Modifications en 2011" proviennent des dernières mises à jour STRADA, ainsi que des modifications résultant des chantiers, respectivement 170.791 m² supplémentaires pour les adaptations et 1.385 m² supplémentaires pour les chantiers. L'augmentation de 759 m² de béton découle uniquement de la mise à jour STRADA.

Types de revêtements	Surface au 31.12.2010 en m ²	Modifications en 2011	Surface au 31.12.2011 en m ²
Revêtements superficiels	540.657	-104.993	435.664
Enrobés minces à froid	162.739	-4.118	158.621
Enrobés minces à chaud (microbéton et ACVTL)	96.041	-6.950	89.091
Tapis conventionnels AC	1.790.929	128.139	1.919.068
Macrorugueux AC MR	288.571	22.736	311.307
Splittmastixasphalt SMA	62.214	-223	61.991
Drainants PA	14.874	-4.372	10.502
Absence de couche d'usure, AC T / AC B	396.069	-24.533	371.536
Béton	2.951	759	3.710
Asphalte coulé MA	12.749	-2.263	10.486
Total	3.367.794	4.182	3.371.976

Longueurs et surfaces

	Longueur [m]	Surfaces [m ²]
Routes principales suisses sans bretelles	104.471	1.072.180
Routes cantonales principales sans bretelles	97.120	657.835
Routes cantonales secondaires sans bretelles	230.620	1.552.586
Bretelles des routes principales suisses et cantonales	12.468	71.344
Routes communales entretenues par l'Etat	3.311	18.031
Longueurs et surfaces totales du réseau routier entretenu par l'Etat	447.990	3.371.976

Corrections de routes et assainissements d'ouvrages d'art (4053.314.440)

Les dépenses inscrites dans cette rubrique correspondent à divers aménagements liés à des améliorations de tronçons routiers, à l'entretien de ponts et de murs de soutènement, à l'auscultation d'ouvrages d'art et à quelques acquisitions de terrains nécessaires à la réalisation de ces aménagements.

Corrections routières

H10 / Giratoire du Pont de la Roche, à St-Sulpice

Pour les besoins des travaux de remplacement du tablier du pont de la Roche, un giratoire provisoire a été aménagé au carrefour des routes cantonales H10 et RC 2231 reliant le village de St-Sulpice. L'amélioration notable que cet aménagement a apportée vis-à-vis de la sécurité routière, en particulier par la création d'un passage sécurisé pour les cycles et les piétons, a conduit à en retravailler la géométrie pour le rendre définitif. La réalisation a pu se dérouler sur

novembre et début décembre et, exception faite de la pose de la couche de roulement et de l'aménagement de l'anneau central, l'installation est parfaitement fonctionnelle.

H10 / Route de la Chaîne – Haut de la Tour: élargissement de la chaussée pour la mobilité douce

Les travaux ont consisté à élargir la chaussée existante sur son côté sud, afin d'aménager une bande cyclable sur la voie montante de la chaussée, dans le but de sécuriser et d'assurer la continuité du réseau cyclable venant de St-Sulpice, par la route de la Chaîne en direction du Haut de la Tour et des Verrières. La longueur du tronçon concerné est d'environ 280 m.

RC 1310 / Les Ponts-de-Martel – La Sagne

La RC 1310 entre Les Ponts-de-Martel et La Sagne présente d'importants défauts structurels, des déformations marquées et une géométrie horizontale dangereuse qui fait passer la chaussée à proximité immédiate des habitations.

Un projet de correction du tracé sur une longueur d'environ 6 km est en cours d'étude et diverses investigations dans le terrain ont été nécessaires, servant de données de base à cette étude.

RC 2271 / Trottoir à Chambrelieu

En parallèle aux travaux de renouvellement de la couche d'usure du tronçon reliant Rochefort à Bôle par Chambrelieu, la commune de Rochefort a construit un trottoir le long de la partie résidentielle située à l'amont de la voie CFF. Des éléments de retenue fondés sur un bandeau en béton ont dû être réalisés et les frais de ces éléments sécuritaires ont été cofinancés par la commune et le SPCH.

Clôture des parcs du Pré-Raguel

Dans le but de pouvoir gérer de manière optimale l'occupation des parcs du Pré-Raguel, une clôture complète a été posée autour des parcs, réalisée à l'aide de glissières bois/métal et agrémentée d'un portique amovible rendant impossible le libre accès aux caravanes et autres camping-cars.

Entretien de ponts, murs et tunnels

Murs de soutènement

Suite à l'inventaire des murs de soutènement initié au printemps 2009, le SPCH a réalisé de nombreux travaux de remise en état, voire de reconstruction localisée de murs en maçonnerie. En effet, il est primordial d'intervenir assez tôt sur ce type d'ouvrages pour anticiper les mouvements de pierres inévitables lorsque les joints sont dégradés. Les murs suivants ont été assainis en 2011:

- RC 170 - Mur de soutènement du Collège aux Ponts-de-Martel, parcelle N° 527 du SPCH; réfection des joints et des couvertes.
- RC 1356 - Mur de soutènement, Bois-du-Pâquier 9 à Cernier; réfection complète des joints, des couvertes, ainsi que du garde-corps.
- RC 1356 - Mur de soutènement, Av. Robert 37 à Fontainemelon; réfection complète des joints, des couvertes ainsi que changement du garde-corps.
- RC 1356 - Mur de soutènement, Rue de la Chapelle 7 aux Hauts-Geneveys; complément du dispositif de sécurité suite aux travaux 2010.
- H20 - Bretelle d'entrée Vauseyon-Gorges du Seyon - Mur de soutènement, Route des Gorges 2 à Neuchâtel; réfection ponctuelle des joints et de la couverture.
- RC 2233 - Pont voûte à Boveresse; réfection des joints et pose d'un nouveau garde-corps.
- RC 1162 - Ponceau, Montet du Haut au Landeron; Réfection de la tête amont.

RC 1161 – Grand Pont de Cornaux

Ce pont a été construit en 1965 au-dessus du domaine CFF. Il permet au trafic routier de traverser 12 voies de chemins de fer. 35 poutres préfabriquées précontraintes d'environ 20 m de long ont été nécessaires à sa réalisation. Ces poutres présentent d'importants défauts de conception et de fabrication. Elles ont été conservées jusqu'à ce jour grâce à une intervention de fortune effectuée

en 1992 et ceci malgré une augmentation importante des charges de trafic. Cette première intervention de 1992 a permis de solidariser les 5 travées entre elles, alors qu'elles étaient autrefois indépendantes. Des fissures apparues aux deux extrémités de la bordure ouest, ainsi que sur le talon de plusieurs poutres ont été réparées entre 2010 et 2011. Ces dégâts ont mis en évidence d'autres problèmes qui ont amené le SPCH à poursuivre les études en 2011. Le rapport intermédiaire reçu récemment préconise de confier les ultimes vérifications à l'EPFL pour déterminer dans quelle mesure ces 35 poutres pourront être conservées. Par ailleurs, les piliers de ce pont n'ont pas été conçus pour résister à un choc d'origine ferroviaire. Ce dernier aspect devra être discuté en 2012 avec l'Office fédéral des transports (OFT).

RC 169 – Pont de La Rançonnière aux Brenets – 2e étape d'assainissement

Le pont de La Rançonnière a été construit en 1858, entre deux tunnels, pour relier Le Col-des-Roches aux Brenets. Cet ouvrage a été renforcé en 1978 par une nouvelle voûte en béton armé construite sous l'ouvrage existant. Des charges de trafic toujours plus importantes ont nécessité la pose de plusieurs ancrages en 1978 déjà. Comme ces derniers présentent une corrosion non négligeable et non vérifiable quant à son étendue exacte, il a été décidé de conforter la roche avec de nouveaux ancrages. Cette première étape de travaux, la plus importante en termes de sécurité, a été réalisée en 2010. La plateforme construite sous l'ouvrage en 1978, qui a permis de procéder à son inspection jusqu'à ce jour, a été déconstruite car trop dangereuse. Elle a été remplacée en 2011 par une nouvelle structure en acier qui facilitera les inspections et/ou interventions futures.

Les éléments de la nouvelle plateforme ont été acheminés sous l'ouvrage, puis assemblés. Dans le même temps, un treillis de protection a été mis en place au-dessus de la chaussée, entre les deux tunnels, pour retenir les chutes de pierres, fréquentes à cet endroit. Suite à la découverte d'une importante fissure traversant la gunite surplombant la route, des travaux de confortation urgents ont également dû être entrepris de nuit. Diverses observations ont confirmé la présence d'importantes cavités karstiques dans cette roche très fragmentée. D'entente avec le géologue cantonal, un mandat d'étude a été confié à un bureau spécialisé pour examiner si l'endroit se prête à la mise en place d'un système d'alarme permettant de limiter les conséquences en cas d'événement géologique.

Auscultation d'ouvrages d'art

Cette rubrique contient des dépenses liées à des moyens mis en place pour des inspections ou des frais de laboratoires pour l'analyse d'échantillons.

Acquisitions pour travaux routiers

Des travaux d'élargissement de chaussée mineurs sont pratiqués de cas en cas dans le cadre des renouvellements de couches d'usure, afin de donner un meilleur gabarit à un tronçon routier, sécurisant ainsi les opérations d'entretien, notamment hivernal. Des acquisitions de terrain sont parfois nécessaires pour cela. Les dépenses de cette rubrique concernent des acquisitions faites pour des travaux routiers entrepris au Bois de l'Halle.

Répartition des dépenses

Les dépenses totales imputées à la rubrique 4053.314.440 se présentent comme suit:

Corrections routes, entretien ouvrages d'art	0.—
Corrections routières	817.805,40
Entretiens de ponts, murs et tunnels	314.875,15
Auscultations d'ouvrages d'art	1.395,35
Acquisitions pour travaux routiers	6.574,50
Total	1.140.650,40

Le budget annuel initial de 800.000 francs a été augmenté par l'obtention d'un crédit supplémentaire de 2 millions, déjà mentionné dans les commentaires à la rubrique 4053.314.410, dont 390.000 francs ont été affectés à cette rubrique. Ce supplément a permis d'entreprendre les travaux d'élargissement du Haut de la Tour, de modifier le carrefour du pont de la Roche en un giratoire définitif et de procéder à la pose de clôtures au Pré-Raguel.

Mandats, expertises, études (4053.318.000)

Ce chapitre décrit les prestations notables des bureaux d'études et de géomètres, des notaires, des laboratoires d'essais de matériaux, ainsi que les frais pour des prestations d'auscultation des chaussées des routes cantonales par des mandataires spécialisés.

PMS

Les systèmes de gestion des chaussées (Pavement Management System), étude exploratoire et système informatisé ont fait l'objet en 1993 et 1997 de 2 rapports de recherche du DETEC.

A cette époque, ces systèmes étaient déjà existants ou en développement. Ils peuvent être classés selon trois grandes catégories, soit:

1. Systèmes basés sur l'évolution des priorités en tenant compte d'un ou de plusieurs paramètres caractérisant l'état de la chaussée, ainsi que, éventuellement, d'autres éléments économiques à un moment donné, valables pour la planification annuelle, ou de courte durée, ne dépassant pas quelques années.
2. Systèmes comportant la notion d'optimisation des ressources pour une durée déterminée et ainsi valables pour la planification annuelle.
3. Systèmes experts appliqués à la gestion des chaussées.

Un système du 1^{er} type est utilisé au SPCH depuis les années 1980. Son développement évolutif a continuellement été adapté et amélioré suivant les évolutions de l'informatique et plus particulièrement celles des bases de données routières (BDR) dès 1984, puis STRADA dès 1992.

En ce qui concerne les systèmes informatisés du 2^e type, il existe sur le marché un logiciel capable de traiter un réseau complet selon le concept d'optimisation. Ce logiciel "VIAPMS", créé au Canada, est adapté pour la Suisse par la société Viagroup de Winterthur. Il a été utilisé dans le second rapport de recherche pour en démontrer les avantages et inconvénients.

Le 3^e type de système n'a pas été étudié dans cette recherche.

En 2010 et 2011, un mandat a été attribué à la société Viagroup pour reprendre le concept informatisé de gestion des chaussées neuchâtelois, mais sur la base de la dernière version du logiciel et des données d'état les plus récentes (2006-07-08). En 2011, cette étude n'avait pas progressé comme prévu, le collaborateur responsable du projet ayant été absent plusieurs mois pour raisons de santé. De plus, le premier jet du rapport établi par le nouvel ingénieur de la société Viagroup n'était pas conforme aux attentes exprimées dans le mandat.

En mars 2012, la société Viagroup fournira un rapport conforme, qui devra permettre de valider l'application du PMS pour l'aide à la gestion des chaussées sur des bases techniques et économiques optimales. Ce document devrait permettre de présenter des résultats plus probants et significatifs pour l'ensemble du réseau, définissant l'évolution de l'état global du réseau en fonction de budgets annuels et des travaux à engager pour une période de 10 ans, voire plus.

Recensement des données des documents relatifs à l'évacuation des eaux des chaussées

Depuis 1997, il est procédé au recensement, au classement et à la mise à jour des documents existants relatifs aux systèmes d'évacuation des eaux de chaussées pour l'ensemble des routes cantonales. Cette activité se poursuit dans le but de créer, à moyen terme, une banque de données informatisée pouvant être mise à disposition sur le guichet cartographique du SITN. En plus des besoins propres au SPCH, ces documents sont souvent demandés par les mandataires des communes établissant les plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE).

Prestations des laboratoires

Le choix et la planification des mesures d'entretien des chaussées, normalisées sur le plan suisse depuis 1998 (SN 640 730b), sont basés sur le relevé et l'évaluation de l'état des routes. Des auscultations annuelles sont réalisées régulièrement depuis de nombreuses années.

Profitant (matériellement et financièrement) de la venue en Valais, depuis l'Allemagne, d'un véhicule moderne et multifonction de mesures des dégradations de la chaussée (ROADSTAR), la campagne d'auscultation, effectuée en septembre 2010, a porté sur l'aspect visuel (I1), la planéité longitudinale (I2) et la planéité transversale (I3, orniérage) pour pratiquement l'ensemble du réseau, soit 520 km (les routes principales suisses étant mesurées dans les deux sens). Par

contre, l'exploitation de ces mesures par la société SACR n'a pu être réalisée qu'en 2011, étant donné certaines nouvelles particularités de traitement à effectuer sur la base de nombreuses images de la chaussée pour en déterminer l'aspect visuel (I1).

D'autres contrôles de portance (I5) ont été effectués sur 97 km au total, dont près de 50 km de routes principales suisses (H18 et H20, en partie mesurées dans les 2 sens).

Conseils, expertises

Un mandat a été confié à un bureau spécialisé visant à déterminer la sensibilité du tunnel de La Vue-des-Alpes vis-à-vis des transports de matières dangereuses (ADR). Le même bureau a été mandaté pour réaliser une étude relative aux dangers dans le même tunnel.

Les projets de développement, tant cantonal que communaux ou privés, étant nombreux entre St-Blaise et le Landeron, une étude globale de trafic a été mandatée. Elle concerne essentiellement le fonctionnement des raccordements à la N5 dans ou à proximité des jonctions autoroutières.

Honoraires bureaux d'ingénieurs

Un bon nombre de mandats ont été adjugés cette année à des prestataires externes pour des études routières. En particulier un projet a été élaboré dans la localité des Brenets afin d'améliorer la géométrie routière et la sécurité des usagers. Un autre est en cours quant à la correction du tronçon Crêt-du-Puy/Le Coty.

D'autres mandats sont attribués dans le cadre des ouvrages d'art et de l'économie des eaux:

Évaluation de la résistance aux séismes des ponts

La première phase d'évaluation de la résistance aux séismes des ponts, réalisée selon les directives de l'OFROU, a permis d'effectuer un tri rapide entre les ouvrages ne présentant aucun risque et ceux nécessitant un examen approfondi. Seuls les ouvrages considérés comme critiques sont analysés de manière plus approfondie lors d'une deuxième phase d'étude. Le pont sur la Vallée du Seyon, le pont sur la Thielle ainsi que le Grand Pont de La Chaux-de-Fonds, pour ne citer que quelques exemples, appartiennent à cette dernière catégorie. En 2011, deux ouvrages complexes ont été analysés. Dans la mesure où des renforcements aux séismes sont nécessaires, il est envisagé de profiter d'éventuels travaux d'entretien pour augmenter la capacité portante de ces ponts afin de répondre aux sollicitations d'un trafic de plus en plus dense et lourd.

Surveillance et inspection des ouvrages d'art

Le contrôle systématique de chaque pont routier est effectué tous les cinq ans (inspection principale). Les ouvrages au bénéfice d'équipements de contrôle (altimétrie, planimétrie) sont également relevés régulièrement. La fréquence de ces contrôles et relevés peut être réduite ou augmentée selon le comportement observé. Comme chaque année, un certain nombre de ponts a été passé au crible dans le cadre de cette politique de surveillance.

RC 1161 – Grand Pont de Cornaux

Suite aux travaux de sécurisation menés en 2010 et 2011, cet ouvrage a fait l'objet d'investigations complémentaires et de vérifications statiques.

H20 – Couverture des Convers

Suite à une rupture de la conduite d'eau potable du SIVAMO, d'importants travaux ont été réalisés à la fin des vacances d'été pour remplacer un tronçon fortement corrodé. Des études sont en cours pour déterminer les causes et évaluer l'ampleur de ces dégâts. Le SPCH a suivi ces travaux de près puisque cette conduite sous pression traverse la H20 dans toute sa largeur.

Outil d'inspection des murs de soutènement

L'inventaire des murs de soutènement a été initié au printemps 2009. Grâce à l'acquisition d'un logiciel informatique, un nombre important d'ouvrages a été saisi. Suite à la constitution de cet inventaire, une inspection visuelle d'un certain nombre de murs a été entreprise et plusieurs assainissements ont été réalisés en 2011.

Relevés géométriques et géotechniques

Plusieurs ouvrages ont fait l'objet d'un contrôle des mouvements et déformations de la part de mandataires spécialisés. Ces contrôles entrent, pour la plupart, dans le cadre du suivi régulier des ouvrages d'art.

Réfection des vannes de chasse des Esserts

La supervision et la coordination des travaux de réfection des vannes du seuil des Esserts ont été confiées à un bureau privé. En outre, une entreprise spécialisée a procédé à l'inspection de l'état de la semelle du mur situé en amont des vannes, en vue de sa réfection.

Inspection des berges de la Basse-Areuse

Un bureau spécialisé dans les travaux subaquatiques a été mandaté pour évaluer l'état des berges de la Basse-Areuse.

Expertise "Dangers naturels liés à l'eau" relative à l'examen d'un projet immobilier

Dans le cadre de l'examen d'un projet immobilier, un expert a été mandaté afin de se déterminer sur les mesures à exiger de la part des promoteurs, voire de la commune concernée.

Élaboration d'une fiche pilote relative à l'entretien d'un cours d'eau

Une fiche pilote a été établie dans le cadre du développement d'un plan d'entretien des cours d'eau cantonaux. Ce dernier document devra expliciter toutes les contraintes à prendre en compte lors d'une intervention à l'intérieur ou aux abords d'un cours d'eau. Il définira également les périodes d'intervention favorables pour la faune et permettra une planification efficace. Un bureau spécialisé a été chargé de réaliser une fiche test sur le Bied du Locle. Cette fiche étant validée, un mandat plus étendu devrait être confié en 2012 pour une série de cours d'eau.

Répartition des dépenses

Les dépenses totales imputées à la rubrique 4053.318.000 se présentent comme suit:

Mandats, expertises et études	25.328,15
Inspections et conseils	0.—
Prestations des laboratoires	135.957,65
Conseils et expertises	120.335.—
Mobilité	0.—
Abonnement et honoraires notaires	57.181,50
Honoraires bureaux d'ingénieurs	460.997,86
Électromécanique	29.645,05
Total	829.445,21

Extraction des graviers du lac (4053.410.420)

Pour la période allant de décembre 2010 à novembre 2011, l'extraction de gravier, effectuée par l'entreprise E. Bühler & Fils SA, par dragage dans les zones situées à St-Aubin et Vaumarcus a atteint un volume total de 259.555 m³, ce qui représente une recette nette de 1.046.139,16 francs (TVA forfaitaire déduite). Selon le principe d'échéance, la TVA retenue pour le calcul de la recette nette correspond à l'exercice 2010 et 2011.

Concessions hydrauliques (4053.410.430)

Le total des recettes provenant des diverses concessions de force hydraulique, d'hydrothermie, d'usage industriel, piscicole, agricole et de consommation publique s'est monté à 1.135.166,45 francs. La redevance perçue annuellement par la Confédération s'est élevée à 14.049,05 francs. La recette nette théorique de ce poste budgétaire se monte donc à 1.121.117,40 francs.

Dépenses relevant des crédits d'investissements

Les tableaux récapitulatifs des dépenses liées aux différents crédits d'investissements, ainsi que les quelques tableaux de synthèse généraux ne sont pas intégrés au texte, mais ont été regroupés à la fin du chapitre concernant le SPCH.

Projets et travaux routiers et d'ouvrages d'art

Décrets du 28 mars 1995 et du 29 septembre 2004 (10^e étape de restauration et aménagements des routes cantonales et ouvrages pour piétons et cyclistes et complément)

Un crédit total de 64.037.310 francs a été octroyé, initialement à hauteur de 47.800.000 francs par le décret du 28 mars 1995, de 11.300.000 francs par le décret du 29 septembre 2004, puis de 4.937.310 francs inscrits sur ce compte pour couvrir les augmentations sur les projets et travaux entre 1995 et 2002 (indexation), conformément au décompte donné dans le rapport de gestion de 2002. Ce crédit permet de poursuivre, dans le cadre d'une 10^e étape, les travaux de restauration et de correction des routes cantonales entrepris dès 1948.

Les dépenses engagées jusqu'au 31 décembre 2011 sont portées sur le tableau SPCH 1 et ont concerné les études et travaux suivants:

Évitement de Corcelles

Les dépenses 2011 concernent les travaux d'entretien des plantations et de rehaussement d'un tronçon de mur de la trémie ouest avec la pose d'éléments parapet, les honoraires des mandataires, ainsi que les frais pour l'achat de terrains et les actes notariés. Par ailleurs, un montant de 1.190.268 francs a été restitué à la Confédération suite à un versement erroné du solde de la subvention fédérale comptabilisé sur l'exercice 2010.

Réaménagement du bourg de Corcelles

Dans l'octroi de la contribution fédérale pour l'évitement de Corcelles, l'OFEV avait conditionné la réalisation au réaménagement du bourg. Cette exigence était portée à charge du canton et de la commune. Elle devait être réalisée après l'ouverture au trafic de l'évitement. Une étude a été mandatée et un groupe de travail s'est constitué dans une démarche participative pour aboutir à l'élaboration d'un projet répondant aux attentes des nombreux intéressés habitant le long de cette route. Les dépenses engendrées correspondent aux honoraires du bureau mandaté et aux travaux de sondage effectués pour obtenir des informations sur la constitution de la chaussée existante et l'emplacement des conduites souterraines.

Décret du 3 février 1998 (Assainissement du Pont de Thielle)

Le pont de Thielle, construit en 1969, est propriété des cantons de Berne et Neuchâtel qui se répartissent à parts égales les dépenses liées au suivi et à l'entretien de cet ouvrage. Le canton de Neuchâtel, dans son rôle de canton pilote, assume la direction des contrôles et interventions diverses. Cet ouvrage, instrumenté d'équipements de contrôle, est régulièrement suivi depuis 1980 en raison d'un déplacement longitudinal lent non stabilisé. En 2011 aucune dépense n'a été engagée pour le suivi de cet ouvrage.

Décrets du 21 mars 2001 et 2 novembre 2004 (11^e étape de restauration et d'aménagement des routes cantonales et ouvrages pour piétons et cyclistes et compléments)

Un crédit total de 76.945.000 francs a été octroyé, initialement à hauteur de 72.500.000 francs par le décret du 21 mars 2001, de 354.000 francs par arrêté du Conseil d'Etat du 5 février 2003, puis de 4.100.000 francs par deux décrets du 2 novembre 2004. Ce crédit permet de poursuivre, dans le cadre d'une 11^e étape, les travaux de restauration et de correction des routes cantonales entrepris dès 1948.

Les dépenses engagées jusqu'au 31 décembre 2011 figurent dans le tableau SPCH 2 et ont concerné les études et travaux suivants:

Tunnel du Bois des Rutelins

Deux mandats d'étude ont été adjugés suite à un appel d'offres public. Le premier, pour les prestations d'ingénieurs civils concernant la mise en soumission, le projet d'exécution et le suivi de la réalisation du tunnel, le deuxième, pour les prestations d'ingénieurs électromécaniciens en rapport avec l'étude et l'installation des équipements d'exploitation et de sécurité de l'ouvrage.

Trente-huit blocs rocheux situés dans le versant à l'amont de la route H10 actuelle et susceptibles de se mettre en mouvement suite aux ébranlements que provoqueront les futurs travaux d'excavation du tunnel par minage ont été stabilisés au printemps 2011.

Immédiatement après cette intervention, les travaux préliminaires précédant l'ouverture du chantier du tunnel, au printemps 2012, ont été entrepris, comprenant la construction d'un giratoire provisoire au Haut de la Tour, qui permettra la gestion optimale des accès des véhicules de chantier, le raccordement sur le réseau d'eau des Bayards, avec la construction et la mise en place de l'équipement hydraulique d'un local au Haut de la Tour, ainsi que la pose, dans la H10 actuelle, d'une conduite de 415 m de longueur pour l'alimentation en eau du chantier du tunnel.

Un élargissement provisoire de la route H10 ainsi que la construction d'un séparateur d'huile, ont été réalisés à l'ouest du tunnel de la Roche Percée, afin de maintenir deux voies de circulation lors du terrassement du portail est du tunnel. Un collecteur des eaux de chaussée et une conduite exutoire reliée à la galerie d'amenée de l'aménagement hydraulique du Groupe E au-dessus de St-Sulpice ont également été mis en place.

L'itinéraire cyclable par le chemin de la Chaîne devant être maintenu, des travaux d'assainissement de sa partie supérieure ont été entrepris comprenant la réfection des bords du chemin et la pose de cunettes pour l'évacuation des eaux de ruissellement. Les 50% des dépenses relatives à ces travaux sont pris en charge par la commune de Val-de-Travers, 39% par le Fonds des routes communales et le solde par le présent crédit.

Par ailleurs, simultanément à ces travaux, un tube de 130 m de longueur a été posé sous les cunettes, qui permettra la mise en place d'un câble électrique pour l'alimentation en énergie du chantier, dans un premier temps, puis de l'ouvrage en exploitation.

A fin septembre 2011, un appel d'offres public selon la procédure ouverte a été lancé auprès des entreprises pour les travaux de génie civil du tunnel et des tronçons routiers à ciel ouvert se raccordant à la H10.

Le solde des dépenses correspond aux frais d'honoraires pour les prestations d'ingénieurs, de géomètres, de géologues et de géotechniciens.

Augmentation de la capacité de transport des réseaux de communication

Le faisceau de fibres optiques installé en 2009 entre Boudevilliers et Les Hauts-Geneveys a été étendu cette année du secteur des Hauts-Geneveys à la centrale nord du Mont-Sagne, à La Chau-de-Fonds. Les travaux ont été réalisés durant la semaine de fermeture annuelle d'été.

Décret du 29 janvier 2003 (Restauration et entretien de trois tronçons routiers)

Le crédit de 6.300.000 francs, accordé par décret du 24 mars 2003, permet de poursuivre les travaux de restauration et de correction des routes cantonales entrepris dès 1948, et ceci dans le cadre d'un complément à la 11^e étape.

Les dégradations importantes constatées en 2010 sur le tronçon routier allant du Giratoire du Bas-des-Gorges aux giratoires des Carrels ont été assainies. Il s'agissait en particulier de colmater des fissures longitudinales dans les enrobés et de rehausser les couvercles de chambres affaissées.

Ces travaux ont été exécutés sans frais pour le SPCH et, par conséquent, aucune dépense n'a dû être consentie dans le cadre de ce crédit qui va être bouclé au terme de l'exercice en cours, aucune autre dépense ne lui étant encore imputable. Le tableau SPCH 3 en montre l'état final.

Décret du 2 novembre 2004 (Renouvellement et acquisition de véhicules et de machines pour l'entretien du réseau routier neuchâtelois)

Un crédit de 5.322.000 francs a été accordé par décret du 2 novembre 2004. Il devait permettre, durant les exercices 2005 à 2008, le renouvellement de véhicules, machines et engins pour l'entretien du réseau routier et autoroutier. Ce crédit n'ayant pas été entièrement utilisé dans la période initialement annoncée, il sera épuisé en 2013. La part portée au budget 2011 était de 180.000 francs et les dépenses effectives ont atteint 180.267 francs.

Décret du 4 décembre 2007 (Élaboration du dossier de la route principale H20) et décrets du 30 août 2011 (compléments d'études et acquisition de terrains et d'immeubles)

Le crédit de 4 millions de francs accordé par décret du 4 décembre 2007 a permis d'élaborer le dossier de la route principale H20 entre le Bas-du-Reymond et Le Col-des-Roches, afin que le projet soit exécutoire lors du classement de cette route dans le réseau des routes nationales. Ce crédit a été complété de deux crédits par décret du 30 août 2011. L'un, d'un montant de 2,87 millions, sert à des compléments de mandats pour le traitement des oppositions et à la poursuite des études sur le contournement du Locle. L'autre, d'un montant de 6 millions, concerne l'acquisition de terrains et d'immeubles nécessaire au traitement des oppositions reçues.

Un groupe de travail a été constitué pour mener les études jusqu'au stade de la mise à l'enquête publique du projet, traiter les oppositions et rédiger la décision finale d'approbation. Après l'enquête publique, qui s'est déroulée du 22 octobre au 22 novembre 2010, l'année 2011 a donc été mise à profit pour rencontrer les opposants, compléter certaines études demandées par les services spécialisés cantonaux (SFFN et SENE) ou offices fédéraux (OFEV et OFROU) ou par des associations dans le cadre de la consultation de l'étude d'impact sur l'environnement (EIE).

Un dossier technique complémentaire a été remis à l'OFROU afin qu'il puisse vérifier que le projet remplisse bien les exigences fédérales en matière de normes et de standards. L'OFROU a confirmé, en date du 25 octobre, que le projet H20 est conforme aux exigences fédérales.

Des contacts réguliers ont été établis avec les services cantonaux concernés, l'OFROU, les exécutifs des deux villes, ainsi que leurs services.

Les dépenses correspondent aux frais des bureaux mandatés pour le traitement des oppositions et pour les études complémentaires. Les dépenses engagées sont reportées dans le tableau SPCH 4.

Décret du 14 janvier 2009 (Premières mesures d'amélioration du trafic au Locle et pour l'étude de la liaison H18-H20, contournement est de La Chaux-de-Fonds)

Le crédit de 800.000 francs accordé par décret du 14 janvier 2009 a été consacré aux premières mesures d'amélioration du trafic au Locle et pour mener une étude d'opportunité relative au contournement est de La Chaux-de-Fonds.

Première mesure d'amélioration de trafic au Locle: Giratoire du Bas-du-Crêt

L'installation lumineuse servant de régulation du flux de trafic à l'entrée est du Locle a été mise en service en été 2011. Elle a dû être complétée d'une installation spécifique à la mobilité douce et après une première tentative infructueuse, il a fallu procéder à une reprogrammation complète.

Carrefour de La Rançonnière

L'installation mise en service en début d'année 2011 a été complétée par une signalisation complémentaire avancée, placée avant le tunnel de La Rançonnière, afin d'éviter un enclonement à l'intérieur dudit tunnel. Plusieurs réglages ont été nécessaires, afin d'optimiser la gestion du trafic. Parallèlement, le mandataire spécialisé a réalisé un comptage avant la mise en service de l'installation et en fin d'année. En 2012, des comptages viendront compléter l'analyse visant à déterminer dans quelle mesure cette installation a généré des flux de trafic supplémentaires non désirés sur des voiries communales.

Étude d'opportunité du contournement est de La Chaux-de-Fonds

L'étude d'opportunité (EDO), étude de variantes de tracé, s'est poursuivie cette année. Il s'agit non seulement d'envisager l'évitement est de la ville de La Chaux-de-Fonds, en reliant le Bas-du-

Reymond aux Franches-Montagnes et au Jura bernois par la H18, mais aussi d'étudier l'amélioration du tracé de la H18 au lieu-dit Bas Monsieur. Chaque EDO doit aboutir au choix d'une variante, voire de deux au maximum, répondant au mieux aux critères économiques, environnementaux et sociaux à étudier par la suite de manière approfondie.

Ces études, menées et financées conjointement avec les cantons du Jura et de Berne, ont été confiées à des bureaux spécialisés. Les dépenses imputées sur ce compte concernent les travaux complémentaires engagés sur les installations de régulation susmentionnées, ainsi que les honoraires des mandataires. Les chiffres sont reportés dans les tableaux SPCH 5 et 6.

Arrêté du 18 novembre 2009 (Démolition de la maison Col des Roches 38)

Le crédit initial de 120.000 francs accordé au SPCH par arrêté du 18 novembre 2009 a été complété d'un crédit de 130.000 francs permettant de couvrir les frais engendrés par l'élimination de matériaux contenant de l'amiante et du minium de plomb, ainsi que par la remise en état du terrain selon les exigences formulées par la commune dans l'autorisation de construire.

Les travaux de déconstruction de l'immeuble ont été achevés en 2011 mais la remise en état de la place, la pose d'une clôture autour de la parcelle et les plantations, n'ont pas pu être entreprises.

Les dépenses engagées jusqu'à fin 2011 sont portées sur le tableau SPCH 7.

Décret du 30 mars 2010 (Concept d'intervention de La Clusette)

Un crédit de 1.150.000 francs a été accordé au SPCH par décret du 30 mars 2010. Il doit servir à établir un concept d'intervention pour l'assainissement et la mise en conformité de ce tunnel aux normes et directives en matière de sécurité dans un tel ouvrage. Un devis détaillé sera ultérieurement établi sur la base de ce concept, afin de rédiger une demande de crédit au Grand Conseil pour l'exécution des travaux proprement dits.

Tunnel de La Clusette

Un bureau d'ingénieurs civils, associé à une entreprise spécialisée dans la ventilation des tunnels, a esquissé plusieurs variantes d'assainissement possibles avec deux objectifs principaux: créer des chemins de fuite et améliorer la ventilation.

Murs de La Clusette

Les investigations effectuées par des entreprises montrent que ces murs, situés de part et d'autre de l'ouvrage, ont été soigneusement construits. Les armatures sont protégées contre la corrosion par un enrobage de béton suffisant et les ancrages examinés se sont bien comportés lors des essais de traction. Des analyses complémentaires devront toutefois être effectuées pour mieux évaluer les dégâts actuels et futurs provoqués par une réaction chimique entre pâte de ciment et graviers. Cette réaction dite alcali-granat a été constatée sur la plupart des murs construits avec du béton contenant des graviers alpins. Elle provoque le gonflement et l'éclatement du béton.

Plusieurs purges de rochers ont été effectuées avant et pendant ces investigations. Un bloc de rocher a été miné et plusieurs autres ont été ancrés.

Les dépenses engagées jusqu'à fin 2011 sont reportées dans le tableau SPCH 8 et sont intégralement compensées par les contributions globales de la Confédération.

Décret du 11 mai 2011 (Renouvellement d'un camion cureur)

Un crédit de 750.000 francs a été accordé par décret du 11 mai 2011 pour le renouvellement d'un camion hydro-cureur. Ce dernier a été mis en service en novembre 2011. Les dépenses pour ce renouvellement s'élèvent à 698.443 francs.

Décret du 30 mars 2010 pour un crédit de 24 millions de francs pour l'entretien constructif des routes, des ouvrages d'art et des cours d'eau

Un crédit de 24 millions de francs a été accordé par le Grand Conseil au SPCH pour l'entretien constructif:

- A. des routes
- B. des ouvrages d'art
- C. des cours d'eau

à hauteur de tranches de 6 millions de francs inscrites annuellement au budget pendant 4 ans. Sur ces 6 millions, 5 sont attribués à l'entretien constructif des routes et 1 aux ouvrages d'art et aux cours d'eau. Les dépenses engagées jusqu'au 31 décembre 2011 figurent dans le tableau SPCH 9. Les travaux et études réalisés dans le cadre de ce crédit sont les suivants:

A. Entretien constructif – Routes

Il convient de rappeler que ce décret a été sollicité en regard du manque de moyens financiers octroyés à l'entretien des routes pendant nombre d'années, ainsi qu'à la forte réduction des sommes allouées à ce même entretien dans le cadre du compte de fonctionnement. Le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil précise que ce crédit d'engagement est constitué d'une multiplicité de travaux d'ampleur réduite à moyenne, dont la priorisation pourrait être appelée à changer en fonction des relevés d'état annuels ou d'événements naturels ou artificiels intervenus entre la planification initiale et la période d'intervention concernée.

En 2011, 14 chantiers ont pu être réalisés sur les routes cantonales, soit:

H 10 / Brot-Dessous – Frètereules

Ce tronçon routier avait reçu une couche de renforcement en 1980 mais était dépourvu de couche d'usure. Celle-ci a été réalisée avec 1.186 t d'AC 11S appliquées sur un reprofilage de 1.214 t d'ACB 16S pour un chantier d'une longueur de 1.655 m et une surface de 11.735 m².

H 10 / Tunnel de La Clusette

L'enrobé mince à froid mis en œuvre en 2000 comme couche de surface présentait des secteurs usés laissant apparaître le béton. Ce sont 455 m² qui ont été réparés par l'application d'un nouveau tapis à froid sur 5 secteurs.

H 10 / Douane des Verrières

En même temps que la création d'un seuil devant la douane visant à ralentir le trafic venant de France, les couches d'enrobé ont été renouvelées devant le poste de douane. L'intervention concerne une longueur de 44 m pour une surface de 650 m² a nécessité 147 t d'ACT 22N recouvertes de 81 t d'AC 11N.

RC 149 / Frontière vaudoise – Longeaigne

Un enrobé mince à froid (ECF) a été appliqué après rabotage du revêtement d'un tronçon long de 1.497 m et d'une surface de 10.435 m², afin de redonner un uni et une surface rugueuse à cette chaussée devenue très usée et dont la dernière application de couche d'usure remontait à 1985.

RC 168 / La Chaux-de-Fonds – Les Combettes

Les travaux de reconstruction de chaussée commencés en 2010, qui consistaient au remplacement de la fondation et à la mise en place d'une couche d'enrobé de support se sont terminés cette année avec la pose d'un tapis en AC 11S de 40 mm d'épaisseur, enrichi aux polymères. La pose réalisée en 2010 consistait en 1.732 t d'ACT 22S pour la couche de support, suivie en 2011 de 706 t d'AC 11S en couche d'usure, sur une longueur de 858 m et pour une surface de 6.769 m².

RC 1002 / Cortailod – Rue des Courtils

Ce chantier débuté en 2010, incluant des travaux communaux pour le remplacement de l'ensemble des conduites (eau claire, eau usée, gaz, électricité, etc....), a pu être achevé par la reconstruction de la superstructure routière comprenant la fondation en grave et les couches d'enrobé.

La longueur totale de l'intervention atteint 795 m, mais en 2011, le solde du remplacement des conduites a été réalisé sur une distance de 300 m et la chaussée a été renouvelée sur 510 m.

Ce sont 918 t d'ACT 22S et 249 t d'ACB 16S qui ont été posées en couches de support et de liaison pour l'ensemble des travaux. Enfin, la couche d'usure a été appliquée dans le courant de

l'été, qui est constituée, pour l'essentiel, de 218 t d'ACMR 8 et, partiellement, d'un revêtement phono absorbant de type "Nanosoft" sur 150 m de long.

RC 1003 / Traversée de Villiers

Ce chantier long de 900 m pour une surface de 6.220 m² avait commencé en 2010 avec le remplacement des couches de support et de liaison. Les travaux se sont terminés en 2011 avec la pose de la couche d'usure consistant en 393 t d'ACMR 8.

RC 1003 / Bonneville – Moulin des Sauges (ancienne scierie Debrot)

Ce tronçon routier long de 3.920 m pour une surface de 27.630 m² présentait une surface hétérogène partiellement dégradée nécessitant son remplacement. La chaussée a d'abord été renforcée par un reprofilage de 4 cm d'épaisseur, soit 2.116 t d'ACB 16S, pour en consolider la portance sur les 2.870 m séparant La Bonneville de La Rincieure. Des géogrilles ont été appliquées ponctuellement dans le virage de La Marnière pour neutraliser la remontée de fissures. Le tronçon compris entre La Rincieure et le giratoire du Moulin des Sauges (ancienne scierie Debrot) a été fraisé pour lui redonner une planie correcte. Ensuite, la couche d'usure a été mise en œuvre sur la totalité de la surface routière avec 2.481 t d'AC 11S enrichi aux polymères.

RC 1357 / Village de Fontaines – 2e étape

Ces travaux conjoints commune-Etat concernent la partie nord de la route cantonale entre le Temple et la sortie nord de la localité en direction de Cernier. La commune de Fontaines a terminé la pose du réseau séparatif et la rénovation de ses conduites. De même, elle fait procéder à un réaménagement urbain en améliorant, notamment, les cheminements piétonniers. Cette partie des travaux a en grande partie été réalisée en 2010, puis terminée en 2011 par l'application de 293 t d'AC MR 8 sur 2.135 m² pour une longueur de 310 m

RC 2226 / Mont de Buttes – Buttes

Depuis de nombreuses années, la descente du Mont de Buttes sur Buttes, d'une longueur de 4.920 m pour une surface de 26.325 m², n'était plus constituée que de revêtements superficiels. Partiellement affaibli en portance, ce tronçon routier a d'abord été reprofilé avec l'application d'un enrobé AC 11N et renforcé au moyen de géogrilles dans les zones le nécessitant. Ensuite, ce sont 4.217 t d'AC 16N, épaisseur 5 cm, qui ont été appliquées en couche d'usure/renforcement.

RC 2228 / Les Verrières – Chez Butteran

Ce tronçon routier long de 4.296 m pour une surface de 26.325 m² essentiellement recouverte d'un gravillonnage présentait des signes de fatigue en matière de portance. De plus, sa surface était irrégulière et très inconfortable. Il a tout d'abord été reprofilé au moyen d'une couche de 1.792 t d'ACB 11N et partiellement recouvert de géogrilles. Ce sont ensuite 3.365 t d'AC 16N qui ont été appliquées en couche d'usure/renforcement.

RC 2271 / La Sauge – Chambrelieu

Les travaux entrepris en 2010 en association avec la commune de Rochefort pour la construction d'un trottoir (part communale) et la réfection de la chaussée ont été terminés en 2011. La réfection de chaussée concerne la totalité de la RC 2271. En 2010, la superstructure de la route avait été entièrement renouvelée par l'application d'une couche de support et d'une couche de liaison.

La couche d'usure, un AC 11S a été appliquée en 2011. Elle représente 1.637 t de béton bitumeux pour une surface de 17.935 m² et pour un tronçon routier long de 2.956 m.

RC 2325 / La Brévine – Le Cachot

Les travaux de mise au gabarit de la route commencés en 2007 se sont poursuivis sur cet axe parfois seulement large de 5.20 m. En 2011, c'est un tronçon long de 2.110 m qui a été traité à l'aide de 506 t d'enrobé bitumineux.

RC 2330 / La Combe Girard

Les travaux de consolidation de bord de chaussée débutés en 2010 se sont achevés en 2011. Le nouveau bord de chaussée a été conforté au moyen de grilles métalliques de type Bafix. La réalisation, portant sur huit secteurs pour une longueur totale de 694 m, a été mise en œuvre sur un tronçon totalisant 1102 m. Elle a nécessité 322 t d'ACT 22S pour une surface de 1.344 m².

B. Entretien constructif – Ouvrages d'art**RC5 / Pont de la Roche**

Le tablier du pont de la Roche a été remplacé par une dalle en béton armé précontraint. Le nouvel ouvrage a été ouvert au trafic le lundi 7 novembre 2011. Pendant toute la durée des travaux, commencés en avril 2011, le trafic a été dévié sur deux ponts provisoires loués en France au Centre National des Ponts de Secours. Le nouveau tablier a été construit au-dessus de son niveau définitif avant d'être abaissé. Cette méthode de construction a été retenue pour ne pas réduire, même temporairement, le gabarit hydraulique de l'Areuse en cas de crue. Cette intervention a également permis d'assainir les deux culées de l'ouvrage.

C. Entretien constructif – Cours d'eau**Réfection des vannes de chasse au seuil des Esserts, à Boudry**

Avant de procéder à la réfection des vannes de chasse du seuil des Esserts, une inspection subaquatique de l'aménagement a été opérée par une entreprise spécialisée. Cette dernière a également procédé à l'enlèvement du gravier accumulé devant les vannes, puis a réparé la semelle en béton en amont de la vanne est.

Réfection des enrochements des rives du lac entre Auvernier et Serrières

Les travaux de réfection des aménagements protégeant les rives du lac contre l'érosion par les vagues ont débuté en automne 2010 et se sont achevés durant le premier trimestre 2011.

Arrêté du 24 août 2011 (Aménagements complémentaires du système de défense incendie du tunnel des Gorges du Seyon)

Un crédit supplémentaire de 165.000 francs a été octroyé pour compléter et sécuriser le système de protection d'incendie du tunnel des Gorges du Seyon qui souffrait de quelques manques ayant participé à la rupture de la conduite en tunnel à fin 2010.

Ce sont deux amortisseurs de coups de bélier qui ont été ajoutés sur le système. Le premier en amont de la conduite, dans le local technique de Valangin, le second dans le local de Vauseyon.

Arrêté du 24 août 2011 (Mise en place de dispositifs de sécurité sur l'axe routier H20)

Les tronçons autoroutiers ou semi-autoroutiers peuvent comporter des obstacles en bordure de chaussée ou au nez physique des bretelles de sortie lorsqu'ils sont constitués de murs de soutènement ou d'ouvrage d'entrée en tranchée ou en tunnel. Cela présente un potentiel de danger non négligeable pour les usagers de la route et constituer des points durs pouvant être fatals pour les motocyclistes. Ces obstacles sont généralement munis de glissières de sécurité de faible longueur qui peuvent être inefficaces, voire même présenter un danger supplémentaire lors d'un choc frontal à grande vitesse.

Pour y remédier et assurer une sécurité passive optimale, des amortisseurs de chocs, qui se déforment en cas de choc frontal, ont été mis en place, afin d'atténuer les dégâts au véhicule et éviter de graves blessures à ses occupants. Un tel dispositif avait déjà été placé, en 2009, à la bretelle H20 de la sortie de Boudevilliers.

Sur le tronçon autoroutier H20, il a été aménagé quatre amortisseurs de chocs, à savoir:

- portail sud du tunnel des Hauts-Geneveys;
- portail sud du tunnel de La Vue-des-Alpes;
- portail nord du tunnel de La Vue-des-Alpes;
- bretelle de sortie de la jonction de Malvilliers, chaussée Neuchâtel.

Le coût d'installation pour les quatre amortisseurs de chocs se monte à 107.960,85 francs.

Arrêté du 25 août 2010 (Assainissement des murs du PI de la gare de Corcelles)

Les ouvrages situés aux abords du carrefour dénivelé de la gare de Corcelles-Peseux ont été construits entre 1968-1970. Divers dégâts tels qu'armatures apparentes, éclats de béton et autres fissures ont été constatés sur les murs de soutènement bordant la RC 174. Les travaux de réfection débutés à l'automne 2010 se sont poursuivis et ont été achevés en 2011.

Décret du 24 mai 2011 pour un crédit de 6.9 millions de francs destiné à l'assainissement et au renforcement de cinq ouvrages d'art**RC 1320 – Murs du virage de la Motte - 1ère étape**

Les murs de soutènement du virage de La Motte, situé sur le versant nord de La Vue-des-Alpes, soutiennent la route du col sur une longueur totale d'environ 480 m. Pour remplacer les couronnements des murs, fortement dégradés, un radier muni d'une bêche arrière, ainsi qu'un sommier renversé ont été construits. Ces nouveaux éléments ont permis de remplacer l'ensemble des glissières par un système respectant les normes actuelles en la matière. Les travaux ont été prévus d'être réalisés en deux étapes, l'étape 2011 concernant une longueur d'environ 260 m, la réalisation du solde étant planifiée en 2012.

H10 – PS de la Tranchée-Verte à Boveresse

Le passage supérieur (PS) de la Tranchée-Verte, à Boveresse, permet à la RC 2233 d'enjamber la H10. Une intervention de type "gros entretien" a été réalisée en 2011. Cette opération a consisté à enlever le revêtement existant, à hydro-démolir le béton endommagé, à effectuer un ragréage à l'aide d'un mortier spécial, à changer les bordures extérieures, afin de pouvoir y fixer un nouveau dispositif de retenue, à poser une étanchéité collée en plein, à changer les joints de dilatation et à reposer un revêtement en asphalte. Ces travaux ont également été mis à profit pour nettoyer les murs aux abords de l'ouvrage et poser un drainage complémentaire au nord de l'ouvrage pour minimiser les venues d'eau. Pendant cette période, la RC 2233 a été fermée à la circulation et une passerelle provisoire pour piétons a été mise en place. Les dépenses y relatives figurent dans le tableau SPCH 10.

Décret du 29 juin 2011 (renforcement et réaménagement de la RC 1320 entre Le Crêt-du-Loclle et le giratoire du Grillon)

Le crédit de 4,27 millions de francs accordé par décret du 29 juin 2011 doit permettre, durant les exercices 2011 à 2013, de réaménager, d'assainir et de renforcer la RC 1320 entre Le Crêt-du-Loclle et le giratoire du Grillon, afin qu'elle puisse supporter la charge des transports publics et des poids lourds, permettant ainsi d'améliorer significativement la sécurité de la mobilité douce en réalisant un cheminement séparé de la chaussée par une bande herbeuse plantée d'arbres.

Ce projet n'a pas nécessité d'étude d'impact sur l'environnement (EIE). Par contre, sur demande du SENE, une notice sur le bruit a été établie en octobre 2010. De plus, un groupe de travail composé de diverses associations (ATE, Chemin des Rencontres), des autorités et services de la ville de La Chaux-de-fonds, des Transports régionaux neuchâtelois (TRN) et du SPCH a participé à l'élaboration de l'avant-projet. Après ajustement du projet pour répondre au mieux aux diverses sollicitations du groupe, le dossier a été mis à l'enquête publique du 22 janvier au 10 février 2011. Deux oppositions émanant de propriétaires privés ont été déposées, puis retirées sur la base de la signature de conventions. Des contacts ont été établis avec les riverains touchés par le projet ainsi qu'avec les autorités et services de la ville de La Chaux-de-Fonds.

Afin d'éviter de devoir acquérir des terrains dans un environnement déjà construit, le tracé de la route a été déplacé transversalement dans sa partie centrale. La largeur finale de la chaussée a été réduite à 6,70 m, afin de rendre ce tracé moins attractif pour le trafic de transit.

Entre le giratoire du Haut-du-Crêt et le cimetière des Eplatures, le trottoir déjà pratiquement inexistant a partiellement été réaménagé en chemin pour piétons et cycles. Ce cheminement, qui est une des mesures du projet d'agglomération RUN, bénéficiera d'une participation fédérale.

Afin de permettre l'évacuation des eaux de chaussée, une canalisation a été posée entre le giratoire du Crêt-du-Loclle et le cimetière des Eplatures, sous le chemin pour piétons et cycles.

Les dépenses engagées jusqu'au 31 décembre 2011 correspondent aux travaux de génie civil, aux frais d'honoraires pour les prestations de géomètres et aux frais de laboratoires pour les analyses routières. Elles sont reportées dans le tableau SPCH 11.

Récapitulation des crédits d'investissement pour les routes cantonales et l'économie des eaux - comparaison des dépenses nettes avec les montants budgétés

Les dépenses nettes consenties pour la restauration et l'aménagement des routes cantonales dans le cadre des crédits d'investissement sont résumées dans le tableau SPCH 12 et comparées avec les montants budgétés.

L'investissement net effectif de 14,186 millions de francs correspond aux dépenses budgétées, tenant compte des dépenses autorisées par les crédits supplémentaires et complémentaires sollicités et accordés en cours d'exercice.

Les écarts importants concernent particulièrement le crédit de la 11^{ème} étape dans lequel se trouve le projet du tunnel du Bois des Rutelins. Cet écart s'explique par la décision prise de ne pas compenser, par les contributions forfaitaires allouées par la Confédération aux routes principales suisses, les dépenses effectuées durant l'exercice 2011. L'utilisation des contributions pour cet aménagement est prévue dès 2012, dans le cadre des travaux de percement du tunnel.

En ce qui concerne le budget relatif à l'élaboration du dossier H20, un montant complémentaire de 1,5 millions de francs a été octroyé par décret du Grand Conseil. Il comporte un montant pour la suite des études et un autre pour d'éventuelles acquisitions de terrains. Aucune acquisition n'ayant encore été nécessaire, 1,242 millions de francs sont restés inutilisés à fin 2011.

Globalement, les dépenses effectives correspondent à celles budgétées.

Les dépenses nettes concernant des projets d'investissement relatifs à l'économie des eaux sont résumées dans le tableau SPCH 13, y compris les projets liés aux conventions-programmes décrites ci-après.

Conventions-programmes

Convention-programme 06 - Assainissement du bruit routier

Dans le cadre de la convention-programme signée entre le canton de Neuchâtel et la Confédération pour la période 2008-2011, le Grand Conseil a accordé au Conseil d'Etat, par décret du 23 juin 2009, un crédit de 4.125.000 francs pour mener des projets et exécuter des travaux d'assainissement pour la protection des riverains contre le bruit routier.

Après deux ans, il a été constaté qu'il ne serait pas possible d'atteindre les objectifs initiaux fixés dans la convention-programme signée en juin 2008. En effet, la mise en place des mesures d'assainissement à la source (qualité de la chaussée) est conditionnée par les moyens financiers mis à disposition pour les campagnes annuelles d'entretien routier. De plus, il convient également de tenir compte dans la planification des travaux, des retards générés par les communes qui souhaitent profiter des travaux de l'Etat pour assainir leur réseau souterrain, mais qui ne possèdent pas les crédits nécessaires pour y procéder.

Suite à ce constat, il a été décidé, en collaboration avec l'OFEV, d'apporter un complément à la convention-programme initiale, de manière à mettre le montant de la contribution fédérale en corrélation avec les travaux et les études pouvant réellement être réalisés.

Au terme de la période de cette première convention-programme, l'essentiel des dépenses concerne les études et assainissements des routes cantonales suivantes:

- RC 5 / Le Landeron: étude en cours;
- RC 172 / Neuchâtel – St-Blaise: étude et assainissement de la route en cours;
- RC 173 / Bôle: étude terminée;
- RC 1002 / Cortaillod: étude terminée et assainissement de la route en cours;

- RC 1003 / Neuchâtel: étude et assainissement de la route en cours;
- RC 1003 / Villiers: étude et assainissement de la route terminés;
- RC 1162 / Le Landeron: étude terminée;
- RC 1356 / Cernier: étude terminée;
- RC 1356 / Dombresson: étude et assainissement de la route en cours;
- RC 1356 / Les Hauts-Geneveys: étude et assainissement de la route terminés;
- RC 1357 / Fontaines: étude et assainissement de la route terminés;
- RC 1357 / Boudevilliers: étude et assainissement de la route terminés.

Les dépenses nettes concernant la convention-programme RPT06 sont résumées dans le tableau SPCH 14.

Convention-programme 04 - Revitalisation de cours d'eau

Les frais engagés en 2011 concernent le projet de revitalisation de la Basse-Areuse au lieu-dit Le Landion. Il s'agit essentiellement d'honoraires de bureaux spécialisés (géotechnique, géomètre, biologistes), l'état d'avancement actuel du projet correspondant au stade de la mise à l'enquête publique. Relevons que ce projet a subi un coup d'arrêt à l'automne 2011 à la suite du dépôt d'une motion au Grand Conseil et se trouve suspendu jusqu'à nouvel avis.

Ces études sont financées à hauteur de 35% par la Confédération.

Convention programme 07b - Ouvrages de protection contre les crues

En 2011, les études relatives au développement de projets de protection contre les crues se sont poursuivies et portent principalement sur les communes du Littoral et du Val de Travers. Les projets relatifs à la commune de Boudry, notamment, sont en passe de se concrétiser. Le SPCH et la commune de Cressier ont conjointement mandaté un bureau spécialisé dans le but de développer un projet de protection contre les crues du Mortruz, qui menace une grande partie de la zone industrielle de la commune. La conduite du projet se poursuivra en 2012.

Ces études sont financées à hauteur de 35% par la Confédération.

Route nationale 5

Tunnel de Serrières (section 4)

L'excavation des tunnels s'est terminée au printemps 2011 et n'a rencontré aucune surprise géologique.

Une fois leur excavation terminée, les 2 tubes de section circulaire sont revêtus d'un anneau de béton de 35 cm d'épaisseur (réalisé en 2 étapes: radier, puis voûte) muni d'une double étanchéité périphérique cloisonnée. Une galerie technique (GAT) est réalisée sous les futures voies autoroutières, avant le remblayage nécessaire à l'exécution de ces chaussées.

Les travaux suivants se sont poursuivis par le lot 4000 - Tunnels:

- Tube nord: les bétonnages du radier et de la voûte se sont terminés respectivement le 16 mai et le 28 juin 2011. Le bétonnage de la galerie technique (GAT) située sous la future chaussée autoroutière a débuté le 30 août depuis la fouille d'Auvernier, suivi dès septembre par le remblayage contre ouvrage. A la fin de l'année, 25 m de GAT sont à bétonner et 100 m de remblayage à effectuer.
- Tube sud: l'excavation du radier est terminée depuis début avril. Suite au transfert des coffrages de radier et de voûte du tube nord au tube sud, le bétonnage du radier a été terminé en décembre et 73% de la voûte réalisés.

Le lot 3996 de gestion et traitement des matériaux d'excavation des fouilles et du tunnel a pris en charge environ 15.000 t de matériaux qui ont été livrés, principalement par barges, à l'entreprise Juracime (Cornaux) où ils sont valorisés en entrant dans le processus de fabrication du ciment. Dès septembre, les matériaux nécessaires au remblayage latéral de la GAT du tube nord ont été chargés depuis le stock provisoire des Tolayes, à Cortaillod.

Le lot 3990 – Portails Auvernier et Serrières – a poursuivi les travaux de bétonnage des tranchées couvertes à Auvernier et Serrières (galeries techniques, radier murs et dalles). La déconstruction de trois bâtiments du complexe des anciens abattoirs de Serrières, se trouvant sur la future emprise du quai Philippe-Suchard (route cantonale 5 – RC5), de même que le déplacement de cette route ont eu lieu pendant l'automne.

La coordination régulière entre les lots 3990 et 4000, pilotée par le mandataire Grease, permet de gérer de façon optimale les interfaces entre les deux lots et leur influence sur leur planning respectif. Ainsi, les contraintes relatives aux accès de chantier, qui doivent fréquemment être adaptés aux étapes de réalisation des ouvrages, sont limitées au maximum.

Le planning général des travaux (de génie civil et électromécaniques) a été actualisé en novembre. L'ouverture des tunnels au trafic en automne 2013 est confirmée sous réserve d'imprévus et de conditions météorologiques favorables. Les divers retards constatés dans la réalisation des ouvrages principaux n'ont donc pas eu de conséquences sur la date d'ouverture au trafic.

A la demande de la cheffe du DETEC, Mme Doris Leuthard, une solution d'éclairage des tunnels par LED (Light-Emitting Diode ou diode électroluminescente) doit être privilégiée pour tous les projets de tunnels autoroutiers en cours. Pour autant que les critères luminotechnique et économique soient vérifiés pour cette technologie encore peu développée pour les tunnels, la pose de LED sera envisagée.

Les séances du comité stratégique et de coordination technique avec l'OFROU – Filiale d'Estavayer-le-Lac se poursuivent. Pour mémoire, l'OFROU prévoit d'assainir le tronçon autoroutier Areuse - Auvernier entre 2012 et 2013, simultanément aux travaux du tunnel de Serrières, pour que cet assainissement soit terminé au moment de la mise en service du tunnel.

Quatre émissions "Le Chaînon manquant" ont été tournées et diffusées sur Canal Alpha. Plusieurs articles de presse relatant les principales étapes des travaux ont été publiés. Des courriers sur l'avancement des travaux ont été distribués trimestriellement aux 800 ménages riverains du chantier. Durant cette année, plus de 750 personnes ont été accueillies lors de visites de chantier.

UPlANS Tronçon T68.8 B Cornaux-La Neuveville est (part fédérale 100%)

Le bouclage administratif de ces travaux s'est terminé en 2011.

Jonctions de Serrières et de Vauseyon

Les études relatives aux modifications de la jonction de Serrières et du carrefour de Vauseyon ont été initiées par le canton dès 2007. Au 1^{er} janvier 2008, suite au transfert des routes nationales à la Confédération, ces deux projets ont été repris et sont gérés par la filiale de l'OFROU à Estavayer-le-Lac, mais le SPCH a obtenu un mandat de prestations pour en poursuivre les études. Des mandataires spécialisés agissent comme sous-traitants pour des prestations spécifiques. Les dépenses correspondent aux honoraires des sous-traitants, qui sont ensuite refacturés à l'OFROU. Les recettes correspondent aux prestations effectuées par le SPCH.

Dépenses et recettes relatives aux études et à la direction des travaux gérés par le SPCH et ses mandataires

Désignation section	Dépenses	Recettes y c. subv. fédérale	Dépenses nettes en 2011
Construction N5			
3. Frontière VD - Areuse	930.229,10	818.601,61	111.627,49
4. Tunnel de Serrières	3.189.397,55	2.806.669,83	382.727,72
6. Traversée de Neuchâtel	4.429,20	3.897,70	531,50
7. Neuchâtel Est - St-Blaise	2.504,45	2.203,92	300,53
8. St-Blaise - Frontière BE	2.354,70	2.354,69	0,01
Total Construction N5	4.128.915.—	3.633.727,74	495.187,26
Gros entretien N5			
8. Neuchâtel Est - Frontière BE	56.789.—	56.807,86	- 18,86
Total Construction + Gros entretien	4.185.704.—	3.690.535,60	495.168,40

Acquisitions de terrains

Les dépenses et recettes consécutives aux achats et ventes de terrains, d'immeubles, et aux versements d'indemnités (comptes 200) s'établissent de la manière suivante:

Désignation section	Dépenses	Recettes y c. subv. fédérale	Dépenses nettes en 2011
3. Frontière VD - Areuse	121.685,80	341.696,70	- 220.010,90
4. Tunnel de Serrières	400.—	352.—	48.—
6. Traversée de Neuchâtel	0.—	0.—	0.—
7. Neuchâtel Est - St-Blaise	276.055,85	242.929,15	33.126,70
8. St-Blaise – Frontière BE	0.—	0.—	0.—
Total	398.141,65	584.977,85	- 186.836,20

Les tableaux SPCH 15 à 17, situés à la fin de la présente section, détaillent les divers états et mouvements financiers relatifs aux projets et travaux de la route nationale 5.

Tableaux de synthèse financiers

Les tableaux SPCH 1 à 17 ci-après donnent le détail des chiffres mentionnés dans les différents paragraphes y relatifs, ainsi qu'une vue générale de chaque objet traité.

Le tableau SPCH 18 résume les frais de construction, d'entretien et d'exploitation des routes cantonales et de l'A5 de 1974 à 2010.

Le tableau SPCH 19 récapitule les recettes totales concernant les routes cantonales et nationales de 1974 à 2010, englobant les recettes générales.

Ces deux derniers tableaux sont basés sur le compte routier fédéral 2010 établi en automne de l'année 2011.

4.6. Perspectives

Le rythme des projets ne faiblit pas au SPCH: projet H20, reconstruction de la RC 1320 entre le Crêt-du-Loche et Les Eplatures et tunnel du Bois des Rutelins occupent considérablement leurs différents responsables. A ces dossiers, déjà passablement avancés, s'ajoutent divers plus petits projets relatifs à des corrections de tracés ou de gabarits de routes cantonales.

D'autre part, les importants crédits octroyés par le Grand Conseil pour l'entretien constructif des routes, ouvrages d'art et cours d'eau génèrent un surcroît de travail pas toujours facile à intégrer par les collaborateurs en charge. Néanmoins, les besoins d'assainissement et de rénovation des infrastructures cantonales sont à ce point aigus que chaque collaborateur s'investit pleinement à sa tâche pour que les domaines gérés par le SPCH soient traités au mieux.

Par ailleurs, la préparation des changements relatifs à la gestion financière, tant au sein de l'Etat que du Service des ponts et chaussées, nécessite des réflexions approfondies quant aux besoins et aux moyens à mettre en œuvre. Ces réflexions sont en cours actuellement et conduiront le service à mettre en œuvre un suivi prévisionnel amélioré des budgets et des dépenses.

Dans un domaine plus spécifique, la révision de la loi sur les routes et voies publiques (LRVP), revêt des enjeux importants, puisqu'elle définira autant les missions et prestations à fournir par le SPCH que le périmètre, la délimitation de ses activités. Ce dossier est clairement une priorité stratégique pour le SPCH.

Enfin, le début de la mise en œuvre du projet d'agglomération et le rôle de service cantonal de référence du SPCH en matière d'aménagements routiers génère lui aussi une augmentation de la charge de travail. Ce projet se développe d'ailleurs en résonance par rapport à la question du développement de la mobilité douce, question pour laquelle des réponses devront être apportées et dans laquelle le SPCH est aussi impliqué.

En conclusion, dans un environnement toujours changeant, la planification des projets, des travaux et des diverses activités du service, tant au niveau technique que quant aux aspects financiers, sera le sujet prépondérant des temps à venir. L'intensité de la charge de travail au SPCH ne montre donc aucun signe d'affaiblissement.

**Décrets des 4 octobre 2000 et 2 novembre 2004 (1^{er} étape d'aménagement des RC)
Situation du numéro d'ordre 4051.1000241 au 31 décembre 2011**

Tableau SPCH 2

Chantiers	Crédits accordés par le canton 1)	Dépenses nettes au 31.12.2010	Dépenses brutes totales en 2011	Subventions fédérales en 2011	Recettes diverses en 2011	Dépenses nettes totales en 2011	Dépenses nettes au 31.12.2011
I-RC.005.0010.01	3'900'000.00	978'942.15	1'669'588.45		69'930.00	1'599'658.45	2'578'600.60
Tunnel du bois des Rutélins	530'000.00	830'127.25				0.00	830'127.25
Présélections à Boveresse	600'000.00	342'270.05				0.00	342'270.05
Le Long Mur - La Nantillière, 1 ^{ère} étape	8'800'000.00	48'618.40				0.00	48'618.40
Evitement de Rochefort	300'000.00	22'347.80				0.00	22'347.80
Traversée de Peseux, études et reconnaissances	1'000'000.00	189'107.85				0.00	189'107.85
Evitement du Locle, études et reconnaissances	39'200'000.00	3'287'837.00				0.00	3'287'837.00
Evitement de La Chaux-de-Fonds, 2 ^{ème} étape	1'200'000.00	0.00				0.00	0.00
Piste cyclable des Gorges du Seyon, compl.	1'250'000.00	554'921.50				0.00	554'921.50
Itinéraire cyclable du Littoral	250'000.00	203'693.10				0.00	203'693.10
Aménag. carrefour de Combamare à Gorgier	1'100'000.00	1'257'125.30				0.00	1'257'125.30
La Borcarderie - Bonneville	250'000.00	240'056.35				0.00	240'056.35
Marin - Wavre, chemin pour cycles et piétons	1'500'000.00	1'376'086.25				0.00	1'376'086.25
La Corbatière - L'Abbaye	400'000.00	359'960.70				0.00	359'960.70
Reconstr. Bois-du-Pâquier à Cernier, 2 ^{ème} étape	940'000.00	1'419'744.45				0.00	1'419'744.45
Fontaines - Cernier, chemin cycles et piétons	300'000.00	287'589.65				0.00	287'589.65
Bande cyclable à La Chaux-du-Millieu	1'240'000.00	2'361'295.50	270'935.85		94'800.00	176'135.85	2'537'431.35
Renouvel. équipement électromécanique, 1 ^{er} étape	400'000.00	540'488.45				0.00	540'488.45
Pont sur le Seyon à Valangin, complément	100'000.00	138'943.25				0.00	138'943.25
Tunnels de Noirvaux et des Sagnettes	1'500'000.00	2'075'155.65				0.00	2'075'155.65
Les Petits-Ponts - Plamboz, renforcement	2'000'000.00	855'849.30				0.00	855'849.30
Tronçons dépourvus de couche de surface	2'000'000.00	3'184'129.30				0.00	3'184'129.30
Renouvellement et renforcement de chaussées	300'000.00	0.00				0.00	0.00
Ouvrages paraphones, études	3'540'000.00	-772'970.75	10'388.70			10'388.70	-762'582.05
Divers et imprévus	345'000.00	340'590.80				0.00	340'590.80
Aménagement du dépôt de Saint-Aubin	750'000.00	879'190.65				0.00	879'190.65
Pont sur le Buttes, Fleurier	500'000.00	1'120'662.65				0.00	1'120'662.65
Tunnel du Châtelard, Les Brenets	200'000.00	239'552.65				0.00	239'552.65
Pont sur la Vivier, Cortailod	750'000.00	978'318.75				0.00	978'318.75
Pont sur le Seyon, scierie Debrot	1'800'000.00	6'674.10				0.00	6'674.10
Les Ponts-de-Martel - Petit-Martel		988'702.80				0.00	988'702.80
Tunnel Vue-des-Alpes		-128'000.00				0.00	
Transitoires			80'843.00		168'273.00	-87'430.00	
Dépenses sur comptes de projets bouclés	76'945'000.00	24'207'010.90	2'031'756.00	0.00	333'003.00	1'698'753.00	26'033'763.90
I-RC.005.0000.01							
Amortissement au 31 décembre 2010							
1) y compris crédit complémentaire du 05.02.2003 pour l'aménagement du dépôt de St-Aubin							
Amortissement 2011							
Amortissement au 31 décembre 2011							
							13'400'235.00
							2'420'701.00
							15'820'936.00

**Décret du 29 janvier 2003 (Restauration et entretien de trois tronçons routiers)
Situation du numéro d'ordre 4051.1000565 au 31 décembre 2011**

Tableau SPCH 3

Chantiers	Crédits accordés par le canton	Dépenses nettes au 31.12.2010	Dépenses totales brutes en 2011	Subventions fédérales en 2011	Recettes diverses en 2011	Dépenses nettes totales en 2011	Dépenses nettes au 31.12.2011	
I-RC.013.0010.01 Bas de Rosières - La Clusette, renouvellement du tapis Peseux - Vauseyon, reconstruction 1/2 chaussée nord PIP place de la Fontaines à Peseux Carrefour-giratoire de la rue du Château, Peseux Réfection de la chaussée des voies montantes dans les Gorges du Seyon Divers et imprévus	900'000.00	764'689.80	0.00			0.00	764'689.80	
	2'800'000.00	2'815'399.30	0.00			0.00	2'815'399.30	
	1'000'000.00	68'865.70	0.00			0.00	68'865.70	
	600'000.00	603'149.60	0.00			0.00	603'149.60	
	500'000.00	426'262.40	0.00			0.00	426'262.40	
	500'000.00	14'669.10	0.00			0.00	14'669.10	
	6'300'000.00	4'693'035.90	0.00	0.00	0.00	0.00	4'693'035.90	
				Amortissement au 31 décembre 2010				2'544'968.00
				Amortissement 2011				469'304.00
				Amortissement au 31 décembre 2011				3'014'272.00

**Décret du 4 décembre 2007 (Elaboration du dossier de la route principale H20)
Situation du numéro d'ordre 4051.1000784 au 31 décembre 2011**

Tableau SPCH 4

	Crédits accordés par le canton	Dépenses nettes au 31.12.2010	Dépenses totales brutes en 2011	Recettes diverses en 2011	Dépenses nettes totales en 2011	Dépenses nettes au 31.12.2011
Aménagement						
I-RC.006.0020.01	4'000'000.00	3'271'628.10	857'610.30	0.00	857'610.30	4'129'238.40
			Amortissement au 31 décembre 2010			256'817.00
						327'163.00
						583'980.00
				Amortissement au 31 décembre 2011		

**Décret du 14 janvier 2009 (Mesures d'amélioration du trafic au Locle)
Situation du numéro d'ordre 4053.1000844 au 31 décembre 2011**

Tableau SPCH 5

	Aménagement	Crédits accordés par le canton 1)	Dépenses nettes au 31.12.2010	Dépenses totales brutes en 2011	Recettes diverses en 2011	Dépenses nettes totales en 2011	Dépenses nettes au 31.12.2011
I-RC.009.0020.01	Giratoire du Bas-du-Crêt et installation de feux au carrefour de La Rançonnière	800'000.00	756'359.50	38'334.20	0.00	38'334.20	794'693.70
				Amortissement au 31 décembre 2010			48'944.00
							75'636.00
							124'580.00

1) y compris crédit d'engagement complémentaire
de CHF 100'000 du 15.12.2010

**Décret du 14 janvier 2009 (Etude de la liaison H18-H20, contournement Est de La Chaux-de-Fonds)
Situation du numéro d'ordre 4053.1000845 au 31 décembre 2011**

Tableau SPCH 6

	Aménagement	Crédits accordés par le canton 1)	Dépenses nettes au 31.12.2010	Dépenses totales brutes en 2011	Recettes diverses en 2011	Dépenses nettes totales en 2011	Dépenses nettes au 31.12.2011
I-RC.008.0018.01	Etude d'opportunité de la H18	130'000.00	82'197.60	98'148.70	48'987.56	49'161.14	131'358.74
				Amortissement au 31 décembre 2010			8'195.00
				Amortissement 2011			16'439.00
				Amortissement au 31 décembre 2011			24'634.00

1) y compris crédit d'engagement complémentaire
de CHF 30'000 du 09.11.2011

**Décret du 18 novembre 2009 (Démolition d'un immeuble au Col des Roches)
Situation du numéro d'ordre 4053.1000882 au 31 décembre 2011**

Tableau SPCH 7

I-RC.011.0020.01	Travaux	Crédits accordés par le canton 1)	Dépenses nettes au 31.12.2010 2)	Dépenses totales brutes en 2011	Recettes diverses en 2011	Dépenses nettes totales en 2011	Dépenses nettes au 31.12.2011
	Travaux de démolition de l'immeuble Col 38 au Col des Roches	250'000.00	249'976.55	-74'654.70		-74'654.70	175'321.85
				Amortissement au 31 décembre 2010			24'000.00
				Amortissement 2011			49'995.00
				Amortissement au 31 décembre 2011			73'995.00

- 1) y compris crédit d'engagement complémentaire de CHF 130'000 du 18.11.2010
2) écriture transitoire 2010 sur factures à recevoir : CHF 219'800.00

**Décret du 30 mars 2010 (Concept d'intervention du tunnel de La Clusette)
Situation du numéro d'ordre 4053.1000895 au 31 décembre 2011**

Tableau SPCH 8

	Travaux	Crédits accordés par le canton	Dépenses nettes au 31.12.2010	Dépenses totales brutes en 2011	Subventions fédérales en 2011	Recettes diverses en 2011	Dépenses nettes totales en 2011	Dépenses nettes au 31.12.2011
I-RC.010.0010.01	H10 Tunnel de La Clusette, investigations	1'150'000.00	26'457.70	476'084.40	476'084.40		0.00	26'457.70
				Amortissement au 31 décembre 2010				0.00
				Amortissement 2011				6'614.00
				Amortissement au 31 décembre 2011				6'614.00

**Décret du 29 juin 2011 (Renforcement et réaménagement de la RC 1320 entre Le Crêt-du-Loche et le giratoire du Grillon)
Situation du numéro d'ordre 4053.1000894 au 31 décembre 2011**

Tableau SPCH 11

Travaux		Crédits accordés par le canton	Dépenses nettes au 31.12.2010	Dépenses totales brutes en 2011	Recettes diverses en 2011	Dépenses nettes totales en 2011	Dépenses nettes au 31.12.2011
I-RC.016.1320	Renforcement et réaménagement de la RC1320	4'270'000.00	0.00	1'254'342.40	0.00	1'254'342.40	1'254'342.40
		4'270'000.00	0.00	1'254'342.40	0.00	1'254'342.40	1'254'342.40
Amortissement au 31 décembre 2011							
							0.00

**Récapitulation des crédits d'investissement concernant les routes cantonales
Comparaison entre les dépenses nettes et les montants budgétés à fin 2011**

Tableau SPCH 12

Date du décret	Titre	Montants en milliers de francs								Ecart	
		Coûts effectifs				Coûts budgétés					
		Dépenses brutes	Recettes et subventions	Dépenses nettes	Dépenses brutes	Recettes et subventions	Dépenses nettes	Dépenses brutes	Recettes et subventions		
28.03.1995	10 ^e étape d'aménagement des RC	814	-1'187	2'001	1'000 * + 1'190	0	2'190	0	0	2'190	-189
03.02.1998	Pont de Thielle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
04.10.2000	11 ^e étape d'aménagement des RC	2'032	333	1'699	2'500	2'000	500	2'000	2'000	500	1'199
04.12.2007	Elaboration du dossier de la H20	858	0	858	600 * + 1'500	0	2'100	0	0	2'100	-1'242
14.01.2009	Mesures d'amélioration du trafic au Locle	38	0	38	0	0	0	0	0	0	38
14.01.2009	Etude de la liaison H18 - H20	98	49	49	0	0	0	0	0	0	49
18.11.2009	Démolition maison Col des Roches	145	** 220	-75	0	0	0	0	0	0	-75
30.03.2010	Concept d'intervention du tunnel de La Clusette	476	476	0	0	0	0	0	0	0	0
30.03.2010	Entr. constructif des RC, OA et cours d'eau	7'002	0	7'002	6'000 * + 1'000	0	7'000	0	0	7'000	2
24.05.2011	Assainissement et renforcement de 5 OA	1'360	0	1'360	1'400	0	1'400	0	0	1'400	-40
29.06.2011	Renforcement et réaménagement de la RC1320	1'254	0	1'254	1'000	0	1'000	0	0	1'000	254
		14'077	-109	14'186	16'190	2'000	14'190	2'000	2'000	14'190	-4

* crédit supplémentaire/complémentaire

** transitoires

Récapitulation des crédits d'investissement relatifs aux cours d'eau, état à fin 2011

Tableau SPCH 13

Date du décret	Titre	Crédits accordés par le canton	Dépenses nettes au 31.12.2010	Dépenses totales brutes en 2011	Subventions fédérales en 2011	Recettes diverses en 2011	Dépenses nettes totales en 2011	Dépenses nettes au 31.12.2011
23.06.2009	Réaménagement Basse-Areuse, projet individuel RPT 04	3'250'000.00	4'500.00	0.00	0.00		0.00	4'500.00
23.06.2009	S-RT.104 Revitalisation de cours d'eau, convention-programme RPT04	650'000.00	1'952.75	62'982.40	22'009.05		40'973.35	42'926.10
23.06.2009	S-RT.17B Ouvrage protection, convention-programme RPT07b	7'308'000.00	59'597.45	111'361.10	38'870.25		72'490.85	132'088.30
12.08.2009	Entretien des enrochements des rives du Lac	350'000.00	273'268.20	0.00	0.00		0.00	273'268.20
		11'558'000.00	339'318.40	174'343.50	60'879.30	0.00	113'464.20	452'782.60

**Décret du 23 juin 2009 (Protection contre le bruit routier, convention-programme RPT06)
Situation du numéro d'ordre 4053.1000805 au 31 décembre 2011**

Tableau SPCH 14

	Travaux	Crédits accordés par le canton	Dépenses nettes au 31.12.2010	Dépenses totales brutes en 2011	Subventions fédérales en 2011	Recettes diverses en 2011	Dépenses nettes totales en 2011	Dépenses nettes au 31.12.2011
I-RT.106	Protect. contre bruit routier, convention-programme RPT06	4'125'000.00	795'372.95	471'353.75	186'370.30		284'983.45	1'080'356.40
						Amortissement au 31 décembre 2010		22'145.50
						Amortissement 2011		79'537.00
						Amortissement au 31 décembre 2011		101'682.50

Mouvement des comptes extraordinaires de la N5 au cours de l'exercice 2011

Tableau SPCH 15

Prestations	Dép. totales brutes en 2011	Subvention Confédération	Autres recettes	Dépenses nettes
1. Projet et direction des travaux	4'220'986.20	3'713'876.58	0.00	507'109.62
2. Acquisitions d'immeubles	512'907.55	448'904.85	260'999.90	-196'997.20
3. Travaux :				
Frontière VD - Areuse				
Travaux routiers et d'adaptations	269'515.05	237'173.24	0.00	32'341.81
Equipements électromécaniques	67'123.80	59'068.94	0.00	8'054.86
Fouilles archéologiques	835'733.00	735'445.04	0.00	100'287.96
Areuse - Serrières				
Travaux routiers et d'adaptations	2'375'150.25	2'030'617.03	37'282.19	307'251.03
Ouvrages d'art	10'083'862.90	8'873'799.35	0.00	1'210'063.55
Tunnels	17'632'902.95	15'516'954.59	0.00	2'115'948.36
Equipements électromécaniques	169'392.20	149'065.14	27'944.16	-7'617.10
Traversée de Neuchâtel				
Neuchâtel - St-Blaise				
St-Blaise - Frontière bernoise				
Sous-total travaux	31'433'680.15	27'602'123.33	65'226.36	3'766'330.46
Total	36'167'573.90	31'764'904.76	326'226.26	4'076'442.89
Garanties dues	1'929'234.70	1'697'726.55	258'053.60	-26'545.45
Transactions terrains, soldes dus	-264'138.50	-232'441.90	21'262.40	-52'959.00
Transitoires	177'492.15	116'821.90	295'458.90	-234'788.65
	38'010'162.25	33'347'011.31	901'001.16	3'762'149.79

A5, Construction
Situation des numéros d'ordre 4053.3.000.369-1.000.788 au 31 décembre 2011

Tableau SPCH 16

Désignation des sections	Dépenses nettes au 31.12.10	Dépenses totales brutes en 2011	Subventions fédérales	Autres recettes	Dépenses nettes en 2011	Dép. totales nettes au 31.12.11
3. Frontière vaudoise - Areuse	178'590'752.61	2'346'608.25	2'062'561.47	251'718.20	32'328.58	178'623'081.19
4. Areuse - Serrières	27'408'688.75	33'535'621.45	29'450'957.84	65'226.35	4'019'437.27	31'428'126.02
5. Serrières - Neuchâtel	253'267.80	0.00	0.00	0.00	0.00	253'267.80
6. Traversée de Neuchâtel	101'574'170.97	4'429.20	3'897.70	0.00	531.50	101'574'702.47
7. Neuchâtel Est - Saint-Blaise	71'317'817.43	278'560.30	245'133.06	0.00	33'427.24	71'351'244.67
8. Saint-Blaise - frontière bernoise	29'074'513.22	2'354.70	2'354.70	9'281.70	-9'281.70	29'065'231.52
	408'219'210.76	36'167'573.90	31'764'904.76	326'226.25	4'076'442.89	412'295'653.65
Garanties dues	258'053.60	1'929'234.70	1'697'726.55	258'053.60	-26'545.45	231'508.15
Transactions terrains, soldes dus	21'262.40	-264'138.50	-232'441.90	21'262.40	-52'959.00	-31'696.60
Transitoires	295'458.90	177'492.15	116'821.90	295'458.90	-234'788.65	60'670.25
	408'793'985.66	38'010'162.25	33'347'011.31	901'001.15	3'762'149.79	412'556'135.45
				Amortissement au 31 décembre 2010		381'546'670.55
				Amortissement 2011		15'178'755.00
				Amortissement au 31 décembre 2011		396'725'425.55

A5, Gros entretien
Situation du numéro d'ordre 4053 3.000.370 au 31 décembre 2011

Tableau SPCH 17

Désignation des sections	Dépenses nettes au 31.12.10	Dépenses totales brutes en 2011	Subventions fédérales	Autres recettes	Dépenses nettes en 2011	Dép. totales nettes au 31.12.11
00 - Frontière vaudoise - frontière bernoise sans distinction particulière	142'411.66	-102'234.50	-102'234.50	0.00	0.00	142'411.66
64 - Frontière vaudoise-Neuchâtel-Est	5'045'823.83	14'615.00	14'615.00	0.00	0.00	5'045'823.83
68 - Neuchâtel-Est - Frontière bernoise	12'377'136.66	154'563.55	154'563.55	119.24	-119.24	12'377'017.42
Garanties dues	17'565'372.15	66'944.05	66'944.05	119.24	-119.24	17'565'252.91
Transitoires	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	17'565'372.15	66'944.05	66'944.05	119.24	-119.24	17'565'252.91
					Amortissement au 31 décembre 2010	13'563'549.70
					Amortissement 2011	953'599.00
					Amortissement au 31 décembre 2011	14'517'148.70

**Frais de construction, d'entretien et d'exploitation des RC et de la N 5 (en milliers de francs)
Années 1974 à 2010**

Tableau SPCH 18

Année	Constructions nouvelles y compris N5	Améliorations et corrections y compris N5	Total constructions, améliorations	Entretien, sign. routière environnement	Administration et mesures de prévoyance	Réglementation du trafic par la gendarmerie	Total administr. entretien et exploitation	Total général
1974	35'183	18'299	53'482	7'358	1'914	2'500	11'772	65'254
1975	32'703	15'585	48'288	9'243	2'602	2'800	14'645	62'933
1976	26'502	12'047	38'549	10'289	2'330	2'820	15'439	53'988
1977	15'900	2'949	18'849	10'676	2'493	2'925	16'094	34'943
1978	10'538	2'813	13'351	9'123	2'714	3'500	15'337	28'688
1979	13'300	2'488	15'788	8'843	2'708	3'820	15'371	31'159
1980	18'548	2'073	20'621	11'601	3'361	4'125	19'087	39'708
1981	15'439	4'830	20'269	13'039	3'584	4'550	21'173	41'442
1982	33'013	1'928	34'941	14'146	3'953	4'820	22'919	57'860
1983	39'903	8'303	48'206	12'214	3'887	4'890	20'991	69'197
1984	50'278	7'015	57'293	13'605	3'901	5'253	22'759	80'052
1985	45'939	11'096	57'035	13'786	4'090	5'196	23'072	80'107
1986	72'856	10'202	83'058	14'204	4'187	5'415	23'806	106'864
1987	106'690	11'882	118'572	13'405	4'130	5'660	23'195	141'767
1988	136'027	11'518	147'545	16'950	4'120	6'185	27'255	174'800
1989	163'681	14'955	178'636	16'945	4'663	6'600	28'208	206'844
1990	223'961	10'428	234'389	19'676	5'181	7'500	32'357	266'746
1991	251'623	14'073	265'696	24'434	5'385	8'066	37'885	303'581
1992	266'785	10'691	277'476	22'745	5'803	8'850	37'398	314'874
1993	228'500	13'583	242'083	22'545	6'235	5'100	33'880	275'963
1994	175'133	9'708	184'841	23'817	5'320	9'696	38'833	223'674
1995	100'988	4'826	105'814	29'124	5'112	9'832	44'068	149'882
1996	93'955	7'595	101'550	28'575	5'562	10'208	44'345	145'895
1997	123'443	5'133	128'576	26'513	5'988	10'419	42'920	171'496
1998	174'400	10'072	184'472	25'523	6'219	10'605	42'347	226'819
1999	198'986	16'637	215'623	27'621	5'907	8'506	42'034	257'657
2000	192'240	22'219	214'459	26'088	6'475	8'834	41'397	255'856
2001	163'991	7'110	171'101	26'925	6'010	9'972	42'907	214'008
2002	132'943	14'708	147'651	26'617	7'144	11'124	44'885	192'536
2003	120'022	12'606	132'628	30'521	6'810	9'516	46'847	179'475
2004	128'679	20'709	149'388	32'671	6'720	10'978	50'369	199'757
2005	72'258	22'279	94'537	34'121	6'510	9'829	50'460	144'997
2006	35'775	22'942	58'717	61'334	5'834	8'670	75'838	134'555
2007	16'375	24'329	40'704	44'898	7'092	9'568	61'558	102'262
2008	22'891	17'078	39'969	29'181	6'195	10'407	45'783	85'752
2009	33'841	2'894	36'735	24'162	8'003	8'194	40'359	77'094
2010	29'382	6'121	35'503	19'272	7'437	10'918	37'627	73'130
Totaux	3'573'289	407'603	3'980'892	782'518	178'142	256'933	1'217'593	5'198'485

Recettes pour les routes cantonales et la N5 (en milliers de francs) Années 1974 à 2010

Les années 1986 à 1998 ont été corrigées en 2000 par l'ajout de la part communale aux taxes automobiles

Tableau SPCH 19

Année	Part de la Confédération pour la N5	Subventions fédérales pour routes principales	Subv. féd. pr mesures lutte contre pollution due au trafic + divers	Total pour N5 et routes principales	Part aux droits sur carburants	Produit net taxes + émol. sur véhicules	Taxe poids lourds	Total des droits sur carburants et taxes	Total général
1974	29'758	4'200	-	33'958	4'253	10'047		14'300	48'258
1975	29'126	8'021	-	37'147	3'823	10'444		14'267	51'414
1976	22'142	6'506	-	28'648	3'766	10'556		14'322	42'970
1977	12'860	2'498	-	15'358	2'729	10'755		13'484	28'842
1978	5'422	945	-	6'367	4'729	11'656		16'385	22'752
1979	6'456	5'727	-	12'183	3'921	11'881		15'802	27'985
1980	7'439	1'976	-	9'415	6'129	12'194		18'323	27'738
1981	9'804	3'451	-	13'255	5'616	13'501		19'117	32'372
1982	21'789	2'472	-	24'261	5'835	13'412		19'247	43'508
1983	33'856	486	-	34'342	5'703	14'233		19'936	54'278
1984	42'607	1'102	-	43'709	6'851	13'825		20'676	64'385
1985	52'961	354	-	53'315	11'986	14'973		26'959	80'274
1986	66'176	1'669	-	67'845	14'526	16'951		31'477	99'322
1987	93'351	4'947	-	98'298	15'953	16'934		32'887	131'185
1988	109'262	16'369	-	125'631	16'293	17'808		34'101	159'732
1989	116'830	26'733	-	143'563	17'639	19'035		36'674	180'237
1990	136'470	55'566	-	192'036	16'790	18'954		35'744	227'780
1991	161'499	88'324	-	249'823	17'671	19'808		37'479	287'302
1992	140'494	75'673	-	216'167	18'451	19'964		38'415	254'582
1993	154'169	73'592	-	227'761	20'031	22'277		42'308	270'069
1994	106'758	50'740	-	157'498	19'647	22'889		42'536	200'034
1995	84'785	33'663	-	118'448	23'802	24'151		47'953	166'401
1996	85'481	12'677	-	98'158	24'390	25'794		50'184	148'342
1997	110'179	10'746	-	120'925	23'275	26'786		50'061	170'986
1998	140'827	17'646	329	158'802	21'231	27'633		48'864	207'666
1999	164'298	22'725	414	187'437	21'640	29'324		50'964	238'401
2000	159'119	18'552	540	178'211	18'445	29'505		47'950	226'161
2001	141'417	10'987	23	152'427	22'501	38'134	3'998	64'633	217'060
2002	126'676	2'686	1'358	130'720	21'681	37'319	3'978	62'978	193'698
2003	111'841	10'949	0	122'790	21'201	38'812	6'070	66'083	188'873
2004	119'153	10'097	0	129'250	19'025	40'473	4'473	63'971	193'221
2005	78'127	10'355	0	88'482	19'308	41'237	7'527	68'072	156'554
2006	61'105	9'875	102	71'082	16'285	41'352	11'366	69'003	140'085
2007	41'725	8'885	102	50'712	16'374	41'791	9'126	67'291	118'003
2008	36'361	10'421	161	46'943	10'926	41'480	5'680	58'086	105'029
2009	30'107	4'000	586	34'693	10'673	42'652	5'055	58'380	93'073
2010	25'193	4'375	101	29'669	10'123	41'468	4'982	56'573	86'242
Totaux	2'875'623	629'990	3'716	3'509'329	523'222	890'008	62'255	1'475'485	4'984'814

5. SERVICE DE L'ENERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT

5.1. Missions

Les missions générales du service, fixées par la législation, indépendamment des priorités annuelles, sont notamment les suivantes:

- promouvoir l'utilisation économe et rationnelle de tous les agents énergétiques;
- encourager le recours aux énergies indigènes et renouvelables;
- planifier les besoins et l'offre d'énergie du canton, préparer la conception directrice et le plan cantonal de l'énergie;
- protéger l'homme et l'environnement des atteintes dont ils peuvent être l'objet. A ce titre, il s'agit d'une part de suivre l'évolution de la qualité de l'air, des eaux et du sol et, d'autre part, d'agir en faveur de ces milieux par l'intermédiaire de mesures touchant notamment l'utilisation du territoire, l'entreposage et l'utilisation de substances et produits, les eaux usées et les émissions gazeuses;
- prévenir des accidents pouvant causer de graves dommages à l'homme et à l'environnement, veiller à une bonne gestion des déchets, limiter l'exposition au bruit et à certaines radiations et enfin traiter les questions relatives à l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés ou non font encore partie de ses missions;
- préparer la législation et les aides à l'exécution;
- conseiller le chef du département de la gestion du territoire et les autres services de l'Etat;
- renseigner et conseiller les citoyens, les communes et les professionnels sur les questions énergétiques et environnementales.

5.2. Objectifs annuels

En supplément aux objectifs réguliers imposés par l'accomplissement des missions citées plus haut, les points suivants ont nécessité un engagement particulier:

- faire face aux demandes de conseils et de subventions concernant les assainissements énergétiques des bâtiments (Programmes de relance et Programme Bâtiments);
- rédiger un rapport pour une nouvelle mouture de la révision de la loi cantonale sur l'énergie;
- rédiger un rapport pour la nouvelle loi sur l'approvisionnement en électricité;
- rédiger un rapport concernant l'avis du canton de Neuchâtel sur la demande d'autorisation générale pour le renouvellement des centrales nucléaires;
- rédiger le règlement d'exécution de la loi concernant le traitement des déchets;

En fonction des différents groupes de prestations du service, les objectifs principaux suivants ont été poursuivis:

- pour les nouvelles constructions, mener les inspections et organiser le suivi des chantiers;
- surveillance de la bonne gestion des déchets des communes et des chantiers;
- informations aux entreprises sur la bonne gestion et le recyclage des déchets de chantiers minéraux;

- conduite des investigations en vue de déterminer le besoin d'assainissement de sites pollués;
- mise en œuvre du plan cantonal de gestion des déchets et poursuite des travaux relatifs à une modification législative visant l'introduction de la taxe au sac pour inciter à un meilleur tri des déchets;
- finalisation du projet de nouvelle loi cantonale sur la gestion et la protection des eaux;
- suivi de la qualité des eaux de surface et souterraines ainsi que du sol et amélioration de l'accessibilité des données récoltées à ce sujet;
- poursuite des travaux relatifs à la délimitation des zones de protection des eaux;
- suivi des efforts pour la protection des eaux dans le domaine de l'agriculture;
- suivi des autocontrôles pour les STEP publiques;
- campagnes de mesures des BTX (composés aromatiques), des poussières fines et des oxydes d'azote en différents points du canton;
- poursuite de la réactualisation du plan des mesures de la protection de l'air;
- surveillance du respect des exigences en matière de bruit dans les permis de construire;
- poursuite des travaux relatifs à l'assainissement de la ligne CFF du pied du Jura en matière de protection contre le bruit;
- poursuite de la densification des mesures dans les habitations sises dans les zones à concentration accrue en radon;
- contrôle des rejets des entreprises (eaux usées, émissions gazeuses, déchets);
- assainissement des installations de stockage des hydrocarbures;
- contrôle des émissions gazeuses des installations de chauffage;
- contrôle des obligations à remplir par les importateurs de produits dangereux;
- contrôle des obligations à remplir par les entreprises présentant un risque particulier (accidents majeurs);
- investigations sur les réseaux d'égouts afin de déterminer l'origine de pollutions diverses.

5.3. Ressources (personnel, finances, informatique, communication)

Ressources humaines

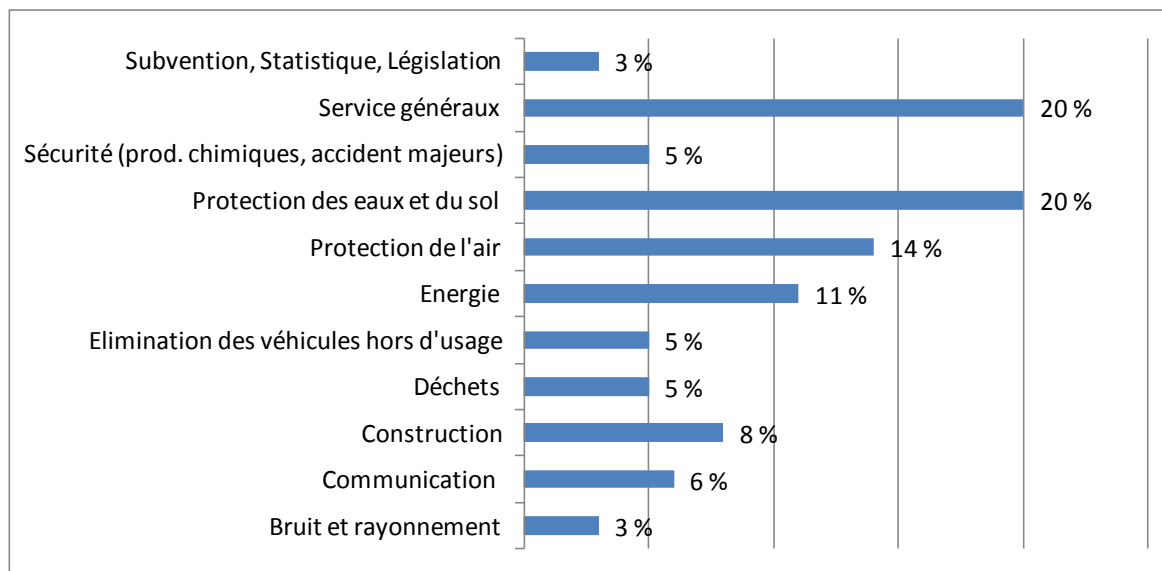
36 collaborateurs et collaboratrices, représentant quelque 32.5 postes-équivalent plein temps, sont employés au SENE. Les coûts de fonctionnement du service, en tenant compte des charges et des revenus, se montent à environ 4.700.000 francs.

La méthode de contrôle de gestion GESPA a été appliquée à l'ensemble du SENE dès le 1^{er} janvier. Elle permet entre autres d'indiquer la répartition des heures de travail de l'ensemble des collaborateurs du service pour ses prestations. Le tableau ci-dessous illustre succinctement le pourcentage des heures réparties sur les grands domaines du service. On peut préciser que sous la rubrique "services généraux", qui comprennent notamment les activités de la direction et de la comptabilité, les tâches générales du laboratoire du SENE sont incluses.

Ressources informatiques

Rappelons, en effet, que le SENE dispose d'un laboratoire équipé d'appareils performants lui permettant d'effectuer les analyses nécessaires sur les différents milieux. A cet équipement,

s'ajoutent des stations fixes ou mobiles de mesure de la qualité de l'air, tant pour les immissions que les émissions ainsi que des stations météo et des appareils de mesure/prélèvements automatisés pour les eaux.



5.4. Événements principaux

- 23 mars Adoption par le Conseil d'Etat du rapport 11.015 portant révision de la loi cantonale sur l'énergie (LCEn).
- 28 mars Adoption par le Conseil d'Etat du rapport 11.016 sur une nouvelle loi sur l'approvisionnement en électricité (LAEI).
- 29 mars Par un décret, le Grand Conseil et le Conseil d'Etat préavisent négativement le renouvellement des centrales nucléaires dans le cadre de la demande d'autorisation générale (rapport 11.008 du 8 février).
- 1^{er} avril Adaptation des conditions du Programme Bâtiments de la Confédération et des cantons.
- 12 avril Remise des premiers labels Minergie-P du canton par le chef du DGT.
- 12 mai A Besançon (F). Une instance de gouvernance du Doubs a été formée. Le SENE en fait partie. Il s'agit du groupe de travail binational pour l'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques du Doubs franco-suisse.
- 1^{er} juin Adoption par le Conseil d'Etat du règlement d'exécution de la loi concernant le traitement des déchets (RLTD).
- 1^{er} sept. Nouvelle organisation du service, basée sur 4 sections: Energie, air & bruit – Eaux & sols – Coordination environnementale & déchets – Industries & artisanat. Ces 4 sections sont le reflet de l'importance croissante de l'énergie, du rôle central que joue le service dans le domaine des eaux et de l'orientation du service tourné vers ses clients.
- 1^{er} nov. Adoption par le Grand Conseil par 95 voix pour et 1 contre de la révision de la LCEn.
- 7 déc. Adoption par le Grand Conseil par 59 voix pour et 54 contre de la LAEI.

5.5. Activités / Réalisations

Ce chapitre est structuré en fonction de la liste des prestations du service. Les prestations «Information, formation et conseils» du groupe énergie sont en général délivrées au public sous l'égide du «Centre InfoEnergie» qui possède historiquement une visibilité propre, bien que n'étant plus une structure administrative indépendante.

Information

Publications

Lancée à l'occasion de la journée internationale de sensibilisation au bruit, le SENE a diffusé une bande dessinée «Trop fort, ça craint» dans tous les cinémas durant 2 mois.

Deux documents de la série «A Savoir» ont été rédigés: «Taxes déchets: Catégorisation des entreprises», «Taxe relative à l'évacuation et à l'épuration des eaux», tandis que six ont fait l'objet d'une mise à jour.

Six communiqués de presse ont été diffusés, portant sur un pollueur démasqué, la publication bilingue romande «Sans plancton, pas de vie», les micropolluants, l'étude Doubs, l'action de sensibilisation au bruit dans les cinémas, révision de la loi sur l'énergie et nouvelle loi sur l'approvisionnement.

Un spot pub télévisuel a été élaboré en vue de sensibiliser les gens aux déchets jetés dans les WC. Il a été diffusé sur Youtube, et sur Canal Alpha durant 5 mois. Des affiches et flyers ont été envoyés aux communes, STEP et écoles.

Cinq dessins sur le tri des déchets sont parus dans La Feuille Officielle et le Courrier neuchâtelois.

Une série de 13 publicités relatives à l'introduction de la taxe et au tri des déchets a été réalisée et publiée dans les deux quotidiens et sur arc.info.

Les sept dernières «Astuces papier» ont été adressées par courriel aux membres des réseaux neuchâtelois: administrations cantonales et communales, pédagogique RPN, Hôpital neuchâtelois.

Un grand nombre de pages internet ont été créées en vue de l'introduction de la taxe au sac, notamment pour soutenir les communes dans leurs travaux de préparation et d'information.

Le service continue d'abonner les communes au journal «Forum Déchets» et il a cofinancé des cours professionnels.

Le service a cofinancé la campagne des gardes-pêches suisses «Halte aux pollutions des cours d'eau» et diffusé la plaquette aux communes, entreprises concernées, associations, STEP.

En collaboration avec l'ensemble des services de l'énergie et de l'environnement des cantons romands, poursuite de l'exploitation de la plate-forme énergie-environnement.ch basée sur de nombreux communiqués de presse et le site Internet www.energie-environnement.ch.

Mesure, collecte et analyse des températures moyennes hebdomadaires et des degrés-jours des neuf stations climatiques réparties sur l'ensemble du canton. Publication dans la presse et sur Internet aux côtés du «bon conseil de la semaine».

En collaboration avec le groupe de travail «MoPEC», mise à jour régulière du site d'information de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK) regroupant l'ensemble des documents et outils harmonisés au niveau suisse ou propre à chaque canton, à l'attention des professionnels et des administrations.

Poursuite des émissions radiophoniques hebdomadaires «Flash-Watt» sur RTN en collaboration avec les partenaires (Groupe E et Viteos SA).

Développement continu du site Internet du service et de celui de la CRDE. Sur le site du service, la moyenne des visites mensuelles a progressé de 2006 à 2011 de la façon suivante: 1454, 1896, 2181, 3105, 3024 et 5900. La forte augmentation pour 2011 est certainement due à la mise en place d'une page d'entrée commune (www.ne.ch/sene) aux domaines énergie d'une part et environnement de l'autre. Les pages les plus lues sont celles relatives aux subventions, qualité de l'air, déchets. Internet est de plus en plus la première source d'information, d'où l'importance de

maintenir nos pages simples d'accès et attractives. Toutes les conférences données sont disponibles sur le site, rubrique «Information, formation et conseils».

Événements

- Collaboration avec l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) et le service de l'énergie des autres cantons pour assurer une permanence sur le stand d'information de la campagne Bâtiments de SuisseEnergie lors des expositions Habitat & Jardin du 12 au 20 mars à Lausanne et Maison & Energie du 24 au 27 novembre à Berne.

Formation

- Organisation et animation d'une campagne de sensibilisation à l'énergie pour les élèves de 4^e et 5^e années primaires. Ces présentations ont été suivies par environ 3500 élèves de 193 classes réparties sur l'ensemble du canton.
- Cours d'introduction à la norme SIA 380/1 – édition 2009 «L'énergie thermique dans le bâtiment», diffusé à l'attention des apprentis dessinateurs en bâtiment.
- Organisation des quatre «Lunch-débat» annuels. Cette plate-forme d'échange a réuni en moyenne 46 acteurs du bâtiment par manifestation. Un document de travail relatif au thème du débat est produit et distribué aux participants et à tout intéressé sur demande.
- Cours MINERGIE «Tour de Suisse» (25 participants) mis sur pied dans le cadre de la CRDE en collaboration avec l'agence MINERGIE romande, et destinés aux régies immobilières, architectes, ingénieurs et artisans.
- Cours Programme Bâtiments «Valorisez votre entreprise» (51 participants) mis sur pied dans le cadre de la CRDE, et destiné aux régies immobilières, architectes, ingénieurs et artisans.
- Participation à quatre conférences «Je rénove mon bâtiment» (220 participants) organisées par le Réseau des Villes de l'Arc jurassien (RVAJ) et destinées aux propriétaires.
- Participation à deux conférences «Transformer son bâtiment avec responsabilité» (135 participants) organisées par la banque UBS et destinées à leur client.
- Information sur les aspects subventions et procédures administratives pour les capteurs solaires thermiques dans le cadre d'une soirée organisée par HabitatDurable (80 participants).
- Globalement sur l'année, sans prise en compte de notre présence aux expositions, 20 cours ou séances d'information ont été mis sur pied. Ces cours, ainsi que la campagne scolaire, ont permis à 4545 personnes, qui ont consacré ensemble 6675 heures, de parfaire leurs connaissances dans le domaine de la législation, de la technique et de l'utilisation rationnelle et économe de l'énergie.
- De plus, il faut mentionner les cours de perfectionnement pour concierges mis sur pied au niveau suisse romand par l'OFEN et la CRDE depuis 2004. Dans le canton de Neuchâtel en 2011, 4 cours ont eu lieu, réunissant chaque fois une douzaine de participants venant de tous les milieux professionnels.
- Des cours de formation ont été dispensés à des professionnels (aspirants et assistants de police, installateurs en brûleurs, techniciens en gestion énergétique).

Conseils

- 2817 conseils en relation avec l'énergie ont été donnés par téléphone (2505), par courrier (99), lors d'entretiens au bureau (187) ou de visites sur site et d'analyses sommaires (26).
- Tenue de nombreuses séances avec des représentants des communes (conseils communaux, services industriels, commissions de l'énergie) concernant la politique

énergétique, le label «Cité de l'énergie», l'utilisation de bois-énergie, les éoliennes, les énergies renouvelables, les bâtiments communaux.

- Prêt de dossiers et de matériel de sensibilisation aux enseignants et communes et organisateurs de manifestation.
- Envoi et mise à disposition de documents aux écoles, communes et associations et professionnels.

Promotion

- Diffusion du label MINERGIE. Entretiens et conseils auprès d'architectes, ingénieurs, promoteurs, propriétaires et experts-contrôleurs. Participation à un groupe de travail réunissant les cantons romands concernant l'évolution et la diffusion du standard MINERGIE. Suivi de 28 dossiers MINERGIE dont 26 ont reçu provisoirement le label. Le nombre de bâtiments MINERGIE (terminés ou en cours de travaux) s'élève à ce jour dans le canton à 304, ce qui représente une surface de plancher chauffé de 410.161 m², contre 404.679 m² l'année dernière;
- Organisation en collaboration avec différentes entreprises du canton de quatre journées portes ouvertes durant lesquelles plus de 180 personnes (architectes, ingénieurs, promoteurs et grand public) ont eu l'occasion de visiter des bâtiments MINERGIE-P et MINERGIE-P-ECO;
- Participation au groupe de pilotage de la Commission bois-énergie lignum (COBEL), c'est-à-dire gestion de ses activités en collaboration avec le service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN) et la Communauté Lignum;
- Etude du potentiel des forêts et pâturages boisés neuchâtelois en bois énergie en collaboration avec le SFFN et la COBEL;
- Comme chaque année, le prix Energie récompensant les meilleurs travaux de diplôme a été accordé aux étudiants de l'Ecole d'ingénieurs du Locle;
- Participation à la plate-forme EAUX;
- Participation au «groupe de pilotage d'éducation à l'environnement»: mise en œuvre de la politique cantonale dans ce domaine;
- Participation à la commission cantonale de prévention du service de la santé publique.

Subventions

- Comme en 2010, le programme de subventions concernant l'assainissement énergétique des bâtiments (le Programme Bâtiments), a rencontré en 2011 un grand écho parmi la population neuchâteloise. Le centre de traitement a établi 514 promesses de subvention et procédé, après contrôle de l'avis d'achèvement des travaux, à 409 versements qui représentent un montant global de 2.946.255 francs;
- Traitement des autres dossiers réguliers de demandes de subvention: études, décisions, contrôles et paiements. Nombres de nouveaux dossiers ouverts en 2011: capteurs solaires (136), chauffages au bois (30), pompes à chaleur (6), labels MINERGIE (2), labels MINERGIE-P (2);

Le fonds cantonal de l'énergie, doté d'une fortune de 6.6 millions de francs, a été fortement sollicité pour le paiement des subventions d'un montant global d'environ 2 millions de francs, dont: Remplacements de fenêtres (70 bâtiments)	399.571.
Assainissements de l'enveloppe des bâtiments en lien avec le programme de la Fondation du centime climatique (25 bâtiments)	607.917.
Bâtiments MINERGIE (6 bâtiments)	58.400.
Bâtiments MINERGIE-P (5 bâtiments)	49.152.
Capteurs solaires (143 installations)	242.258.
Panneaux photovoltaïques (1 installation)	1.500.
Chauffage au bois (37 installations)	176.051.
Projets, études et soutiens divers	431.897.
Pompes à chaleur (9 installations)	28.000.

- Participation aux activités de benchmarking intercantonal et controlling des contributions globales accordées par la Confédération aux cantons.
- Le fonds des eaux a été sollicité pour 36 objets pour un montant global de 3.486.744 francs dont:

Projets d'épuration des eaux (25 objets)	2.956.454.
Projets d'adduction en eau potable (11 objets)	530.290.

- Les subventions versées par la Confédération pour 5 plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) représentent 216.380 francs.

Bâtiments/installations de l'Etat

- Coordination et participation aux séances techniques du service des bâtiments de l'Etat (SBAT) en tant qu'organe de conseil en énergie. Conseils pour le service de la gérance des immeubles de la caisse de pensions de l'Etat.
- Participation à energho (Association des institutions publiques à grande consommation d'énergie), suivi des abonnements d'exploitation optimale pour 13 bâtiments de l'Etat, en collaboration avec le SBAT et mise en place du Plan d'action énergie (PAE) pour les bâtiments arrivant au terme de leur contrat energho.
- Organisation du relevé hebdomadaire de la consommation d'énergie thermique dans tous les bâtiments de l'Etat et préparation du bilan énergétique des bâtiments de l'Etat, en collaboration avec le SBAT et dans le cadre d'energho.
- Dans le cadre de l'application des exigences de l'article 49 de la loi cantonale sur l'énergie concernant les gros consommateurs, conseils et soutien pour les bâtiments de l'Etat concernés.
- Suivi des études concernant les travaux du 3^e programme d'assainissement énergétique de bâtiments de l'Etat de 1.300.000 francs.
- Pour le chauffage au bois du Devens, gestion des contacts avec la Fondation du centime climatique pour le remboursement des émissions de CO₂ économisées.
- Participation au projet Holistic dans le cadre du 6^e programme-cadre de recherches et développement de l'Union européenne concernant les bâtiments de l'Etat de Neuchâtel localisés dans la zone concernée en ville de Neuchâtel.

- Participation à la commission de construction du projet de rénovation et d'assainissement énergétique du Centre Professionnel du Littoral Neuchâtelois (CPLN).
- En collaboration avec le SBAT et le Lycée Blaise-Cendrars, conception d'une installation solaire photovoltaïque pour cet établissement et mise sur pied d'un concept didactique pour les lycéens basé sur cette installation solaire et l'ensemble des équipements énergétiques de l'institution. L'installation a été mise en service en octobre 2011.
- Participation au Conseil d'administration de la société Chauffage à Distance de la Basse-Areuse SA (CADBAR).
- Participation au Conseils d'administration des sociétés CRIDEC SA (Centre de ramassage et d'identification des déchets spéciaux) et ISDS SA (Installation de stockage des déchets stabilisés).

Études/expertises

- Direction de la 2^e partie de l'étude du potentiel hydroélectrique neuchâtelois intitulée «Évaluation des impacts environnementaux», en collaboration avec plusieurs autres services du DGT.
- Soutien financier au centre de compétence national en géothermie, sis au Laboratoire suisse de géothermie (CREGE) de l'Institut d'hydrogéologie et de géothermie de l'Université de Neuchâtel et poursuite du développement de la géothermie dans le canton de Neuchâtel dans le cadre du programme GeoNE (modèles géologiques 3D, campagnes de géophysique, transfert de technologie et formation continue).
- En collaboration avec la COBEL, suivi de l'étude du potentiel neuchâtelois de bois-énergie.
- Participation au groupe de travail d'étude du potentiel de biogaz, réunissant différentes entités (VADEC, CNAV, SENE), dans le but de créer un réseau de valorisation des déchets verts dans le canton.
- Suivi du projet visant à l'autonomie énergétique de la région du Val-de-Ruz, avec le soutien de la Confédération et en collaboration avec d'autres régions de Suisse romande effectuant le même exercice.
- Soutien à la commune de Cernier pour son projet SOLUTION et à la commune de Neuchâtel pour son projet HOLISTIC dans le cadre du programme européen Concerto.
- Évaluation et appréciation des aspects énergétiques de dossiers en charge d'autres services de l'Etat.
- Participation au groupe de travail pour l'étude de la commune Val-de-Travers «Objectif Société à 2000 watts».
- Début des travaux sur l'élaboration du potentiel en énergie solaire du canton.
- Etude du potentiel photovoltaïque sur la tranchée semi couverte de la N5 à Bevaix.

Consultations

- Préparation des projets de réponses du Conseil d'Etat concernant les auditions et consultations fédérales suivantes:
 - révision de la loi fédérale sur l'énergie LEne: modification de l'article 8;
 - demande d'autorisation générale de renouvellement des centrales nucléaires;
 - révision de l'ordonnance fédérale sur l'énergie OEne, de l'ordonnance du DETEC sur l'attestation du type de production et de l'origine de l'électricité et de l'ordonnance sur la protection des eaux (OEaux);
 - révision de l'ordonnance sur l'énergie (OEne): modification de l'étiquette-énergie pour les voitures de tourisme;

- révision de l'ordonnance sur l'énergie (OEne): prescriptions concernant les appareils et mise en circulation;
- ordonnance sur la réduction des émissions de CO₂ des voitures de tourisme;
- adaptations aux changements climatiques en Suisse;
- principes directeurs de la politique énergétique de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK);
- stratégie énergétique 2050 du Conseil fédéral: évaluation du potentiel de la force hydraulique;
- agrocarburants, prise en compte des effets indirects;
- modification de l'étiquette-énergie pour les voitures de tourisme;
- loi sur la météorologie;
- ordonnance sur la réduction des émissions de CO₂ des voitures de tourisme;
- révision de l'ordonnance sur les sites contaminés (OSites) en relation avec la surveillance des eaux;
- révision totale de l'ordonnance sur l'utilisation confinée;
- aide à l'exécution «Renaturation des eaux»; consultation sur les modules revitalisation des cours d'eau, assainissement des éclusées et rétablissement de la libre migration du poisson;
- modification de l'ordonnance sur les produits phytosanitaires.

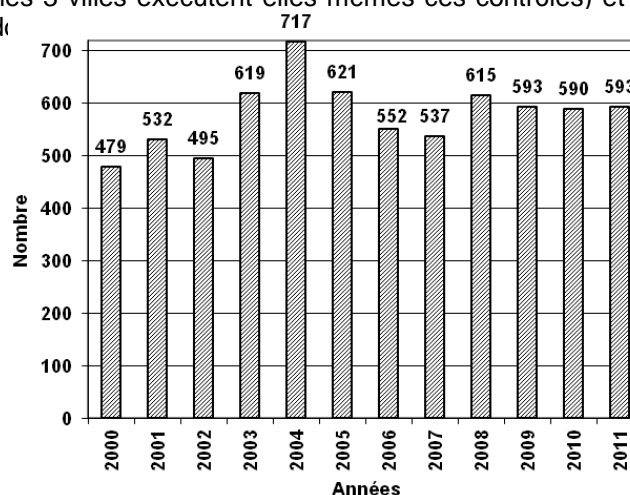
Élaboration de la législation et des aides

- Loi cantonale sur l'énergie et loi sur l'approvisionnement en électricité: rédactions des rapports du Conseil d'Etat au Grand Conseil et participation à la commission «Energie et approvisionnement en électricité» (13 séances entre avril et novembre).
- Participation au groupe de travail CRDE-Technico dans le cadre de la Conférence romande des délégués à l'énergie: harmonisation des procédures dans le domaine du bâtiment.
- Remise à jour complète de la directive relative aux ateliers de mécanique et d'usinage des métaux.
- Analyse du retour de la consultation sur le projet de loi sur la protection et la gestion intégrée des eaux (LPGE). Prise en compte de plus de 500 prises de position par une quarantaine de communes, partis, associations services et organes consultés

Exécution/police des constructions

- Coordination du travail des experts-contrôleurs des 3 villes compétentes en matière d'isolation thermique des bâtiments.
- Évolution des dossiers transmis au groupe énergie dans le cadre des demandes de permis de construire et plans d'aménagement, pour les 50 communes sans délégation de compétences dans le domaine (les 3 villes exécutent elles-mêmes ces contrôles) et pour lesquels un préavis ou décision de

En 2011, 593 dossiers ont été enregistrés. Le nombre de demandes est stable par rapport aux trois dernières années.



Ces 593 dossiers se répartissent comme suit:

- - plans de quartiers/d'aménagements/spéciaux 27
- - demandes de permis de construire préalables 5
- - demandes de sanctions simplifiées 194
- - demandes de sanctions définitives 367
- En plus, 30 décisions spéciales ont été rendues et 104 rappels ont été envoyés afin d'obtenir toutes les informations nécessaires à l'appréciation des dossiers.
- Contrôle par le groupe énergie et les trois villes aux bénéficiaires d'une délégation de compétences de 1433 (1496 en 2010) justificatifs énergétiques (EN-1 à En-10, EN-NE60 et EN-NE61). De plus, ces entités ont procédé à 187 (157 en 2010) visites de chantiers.
- Gestion des procédures de correction/dénonciation en cas de non-conformité.
- Facturation des émoluments pour les décisions prises par le service, hors des demandes de permis de construire.
- Visions locales et conseils lors de conflits d'intérêts entre propriétaires et communes.

Conventions

- Poursuite de la démarche de l'article 49 LCEn auprès des 148 gros consommateurs d'énergie recensés dans le canton, soit en collaboration avec l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC), pour les entreprises ayant choisi cette variante (environ le 39% des entreprises grosses consommatrices, dont plus de la moitié disposent d'une convention finalisée avec l'agence), soit en sollicitant puis en analysant les conventions d'objectifs neuchâteloises (environ le 47%, dont 83% ont une convention signée avec le canton), soit enfin en étudiant les analyses de la consommation d'énergie à fournir par les gros consommateurs astreints à cette mesure (environ le 10%, dont 80% ont présenté leur analyse). Les 4% restant n'ont pas encore opté pour une des variantes proposées.
- La consommation électrique de ces gros consommateurs représente environ le 40% de la consommation cantonale.
- L'ensemble de la démarche a pour objectif d'améliorer de 15 à 17%, sur une période de 10 ans, l'efficacité énergétique des entreprises ou organismes concernés.
- Mise à jour régulière du site Internet mettant à disposition des gros consommateurs l'ensemble des documents et outils nécessaires à l'établissement des conventions d'objectifs neuchâteloises.
- Conseils aux cantons romands pour la mise en place des procédures relatives au suivi des gros consommateurs d'énergie.

Politique de l'énergie

- Établissement des statistiques portant sur la consommation finale d'énergie dans le canton de Neuchâtel durant l'année 2010.
- Participation aux travaux de l'association «Energie dans la cité» en collaboration avec les animateurs neuchâtelois et les conseillers en énergie. Stimulation des communes neuchâteloises à devenir partenaire du programme SuisseEnergie pour les communes, soutien pour l'obtention du label Cité de l'énergie et pour la réalisation des audits quadriennaux. Quatorze communes sont partenaires, dont trois cités de l'énergie: Neuchâtel (label Gold), La Chaux-de-Fonds et Le Locle.
- Participation au groupe de travail Confédération-cantons «Contrôle des résultats».

- Présidence du groupe de travail des cantons «Certificat énergétique cantonal des bâtiments» de la Conférence des services cantonaux de l'énergie (EnFK): suivi du projet, élaboration des documents de travail, diverses présentations devant le comité et l'assemblée générale EnFK.
- Présidence de la CRDE (Conférence romande des délégués à l'énergie).
- Participation à la CRDE-Technico et CRDE-Communico.
- Membre du comité de la Conférence des services cantonaux de l'énergie (EnFK) et coordination spécifique avec les cantons romands.

Approvisionnement énergétique

- Participation aux activités de l'office cantonal pour l'approvisionnement économique du pays dans le domaine de l'huile de chauffage.

Projet de constructions et chantiers

Études d'impact sur l'environnement

Le service de l'énergie et de l'environnement a pris position sur neuf projets soumis à étude d'impact (2010: 6; 2009: 13), ainsi que plusieurs notices d'impact, en adressant ses évaluations aux autorités compétentes et aux requérants. A elle seule, cette prestation a représenté environ trente-cinq jours de travail complets, mais assure à ces projets une bonne sécurité de planification autant en cas de recours que pour la réalisation conforme aux objectifs environnementaux.

Plans d'aménagement et permis de construire

Le service a pris position sur 777 dossiers de permis de construire et plans d'aménagement. Il a établi en outre des décisions spéciales lorsque le projet est situé en secteur vulnérable du point de vue de la protection des eaux, pour autoriser des forages pour les pompes à chaleur ou pour déroger à l'obligation d'infiltrer des eaux pluviales.

Pour 68% des permis de construire et plans d'aménagement (-3% par rapport à 2010), la durée de l'examen a été inférieure à dix jours (week-ends compris), pour 91% inférieure à trente jours.

Le service mesure les délais de consultation des dossiers. Ainsi, on peut constater qu'environ 11 jours s'écoulent en moyenne, week-ends compris, entre l'entrée des demandes de permis de construire et la réexpédition du préavis par le service.

Chantiers et déchets de chantier

Dans le cadre des activités de suivi des chantiers, le service a effectué environ 190 inspections de chantiers en cours, ainsi qu'environ 40 dépôts de déchets de chantiers. Il en va du contrôle et des mesures à prendre pour assurer une bonne gestion des déchets, la protection des eaux ou la lutte contre les nuisances de chantier.

Décharges et sites pollués

Places de dépôt communales et décharges contrôlées officielles

Environ 20 contrôles et inspections de décharges ont été effectués, parmi lesquels une douzaine concernaient des places de dépôt communales servant à la collecte des déchets de la commune, les autres étant en relation avec les décharges contrôlées officielles pour déblais et déchets de chantier ou de petites décharges sauvages.

Le canton dispose de quatre décharges contrôlées pour matériaux inertes (DCMI) qui sont autorisées à accepter un certain nombre de déchets de chantier minéraux bien définis.

L'exploitation de ces décharges est parfois contrôlée par un mandataire spécialisé, mais a fait l'objet d'inspections par le service à six occasions.

Sites pollués

A la fin de l'année, 731 sites pollués (274 décharges, 449 aires d'exploitation, 8 accidents) étaient inscrits au cadastre CANEPO, dont 65% ne présentent pas de risques d'atteintes sur l'environnement. 14% de tous les sites ont d'ores et déjà fait l'objet de mesures appropriées, qu'il s'agisse des investigations nécessaires ou d'un assainissement.

En engageant une tranche du crédit-cadre destiné aux tâches de l'Etat pour les sites pollués, le service a poursuivi l'examen de 15 décharges et d'une butte d'un stand de tir. Le but des études est d'identifier dans quelle mesure les polluants présents dans les déchets enfouis menacent les eaux souterraines ou de surface et d'établir où il y a lieu de prévoir un assainissement ou un suivi. Le service a en outre contribué aux investigations engagées par un tiers sur un site pollué industriel.

Un premier résultat des études menées par le canton est le déclassement définitif d'une décharge qui ne nécessite pas d'assainissement ou de surveillance. La planification et l'urgence des examens des sites de décharges ont pu être adaptées sur la base de résultats intermédiaires.

La mise à jour du cadastre neuchâtelois des sites pollués (CANEPO) sur le guichet d'information du territoire neuchâtelois permet au public, aux propriétaires et professionnels de se renseigner sur l'état de pollution et les mesures nécessaires ou déjà prises sur les parcelles concernées.

Déchets

Gestion des déchets urbains incinérables

Suite à la modification de la loi cantonale concernant le traitement des déchets (LTD) qui va permettre l'introduction dans le canton d'un système de financement de la gestion des déchets urbains par taxes causales, taxe au sac ou taxe au poids, dès le 1^{er} janvier 2012, le Conseil d'Etat a accepté le règlement d'exécution de cette loi le 1^{er} juin. Le cadre juridique étant fixé, le SENE en collaboration avec le SCOM a élaboré un règlement communal type de gestion des déchets qui a été mis à disposition des communes à la mi-juin.

Les informations relatives au cadre légal du nouveau système ont été transmises aux communes par courrier au fur et à mesure de l'avancement de son élaboration.

Le cadre légal ainsi que les modalités de mise en œuvre du nouveau système ont été présentés aux communes, lors de séances organisées par région pour les autorités politiques et les administrateurs, par les parties concernées soit: VADEC SA, le SIEN, le SCOM et le SENE.

Pour les secteurs d'activités économiques dans lesquels la gestion des déchets urbains présente des particularités: la restauration, les entreprises de nettoyages, des séances d'information pour la branche, avec la participation du SENE et VADEC SA, ont été organisées par les associations professionnelles.

Des informations complémentaires ou des précisions quant à l'application de la nouvelle législation ont été données à la demande des autorités ou administrations communales.

Gestion des déchets organiques

Deux installations de méthanisation agricole ont vu le jour dans le canton : une à Fleurier et l'autre à Cernier. Elles seront opérationnelles au printemps 2012. Un troisième projet est encore à l'étude qui pourrait voir la construction d'une telle installation à Cottendant, à côté de l'usine d'incinération.

Mise en place de l'infrastructure de collecte des déchets urbains

Dans la perspective de l'introduction de la taxe au sac dès janvier 2012, les communes ont réexaminé l'offre d'infrastructure de collecte à disposition sur leur territoire. Quelques-unes d'entre

elles ont étoffé la mise à disposition de conteneur, ou ont ouvert des déchèteries communales (Les Brenets, Corcelles-Cormondrèches).

Des projets de déchèteries intercommunales, seul celui des Montagnes neuchâteloises est en cours de réalisation. Le projet du littoral ouest subit un retard consécutif au refus des autorités communales de mettre à disposition le terrain retenu par le comité de pilotage du projet, mais un accord a été trouvé avec un particulier propriétaire d'un terrain situé à proximité du premier site retenu.

Déchets industriels (déchets spéciaux)

L'Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD) du 22 juin 2005, régit le transport et l'acceptation de déchets spéciaux et déchets soumis à contrôle. Le nombre de remettants de déchets spéciaux actifs dans notre canton s'élève au 31 décembre 2011 à 2673 entreprises. En vertu des dispositions fixées par l'OMoD, les preneurs de déchets spéciaux et déchets soumis à contrôle ont l'obligation, chaque année, de transmettre aux autorités cantonales concernées, la liste des déchets qu'ils ont acceptés. Le SENE dispose ainsi de tous les renseignements sur les mouvements de déchets générés par les entreprises de notre canton ou acceptés par les preneurs autorisés sur le territoire neuchâtelois. Toutes ces informations sont enregistrées dans une banque de données spécifique. Dans le cadre des autres tâches cantonales dans ce domaine, 106 demandes de numéro d'identification pour les entreprises ont été traitées et sept autorisations pour preneurs de déchets ont été renouvelées. Au 1^{er} janvier 2012, le canton de Neuchâtel compte 18 entreprises au bénéfice d'une autorisation de preneur de déchets spéciaux et 33 entreprises disposent d'une autorisation pour la reprise de déchets soumis à contrôle.

Déchets spéciaux des ménages (DSM)

On constate une augmentation du tonnage de DSM récupéré (+16%), dû à l'effet de la taxe au sac, mais également à l'usage abusif de cette filière par des petites entreprises artisanales qui profitent de la gratuité de ce service. Par contre la quantité de médicaments usagés collectés par les pharmaciens a diminué: elle s'élève à 6250 kg alors qu'elle atteignait 7410 kg l'année précédente.

	2007	2008	2009	2010	2011
	total kg	total kg	total kg	total kg	total kg
Quantité de DSM récupérés	89.165	80.418	85.925	93.970	109.531

Avec l'introduction du nouveau système de financement de la gestion des déchets, le mode de financement de l'élimination des DSM sera également modifié. En effet jusqu'à présent l'Etat a assumé les charges de cette filière, mais dès 2012 ces coûts seront couverts par la taxe de base facturée aux habitants.

Élimination de véhicules sur les places officielles

Plus de six cent tonnes de ferraille ont été évacuées au centre de déchiquetage d'Ecublens (THEVENAZ-LE-DUC-SIREC). Jusqu'au mois de novembre, l'élimination des épaves et du fer coûtait un peu moins qu'en 2010, c'est la raison pour laquelle une baisse du tonnage est constatée. Les efforts maintenus pour le tri, la séparation des matières recyclables et celles ayant une valeur marchande intéressante ont ainsi permis de valoriser plus de 90 tonnes de matières de valeur (aluminium, cuivre, acier, etc.), 25 tonnes de batteries et 275 catalyseurs. Entre la Société des ciments et bétons (Holcim) à Eclépens et les récupérateurs de pneus usagés, respectivement pour une proportion de trois quarts pour le premier et le dernier quart pour les autres, 1400 tonnes de pneus ont été éliminées. Holcim a également augmenté le prix de la prise en charge des pneus. Pour le canton, vu le sérieux avec lequel le tri est effectué avant la livraison de la marchandise (l'entreprise estime ainsi ne plus avoir besoin de contrôler les chargements), le SENE bénéficie de prix en-dessous de ceux proposés aux autres remettants.

Élimination de véhicules sur le territoire public

Moins de trente factures ont été envoyées (environ 5000 francs) aux personnes ayant abandonné leur véhicule ou pour les véhicules provenant d'autres cantons ou d'autres pays. Par ailleurs, sur demande des communes et, dans certains cas, de la gendarmerie, le service a traité plus de 50 dossiers et a pris en charge l'évacuation d'environ 20 véhicules ou objets abandonnés par leurs propriétaires, plus de la moitié était des véhicules étrangers. Les propriétaires ayant pu être retrouvés ont dû rembourser les frais y relatifs.

Protection des eaux et du sol

Surveillance de la qualité des eaux souterraines

Le suivi qualitatif semestriel des eaux souterraines du réseau cantonal et fédéral (Naqua) ainsi que la surveillance mensuelle du programme de diminution de nitrates à Valangin (programme selon art. 62a de la loi sur la protection des eaux) se sont poursuivis. Les résultats des analyses ont été communiqués aux distributeurs d'eau afin qu'ils puissent les inclure dans leur démarche d'autocontrôle en matière d'eau de boisson. Les données sont disponibles sous forme de tableau de synthèse sur le site du service.

Organisation du territoire

La carte de protection des eaux, comportant les secteurs de protection des eaux ainsi que les zones S de protection des eaux, est accessible au public sur le guichet cartographique. Sa mise à jour a été effectuée en fonction des nouvelles données à disposition.

Le programme relatif à la diminution des nitrates à Valangin est en cours, sa mise en œuvre est suivie par le service de l'agriculture.

Zones et périmètres de protection des eaux

L'étude de délimitation de la zone S de la source de l'Areuse est toujours en travail. La majorité des zones S des ressources de la commune de Val-de-Travers ont été sanctionnées, leur mise à l'enquête n'a engendré aucune opposition. La procédure d'adoption des zones de protection du Landeron est en cours, deux oppositions sont en cours de traitement.

Lac de Neuchâtel

En collaboration avec les cantons de Fribourg et Berne, qui effectuent la surveillance des lacs de Bienne et Morat, douze profils ont été réalisés au point le plus profond (région Pointe du Grain à Bevaix) avec une sonde multiparamètres comprenant la température, le pH, la conductivité et l'oxygène dissous. Des échantillons d'eau pour l'analyse du plancton sont prélevés à chaque sortie. Les analyses physico-chimiques complètes ont été réalisées lors des sorties de février et d'octobre. Les résultats de ces campagnes peuvent être consultés sur le site Internet <http://www.les3Lacs.ch/>.

La brochure bilingue «minuscule mais primordiale» qui est une compilation et une vulgarisation de l'important rapport réalisé sur le plancton en 2009 a été publiée et distribuée.

Doubs

Suite à la surmortalité piscicole observée en mai 2010, une importante étude pluridisciplinaire sur le Doubs et ses affluents a été confiée à un mandataire. La partie prélèvements d'eau et chimie des eaux a été effectuée par nos soins. Son rendu est attendu pour le premier semestre 2012. Cette étude comprend les volets suivants: évaluation de qualité chimique de l'eau (paramètres classiques et micropolluants), évolution historique des débits, qualification de l'eau par des indices biologiques sur les invertébrés benthiques et les diatomées, recherche de la présence de cyanobactéries, analyses de sédiments. La compilation de toutes ces données nous permet de

mettre en évidence le ou plus certainement les causes du déséquilibre observé sur le Doubs, ainsi nous pourrions mettre en œuvre des actions ciblées pour y remédier.

En mai nous avons participé, avec l'office fédéral de l'environnement et nos collègues jurassiens à la séance de création du groupe de travail binational pour l'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques du Doubs franco-suisse.

Rivières et Lac des Taillères

En plus des prélèvements effectués pour le Doubs et ses affluents, nous avons effectué pour analyse des prélèvements des eaux du lac des Taillères à 4 reprises.

Cette année 2011 est également marquée par le lancement du réseau national de surveillance de la qualité des eaux de surface (réseau Nawa). Notre canton a deux points dans ce réseau, un point sur le Seyon, en aval de l'ancienne STEP de Valangin et un point dans l'Areuse à Boudry sous le viaduc. Les prélèvements sont mensuels et instantanés, seuls des paramètres chimiques ont été analysés en 2011. Le programme sera complété par des indices biologiques en 2012 (macrozoobenthos, diatomées et macrophytes).

Sol

La collaboration avec la section des sites pollués a été accrue. Plusieurs cas font l'objet de dossiers conjoints et de recherche de solution pour les parcelles situées aux abords d'un site pollué, mais en dehors des critères Osite. L'application des calculs et recommandations fédérales devrait aboutir dans certains cas à des restrictions d'utilisation sur des parcelles appartenant à des privés.

Agriculture

Le purinage en hiver reste une problématique au niveau de la gestion des cas et de l'image, une réflexion sera faite avec les services partenaires pour chercher des solutions aux cas récurrents de demandes de dérogations.

Avec la mutation persistante vers toujours plus de préoccupation pour les questions environnementales, que ce soit dans la population ou chez les agriculteurs, l'équilibre s'avère difficile à trouver avec l'augmentation de certains cheptels due à la poursuite de la rentabilité de quelques exploitants agricoles. Les plaintes et les situations conflictuelles sont en augmentation.

Évacuation et traitement des eaux

Contrôle de l'exploitation et du fonctionnement des stations d'épuration

Les 21 stations d'épuration (STEP) communales, intercommunales et une station industrielle ont fait l'objet de 141 contrôles soit environ en moyenne sept par installations. Pour l'épuration biologique, sur le paramètre DBO5, plus de 90% des contrôles répondent à la norme. Pour les matières en suspension le respect des normes approche 70%.

Les 6 derniers résultats des eaux de sortie des STEP sont publiés sur le site Internet du service.

Rappelons que pour obtenir une bonne épuration, il est primordial de se préoccuper aussi des réseaux d'égouts, d'où l'importance des plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) et des subventions incitatives.

Travaux réalisés

Parmi les principaux chantiers citons:

- la mise en place de deux réseaux d'assainissement et de deux STEP dans la commune de Brot-Dessous;

- la suppression de la STEP de Montmollin et son raccordement à celle de Colombier.

Travaux et études en cours

24 dossiers de demandes de subvention concernant principalement des collecteurs en système séparatif, mais aussi une installation des eaux pluviales au Locle et la réhabilitation de la STEP de La Sagne ont été examinés. Ces travaux, représentant un montant total de 18 mioFr, seront subventionnés à raison de 6.3 millions de francs.

57 plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) (sur 58) sont sanctionnés.

Boues d'épuration

Les boues d'épuration du canton continuent à être contrôlées par l'analyse des métaux lourds. C'est un moyen rapide et efficace d'avoir une image globale de la qualité des eaux déversées à l'égout par les industries. Au vu des résultats obtenus, les bassins versants de quatre STEP (Bevaix, Les Brenets, Le Locle et Noiraigue) ont subi d'intenses investigations. L'origine des problèmes a pu être identifiée dans trois cas conduisant à des assainissements auprès des entreprises concernées.

Surveillance de la qualité de l'air

En conformité avec l'art. 27 de l'ordonnance sur la protection de l'air (OPair) qui confie aux cantons la surveillance et la détermination des immissions, le canton de Neuchâtel exploite 3 stations fixes de mesure dans les villes du Locle, de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel. Ces mesures sont complétées par une station, propriété de la raffinerie de Cressier, mais exploitée par le SENE, située dans le Grand Marais au Landeron. La Confédération exploite, au travers du réseau NABEL (réseau national d'observation de la qualité de l'air), une station sur Chaumont au lieu dit: les Trois-Cheminées. Les mesures du dioxyde d'azote, de l'ozone et des poussières fines (PM10) sont publiées régulièrement sur le site Internet www.ne.ch/air.

Ces stations permettent aux autorités d'informer la population sur l'évolution de la qualité de l'air, respectivement de prendre des mesures lors de pic de pollution pendant les périodes de smog estival et hivernal. Lors de ces épisodes, des conseils sont diffusés, via les médias, sur les sujets «comment réagir» et «comment agir» pour se protéger des effets de la pollution de l'air. Les autorités peuvent également décider de mesures adéquates de limitation des émissions de polluants atmosphériques.

Dans le cadre d'études spécifiques liées à l'évaluation de la pollution de l'air, le SENE a engagé ses moyens de mesure complémentaires pour:

- suivre les chantiers du tunnel de Serrières et de Microcity pour répondre aux exigences des études d'impact sur l'environnement (EIE). Il s'agit principalement de mesure de poussières fines. Ces mesures sont mises à disposition du maître de l'ouvrage avec une périodicité horaire, pour lui permettre d'intervenir en cas d'émissions importantes;
- répondre à des plaintes lors de grands chantiers
- suivre l'évolution de la qualité de l'air lors d'études particulières demandant un suivi de plusieurs mois

Ces moyens de mesure sont composés de stations mobiles ou fixes pouvant être déployées facilement ainsi que de capteurs passifs de dioxyde d'azote, d'ozone et d'ammoniac.

En 2011, le SENE a reconstruit la station du Locle. Cette station installée depuis 2004 était en fait la première station mobile du canton construite en 1985. Elle n'était plus étanche et devait être totalement révisée. La nouvelle station répond aux normes en vigueur concernant l'isolation thermique.

Météorologie

Le SENE est l'interlocuteur privilégié de MétéoSuisse pour la mesure et la publication de paramètres météorologiques. Il regroupe toutes les mesures de météorologie réalisées dans le canton.

Ces mesures permettent au SENE, entre autres, de publier les degré-jours très utilisés pour l'optimisation des installations de chauffage. D'autres services de l'Etat ont également accès à ces mesures.

Plan des mesures

Selon les demandes de la Confédération, un plan des mesures doit être révisé tous les cinq ans, alors que celui du canton de Neuchâtel ne l'a pas été depuis plus de 15 ans. En plus de répondre aux exigences de l'OPair, une fiche du plan directeur cantonal y fait référence, tout comme le projet d'agglomération. Il doit répondre également à un objectif du plan de législature 2009-2013 fixant une politique cantonale de protection de l'air. Régulièrement, différentes organisations publiques ou privées y font référence.

Malheureusement, la révision du plan des mesures OPair n'a pas été terminée selon les prévisions en raison du gros travail de mise à jour des données de base qui s'est achevé fin décembre 2011. Les travaux d'actualisation vont alors se poursuivre en 2012.

Ce plan des mesures abordera les problématiques de l'ozone (avec ses précurseurs soit les oxydes d'azote et les composés organiques volatils), des poussières fines (PM10), de l'ammoniac et du CO₂.

Domaine OFF-Road

La mise en application de la modification de l'OPair oblige toute nouvelle machine de chantier de plus de 37 kW construite dès le 1er janvier 2009 d'être équipée d'un filtre à particules. Le retrofit des machines construites entre 2000 et 2009 est obligatoire dès le 1er mai 2010.

Dans le canton, les entreprises de construction ont compris les enjeux liés à la problématique des particules fines (PM10) et ont majoritairement équipé leurs machines de chantier d'un filtre à particules.

Le SENE doit encore résoudre la problématique du contrôle technique des machines non-immatriculées.

CyclammoNE

Sous la direction de la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture (CNAV), le SENE et le service de l'agriculture (SAGR) participent au projet CyclammoNE (Cycle de l'ammoniac dans le canton de Neuchâtel) permettant d'augmenter l'efficacité de l'azote en agriculture en diminuant les émissions d'ammoniac d'origine agricole.

Ce projet d'une durée de 6 ans a débuté en janvier 2011 et est financé par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). Il a pour objectif une diminution de 3% par année des émissions d'ammoniac. Le principe est le subventionnement l'achat de pendillards pour l'épandage du lisier, la couverture des fosses à purin et tous les projets permettant de réduire les émissions d'ammoniac. La subvention de l'OFAG se monte à plus de 2 millions sur les 6 ans. En 2011, 15 pendillards ont été subventionnés.

Le monde agricole a déjà montré un grand intérêt pour ce projet.

Subventions

En vertu de l'article 10 de l'Ordonnance concernant l'utilisation de l'impôt sur les huiles minérales à affectation obligatoire, le canton a reçu 100.889.- francs comme participation de la Confédération au financement de ces mesures d'immissions. Cette subvention est calculée en fonction des moyens mis en œuvre par le canton et sera également versée en 2012.

Collaborations hors administration cantonale

Le SENE a participé notamment:

- à la surveillance romande des épisodes de smog hivernal (PM10) ou estival (ozone);
- au développement d'un nouveau cadastre des émissions (CADERO) en collaboration avec le SITN et le GREMMI (association des responsables de la protection de l'air des cantons latins);
- aux séances plénières et à divers groupes de travail concernant: «les plans des mesures et le trafic» et «les émissions Off-Road» dans le cadre de la société des représentants des autorités et des hautes écoles suisses qui traitent de la protection de l'air (Cercl'air) et de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV);
- à l'étude et à la mise en place d'une campagne de transfert modal de la voiture privée vers les transports publics pendant les périodes de smog. Cette action «antismog» doit remplacer la campagne «Pic Pollution» de la communauté tarifaire (Onde verte) qui n'a pas rencontré le succès escompté;
- à une intercomparaison de la mesure des immissions au niveau suisse. Le canton de Neuchâtel s'en sort avec l'appréciation «très bien».
- à une consultation de l'OFEV sur l'évaluation de la mise en place de l'OPair.

Collaboration transfrontalière et avec le Jura

Le SENE a participé :

- en collaboration avec ATMO Franche-Comté, à l'élaboration d'un rapport sur l'évolution des immissions (2010), et l'évolution des pics de pollution (2011), sur l'ensemble de l'Arc Jurassien. Ces rapports ont été établis lors de travaux de Master d'étudiants de l'Université de Lyon;
- à une campagne d'évaluation des immissions sur l'axe routier la Clole – Villers-le-Lac;
- à la mise en place d'une campagne d'inter-comparaison de la mesure des immissions.

Pour donner une plus grande visibilité, sur l'ensemble de l'Arc Jurassien, de l'élément «Qualité de l'air», une collaboration est en train de se mettre en place avec le canton du Jura, la Franche-Comté et le canton de Neuchâtel.

Ordonnance fédérale sur les rayonnements non-ionisants (ORNI)

Le service traite les dossiers de permis de construire touchant le domaine des rayonnements non ionisants. La plus grande partie de ces permis porte sur les installations de téléphonie mobile. Pour les trois opérateurs, ce sont plus de 300 installations en service.

Les plaintes et les craintes vis-à-vis des rayonnements non-ionisants, principalement des installations de téléphonie mobile sont en nette augmentation.

Avec l'augmentation des installations, le SENE doit faire face non seulement à un nombre croissant de permis de construire, mais aussi à des rapports de mesure concernant le contrôle des installations.

Bruit et radon

Lutte contre le bruit

En Suisse, les statistiques montrent qu'environ un tiers des habitants sont exposés à des nuisances sonores qui dépassent les valeurs limites d'immission. A l'instar des autres régions, force est de constater que dans le canton, les transports, et particulièrement le trafic automobile, sont responsables de la majorité des dépassements des normes légales. Quant aux chemins de

fer et aux aéroports, les mesures d'assainissement n'en sont qu'à leurs débuts. La Confédération, en collaboration avec le SENE, est tenue de veiller à l'application de l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) pour ces deux types de nuisances sonores. La problématique des installations industrielles et des stands de tir est proportionnellement moins importante.

L'assainissement phonique des routes doit être poursuivi. Par conséquent, pour que ce dernier soit terminé dans les délais, les travaux doivent absolument être effectués méthodiquement. En effet, si les assainissements des routes ne sont pas réalisés dans les délais impartis, les cantons devront faire face à des conséquences financières: à l'échéance des nouveaux délais, les subventions fédérales pour l'assainissement des routes principales et des autres routes ne seront plus versées.

Dans le cadre de l'application de l'Ordonnance sur la réduction du bruit émis par les chemins de fer (OBCF), les travaux de planification de l'assainissement de la ligne du pied du Jura (Yverdon - Le Landeron) ont été entamés en automne 2005. La circulation des dossiers d'assainissement des communes concernées du canton a eu lieu dans le courant du deuxième semestre 2008. Les autorités fédérales, notamment l'OFEV, les communes et le canton ont fait part de leurs remarques à l'Office fédéral des transports (OFT) qui devra traiter les oppositions. Dès que tous les avis seront réunis et que les éventuelles divergences éliminées, l'OFT rendra une décision d'approbation des plans qui tiendra lieu d'autorisation de construire pour les chemins de fer. A noter que les riverains concernés et les propriétaires fonciers ont également eu la possibilité de se prononcer sur le projet. La première décision transmise au canton est celle de la commune de La Tène. Le SENE a reçu depuis les décisions des communes suivantes: Boudry, Hauterive, Auvernier, Bevaix, Le Landeron, Gorgier, Colombier, Cornaux, et Cressier. Vu le manque de disponibilités, ces dossiers n'ont malheureusement pas pu avancer de la manière souhaitée. Toutefois, le processus d'assainissement pour les communes de La Tène, Hauterive et Boudry a commencé en fin d'année. Cette démarche se poursuivra au courant de l'année prochaine pour les autres communes. Le délai final d'assainissement est fixé, selon la législation fédérale au 31 décembre 2015.

Ordonnance fédérale son et laser (OSLa)

Le SENE a effectué, comme à l'accoutumée, plusieurs mesurages de contrôles dans des établissements publics et lors de manifestations occasionnelles dans le but de vérifier la protection du public contre les nuisances d'une musique intense. Il est aussi à relever que la présence de rayons laser lors de manifestations occasionnelles est toujours plus fréquente vu le faible coût d'une telle installation et ceci sans aucune demande d'autorisation. Comme ces installations ne sont pas utilisées selon les règles de l'art leurs immissions pourraient être nocives.

Ces constats tendent à démontrer qu'un travail important d'information et de sensibilisation reste à faire auprès des organisateurs notamment.

Cadastre cantonal du radon

L'Ordonnance fédérale sur la radioprotection (ORaP), du 22 juin 1994, exige des cantons la réalisation d'un cadastre du radon au plus tard dix ans après son entrée en vigueur. Le cadastre cantonal est terminé depuis l'hiver 2000-2001. Depuis, des campagnes de densification sont réalisées chaque hiver. Le cadastre peut être consulté sur le guichet cartographique du système d'information du territoire du canton. Des mesures sont effectuées chaque année dans des habitations nouvelles ou transformées. A ce jour, pour ce type de bâtiment, un seul problème est apparu.

En Suisse, environ 2800 personnes contractent annuellement le cancer du poumon. Il est admis qu'environ 8,5% des cancers du poumon sont dus au radon présent dans les locaux, soit environ 240 cancers du poumon par an. Pour le canton, le nombre de décès par cancer du poumon dû au radon peut être estimé entre 10 et 11 personnes par an. Par conséquent, le premier grand objectif est qu'en Suisse tous les bâtiments dans lesquels la valeur limite est dépassée soient assainis d'ici 2014. Afin d'atteindre ce but, il faudra encore mesurer environ 5000 bâtiments représentant ceux qui se trouvent dans les zones à risque élevé ou moyen. Dans cette optique, le SENE, en collaboration avec l'OFSP, a lancé, après celle dans les communes à risque élevé, une campagne de densification systématique pour l'ensemble des communes à risque moyen. Le but étant de mesurer un nombre maximum d'habitation encore non contrôlées jusque-là. Par la suite, les campagnes de mesurages systématiques prendront fin.

La densification des mesures sur le territoire de la ville de La Chaux-de-Fonds est menée par l'autorité communale.

Un nouveau manuel de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sur l'exposition au radon domestique indique que l'exposition au radon est une importante et croissante menace de santé publique et recommande des niveaux de référence de 100 Bq/m³. Si ce niveau ne peut être mis en œuvre, l'OMS conseille que le niveau de référence ne soit pas supérieur à 300 Bq/m³. Ces recommandations se basent sur de nouvelles connaissances scientifiques acquises à partir d'études épidémiologiques réalisées dans le cadre domestique. L'OFSP a préparé un plan d'action afin d'adapter la stratégie suisse à ces nouvelles recommandations internationales qui a été accepté par le Consiel fédéral. Ce document fixe les axes majeurs d'une nouvelle stratégie prenant en compte le consensus international sur le risque accru que représente l'exposition au radon. Les objectifs prioritaires sont les suivants:

- à partir de 2015, aucune nouvelle construction ne devrait conduire à un problème radon;
- dès 2012, aucun assainissement énergétique subventionné par la Confédération ne conduit à un problème radon;
- jusqu'à 2020 tous les bâtiments publics sont mesurés et l'Etat donne l'exemple pour la réalisation graduelle de leur assainissement;
- pour les bâtiments existants hors du secteur public, une démarche sera mise en place pour une gestion autonome des particuliers (propriétaires et locataires) dans la prise en compte du radon. Ceci implique que le radon devienne un critère reconnu dans l'immobilier;
- à partir de 2020, aucun dépassement de la valeur limite n'a lieu sur les lieux de travail.

Le SENE fait partie du groupe de travail formé également d'autres représentants cantonaux et de l'OFSP, chargé d'élaborer les bases d'une stratégie durable.

Entreprises

Eaux usées

Installation de prétraitement des eaux usées industrielles

La législation impose de vérifier périodiquement que les exploitations qui déversent des eaux usées industrielles respectent les exigences fixées dans les autorisations. Pour s'en assurer, notre service effectue les visites et procède aux campagnes de prélèvements nécessaires.

Le SENE veille à alléger au maximum le travail des entreprises en exigeant que ce qui est nécessaire. Dans ce cadre, le service n'impose aux entreprises un rapport annuel que pour les installations de prétraitement d'une taille significative (dont le volume des rejets est > 600 m³/an).

Rejets d'eaux usées industrielles

Cette année, l'accent a été mis sur le suivi des exigences formulées dans les permis de construire (spécialement lors de la mise en place d'une installation de prétraitement des eaux, 6 entreprises), sur la détermination de la qualité des eaux usées industrielles potentiellement rejetées par des gros consommateurs d'eau (11 entreprises) et les prélèvements inopinés (20 entreprises). De plus de nombreuses visites (47 entreprises) ont été effectuées, dont la plupart dans le cadre d'un problème lié au fonctionnement d'une station d'épuration des eaux.

Branche automobile

La plupart des entreprises pratiquant le lavage châssis/moteur ont installé des appareils ou des ouvrages destinés à traiter les eaux usées. Plus de 150 échantillons d'eaux usées ont été prélevés et analysés par des laboratoires privés ou au SENE. Cinq résultats étaient au-dessus de la norme (20 mg/l) pour les hydrocarbures. Environ 150 entreprises ont conclu un contrat d'analyse avec un laboratoire privé. En fonction des priorités que le service a dû donner à ses activités, moins de visites ont été effectuées dans les garages. Certaines entreprises ont mis hors service leur

installation de traitement des eaux. Il est décevant de remarquer un fléchissement des bonnes pratiques dès que les autorités relâchent leurs contrôles. C'est souvent le fait d'indications erronées provenant des vendeurs de produits chimiques, certaines entreprises pensent de bonne foi que la loi a changé. C'est un problème que les autres cantons romands rencontrent également.

Rejets atmosphériques des installations fixes

Rejets atmosphériques des entreprises

Toutes les entreprises effectuant du brûlage de déchets pour récupérer des métaux précieux ont finalement été contrôlées. Cette activité est très spécifique à notre canton et est souvent intimement liée à l'horlogerie. Dans la plupart des cas, les rejets atmosphériques d'une ou de plusieurs substances dépassent les limites fixées dans l'ordonnance sur la protection de l'air qui a été récemment adaptée. Des assainissements seront demandés.

Les autres contrôles et suivis d'assainissement ont permis notamment de constater que les dernières machines utilisant des solvants chlorés sans protection particulière sont en voie d'extinction. Elles sont remplacées par des machines modernes et performantes fonctionnant en circuit fermé, ou par des systèmes de lavage utilisant de l'eau et des savons spécifiques.

Rejets des chauffages

La personne en charge du suivi administratif du contrôle des installations de combustion a démissionné et son poste a été partiellement remplacé par une secrétaire déjà active au sein du SENE. Le logiciel permettant d'effectuer le suivi administratif de ce même contrôle aurait dû être nettement amélioré, mais après une étude approfondie du SIEN qui gère cet outil, il a été décidé de refaire complètement un nouveau logiciel, ceci en 2012.

Le nombre de décisions d'assainissement est en baisse, car les modifications des limites d'émissions concernant les chauffages au gaz et au mazout datent déjà de 7 ans. Cependant le nombre de courriers générés par ce contrôle varie entre 1500 à 3000 par an ces dernières années. Le but étant de le baisser, des mesures seront prises, suite à la modification de l'arrêté cantonal concernat les infractions pouvant être sanctionnées selon un tarif, de manière à amender les propriétaires de chauffage n'effectuant leurs obligations qu'après réception de 3 voir 4 courriers.

Le contrôle des chauffages au bois se poursuit, et comme les normes d'émissions concernant les poussières fines ont été fortement abaissées, beaucoup d'installations devront se munir de filtres ces prochaines années.

Collaboration intercantonale

La collaboration avec le canton du Jura se poursuit avec satisfaction. Elle permet de réaliser la mesure de rejets atmosphériques d'installations de combustion de type industriel et de chauffages au bois. De plus certains appareils de mesure sont achetés par l'un ou l'autre des cantons, de Neuchâtel ou du Jura, et prêté en cas de besoin.

Risque biologique

La législation fédérale impose aux entreprises utilisant des micro-organismes génétiquement modifiés ou pathogènes de s'annoncer et de prendre un certain nombre de précautions qui varient en fonction de leur dangerosité. Cette dernière est définie par quatre classes dont la quatrième correspond aux micro-organismes les plus dangereux et, par voie de conséquence, aux mesures de sécurité les plus draconiennes. 24 sites ont annoncé une activité relative aux micro-organismes (14 en classe 1, 9 en classe 2 et 1 en classe 3). Un contrôle consistant à vérifier la mise en application des mesures de sécurité dans les entreprises a été effectué.

Registre des rejets de polluants

La volonté d'élaborer un registre des rejets remonte à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement qui s'est tenue à Rio en 1992. 36 pays européens, dont la Suisse, ont signé en 2006 un protocole contraignant pour la mise en place d'un tel registre.

Ce registre ne concerne que les gros émetteurs de polluants et en principe pas les petites et moyennes entreprises. Dans le canton, 10 entreprises sont concernées. Parmi celle-ci, on y trouve notamment la raffinerie, les deux usines d'incinération des ordures ménagères et la société Baxter.

Ce registre fournit des renseignements concernant les rejets de certains polluants dans l'air, l'eau ou le sol. Il est maintenant accessible au public.

Protection contre les accidents majeurs (OPAM)

Dans le cadre de l'exécution de cette Ordonnance, le SENE a contrôlé 10 entreprises. Les raisons de ces visites s'inscrivent principalement dans le cadre de la réactualisation des données OPAM ou pour donner suite à l'examen d'un rapport succinct. Le canton de Neuchâtel compte au 1^{er} janvier 2012, 81 entreprises OPAM (-1 par rapport à 2010).

Taxe COV

L'Ordonnance sur les composés organiques volatils (OCOV) régit l'introduction d'une taxe d'incitation prélevée lors de l'achat de solvants (COV), dont le but est de diminuer les émissions de COV dans l'environnement. Le nombre de bilans COV traités se monte à 45 (-6 par rapport à 2010).

Stockage des hydrocarbures

Sur 536 dossiers EN-NE3, seuls 26 faisaient partie intégrante d'une demande d'autorisation ou de notification pour des nouvelles installations d'entreposage d'hydrocarbures, cela représente donc le 4,8% des dossiers.

367 avis de révision ont été envoyés aux propriétaires ayant une installation située en secteur menacé et 225 lettres d'information aux détenteurs d'installation en secteurs non sensibles (üb). 169 rappels facturés, 36 annonces de dénonciation et 28 dénonciations au Ministère public ont été envoyés pour des révisions non effectuées. 43 décisions spéciales ont été accordées pour l'installation ou l'assainissement d'un stockage d'hydrocarbures.

Comme le prévoit la convention de la branche entre la Conférence des chefs de service et offices de la protection des eaux (CCE) et l'Association suisse pour la protection des eaux et la sécurité des citernes (CITEC Suisse), 9 dossiers ont été transmis à la CITEC pour dénoncer des défauts qui n'ont pas été corrigés par des entreprises spécialisées.

Réduction des émissions d'hydrocarbures dans l'air lors de transvasement des carburants (reprise des vapeurs d'essence)

En fonction des contrôles effectués par des entreprises privées habilitées, on constate que les systèmes de récupération des vapeurs d'essence fonctionnent de manière satisfaisante. Les stations-service sont mesurées toutes les années pour les débits supérieurs à 800.000 litres par an, les autres une fois tous les deux ans. Les propriétaires effectuant des autocontrôles de leurs appareils ont la possibilité d'effectuer le contrôle officiel tous les deux ans. On constate que la plupart des propriétaires ne remplissent pas le carnet de contrôle sérieusement ou le remplissent sans faire les contrôles. Plus de vingt stations-service ont un nouveau système autocontrôlé qui se met automatiquement en alarme lorsqu'un problème de reprise des vapeurs d'essence survient. Dans le cas où la panne ne serait pas réparée dans les 72 heures, le système coupe totalement les distributeurs, le carburant ne peut ainsi plus être délivré. Ces nouveaux appareils ne seront contrôlés officiellement que tous les trois ans et le carnet d'entretien n'est plus obligatoire. Depuis le 1^{er} janvier 2007, les cantons romands ont décidé de ne plus accepter les autres systèmes.

Le travail consiste à vérifier que ces contrôles sont effectués régulièrement selon les recommandations de Cercl'air et de l'OFEV. En collaboration avec l'Office de métrologie, des contrôles simples sont effectués par des collaborateurs des deux services SCAV et SENE. En 2009, seul 4,7% des stations-service présentaient un problème lors du contrôle des reprises de vapeurs d'essence. En 2010, il y en avait que 3% et en 2011 4,9%, ce qui place le canton de Neuchâtel dans les bons élèves.

Le canton a mis sur pied un système d'assainissement et d'autocontrôle des stations-service efficace, preuve en est, l'Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA) a repris nos documents sous l'insistance des entreprises de contrôle et des autres cantons romands.

Surveillance du marché des produits chimiques (LChim)

Dans le cadre de l'application de la loi fédérale sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (LChim), le SENE a, comme jusqu'à présent, répondu à de nombreuses demandes d'informations émanant des professionnels, du public ou d'autres services de l'Etat, relatives à l'application de la législation. L'exécution des prescriptions de la LChim a nécessité globalement 36 visites dans les commerces et entreprises.

Nouvel étiquetage des produits chimiques

Le règlement dit «CLP» définit les nouvelles règles de classification, d'emballage et d'étiquetage des produits chimiques en Europe. Ce nouveau système, met en œuvre les recommandations internationales du SGH (ou Système général harmonisé) et va progressivement remplacer le système européen actuel. Il s'appliquera de façon obligatoire en Suisse aux substances dès fin 2012 et aux mélanges en juin 2015.

Cette nouvelle réglementation nécessite à nouveau une réadaptation et une intensification de l'information des entreprises et consommateurs concernés par ces nouvelles dispositions.

Dans le but de faciliter la compréhension et l'exécution des dispositions particulièrement volumineuses et complexes de la législation sur les produits chimiques, une quarantaine de notices d'informations classées selon les activités et thèmes spécifiques, ont été rédigées par le groupe de travail «information» de la Chemsuisse (Association des services cantonaux compétents pour l'application du droit chimique) et sont à la disposition des fabricants, importateurs ou utilisateurs de produits chimiques sur le site Internet du SENE.

Les fréquentes modifications de la législation impliquent que ces documents soient mis à jour et traduits dans les trois langues nationales par le groupe de travail «information» auquel le SENE participe et représente un investissement en heures de travail non négligeables.

Une attention particulière a été portée principalement dans les domaines suivants:

Contrôles douaniers

Les données douanières relatives aux importations de produits chimiques sont mises à la disposition des cantons sur un site Internet sécurisé de la Confédération. Ce sont globalement les données se rapportant à 5959 (6221 en 2010) avis d'importations de produits chimiques acquis par des entreprises neuchâteloises, qui ont été transmises au SENE pour vérification. 20 entreprises ont été informées des dispositions en vigueur et priées de prendre les mesures nécessaires pour la mise en conformité des produits chimiques importés. Les contrôles sur place desdits produits effectués dans les commerces et entreprises ont nécessité 14 interventions. Ces contrôles avaient essentiellement pour but d'informer les responsables des exploitations concernées.

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim)

Elimination des PCB (biphényles polychlorés) (ORRChim, annexe 2.14)

Les PCB sont de très forts polluants de l'environnement. Du fait de leur bonne liposolubilité, ils s'accumulent dans le tissu adipeux des poissons, des mammifères et de l'homme par le biais de la chaîne alimentaire. En cas de court-circuit, d'incendie ou d'explosion d'appareils contenant des PCB, ceux-ci peuvent donner naissance à des dibenzofuranes polychlorés (PCDF) et à des dibenzodioxines polychlorées (PCDD «poison de Seveso») encore plus toxiques que les PCB.

La mise sur le marché des PCB dans les transformateurs et condensateurs dont le poids total dépasse 1 kg est interdite depuis 1986. Un délai de transition s'appliquait jusqu'au 31 août 1998 pour leur mise hors service et élimination. Toutefois, les services cantonaux compétents estiment qu'un grand nombre de condensateurs contenant des PCB sont encore présents dans les installations électriques. En raison d'une modification de la réglementation entrée en vigueur le 1^{er} février 2011, la vérification de ces appareils s'effectue dans le cadre des contrôles périodiques effectués par les conseillers en sécurité électrique. En cas de suspicion de PCB ou de résultat positif, les conseillers en sécurité électrique informent le détenteur de l'installation et le service

compétent du canton. Ce dernier ordonne la mise hors service et l'élimination dont les coûts sont à la charge du détenteur.

Les petits condensateurs (< 1kg), peuvent également contenir des PCB et se trouvent souvent dissimulés dans les ballasts de lampes fluorescentes et lumineuses. Lors de la déconstruction de bâtiments par exemple, ces déchets sont fréquemment mélangés avec d'autres métaux qu'ils contaminent. Il est donc important qu'ils soient séparés du ballast avant leur remise à un ferrailleur et éliminés selon la filière appropriée des déchets spéciaux.

Dans le but d'informer les intéressés de la modification de la législation ainsi que les récupérateurs de ferraille de cette problématique, un courrier d'information a été adressé à près de 60 contrôleurs-électriciens et entreprises concernés du canton.

Autorisations pour installations frigorifiques, de climatisation ou pompes à chaleur (ORRChim, annexe 2.10)

La mise en place d'installations stationnaires contenant plus de 3 kg de fluides réfrigérants stables dans l'air est soumise à autorisation. Elle est octroyée lorsque, selon l'état de la technique, on ne connaît ni de produit, ni de procédé de substitution et que la mise en œuvre des mesures techniques disponibles pour éviter les émissions est garantie. Dans ce domaine, sept autorisations ont été délivrées aux requérants et onze préavis donnés dans le cadre des demandes de permis de construire.

Laboratoire

Le laboratoire a enregistré 179 demandes d'analyses et effectué 42.916 analyses sur 864 échantillons, réparties de la manière suivante:

Prestation	Nombre de prélèvements	Nombre de paramètres analysés
Eaux souterraines, superficielles	386	24.210
Boues STEP, compost, sols	46	736
Déchets	1	9
Eaux usées	15	57
Emissions air	21	21
Analyses chimiques pour tiers	1	1
Analyses pour services cantonaux	24	694
Collaboration, travaux intercantonaux	353	16.835
Laboratoire – essais inter-laboratoires	17	353

La collaboration avec le Service des eaux, sols et assainissement du canton de Vaud (SESA), définie par la Convention entre les deux cantons, signée en 1997, a été reconduite. Les analyses des eaux des STEP neuchâteloises ont été soumises au laboratoire du SESA, alors que les produits phytosanitaires des eaux superficielles vaudoises ont été analysés au SENE. Un avenant à cette convention a été signé par les gouvernements des cantons de Vaud et de Neuchâtel, afin d'élargir la collaboration pour d'autres prestations analytiques.

L'échange des prestations entre les services de la protection de l'environnement du canton du Valais (SPE VS) et de Neuchâtel s'est poursuivi. La détermination de la quantité de poussière aspirée (PM10) et les hydrocarbures aromatiques polycycliques effectuée par le laboratoire du SPE VS et les analyses des pesticides dans les eaux superficielles du canton de Valais sont prises en charge par le laboratoire du SENE.

Les collaborations existent aussi dans le cadre du réseau Lab'Eaux Suisse romande avec le Laboratoire cantonal du Jura, le laboratoire du SCAV Vaud et le laboratoire du SCAV Genève.

Les analyses ont été faites aussi pour le Laboratoire intercantonal de la santé au travail à Peseux.

Ainsi, on peut relever que les spécificités du laboratoire ont permis de réaliser environ 17.000 paramètres sur quelque 350 prélèvements pour nos partenaires dans les autres cantons.

La mise au point de nouvelles méthodes analytiques et de modes opératoires normalisés s'est poursuivie notamment pour les micro-polluants dans les eaux usées.

Le laboratoire a participé aux analyses comparatives inter-laboratoires organisées par le groupe méthodologie de la CIPEL et le Lab'Eaux.

5.6. Perspectives

Veiller à la poursuite de la concrétisation de la fusion des services de l'énergie et de la protection de l'environnement, notamment par le déménagement des collaborateurs de Tivoli 16 et le regroupement physique des deux anciens services à Tombet 24, Peseux.

Les intentions de projets et d'activités principales pour 2012 sont les suivantes:

- rédiger les règlements d'exécution relatifs à la loi sur l'énergie (LCEn) et la loi sur l'approvisionnement en électricité (LAEI);
- présenter au Grand Conseil un projet de loi sur la protection et la gestion intégrée des eaux (LPGE);
- rédiger le règlement d'exécution de la LPGE;
- suivre la réalisation de l'étude régionale de l'approvisionnement en eau;
- présenter l'étude générale de diagnostic du Doubs et de ses affluents;
- poursuivre des investigations en vue de déterminer le besoin d'assainissement de sites pollués et travaux prioritaires;
- développer les activités permettant de remplir les objectifs de législature et les objectifs à court terme.

6. SERVICE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

6.1. Missions

Planifier

Assurer la planification cantonale pour répondre aux objectifs politiques d'organisation et de structuration du territoire. Mener une réflexion stratégique pour le développement territorial du canton en partenariat avec les régions et communes. A cet effet, veiller à la mise en œuvre d'un instrument de monitoring.

Coordonner

En application des dispositions légales, assurer la coordination entre les plans locaux et régionaux et le plan directeur cantonal, ainsi qu'entre ce dernier et les plans sectoriels de la Confédération et également entre les différentes instances administratives en matière de permis de construire.

Informier et conseiller

Informier et orienter les usagers sur leurs droits et devoirs en matière d'aménagement du territoire et police des constructions. Conseiller et soutenir, notamment les communes, sur la manière d'entreprendre leur tâche de planification et veiller à assurer l'efficacité des processus décisionnels et de planification auprès de l'ensemble des partenaires.

6.2. Objectifs 2011

Terminer le plan directeur cantonal

Courant juin 2011, le plan directeur cantonal, comprenant la planification directrice éolienne, a été adopté par le Conseil d'Etat. Il a été remis pour approbation à la Confédération.

Rapport sur l'aménagement

En date du 4 septembre 2011, le rapport quadriennal d'information sur l'aménagement a été remis au Conseil d'Etat. Il a été proposé à l'ordre du jour du Grand Conseil et traité en janvier 2012.

Assainissement du traitement des demandes des permis de construire

Le calendrier envisagé a été tenu. Un projet de modification législative a été proposé au Conseil d'Etat en décembre 2011.

Transcription des normes AIHC dans la réglementation cantonale et production d'un règlement type à l'attention des communes

Le projet est en bonne voie. Néanmoins, il a débuté plus tard qu'escompté en raison de l'organisation de projet à mettre en œuvre (choix d'un mandataire, constitution d'un groupe d'accompagnement) et de la nécessité de communiquer plus largement auprès des cercles intéressés. Le projet continue en 2012.

6.3. Ressources (personnel, informatique, finances, législation, contact)

Personnel

L'effectif du personnel permanent est de 18 personnes au 31 décembre 2011, correspondant à l'équivalent de 16.2 postes à plein temps organisés en cinq sections :

Planification cantonale :	0.8 poste d'adjointe, 0.7 poste de collaboratrice scientifique, 1.5 poste de dessinateur
Géologie :	1 poste de géologue cantonal
Planification communale :	2.8 postes d'aménagiste, 0.2 poste administratif
Bureau des permis de construire :	3.5 postes techniques, 1.4 poste administratif
Logistique :	1 poste de chef de service, 1.5 poste de juriste, 1.8 poste administratif.

En plus, le service dispose d'un poste de stagiaire à repourvoir d'année en année. En sus d'un complément de ressource pour le service, il s'agit de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes universitaires et assurer la relève dans les métiers de l'aménagement du territoire.

En ce qui concerne le renouvellement de personnel, l'année 2011 a été mouvementée. Le poste de responsable du bureau des permis de construire est vacant depuis le 1^{er} mai 2011 et n'a été que partiellement repourvu à la fin de l'exercice sous revue. Un poste de technicien à 50% a été accepté pour une période de 6 mois sur l'année 2011 afin d'apporter un soutien au bureau des permis de construire. Suite à une maladie de longue durée d'un de nos collaborateurs, un poste d'architecte urbaniste a également été mis à disposition à 100% pour une période de 8 mois à la section planification communale. L'engagement a pu être confirmé suite à la démission du titulaire.

Fonds de l'aménagement du territoire

Les plus-values encaissées en 2011, en application des articles 33 à 37 LCAT, représentent un montant de 1.109.260 fr. 25.

Au cours de l'année écoulée, aucun montant n'a été versé sous forme de subsides aux personnes physiques.

A ce jour, soixante-deux communes ont sollicité et obtenu la promesse de subventions prévues à l'article 77 RELCAT. En 2011, aucun montant n'a été alloué.

Finalement, aucune subvention à titre d'indemnité suite à une expropriation matérielle n'a été versée lors de l'exercice passé.

Le fonds de l'aménagement du territoire participe à la prise en charge d'intérêts de montants empruntés par des exploitants pour l'achat de terres agricoles à des prix non spéculatifs.

Cette prise en charge d'intérêts est traitée par le service de l'agriculture et, depuis le 1^{er} janvier 2011, elle fait l'objet d'un préavis et d'un contrôle par le service de l'aménagement du territoire qui gère le fonds. Jusqu'à cette date, le service de l'agriculture s'en occupait seul.

Pour l'année 2011, 16 demandes de prise en charge des intérêts ont été enregistrées et 11 dossiers ont été acceptés. Les intérêts, sur un montant total d'emprunts de 761.000 francs, seront pris en charge pour des prêts d'une durée de 10 à 15 ans. Ces aides ont permis d'acquiescer 79.13

ha de terres agricoles. Le montant des intérêts payés par le fonds en 2011 s'élève à 73.705 fr. 40. A fin 2011, le fonds soutient 56 prêts d'un montant total de 3.105.750 francs.

Communication

La coordination interservices est effectuée par le biais de la Communauté de travail pour l'aménagement du territoire (CTAT) qui est le lieu d'échange sur le devenir du territoire cantonal. En 2011, 3 séances ont été organisées. Elle réunit l'ensemble des chefs de service conduisant les politiques publiques à incidence spatiale. En sus, les représentants des services se réunissent 1 fois par mois pour traiter plus particulièrement de l'aspect technique de certains dossiers.

A raison de 7 réunions en 2011, le service a rencontré les architectes et les urbanistes des villes ainsi que les architectes conseils des communes, les représentants des associations professionnelles et les bureaux d'aménagement œuvrant régulièrement dans le canton. Ces rencontres ont pour but de discuter des évolutions, notamment législatives en matière de construction et d'aménagement. Dans ce cadre, le projet de révision de la LConstr. sur le traitement des permis de construire a été discuté. Ces rencontres permettent de tendre vers une application identique des règles tout en prenant en compte au mieux les contraintes que les professionnels de l'architecture et de l'aménagement rencontrent.

Au niveau intercantonal, des contacts réguliers sont maintenus avec la Conférence des offices romands d'aménagement du territoire (CORAT) présidée par Neuchâtel pour la 2^{ème} année consécutive. Dans ce cadre, une prise de position sur le projet de territoire suisse a été préparée par les spécialistes des cantons à l'attention de la Conférence des gouvernements de suisse occidentale (CGSO). Le service participe également à la Plate-forme de l'Arc jurassien, la Communauté d'études pour l'aménagement du territoire (CEAT), l'Association suisse pour l'aménagement national (ASPAN) ainsi qu'à la Fédération suisse des urbanistes (FSU).

Courant 2011, le service de l'aménagement du territoire a organisé diverses conférences de presse à l'occasion de la révision de la Loi sur les constructions et de l'établissement du Rapport sur l'aménagement 2011.

Modifications législatives

Révision de la procédure de traitement des permis de construire (LConstr. et RELConstr.)

En 2010, un mandat a été confié par le Département de la gestion du territoire à "Helbling Corporate Finance SA" pour auditer la procédure de permis de construire. En aval, un groupe de travail technique ad hoc a rendu un rapport visant à la mise en œuvre des recommandations "Helbling Corporate Finance SA". Ce rapport a été accepté par le Conseil d'Etat au début de l'année 2011. Il a également été présenté à l'association des communes neuchâteloises (ACN) et à la chambre du commerce et de l'industrie (CNCI) qui n'ont pas souhaité prendre part directement à la suite des activités du groupe de travail.

Dans la première moitié de l'année 2011, le groupe de travail technique ad hoc a été reconduit pour concrétiser les mesures proposées par l'auditeur et retenues par le Conseil d'Etat. Celles-ci ont finalement fait l'objet d'un projet de rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil portant sur des modifications législatives et réglementaires ainsi qu'une adaptation du logiciel SATAC. Ce rapport a été mis en consultation publique de mi-septembre à fin novembre 2011. Le Conseil d'Etat a validé le rapport modifié dans sa dernière séance de l'année 2011 et l'a envoyé au Grand Conseil pour traitement dans la première moitié de l'année 2012.

La démarche vise à revoir le processus de traitement des permis de construire en vue notamment de réduire le délai de traitement dans le canton de Neuchâtel en prenant en considération tant les prestations des différents services de l'Etat que celles fournies par les communes. Elle cherche également à tirer au maximum parti de l'informatisation de la tâche.

Modification du chapitre 12 du RELCAT "fonds d'aménagement du territoire"

A la fin de l'année 2010, le Conseil d'Etat a arrêté la modification du chapitre 12 du règlement d'exécution de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (RELCAT), du 16 octobre 1996, qui

s'intitule Fonds cantonal d'aménagement du territoire. Cette modification est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

Cette modification a été dictée par les conclusions du processus d'évaluation des subventions versées par le fonds d'aménagement du territoire. Cette évaluation avait été effectuée en 2008 et en 2009 en application de la loi sur les subventions et de son règlement d'exécution. Elle avait révélé un manque de bases réglementaires empêchant la gestion optimale des sommes versées par le fonds d'aménagement du territoire.

Cette "mise en conformité" du RELCAT a également permis de compléter, réorienter et mettre à jour les différentes subventions versées par le fonds en vertu de l'article 41 de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT), du 2 octobre 1991.

Quant à l'objectif de cette modification, il est de distribuer annuellement les mêmes sommes, mais d'une manière plus ciblée et plus efficace pour l'aménagement du territoire.

Au début de l'année 2011, il est cependant apparu que les nouvelles dispositions avaient interverti les rôles du service de l'agriculture et du service de l'aménagement du territoire pour la prise en charge des intérêts des emprunts agricoles. Le règlement a donc été adapté en conséquence en redonnant à chaque service les compétences métiers qui leur appartiennent. Cette rectification est entrée en vigueur le 8 juin 2011.

Accord intercantonal harmonisant la terminologie dans le domaine de la construction

Le 2 novembre 2010, le Grand Conseil a adopté un décret portant adhésion à l'accord intercantonal harmonisant la terminologie dans le domaine de la construction, qui est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2011. La législation neuchâteloise, en particulier la loi cantonale sur l'aménagement du territoire, sera adaptée. Les règlements d'aménagement communaux devront également être modifiés. Pour aider les communes dans cette tâche, le Département de la gestion du territoire a mandaté un bureau d'aménagement qui proposera notamment des tableaux de conversion entre les anciens indices et les nouveaux, ainsi qu'un règlement-type des constructions et d'aménagement. Le bureau d'aménagement, mandaté par le canton, a commencé ses travaux en réalisant un diagnostic des plans et règlements d'aménagement communaux et en analysant les conséquences de l'entrée en vigueur de l'AIHC sur les règlements communaux existants. Il a également établi des propositions de modifications législatives et réglementaires qui seront mises en consultation en 2012.

6.4. Activités réalisations

La finalisation du plan directeur cantonal, suite à la consultation menée en 2010, a marqué d'un point d'orgue l'année sous revue. Dans la foulée, le rapport sur l'aménagement RAT 2011 a occupé la section planification cantonale. Finalement, l'année 2011 a été particulièrement marquée par le projet d'assainissement du traitement des demandes de permis de construire présenté ci-dessus.

Planification cantonale et données de base

L'année 2011 a été rythmée par les tâches permanentes et projets suivants :

- Finalisation du projet de plan directeur cantonal (PDC), établissement du rapport quadriennal sur l'aménagement du territoire (RAT 2011), évaluation de l'occupation dans les zones à bâtir sur l'ensemble du territoire neuchâtelois et 1^{ère} phase d'actualisation des données de base (SIG) concernant les surfaces d'assolement, concept pour le développement d'un observatoire du territoire (OT-NE), détaillés ci-dessous.
- Nouveau guide sur les manifestations sportives et guichet internet pour les demandes d'autorisation, en collaboration avec SFFN et SITN.
- Représentation du canton dans des groupes de travail pour la révision de la LAT et le projet de territoire suisse ainsi que dans le cadre de la COSAC.

- Suivi des travaux de la Plate-forme de l'Arc Jurassien dans le cadre du projet-pilote de la Confédération "Gestion intégrée de l'espace rural jurassien", en collaboration avec les cantons de Berne, Vaud et Jura.

Dans le cadre des attributions du service, le SCAT a émis 19 préavis de synthèse et 14 préavis spécialisés pour des consultations cantonales et fédérales, parmi lesquelles :

- Plan sectoriel des transports, partie Infrastructure rail : adaptations et compléments 2011 et 2012 (préavis de synthèse).
- Plan sectoriel en matière d'extraction des matériaux, décharges et transport du canton de Berne (préavis de synthèse).
- Rapport d'impact sur l'environnement H2O Le Locle - La Chaux-de-Fonds (préavis spécialisé).
- Schéma de cohérence des mobilités transfrontalières de l'Arc jurassien franco-suisse (préavis spécialisé).
- Programme de mise en œuvre 2012-2015 de la LPR pour le canton de Neuchâtel (préavis spécialisé).
- Modèles de géodonnées minimaux – domaine des plans d'affectation, ARE (préavis spécialisé).
- Ordonnance sur la chasse (OChP) (préavis spécialisé).
- Projet de territoire suisse, prises de position de la CGSO, de la CdC, de arcjurassien.ch et de la Région capitale Suisse (préavis de synthèse).
- Initiative de Saint-Gall : constructions hors des zones à bâtir (art. 24c LAT) (préavis de synthèse).
- Plan sectoriel des chemins de randonnée pédestre du canton de Berne (préavis de synthèse).
- Prise en compte des inventaires fédéraux dans la planification directrice et les plans d'affectation – Aide à l'exécution (préavis de synthèse).
- Aide à l'exécution "Renaturation des eaux" (préavis spécialisé).
- Projets de construction non soumis à autorisation – Adaptation de l'ordonnance sur la procédure d'approbation des plans pour les installations ferroviaires (OPAPIF) et sur les installations à câbles (OICa) (préavis de synthèse).
- Conceptions régionales des transports et urbanisation (CRTU) Bienne-Biel et Jura bernois (préavis de synthèse).
- Programme de travail 2012-2015 de la Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA) (préavis de synthèse).
- Prise en compte du paysage, de la nature et de l'environnement dans les projets de remontées mécaniques – Aide à l'exécution (préavis de synthèse).
- Stratégie du Conseil fédéral sur la biodiversité (préavis spécialisé).
- Modifications 2010 du plan directeur cantonal du canton de Vaud (consultation au titre de canton voisin) (préavis de synthèse).
- Adaptations 2010-2011 du plan directeur cantonal du canton du Jura (préavis de synthèse).
- Adaptations 2010 du plan directeur cantonal du canton de Berne (préavis de synthèse).
- Plan directeur des transports et modifications 2011 du plan directeur du canton de Fribourg (préavis de synthèse), approbation des modifications 2010 par le Conseil fédéral (synthèse).

Plan directeur cantonal (PDC)

L'année 2011 a été consacrée à l'établissement du dossier définitif, sur la base des retours de consultation des communes, associations et partis et de la Confédération à fin avril et fin septembre 2011, en vue de son adoption par le Conseil d'Etat.

Les services impliqués dans l'établissement du projet ont été associés à l'adaptation du PDC et à la préparation des rapports de consultation et de participation.

Le dossier final et les modifications apportées au dossier ont été présentés à la commission consultative C³DC le 31 mars 2011.

Le nouveau plan directeur cantonal a été adopté par le Conseil d'Etat le 22 juin 2011.

Il a été remis à la Confédération en vue de son approbation par le Conseil fédéral en novembre 2011, accompagné d'un rapport technique à l'attention des services fédéraux.

Conformément à la LCAT, le nouveau plan directeur cantonal est applicable sur le plan cantonal et communal, dès son adoption par le CE. Les communes neuchâteloises ont reçu un exemplaire imprimé du nouveau PDC début décembre 2011, de même que les partis politiques, les associations, les cantons voisins et les services fédéraux. Le site internet a également été mis à jour afin de permettre le téléchargement de tout ou partie du dossier.

L'année 2012 sera consacrée aux corrections mineures exigées par la Confédération pour l'approbation (été-automne 2012), à la définition d'un processus de suivi et de contrôle des mesures du PDC et à l'établissement de plusieurs directives d'application pour la mise en œuvre sur le plan communal et régional. La première mise à jour et les adaptations partielles du PDC sont à attendre dès 2013-2014.

Rapport sur l'aménagement du territoire 2011 (RAT 2011)

Le RAT 2011 constitue à la fois une obligation légale qui découle de la loi sur l'aménagement du territoire et une base pour le monitoring-controlling du plan directeur cantonal. Ce document de 64 pages, achevé en septembre 2011, met en évidence les principaux thèmes qui feront l'objet de l'observatoire du territoire cantonal. L'ensemble des services de la CTAT ont été associés à sa rédaction, sous la direction du SCAT. Ce rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand Conseil a été transmis aux députés fin septembre 2011, en vue d'une discussion en plénum (début 2012). Il a également été remis à la Confédération pour information, conformément à la LAT.

Observatoire du territoire (OT_NE)

L'achèvement du PDC et la publication du RAT 2011 ont permis de cerner les principaux enjeux du développement territorial cantonal qui seront observés en continu au travers d'indicateurs. Par ailleurs, l'harmonisation des systèmes d'observation du territoire au travers du projet national soutenu par la CTI se termine. Fin 2011, le concept de réalisation pour l'observation du territoire neuchâtelois a été précisé et un premier jet d'indicateurs principaux a été identifié. Ces travaux seront discutés et validés avec les autres services concernés début 2012. En effet, le projet fédère et structure des données existantes dans divers services cantonaux et se base sur les compétences de ceux-ci pour les interpréter. Le projet s'appuie également sur la collaboration active du service cantonal de la statistique et sur le SITN pour le traitement et la gestion des données et la publication des résultats. L'Observatoire du territoire constitue un projet transversal de l'Etat qui vise à évaluer les effets de diverses politiques publiques sur le développement territorial.

Évaluation de l'occupation des terrains dans les zones à bâtir

Au cours du 1^{er} semestre 2011, la section planification cantonale et données de base a établi un bilan de l'occupation des terrains à bâtir sur l'ensemble du territoire cantonal à l'aide de géodonnées (terrains libres de construction, terrains partiellement occupés). Les résultats, traduits en chiffres et cartes, sont à disposition des communes, qui devront les confronter à la réalité du terrain. Ce bilan a pour but d'une part de répondre aux besoins de la planification directrice, et d'autre part de servir de base pour l'élaboration de plans directeurs régionaux (PDR) et la révision des plans d'aménagement locaux (PAL).

La synthèse des résultats 2011 a été commentée dans le RAT 2011.

Le SCAT a également commencé à préparer la statistique des zones à bâtir (état au 31.12.2011) qu'il est invité à remettre à la Confédération tous les 5 ans, pour la statistique nationale.

Concept éolien

La fiche de coordination E_24 "Valoriser le potentiel de l'énergie éolienne" du plan directeur a été proposée en consultation dans le dernier trimestre 2010.

Le dépouillement et l'analyse des prises de position reçues ont été effectués par le SCAT au début de l'année 2011 et les documents (fiche du plan directeur et concept éolien 2010) ont été adaptés au mois de mars 2011.

Finalement, le 22 juin 2011, le Conseil d'Etat a validé la fiche du plan directeur concernant la valorisation de l'énergie éolienne ainsi que le concept éolien 2010 en même temps que l'ensemble du plan directeur cantonal. Ce document a été envoyé à la Confédération pour approbation à la fin de l'année 2011.

Pendant la période de consultation 2010, l'initiative populaire "Nos crêtes" a abouti. Cette initiative a été validée formellement et matériellement comme une initiative populaire constitutionnelle rédigée en termes généraux. Une feuille de route pour le traitement de cette initiative et d'un contre-projet a été arrêtée par le Conseil d'Etat à la fin de l'année 2011. Elle prévoit une votation populaire à la fin de l'année 2012 et, au préalable, un vote du Grand Conseil sur le sujet, toutefois pas avant la session de juin 2012.

Géologie

Géologie générale

- Coordination de la procédure de demande préalable / enquête préliminaire pour le projet d'exploration gazière à Noiraigue.
- Accompagnement de l'élaboration de la réponse sur la consultation fédérale concernant les centrales et déchets nucléaires (notamment participation à la commission centrales nucléaires).

Dangers naturels

- 154 préavis pour des dossiers de permis de construire (119 en 2010).
- 27 préavis pour des dossiers d'aménagement (22 en 2010).
- 13 avis / interventions / transmissions de données avec suites écrites (11 en 2010).
- Une légère augmentation des sollicitations téléphoniques (un peu plus d'une dizaine d'appels par mois en moyenne) pour des questions en lien avec les dangers naturels (inclus cartes des sols de fondation).
- Quelques participations à des prises de position sur des objets fédéraux.
- 2 accompagnements de projets de mesures de protection selon la loi fédérale sur les forêts (notamment une obtention de la subvention fédérale maximale pour le type de projet concerné, à hauteur de 387.860 francs).
- Rectifications par rapport à la convention-programme ouvrages de protection selon l'article 36 LFo pour la période 2008-2011, par l'analyse de projets du SPCH qui ont finalement pu être subventionnés en lieu et place de projets non réalisés par le SFFN.
- Négociations et élaboration d'un projet de convention-programme ouvrages de protection selon l'article 36 LFo avec la Confédération.
- Mise en place des lignes budgétaires pour la gestion de la convention-programme selon l'article 36 LFo.
- Conseil technique sur 2 projets d'ouvrages du SPCH.
- Participation à ORCAN et KATAPLAN.
- Participation à un groupe d'experts pour l'élaboration d'une recommandation fédérale.

- Enseignement (1 module) sur la gestion des risques à l'EPFL.

Exploitation des matériaux (application de la LEM)

- Information publique, mise à l'enquête et suivi des conciliations pour un dossier de PAC pour l'extraction de matériaux lacustres.
- Divers préavis de synthèse et mise à l'enquête pour des dossiers d'extraction (carrières / gravières). Il reste une dizaine de dossiers en cours de traitement / suivi proche.
- Diverses visions locales, interventions, séances, courriers pour le suivi des exploitants et de leurs activités.
- Collaboration soutenue avec le service de l'énergie et de l'environnement afin d'assurer la coordination pour ce qui est de la thématique des déchets.
- L'état administratif des dossiers a été listé et il a été constaté que les principales actions nécessaires ont déjà été lancées. Les procédures d'actualisation / légalisation sont en cours.
- Les premières réflexions internes ont eu lieu pour imaginer une mise à jour de la gestion de l'exploitation des matériaux.

Section aménagement local

La section aménagement local (AL) est principalement chargée :

- d'établir les préavis spécialisés sur la base d'un examen des instruments de planification définis par la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT), sous l'angle de la légalité et de l'opportunité des propositions ou demandes de modifications, d'adaptations des instruments de planification communaux et/ou régionaux;
- d'établir les préavis de synthèse sur la base des préavis des services et organes consultés dans le cadre de l'élaboration des instruments de planification;
- d'accompagner et conseiller prioritairement les collectivités locales et par substitution des tiers (aménagistes, architectes, propriétaires, etc.) dans le cadre des études d'aménagement du territoire;
- de préparer des décisions spéciales au nom du Département lors de refus d'approbation d'un instrument de planification.

Activités de la section AL

En 2011, le service de l'aménagement du territoire a traité 85 dossiers liés à des instruments de planification.

20 dossiers en cours enregistrés avant 2011

- 8 dossiers enregistrés avant 2011 ont terminé la procédure complète d'entrée en vigueur prévue par la législation, dont :
 - 7 plans d'affectation (plan d'affectation cantonal, modifications du plan d'aménagement, plan spécial, plans d'alignement);
 - 1 plan de quartier.
- 9 dossiers enregistrés avant 2011 ont fait l'objet d'un préavis de synthèse, dont :
 - 8 plans d'affectation (pré-études en vue de révision, révisions et modifications de plan et règlement d'aménagement, plans d'alignement et modification de plan d'alignement);
 - 1 préavis spécialisé.
- 3 dossiers enregistrés avant 2011 ont fait l'objet d'une mise à l'enquête publique, dont :
 - 2 plans d'affectation (plan d'affectation cantonal et révision de plan d'aménagement);
 - 1 plan de quartier.

65 dossiers en cours enregistrés en 2011

- 54 nouveaux dossiers, enregistrés en 2011, ont fait l'objet d'une consultation auprès des services et offices concernés :
 - 3 dossiers ont été sanctionnés par le Conseil d'Etat ou mis en vigueur;
 - 29 ont fait l'objet d'un préavis de synthèse après consultation et 4 d'un préavis spécialisé (PAC éoliens, TransRun, SAF La Côtière);
 - 18 sont en cours de traitement pour préavis de synthèse.
- 11 nouveaux dossiers ont requis notre conseil, à savoir :
 - 8 demandes de modification partielle d'un plan d'aménagement communal;
 - 3 demandes de plan de quartier.

Le nombre de dossiers est relativement moins important que dans les années passées. Ceci peut notamment s'expliquer par le fait que

- plusieurs projets de modifications légales sont en cours d'élaboration tant au niveau fédéral (LAT) que cantonal (LCAT, RELCAT en lien avec l'AIHC);
- des projets de fusions de communes étaient en cours en 2011.

Nous avons en effet proposé aux communes concernées d'attendre le résultat de ces procédures avant d'entreprendre des révisions ou des modifications importantes de leur plan d'aménagement.

Suite à l'entrée en vigueur de la modification du règlement d'exécution de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (RELCAT), du 20 février 2006, portant sur l'introduction d'une taxe d'administration concernant les plans spéciaux et les plans de quartier, un montant de 12.855 fr. 20 a été perçu en 2011. L'application d'émoluments pour les arrêtés de sanction du Conseil d'Etat pour les instruments d'aménagement, à charge des communes, s'élève à 5.250 francs.

Aucune subvention selon l'article 77 du RELCAT n'a été versée en 2011 en lien avec la révision des plans d'aménagement communaux.

Pôle de développement du littoral ouest

Le pôle a été sanctionné par le Conseil d'Etat le 1^{er} juin 2011, suite au retrait des 2 oppositions.

Révisions de plans d'aménagement communaux

Nous avons préavisé 2 dossiers de révision de communes (ancienne commune) disposant d'un plan d'aménagement antérieur à la loi fédérale (LAT, 1980), à savoir Chézard-Saint-Martin et Fleurier. En outre, une pré-étude en vue d'une révision a été préavisée (Boudevilliers).

Les activités de la section ont également été portées au projet de transcription de l'AIHC dans la législation cantonale et à l'élaboration d'un règlement-type d'aménagement, au pôle de développement cantonal du Crêt-du-Loche, aux pôles spécifiques de Couvet et Cornaux-Cressier, ainsi qu'au groupe de pilotage des Parcs naturels régionaux du Doubs et de Chasseral.

Bureau des permis de construire

Pour rappel, les missions du bureau des permis de construire sont de :

- **Garantir** l'application des lois fédérales, cantonales et communales en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire.
- **Coordonner** les procédures découlant de partage matériel ou de morcellement parcellaire au sens de la loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR) avec les projets de construction en zone agricole.

La section Bureau des permis de construire est principalement chargée :

- d'établir les préavis spécialisés résultant de l'examen des dossiers sous l'angle de leur conformité aux législations fédérales, cantonales et communales, tant en matière d'aménagement du territoire que de police des constructions;

- d'établir, à l'attention des autorités communales, la synthèse coordonnée des préavis émanant des services et organes consultés dans le cadre des demandes et permettant la délivrance du permis de construire;
- d'accompagner et conseiller prioritairement les collectivités locales et par substitution les requérants dans le cadre de l'examen des demandes de permis de construire;
- de préparer des décisions spéciales à l'attention du Département, lors de l'octroi ou du refus de dérogations aux législations fédérales, cantonales et communales en matière d'aménagement du territoire, de police des constructions et de droit foncier rural.

En 2011, le service de l'aménagement du territoire a enregistré 736 demandes de permis de construire, soit 47 (6%) de moins qu'en 2010 (783) et en a synthétisé 694, donc moins de dossiers sortants qu'entrants pour l'année 2011 (783 en 2010). Les 694 dossiers sont composés de 554 dossiers dans la zone à bâtir (80%), de 140 dossiers hors de la zone à bâtir (20%).

Par rapport à 1992, année la plus basse avec 610 dossiers enregistrés, ces 694 dossiers représentent une augmentation de près de 13%. Pour rappel, voici les chiffres pour les 5 dernières années : 891 pour 2006, 841 pour 2007, 847 pour 2008, 774 pour 2009, 783 pour 2010.

Le traitement de ces dossiers a nécessité 229 décisions spéciales produites par le service de l'aménagement du territoire, soit **21%** de moins qu'en 2010 (292 décisions), réparties de la manière suivante :

- 95 dérogations à la loi cantonale sur l'aménagement du territoire, à la loi sur les constructions et aux dispositions communales, essentiellement en zone d'urbanisation, soit 18% de moins qu'en 2010 (116); cela correspond surtout à 17.1% des dossiers soumis en zone d'urbanisation (18.58% en 2010);
- 56 décisions spéciales pour les constructions conformes à l'affectation de la zone agricole, soit 12% de moins qu'en 2010 (64);
- 73 décisions spéciales pour les bâtiments non conformes à l'affectation de la zone agricole, soit 27% de moins qu'en 2010 (101);
- 5 dérogations pour une distance à un cours d'eau, soit 54% de moins qu'en 2010 (11).

Le temps moyen de traitement de tous les dossiers confondus est de 105 jours. Il n'est pas satisfaisant et trop important pour tous les intervenants. Pour les dossiers conformes, cette moyenne est de 100 jours (**73** jours en 2010, 100 jours en 2009). Ce chiffre passe à 109 jours pour les dossiers avec décision (102 jours en 2010, 110 jours en 2009). A relever que depuis 2009, les jours non ouvrables et fériés sont comptabilisés.

Nous constatons qu'en dépit d'une diminution du nombre de dossiers, la tendance positive enregistrée en 2010 en ce qui concerne le temps de traitement n'a pas pu être maintenue. Pour l'heure, nous expliquons ceci par le départ de la cheffe du bureau au début 2010 et la sollicitation importante des ressources du service pour la mise sur pied du projet de modification de la LConstr et l'application informatique SATAC tout comme l'introduction des normes AIHC dans la législation cantonale.

Dans tous les cas, un des objectifs est de réduire ce délai. La densification constante du territoire engendre des contrôles de conformité des projets de plus en plus pointus. Les relations de voisinage demeurent difficiles et tendues, le nombre de dossiers avec oppositions continue d'augmenter, (13.40% par rapport au nombre de dossiers total, 10.64% en 2010, 10.26% en 2009, 9.83% en 2008), allongeant le délai de traitement nécessaire à leur synthèse à 177 jours (coordination, droit d'être entendu, séances de conciliation, échanges d'écritures, etc.).

Les indications ci-dessus relatives aux délais de traitement ne tiennent pas compte de l'ensemble des dossiers. En effet, 2 dossiers dont les délais dépassent les 1000 jours de traitement ont été sortis des statistiques. Il est important de relever que les cantons voisins, comme par exemple Vaud et Fribourg, ne comptabilisent par les dossiers très particuliers et problématiques, ils basent leur statistique sur les dossiers courants.

En sus, il convient d'ajouter 245 dérogations (303 en 2010) établies par les autres services cantonaux, telles que :

- **67** dérogations aux distances à l'axe de la route ou aux alignements sanctionnés qui ont été accordées et élaborées par le service des ponts et chaussées (109 en 2010);
- **14** décisions du service de la protection de l'environnement (30 en 2010);
- **22** décisions du service de la faune, des forêts et de la nature (31 en 2010);
- **98** dispenses d'abri de protection civile par le service de la sécurité civile et militaire (95 en 2010);
- **18** dérogations du service de l'énergie (10 en 2010);
- **3** dérogations de l'office de surveillance, d'inspection et santé au travail (4 en 2010);
- **23** dérogations à la distance à la vigne du service de l'agriculture (24 en 2010);
- **0** décision de classement de l'office de la protection des monuments et des sites (0 en 2010).

Toutes décisions spéciales confondues, **469** décisions spéciales (595 en 2010) ont été nécessaires à la synthèse des **694** dossiers, dont **360** dossiers (434 en 2010) ont fait l'objet de décisions spéciales (soit **52%** des dossiers synthétisés en 2011, 55% en 2010).

En ce qui concerne le chargement des dossiers dans la base de données SATAC pour l'année 2011, les répartitions entre communes, mandataires et service se sont améliorées, le chargement par les mandataires ayant encore augmenté de manière significative, engendrant une diminution du chargement pour notre service. En effet, **20%** (**135**) des dossiers ont été chargés par les communes (21% en 2010), **65%** (**453**) par les mandataires (56% en 2010) et **15%** (**106**) par le service de l'aménagement du territoire (23% en 2010).

Outre les demandes de permis de construire traditionnelles (sanction définitive ou procédure simplifiée), les demandes de pré-consultation ainsi que les dossiers soumis à la loi sur le droit foncier rural (LDFR) sont également transmis à notre service.

En 2011, nous avons enregistré 66 demandes de pré-consultation contre 49 en 2010, soit **34%** de plus.

Par ailleurs, notre service a également rédigé 34 décisions coordonnées avec le service de l'économie agricole en matière de dossiers régis par la loi sur le droit foncier rural (LDFR), contre 64 en 2010, soit une diminution de **47%**.

Enfin, le service a traité 117 demandes de divisions parcellaires (au sens de l'article 10 LCAT), transmises par le service des mensurations cadastrales.

Manifestations sportives

Nouveau guide à l'intention des organisateurs de manifestations sportives et thème du guichet cartographique y relatif

Dans sa phase finale, et du fait qu'il soit le service en charge de son application, le SCAT a largement participé à l'élaboration de ce nouveau guide piloté par le service de la faune, des forêts et de la nature.

En parallèle, il a également établi le cahier des charges d'un nouveau thème *Manifestations sportives* du guichet cartographique, développé et mis en place par le SITN, et participé à des phases de test de l'application.

Ce nouveau thème a pour but d'offrir une plateforme de gestion interactive entre les organisateurs, les autorités préavisant les manifestations, les communes ainsi que les associations de protection de la nature. Il sera opérationnel dès le 1^{er} février 2012, conformément à l'arrêté du CE du 31 octobre 2011.

Manifestations sportives 2011

Au cours de l'année 2011, 56 autorisations de manifestations sportives ont été délivrées. Le montant encaissé s'élève à 1.680 francs.

Le nombre de manifestations gérées par le SCAT sera plus important en 2012 (jusqu'à 150), puisque ce service coordonnera l'ensemble des demandes à l'avenir, y compris les manifestations nautiques et motorisées antérieurement gérées par le SCAN.

6.5. Perspectives 2012

Observatoire du territoire

Dans le cadre du programme de législature 2009-2013, la feuille de route du Conseil d'Etat prévoit de finaliser le plan directeur et de compléter celui-ci d'un observatoire du territoire, ceci à l'appui du projet d'agglomération. L'observatoire du territoire est un instrument de monitoring et de controlling de la mise en œuvre des politiques publiques à incidence spatiale. Les travaux débutés en 2011 seront poursuivis avec pour objectif de disposer d'un premier set d'indicateurs à fin 2012.

Terminer le projet d'assainissement du traitement des demandes de permis de construire

Le projet de modification législative proposé doit faire l'objet d'un traitement politique dans le 1er semestre 2012 avec une entrée en vigueur escomptée pour la fin de l'été. Parallèlement, l'application informatique devra être rendue opérationnelle. Une mise en œuvre progressive, accompagnée d'information est à prévoir pour le second semestre de 2012.

Adoption AIHC (Accord intercantonal sur l'harmonisation de la terminologie dans le domaine de la construction)

Les modifications législatives seront mises en consultation durant 2012 et soumises au Grand Conseil. Le règlement-type sera finalisé afin de permettre aux communes d'entamer la révision de leur plan d'aménagement dans le courant de 2013, ceci en tenant compte des principes édictés par la planification directrice.

7. SERVICE DE LA GEOMATIQUE ET DU REGISTRE FONCIER

7.1. Missions

Les missions du SGRF, notamment dans son rôle de garant de la propriété foncière, sont les suivantes:

- Assurer l'acquisition, la gestion, la mise à jour et la diffusion des données de la mensuration officielle sur l'ensemble du territoire cantonal, conformément au droit fédéral et cantonal.
- Contribuer à la constitution du système d'information du territoire neuchâtelois (SITN) en mettant en œuvre l'infrastructure organisationnelle et technique.
- Assurer l'acquisition, la gestion et la publication de l'état des droits sur les immeubles.
- Conduire l'introduction du registre foncier fédéral.
- Assurer le secrétariat de plusieurs commissions (CVAL et Comacq) et collaborer aux syndicats d'améliorations foncières.

Il est également chargé d'assurer la réalisation puis la tenue d'un cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF) conformément à la loi fédérale sur la géoinformation entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2008, à l'ordonnance sur le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2009 ainsi qu'à la nouvelle loi cantonale sur la géoinformation entrée en vigueur le 1^{er} juin 2011.

7.2. Objectifs annuels

En plus des objectifs propres à chacun des domaines du service, les objectifs stratégiques fixés par le Conseil d'Etat en 2006 dans le cadre du regroupement des deux services sont toujours d'actualité en 2011, c'est-à-dire:

- Viser une administration officielle et efficace du sol en procédant à des économies sur les ressources humaines d'environ 10% tout en assurant des prestations de qualité au professionnel et au citoyen.
- Renforcer la synergie entre les domaines du registre foncier et de la mensuration officielle en offrant au public un guichet physique unique d'accès à l'information.
- Viser la création d'un guichet virtuel unique qui permette de produire pour un bien-fonds particulier l'ensemble des restrictions de droit privé et de droit public qui s'y rattachent.
- Améliorer les processus de traitement pour lesquels les deux domaines sont concernés aux niveaux technique, administratif et financier.

Les principaux objectifs 2011 ci-dessous fixés en début d'année ont en principe tous été atteints, à l'exception de quelques entreprises de mensuration qui ont été reportées sur 2012 au profit d'autres qui sont devenues prioritaires en cours d'année 2011.

Dans le domaine du SITN

- Finalisation de la nouvelle loi cantonale sur la géoinformation (LCGéo).
- Mise à disposition de nouvelles données de référence par la finalisation de la production du nouveau plan d'ensemble au 1:10000, mise en production des données altimétriques de l'ensemble du canton par technologie LIDAR aéroporté et création des produits dérivés tels que modèle numérique de hauteur (MNH), modèle numérique de surface (MNS),

modèle numérique de terrain (MNT) et courbes de niveaux, préparation et traitement des données LIDAR pour les besoins du SFFN, SENE, SAGR et SPCH.

- Analyse et adaptation de l'infrastructure du SITN aux nouvelles exigences de la loi fédérale sur la géoinformation.
- Mise en production d'un nouveau guichet cartographique sur internet.
- Développement d'une solution cartographique pour la centrale d'alarme de la police et développement d'une solution cartographique GPS pour la police.
- Evolution et développement des applications cartographiques pour l'aménagement du territoire, l'énergie et l'environnement.
- Evolution de l'application cadastrale aux nouveaux besoins (processus de mise à jour, diffusion, transfert dans le nouveau cadre de référence MN95).
- Mise en œuvre d'une solution de cartographie mobile.
- Evolution vers la 3D.

Dans le domaine de la mensuration officielle

- Réalisation de l'accord de prestation 2011 signé entre la Direction fédérale des mensurations cadastrales et le chef du DGT, soit:
 - adjudication de travaux de renouvellement et de mise à jour périodique des plus anciennes mensurations du canton (Entre-deux-Lacs, Val-de-Travers, Auvernier, Lignières);
 - poursuite des travaux en vue du changement de système de cadre de référence (priorité donnée au district de Neuchâtel);
 - poursuite des travaux liés à la vérification, à la mise à l'enquête publique et à l'approbation d'entreprises de nouvelles mensurations.
- Production des documents de mutation suite aux demandes des clients et mise à jour du serveur cadastral officiel réalisées de manière efficace et à satisfaction des demandeurs (plus du 90% des affaires traitées dans le délai d'un mois pour la partie géomatique).

Dans le domaine du registre foncier

- Réduction des délais de traitement des opérations au registre foncier.
- Amélioration de la gestion des droits du registre foncier, notamment quant à l'uniformisation des procédures et à la modernisation des méthodes de travail.
- Participation aux travaux de remaniements parcellaires et autres améliorations foncières, notamment par les mises à l'enquête publique des servitudes des cadastres de Gorgier et de La Côte-aux-Fées dans le cadre du SAF.
- Numérisation des registres de servitudes (RS) par scannage pour le district du Locle.
- Travaux d'épuration des droits et introduction du registre foncier fédéral.
- Acquisition des assiettes de servitudes sur les cadastres de La Brévine, de Chézard-St-Martin, des Ponts-de-Martel, de Cressier, d'Enges, de Couvet, du Cerneux-Péquignot, de Brot-Plamboz ouest (initialement prévu en 2012), de Bevaix (initialement prévu en 2012), et de Cortaillod (initialement prévu en 2012).

7.3. Ressources (personnel, finances, informatique, droit, communication)

Personnel

Le SGRF compte 56 collaboratrices et collaborateurs, soit un effectif réduit de **12%** par rapport à 2006 qui représentent 50,9 EPT, soit une réduction de **10%** par rapport à 2006 avec des missions de gestion, juridique, scientifique, technique et administrative. 7 personnes sont rattachées au domaine du SITN, 18 au domaine de la mensuration officielle, 28 au domaine du registre foncier et 3 au domaine administratif.

Le service assure la formation de trois apprentis géomaticiens et d'un apprenti de commerce.

Il y a eu 2 départs en 2011 (un substitut extraordinaire des conservateurs et une collaboratrice administrative). Un poste doit encore être repourvu en 2012.

Les efforts portés sur la formation continue de nos collaboratrices et collaborateurs se sont poursuivis en 2011. Deux collaboratrices suivent actuellement la formation nécessaire en vue de l'obtention du brevet fédéral de technicienne en géomatique parallèlement à leurs activités professionnelles.

Finances

Les efforts de réorganisation, de regroupement et d'amélioration des processus réalisés ces six dernières années au SGRF produisent des résultats financiers réjouissants puisque le budget du service est passé d'une charge nette de 1,3 million de francs en 2006 à un revenu net de 174.000 francs en 2011, soit **une amélioration de plus de 1,47 million de francs**.

Il est intéressant que pendant la même période, les prestations au citoyen et au professionnel ont non seulement été maintenues mais rendues plus performantes (notamment guichet cartographique, Geoshop, accueil client, etc.), de nombreux projets ont été lancés et un effort soutenu a été fait dans le domaine de la formation continue des collaboratrices et des collaborateurs.

Les premiers résultats des comptes 2011 pour le service présentent une amélioration d'environ 254.000 francs des comptes 2011 par rapport au budget 2011. Le service devrait boucler l'exercice 2011 avec un excédent de revenus proche de 428.000 francs alors que le budget 2011 prévoyait un excédent de revenus de 174.000 francs. Cela s'explique par des recettes supplémentaires des émoluments du registre foncier de plus de 86.000 francs, dues à la bonne tenue du marché immobilier, des recettes supplémentaires de la mensuration officielle de 30.000 francs et à une baisse sensible des charges d'environ 138.000 francs.

Même si le service est aidé par la bonne conjoncture dans le domaine de l'immobilier et par des taux d'intérêts bas, les mesures prises dans le cadre de la fusion des deux services en 2007 portent leur fruit.

Informatique

Le service dispose d'un environnement bureautique et technique (applications géomatiques) très performant et bien maîtrisé par les collaboratrices et collaborateurs. Les applications de gestion géomatiques sont gérées par l'équipe du SITN et sont décrites dans le chapitre correspondant. C'est certainement l'une des explications du bon résultat des comptes 2011.

Droit

Suite à l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la géoinformation (LGéo) en juillet 2008, les cantons avaient trois ans pour adapter leurs bases légales. Aussi, le 29 mars 2011, le chef du DGT a présenté le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui d'un projet de loi cantonale sur

la géoinformation (LCGéo) qui a été adopté par le Grand Conseil à l'unanimité. La LCGéo est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2011, aucun référendum n'ayant été lancé. Le canton de Neuchâtel est ainsi un des premiers cantons suisses à avoir adopté une nouvelle loi cantonale adaptée à la loi fédérale. Cette loi offre une assise solide aux activités actuelles et futures du SITN.

Dans le cadre de la loi qui propose l'introduction progressive d'un nouvel instrument - le cadastre des restrictions de droits publics à la propriété foncière (cadastre RDPPF), le canton a été retenu comme canton pilote pour analyser les conséquences organisationnelles et techniques de la mise en œuvre de ce nouveau cadastre.

En effet, si les restrictions de droit privé telles que servitudes de passage et de canalisations, de droit de vue, ou d'empiètements sont gérées et rendues accessibles par le registre foncier, les restrictions de droit public telles que zones d'aménagement, alignements des routes, cadastre des sites pollués, zones de protection des eaux, limites de la forêt en périmètre des zones à bâtir émanent de plusieurs autorités et requièrent généralement la consultation de services différents, entraînant autant de démarches dévoreuses de temps.

Le cadastre RDPPF veut remédier à cette situation. Il est prévu que ces restrictions soient rendues publiques de manière centralisée, permettant ainsi de renforcer la sécurité juridique dans le domaine de la propriété foncière.

Communication

Le SITN a été sollicité pour présenter ses projets et réalisations dans différentes conférences, workshops, conférences de presse ou formations en 2011. En particulier, l'expérience du SITN dans le domaine des guichets cartographiques, de la publication et de la valorisation des données cartographiques ainsi que des données LIDAR a été sollicitée.

Forum OSTAJ: 6 juin à Neuchâtel. L'Observatoire Statistique Transfrontalier de l'Arc Jurassien collabore depuis plusieurs années avec le SITN pour son atlas cartographique interactif <http://www.ostaj.org/cartographie.html>. Pour son forum annuel, le SITN a été sollicité pour présenter une conférence sur la valorisation des données statistiques par la cartographie. Plus de 100 participants de France et de Suisse ont participé au forum.

Conférence de presse: 6 septembre. En présence du chef du département, le SITN a présenté à la presse son nouveau géoportail internet, sa future application mobile pour smartphone et son levé altimétrique laser. Un article est paru dans l'Express.

Conférence Open source Web GIS: 7 octobre, Hauterive (Laténium). Le SITN a organisé une conférence suisse sur les développements des guichets cartographiques open source et collaboratifs. Elle a réuni plus de 50 personnes de l'administration fédérale (Swisstopo), de l'EPFL, de l'HEIG-VD, des administrations cantonales, des grandes villes et communes romandes et de sociétés privées spécialisées dans le domaine. Plusieurs collaborations ont été initiées dans ce cadre pour développer des solutions internet et mobiles en partenariat.

Journée annuelle des communes: 9 et 10 novembre, Neuchâtel. Le CEG (centre électronique de gestion) qui organise chaque année une séance avec les communes pour présenter les développements informatiques a demandé au SITN de présenter ses réalisations: nouveau géoportail internet, prototype de guichet mobile et levé 3D. Le SITN a tenu un stand et a fait une présentation pendant la conférence plénière devant une centaine de personnes avec la présence de l'exécutif de la ville de Neuchâtel. Cette conférence a permis de mettre en évidence l'excellente collaboration entre le CEG et le SITN.

Journée romande sur la géothermie: 15 novembre, Yverdon-les-Bains. Le SITN et le SENE ont fait une intervention commune pour présenter la carte neuchâteloise des profondeurs pour la géothermie de faible profondeur. Le canton de Neuchâtel a été félicité car il est en avance sur les autres pour la publication des profondeurs de forage autorisées. Canal Alpha a fait un bref reportage sur cette cartographie.

Formation LIDAR et analyse spatiale pour le SFFN le 5 décembre à Yverdon-les-Bains. A la demande du SFFN, le SITN a préparé et donné une formation spécifique pour 10 collaborateurs en présentant les données LIDAR et les logiciels de cartographie permettant de les exploiter au mieux.

Le SITN a préparé et présenté un cours interentreprises au CPLN pour les apprentis géomaticiens de 1^{ère} année.

7.4. Evénements principaux

Les événements principaux ont été les suivants:

- Le 29 mars 2011, le chef du DGT a présenté le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui d'un projet de loi cantonale sur la géoinformation (LCGéo) qui a été adopté par le Grand Conseil à l'unanimité. La LCGéo est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2011, aucun référendum n'ayant été lancé.
- Le 31 mars 2011, le chef du DDPS a retenu le dossier de candidature du canton de Neuchâtel pour la participation du canton comme canton pilote à la première étape de la mise en œuvre du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF);
- le congrès de la Société suisse des conservateurs du registre foncier s'est tenu à Neuchâtel les 16 et 17 septembre 2011, la centaine de participants a ainsi eu l'occasion de débattre des nouvelles dispositions légales, en particulier de la cédula hypothécaire de registre;
- l'accord de prestation 2011 entre la Confédération et le canton a entraîné le versement par la Confédération au canton d'un montant de 1,1 million de francs dans le cadre des travaux de renouvellement du cadastre;
- le lancement de 14 entreprises de renouvellement et de mise à jour périodique dans les secteurs couverts par les plus anciennes mensurations du canton (Entre-deux-Lacs, Val-de-Travers, Auvernier, Lignièrès) va conduire à une bonne homogénéisation de l'œuvre cadastrale;
- le service a procédé à la mise à l'enquête publique et à l'approbation de mensurations couvrant le tiers de la Ville de La Chaux-de-Fonds;
- la disponibilité de données numériques de la mensuration officielle a pu être significativement améliorée par la livraison de 6800 ha du territoire neuchâtelois;
- le plan de mise en œuvre de la mensuration officielle dans le canton de Neuchâtel pour les années 2012 à 2015 a été envoyé à la Confédération à fin 2011 et devrait se concrétiser par la signature de la convention-programme 2012-2015 au 1^{er} trimestre 2012;
- la conjoncture favorable du marché immobilier et l'effort soutenu des offices du registre foncier ont entraîné pour la deuxième année des recettes qui ont dépassé 5,4 millions de francs pour le registre foncier;
- en juin 2011, le SITN a mis en production un nouveau géoportail internet qui connaît un très vif succès;
- le SITN a valorisé les données issues du nouveau levé altimétrique précis de l'ensemble du canton par technologie LIDAR aéroporté par le développement de nouveaux services et produits (rayonnement solaire, modèle numérique de surface, modèle numérique de terrain, modèle numérique de la canopée, bâtiments 3D, etc.);
- le SITN a enrichi la palette des produits cartographiques en finalisant un nouveau plan topographique à l'échelle du 1:10000;
- une collaboration active a été mise en œuvre par le SITN avec de nouveaux partenaires (communes vaudoises et cantons du Jura et de Bâle-Campagne) pour la poursuite du développement collaboratif de la nouvelle solution internet pour le guichet cartographique et pour les périphériques mobiles-smartphones et tablettes;
- la nouvelle solution (Geoshop) guichet virtuel de commande de données cadastrales (données les plus régulièrement commandées) a continué d'évoluer en 2011 et permet un

gain de temps significatif en interne et une amélioration notable du service pour les utilisateurs;

- le service fonctionne dans son ensemble au standard GESPA depuis le 1^{er} janvier 2009. Ce sont 15 groupes de prestations, 43 prestations et 54 activités qui ont été définies et dont les coûts analytiques et les recettes sont déterminés. Sur la base des résultats 2010, chaque prestation a ainsi pu faire l'objet d'une analyse détaillée et des mesures d'amélioration ont été proposées;
- malgré la diminution des effectifs travaillant dans ce domaine d'activité, la production des documents de mutation suite à la demande des clients et la mise à jour du serveur cadastral ont été réalisées de manière suivie et à satisfaction des demandeurs.

7.5. Activités / Réalisations

Système d'Information du Territoire Neuchâtelois (SITN)

Le SITN a poursuivi en 2011 ses activités diverses pour mettre à disposition de ses utilisateurs des données cartographiques et solutions géomatiques permettant une gestion plus efficace, plus globale et intégrée de notre territoire. En 2011, le SITN est intervenu dans une trentaine de projets de cartographie touchant les 5 départements de l'Etat et depuis 2011, la Chancellerie qui publie pour la première fois les résultats des votations et élections sous forme de cartes (collaboration STAT, Chancellerie, SIEN et SITN). Nous ne présentons pas en détail les travaux de maintenance et suivi sur de nombreux projets. Seules les réalisations les plus importantes et nouvelles sont présentées ci-dessous. Les principaux objectifs 2011 fixés en début d'année ont pu être atteints. Parmi ces objectifs, les plus importants furent l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur l'information géographique LCGeo (29 mars), la mise en production d'un nouveau géoportail internet (6 juin) et la valorisation des données issues du levé altimétrique de l'ensemble du canton par technologie LIDAR.

Les projets du SITN

Les principales prestations 2011 ont concerné le développement des projets suivants:

Guichets cartographiques

Le SITN a poursuivi en 2011 le développement des guichets cartographiques qui sont devenus une plateforme incontournable du SITN et indispensable pour de nombreux professionnels (architectes, ingénieurs, notaires, banquiers, gestionnaires de réseaux, etc.) et citoyens. Plusieurs millions de cartes ont pu être générées par les utilisateurs en 2011. Le nombre de requêtes et d'utilisateurs a encore augmenté (augmentation chaque année depuis la mise en production). Actuellement trois solutions sont mises à disposition des utilisateurs: guichet cartographique intranet <http://intranet.ne.ch/sitn>, guichet cartographique internet <http://www.ne.ch/sitn>, guichet de cartographie statistique <http://www.ne.ch/cartostat>. La maintenance et l'évolution de ces solutions nécessitent un investissement en temps important pour répondre aux nouvelles exigences ou souhaits des utilisateurs et des évolutions technologiques liées à l'internet.

En 2011, les efforts les plus importants se sont concentrés sur le guichet cartographique internet. En 2012, des développements et migrations importantes sont prévus sur les guichets cartographiques intranet (migration complète de plateforme sur la même solution que le guichet internet) et pour la cartographie statistique (nouvelle version avec des changements majeurs). En 2011, une étape importante a été réalisée en finalisant le développement et en mettant en production un nouveau géoportail internet en juin 2011. Ce nouveau géoportail est plus performant, plus efficace, plus riche en données et en fonctions. Sa mise en production a connu un très vif succès suivi de commentaires élogieux de nombreux utilisateurs. Il est considéré par beaucoup comme l'un des meilleurs géoportails en Suisse. Plusieurs partenaires romands (Nyon, Pully, Morges, Vevey, Montreux, canton de Bâle-Campagne, canton du Jura, etc.) ont décidé de collaborer sur une solution commune basée sur le développement du SITN. L'avantage de ce partenariat pour le canton de Neuchâtel est important puisqu'il bénéficiera des investissements et

développements de ces partenaires. Le développement est à nouveau fait sur une plateforme open source qui facilite le développement collaboratif, le partage des développements sans contrainte de licences. La nouvelle solution du SITN permettra un gain significatif en termes d'ergonomie, de performances et de fonctionnalités.

A la demande de plusieurs utilisateurs, le guichet sera aussi accessible sous forme d'une interface de programmation (API: application programming interface) qui permettra à des partenaires externes d'intégrer une partie des fonctions du guichet cartographique sur leurs sites internet et envisager des interopérabilités avec des applications externes.

Ce guichet sera aussi décliné sous forme d'une cartographie sur des périphériques mobiles – smartphones, tablettes, la demande pour ce genre d'application étant en forte augmentation, notamment pour les services d'intervention (police, pompiers) et aussi pour des services qui sont souvent sur le terrain (par ex. le SGRF pour la mise à jour des données cadastrales ou les autres services du DGT) et les distributeurs d'énergie (Viteos, Groupe E, etc.). Cela permettra de consulter et éventuellement de mettre à jour des bases de données cartographiques directement sur le terrain, coupler la cartographie avec le GPS des périphériques pour la géolocalisation et ainsi gagner en efficacité. Les mêmes partenaires que pour la solution internet ont décidé un développement collaboratif pour cette application mobile ce qui a permis de réaliser et mettre en ligne un prototype en juin 2011 pour un coût dérisoire. Sur la base de l'expérience récoltée d'un point de vue technique et du point de vue des utilisateurs, une version officielle sera développée et mise en production courant 2012.

SIT pour la police

En 2011, le SITN a poursuivi plusieurs développements en collaboration avec la police. Les besoins en cartographie-géolocalisation de la police sont en constante évolution, notamment sur la cartographie mobile ou embarquée. De nombreux contacts ont eu lieu entre la police et le SITN pour évoquer ces solutions mobiles. En 2011, des développements ont été faits en vue de la mise en production de la nouvelle version de l'application d'aide à l'engagement (SAGA v2): intégration d'un processus spécialisé pour l'intégration des adresses SITN dans l'application, configuration de toute la composante cartographique de l'application. D'autres développements concernent la publication de données statistiques sur les délits et l'analyse des données spatio-temporelles et tableaux de bords sur les délits (Cartopol et Tableau). La police judiciaire du canton a demandé au SITN de développer un logiciel permettant l'analyse de données GPS de type "tracking". Il est le fruit d'une collaboration étroite entre les membres de la police judiciaire et le SITN. Ce logiciel permet de produire des rapports résumant les arrêts et les déplacements d'un GPS sur une carte. Cette automatisation des traitements permet à la police d'économiser du temps précieux et de fournir des rapports et analyses détaillés. A noter que des améliorations ponctuelles ont été faites sur ce logiciel tout au long de l'année 2011. De plus, il est aussi désormais utilisé par les polices cantonales vaudoises et valaisannes.

Cartographie statistique des votations et élections

La solution de cartographie statistique (Geoclip) mise en œuvre en collaboration avec le STAT et depuis 2011 avec la Chancellerie a continué d'évoluer. Depuis les votations de février 2011, le résultat des votations fédérales et cantonales est disponible désormais sous forme cartographique sur le site Internet de l'Etat: <http://www.ne.ch/cartovote>. Il est important de noter qu'une partie importante de ce nouveau service a été mise en œuvre grâce au travail du STAT qui a pris le pilotage du projet. Le SITN a été sollicité comme appui pour la mise en œuvre de l'infrastructure technique de l'atlas interactif.

Ce nouveau service a connu du succès puisque plus de 1000 cartes ont été visualisées entre le dimanche 13 et le lundi 14 février. Les résultats des élections fédérales du 23 octobre ont aussi été publiés sur ce nouvel instrument ainsi que les trois scrutins du 27 novembre (fusions de communes et révision de la constitution). La cartographie interactive combinée avec des tableaux et graphiques dynamiques permettent d'analyser les résultats des votations et élections de manière encore plus détaillée et en mettant en évidence des phénomènes spatiaux dans la répartition des voix.

SIT pour l'environnement

Dans le domaine de l'eau, la gestion et la diffusion de données existantes ont été réalisées tout au long de l'année ainsi que le chargement des nouvelles données. Les données du nouveau relevé

écomorphologique ont été finalisées. Les données du réseau hydrographique de référence ont été mises à jour en vue de l'installation de points de repère.

SIT pour l'énergie

Le SITN a poursuivi son rôle de conseil et de développement pour plusieurs projets dans le domaine de l'énergie. Dans le domaine de la géothermie, la carte des profondeurs de forage autorisés ainsi que les restrictions de forage ont été mises à disposition sur le guichet cartographique internet. Le canton de Neuchâtel est le premier canton romand à mettre en ligne ces informations. Ces données ainsi que le guichet cartographique qui leur est dédié ont été présentés lors d'un colloque à Yverdon-les-Bains en novembre 2011. Le SITN participe au suivi du mandat du volet environnemental de l'étude du potentiel hydro-électrique; il fournit les données géographiques et thématiques nécessaires aux bureaux mandatés et il récupère les données résultant de l'étude pour les mettre à disposition des partenaires du projet. La recherche de nouvelles ressources énergétiques est un enjeu majeur de ces prochaines années. Les données LIDAR ont permis de lancer en 2011 un projet d'analyse du potentiel énergétique solaire à l'échelle de tout le canton (mandat attribué à la société Swissphoto AG), ce qui permettra de connaître une estimation du potentiel solaire photovoltaïque et thermique pour chaque toit de bâtiments. Les résultats de cette analyse seront publiés en 2012.

SIT pour l'agriculture

Pour répondre aux besoins du service de l'agriculture dans le contexte des surfaces agricoles utiles et des paiements directs, différents développements, analyses et conseils ont été réalisés. Le calcul des taux de boisement en exploitant les données issues du nouveau relevé LIDAR est en bonne voie mais les traitements sont complexes et longs. De nouveaux processus ont dû être conçus étant donné la précision nouvelle de ces données LIDAR. Le travail se poursuivra en 2012.

SIT pour les forêts

Le SITN a réalisé plusieurs produits et développements pour le domaine des forêts, essentiellement à partir des données LIDAR. Les principaux nouveaux produits sont les nouveaux modèles numériques de terrain, les modèles numériques de canopée, les modèles d'accroissement de la végétation. Une formation a été organisée en fin d'année pour présenter et discuter plus en détail de ces données et de ces développements avec les ingénieurs forestiers.

SIT pour les routes

En collaboration avec le service des ponts et chaussées, les données cartographiques liées aux routes ont été mises à jour sur les guichets cartographiques (trafic, accidents, revêtement, perturbations du trafic).

SIT pour l'aménagement du territoire

En collaboration avec le SCAT, le SITN a assuré la diffusion sur les guichets cartographiques des données SIT en lien avec l'aménagement du territoire. Le SITN a été sollicité pour réfléchir avec le SCAT à la composante cartographique de la future version de l'application des permis de construire SATAC qui devrait être opérationnelle en 2012. De nouvelles données devront être intégrées et des développements spécifiques réalisés. Le SIEN est en charge du pilotage du projet et une société privée en charge du développement.

SIT pour la mensuration officielle

Ce projet (SIMO: système d'information pour la mensuration officielle) est le logiciel stratégique du domaine de la mensuration utilisé quotidiennement par 15 utilisateurs du service et gérant l'ensemble du cadastre du canton, dont l'acquisition des données a coûté plusieurs dizaines de millions de francs. En plus de l'utilisation interne, les données issues de cette application sont intégrées à de nombreuses autres applications et largement diffusées à l'extérieur (plus de 1000 commandes par an).

De nombreux processus ont été développés ou améliorés en 2011 autour de cet environnement performant mais de plus en plus complexe afin de le rendre le plus efficace et stable possible.

Tous les utilisateurs se servant des données géoréférencées devront à terme s'adapter au nouveau cadre de référence. Cette adaptation sera progressive et d'ici quelques années, les données en MN03 vont s'amenuiser laissant place aux données référencées en MN95, futur cadre de référence officiel pour la Suisse inscrit dans la LGéo. Le cadre de référence actuel se nomme

"mensuration nationale 03": MN03, mise en place en 1903. L'Office fédéral de topographie a décidé de changer de cadre de référence, il désire utiliser de manière officielle le cadre de référence MN95. La mensuration nationale 95 est en fait un renouvellement du cadre actuel et se rattache au système européen (ETRS89). Il a été introduit en raison de l'évolution des besoins et de l'évolution technologique.

Un important travail a été réalisé dans l'environnement SIMO pour le changement de cadre de référence de MN03 en MN95. Ce changement s'effectue grâce à la collaboration de plusieurs intervenants ou plusieurs domaines de prestation qui sont: la réalisation de la mensuration, la gestion de la mensuration et le SITN. Ce changement est une opération délicate sans interruption du travail de la gestion de la mensuration. Le cadre de référence pour la diffusion est toujours MN03, d'où une multitude de bases de données qui compliquent le travail de la conservation et du SITN. Il ne s'agit que d'une des étapes pour une migration plus complète en MN95 pour toutes les données cartographiques qui est planifiée sur plusieurs années.

Concernant l'infrastructure technique de base, logiciel GeosPro-Geomedia et base de données Oracle, d'importants efforts ont été consentis pour migrer la base de données Oracle sur une nouvelle version et installer puis tester les nouvelles versions de GeosPro-Geomedia pour éliminer les problèmes de fonctionnement et de performance.

SIT pour les services d'intervention

Les données concernant les hydrants et les zones de risque incendie sont mises à jour au fur et à mesure des annonces de modifications, ajouts ou suppressions transmises par l'ECAP (Établissement cantonal d'assurance et de prévention). Le SITN participe à l'étude de l'ECAP relative à l'analyse de l'efficacité de la défense incendie dans le canton. Un prototype d'application de cartographie mobile tournant sur smartphone intégrant les données sur les hydrants a été testé par des pompiers lors de leurs interventions. Cette application s'avère connaître un franc succès et son développement sera poursuivi en 2012.

Statistiques géolocalisées

Le SITN a répondu à plusieurs demandes d'analyses de données de population et/ou d'emploi à l'hectare ou selon d'autres répartitions spatiales (par quartier, par secteurs, etc.) spécifiques à diverses problématiques (transports, répartition scolaire, aménagement urbain, etc.). Sur demande de Nomad, des analyses de population selon les classes d'âge de leurs potentiels clients et de la répartition géographique des équipes ont été réalisées.

Infrastructure technique du SITN

L'infrastructure technique du SITN est basée sur de nombreux logiciels de cartographie et de serveurs. Plusieurs mises à jour importantes ont été effectuées sur cette infrastructure en 2011 pour être encore plus performante. Des centaines de procédures et traitements automatisés permettent le fonctionnement des nombreuses applications du SITN. Ces procédures permettent de gagner un temps significatif. En 2011, de nombreux nouveaux processus ont été automatisés ou adaptés en fonction de nouvelles contraintes et nouveaux besoins des utilisateurs.

Gestion des géodonnées

La base de données du SITN est actuellement constituée de plusieurs centaines de jeux de données et est en constante évolution. En 2011, le SITN a poursuivi ses efforts pour fournir de nouvelles données pertinentes et automatiser au maximum les processus de diffusion et mise à jour des données, tâche extrêmement importante qui permet un gain en productivité significatif pour tous les services de l'Etat et ses mandataires.

Acquisition des données

Nouvelle couche altimétrie

Le SITN a décidé à court et moyen terme d'axer sa stratégie d'évolution vers le 3D sur la technologie LIDAR car

- ces données sont largement utilisées et ont été intégrées dans de nombreux processus de gestion du territoire (forêts, mensuration, aménagement, dangers naturels, énergie, environnement, etc.);

- une grande majorité des demandes nécessitant de la 3D ont pu être satisfaites en utilisant les données altimétriques LIDAR ou des données dérivées (profils, pentes, rayonnement, convexité, hauteurs de bâtiments, rayonnement solaire, modèle numérique de canopée, etc.).

Les caractéristiques du relevé lidar réalisé en 2010 et diffusé dès 2011 sont les suivantes:

Nom du produit: NELIDAR2010	
Mandataire	BSF Swissphoto
Système LIDAR	Optech Gemini 166 Khz
Hauteur vol	800m
Nombre de lignes de vol	80
Nombre de points	5 milliards de points XYZ
Densité de points	~ 7 pts/m ²
Précision altimétrique	~ 15 cm
Précision planimétrique	~ 25 cm
Nombre de classes	8 (sol, bâtiment, basse végétation (<2m), haute végétation (>2m), lignes aériennes, voitures, grues, ponts et passerelles)
Qualité de la classification	95%
Volume de données	2000 Gigabytes (avec produits dérivées)

Les traitements et l'exploitation de ces données 2010 se fera sur plusieurs années et de nouvelles perspectives d'exploitation s'ouvrent déjà: extraction des bâtiments 3D, détection des arbres, évolution de la canopée, potentiel solaire, potentiel bois-énergie, calculs de volumes, extraction d'indicateurs géomorphologiques et géologiques, etc..

En 2011, les développements et produits suivants ont déjà pu être réalisés:

- Rayonnement solaire: le rayonnement solaire a été calculé pour tout le canton. Ce rayonnement est calculé en modélisant les rayons du soleil sur chaque pixel du modèle numérique de surface toutes les deux heures sur une année, ce qui a nécessité trois mois de calcul.
- Modèle numérique de surface: le modèle de surface a été calculé à partir des points laser.
- Modèle numérique de terrain: le modèle de terrain a été calculé à partir des points laser et en utilisant toute une série de données provenant des données cadastrales afin d'aplanir les surfaces planes du territoire (routes, parcelles, lacs, etc.). A noter que cela a contribué à rallonger le temps de calcul (environ 1 mois).
- Modèle numérique de canopée: il s'agit d'un modèle numérique qui est la différence entre le sommet de la végétation et le terrain, qui donne la hauteur des forêts et arbres isolés sur l'ensemble du territoire et permet de calculer le volume de la canopée. En combinant ces données avec le relevé LIDAR précédent (2001), il a été possible de calculer une carte d'accroissement de la canopée qui permet de mettre en évidence les coupes, l'accroissement forestier, etc..
- Courbes de niveaux: les courbes de niveaux à équidistance 1m, 5m, 10m ont été calculées selon plusieurs méthodologies pour obtenir les meilleurs résultats. Ces données ont été régulièrement commandées et utilisées en 2011.
- Bâtiments 3d: le SITN a participé à une formation sur la détection automatique et la saisie manuelle de bâtiments 3D à partir des données LIDAR. Une évaluation des besoins, de la charge de travail et un concept seront mis en place en 2012 pour cette problématique de passage progressif des bâtiments vers la 3^e dimension.

Plan d'ensemble

Le plan d'ensemble est une des données de référence incontournables pour de nombreux projets. La création d'un nouveau produit plan d'ensemble répondant aux exigences actuelles (nouvelle directive fédérale, souhaits des utilisateurs, mise à jour plus régulière) et aux nouvelles possibilités techniques (automatisation, couleur, relief, etc.) était un des objectifs importants du SITN pour 2009 et 2010. En 2009, le concept et la saisie des données nécessaires a été effectué. En 2010, le

SITN a finalisé les processus liés à la production et à la diffusion de ce nouveau produit. L'échelle retenue est le 1:5000 pour assurer une continuité avec le produit précédent. Le plan d'ensemble PENEMO au 1:5000 et 1:10000 a été finalisé début 2011 et mis en production dans le courant du mois de mai.

Plans de ville et de localité

Les plans de ville (et de localité) ont pris une très grande importance dans un nombre croissant d'applications du SITN. Plusieurs développements ont été réalisés en 2011 pour améliorer le contenu, le rendu cartographique, les processus et rythmes de mise à jour. Plus de mille points d'intérêts ont été saisi ou intégrés par le SITN et une interface de gestion permet aux administrations communales de saisir et mettre à jour leurs points d'intérêts spécifiques.

Gestion centralisée des adresses

Dans le cadre de la gestion centralisée des adresses de bâtiments faites par le service, le SITN a poursuivi la gestion, la mise à jour, la diffusion et l'intégration des données adresses. Ces données sont parmi les données les plus importantes et les plus utilisées du SITN. Les exigences de disponibilité et de mises à jour sont sans cesse croissantes de part l'utilisation dans des applications stratégiques des services d'intervention. Le SITN procède à la gestion et aux mises à jour des adresses cantonales de manière continue en intégrant notamment les nouvelles données de la mensuration, les informations provenant des communes et en utilisant les données provenant du registre fédéral des bâtiments (REGBL). Des exports personnalisés des données adresses et limites administratives ont notamment dû être réalisés pour l'application de la centrale de la police cantonale.

Gestion des bâtiments projetés et provisoires

Le SITN poursuit l'acquisition et la gestion des bâtiments projetés et provisoires (hors mensuration), soit plusieurs centaines de bâtiments en 2011. 550 bâtiments projetés ont été archivés en 2011 car ceux-ci ont été cadastrés ou le projet a été annulé et 565 nouveaux bâtiments projetés ont été saisis. Contre réciproquement 647 et 536 en 2010. 34 objets soumis à l'enquête autre que des bâtiments (piscines, antennes etc.) ont également été traités.

Guichet des manifestations sportives

Le 22 novembre 2011, le SITN a reçu le cahier des charges pour la mise en place du nouveau guichet des manifestations sportives. La mise en production ayant été prévue au 1^{er} février 2012 et le cahier des charges étant conséquent, le SITN a immédiatement commencé le développement de cette application avec ses ressources internes, en mettant de côté d'autres projets. Le coût de celle-ci a été estimé à 80.000 francs si elle avait dû être externalisée. De plus, dans ce cas-là, les délais n'auraient sûrement pas pu être respectés car aucune société n'aurait pu réaliser ce développement dans ces délais. A noter qu'un tel type d'application était déjà disponible via le guichet Intranet, mais tout a dû être repensé suite au changement des procédures (modification du guide des manifestations sportives) et souhaits des mandants de disposer d'un environnement internet moderne et convivial.

Au 31 décembre 2011, la majeure partie des développements était achevée et l'application était prête à entrer dans sa phase test. Ces tests ont été menés conjointement avec le SCAT. Les technologies utilisées sont du même type que celles du géoportail. Il est prévu de mettre en production cette application fin janvier – début février 2012. Ce fut un vrai challenge pour le SITN de développer une application aussi complexe dans un laps de temps aussi court et dans une période aussi difficile.

Guichet Intranet – Ruchers

Une couche recensant les ruchers du canton a été mise en place sur le guichet Intranet. Elle permet une gestion améliorée de ces derniers par le SCAV et la production de cartes pour les inspecteurs de ruchers.

Diffusion des données

Cette année, le SITN a consolidé les processus d'automatisation de la diffusion des géodonnées et continué la valorisation des géodonnées existantes. En même temps de nouveaux produits ont vu le jour et la fréquence de mise à jour de certaines données a été augmentée. Un important effort a aussi été fourni pour compléter et mettre à jour les métadonnées associées, tant au niveau de la documentation interne que dans le catalogue des géodonnées nationales, www.geocat.ch.

Du côté de l'offre, la livraison des données du relevé altimétrique 3D par balayage laser a permis de mettre à jour les informations datant de 2001. De plus, le SITN a pu compléter l'éventail des données dérivées par de nouveaux produits (modèle numérique de terrain précis pour maquettes 3D, rayonnement solaire, bâtiments 3D). En outre, le plan d'ensemble et le plan de ville, deux produits entièrement refaits, respectivement nouvellement élaborés en 2010, ont été très bien accueillis par nos clients.

Concernant la demande, le nombre de commandes numériques a légèrement augmenté une fois de plus. Mais grâce à l'amélioration continue des processus de préparation des données réalisées ces dernières années, le SITN a encore gagné en efficacité lors de la mise à disposition des informations géographiques. Ce gain de temps dans la préparation des données est d'autant plus nécessaire que davantage de clients non-spécialistes du domaine géographique s'intéressent à nos données et les commandent. Le temps consacré au conseil est donc en augmentation, car il est essentiel de comprendre le besoin des utilisateurs et l'utilisation prévue des géodonnées afin de pouvoir fournir des informations pertinentes. En même temps, ce contact est aussi important pour rendre les clients attentifs aux limites de l'utilisation des données et parfois même pour enseigner quelques notions de base concernant le travail avec des géodonnées.

Le nombre de commandes de données augmente régulièrement et le SITN s'efforce d'automatiser les processus et de simplifier les procédures pour gagner en efficacité. La solution Geoshop v1 - guichet virtuel de commande de données cadastrales - permet un gain de temps significatif en interne et une amélioration notable du service pour les utilisateurs. Suite à la mise en œuvre du nouveau géoportail internet, une nouvelle version de guichet virtuel de commande de données plus complet et plus efficace est en cours de développement Geoshop v2. Une partie importante de son développement a été réalisée en 2011. Il sera finalisé et mis en production en 2012.

Actuellement le Geoshop v1 du SITN permet la commande automatique de données cadastrales provenant du SGRF. Geoshop v2 permettra aux clients l'achat et la commande de toutes les données du SITN. Le SITN prévoit de mettre en production ce nouvel outil dans le courant du premier semestre 2012. A terme, cette nouvelle plateforme permettra encore de gagner en efficacité dans cette prestation de diffusion de géodonnées.

- Nombre de commandes de données de la mensuration officielle traitées par Geoshop: 1160.
- Nombre de commandes de données du SITN: 110.
- Montants de la recette de la diffusion des données numérique: 390.033 francs.
- Montants de la recette de la diffusion des données graphiques (plans papier): 16.595 francs.

Renouvellement du cadastre neuchâtelois

Convention-programme 2008-2011 et Accord de prestation 2011 entre la Confédération et le canton

L'accord de prestation (AP) 2011, signé par la Direction fédérale des mensurations cadastrales (ci-après D+M) et le chef du département le 16 mai 2011, se base sur les conditions cadres spécifiées dans la convention-programme 2008-2011, signée par le Conseil d'Etat le 14 mai 2008.

Convention-programme 2008-2011

Il s'agit d'un document d'intention pour ces 4 années qui concrétise le concept cantonal de réalisation. Les caractéristiques principales de ce document sont les suivantes:

- la réalisation d'entreprises de MO couvrant une surface de 16.750 ha, y compris les entreprises en cours de travail suite aux précédents mandats de prestation;
- le montant prévu des indemnités versées par la Confédération est de 2.509.000 francs pour atteindre l'objectif susmentionné;
- la définition des travaux considérés comme des adaptations particulières qui présentent un intérêt national exceptionnellement élevé.

Accord de prestation 2011

Ce document définit les prestations qui seront réalisées par le service et la D+M pour l'année 2011.

Les prestations du service sont les suivantes:

- suivre les entreprises de mensuration en cours de travail;
- assister la D+M pour la saisie permanente des périmètres numériques des lots;
- assister la D+M pour l'épuration et le complément permanents des données dans AMO (Administration de la Mensuration Officielle);
- assurer la mise à jour du plan d'ensemble et livrer chaque année à la D+M les plans d'ensemble mis à jour au format tramé;
- livrer chaque année à la D+M les données nécessaires au suivi (monitoring) de l'utilité économique des données de la mensuration officielle;
- épurer les données concernant les limites territoriales;
- contrôler la cohérence des limites de bien-fonds en bordure avec les autres cantons;
- mettre à disposition de la Confédération toutes les données respectant les exigences de la MO93 pour les intégrer dans le "géoportail de la MO".

Les prestations de la D+M sont les suivantes:

- paiement d'acomptes pour les entreprises de MO lancées en 2008, 2009, 2010 et 2011 pour un montant de 1.115.113 fr. 55;
- paiement du montant de 3.400 francs pour la mise à jour permanente du plan d'ensemble et de l'entretien de la mensuration parcellaire.

Etant donné les différents rapports envoyés en cours d'année à la D+M, à fin 2011, la Confédération a déjà honoré la totalité des différentes prestations.

Premiers relevés, renouvellements et mise à jour périodique**Premiers relevés et renouvellements***Lancement de travaux en 2011*

En 2011, le service a adjudgé 18 entreprises, dont 4 ont fait l'objet d'une mise en soumission en procédure ouverte et une en procédure sur invitation.

Le tableau ci-après représente les 18 entreprises adjudgées en 2011 en termes d'investissements.

Entreprise	Termes contrat		Mnt. total [Fr.]	Mnt. Conf. [Fr.]
	Début	Fin		
Changement de cadre de référence	15.11.2011	31.12.2014	372.500.--	223.500.--
ETC PFP3 Canton	15.11.2011	31.12.2014	1.036.640.--	309.540,70
MPD PFP3 Canton	15.11.2011	31.12.2014	69.860.--	41.916.--
Introduction de l'EGRID dans la MO	15.11.2011	31.12.2012	30.000.--	18.000.--
RN/MPD/HOM Auvernier	01.12.2011	30.11.2012	165.920.--	52.094,35
RN/MPD/HOM Boudry Cortaillod Gorgier	01.01.2012	30.09.2013	202.450.--	61.359,60
RN/MPD/HOM Chaux-du-Milieu Cerneux-Péquignot	01.01.2012	31.12.2013	175.900.--	78.130.--
RN/MPD/HOM Cornaux	01.02.2011	31.12.2011	150.000.--	49.539,90
RN/MPD/HOM Couvet Môtiers Boveresse	01.12.2011	30.11.2012	242.600.--	97.532,55
RN/MPD/HOM Cressier a	01.02.2011	31.12.2011	165.892.--	52.537,80
RN/MPD/HOM Cressier sud	01.04.2011	31.12.2011	54.760.--	18.955,20
RN/MPD/HOM Fleurier Buttes	01.12.2011	30.11.2012	275.000.--	103.998,25
RN/MPD/HOM Landeron	01.07.2011	30.09.2012	140.000.--	44.425,55
RN/MPD/HOM Les Bayards	01.01.2012	31.01.2013	166.892.--	70.703,25
RN/MPD/HOM Lignières	01.12.2011	30.11.2012	194.000.--	87.545.--
RN/MPD/HOM Marin-Epagnier	01.07.2011	30.09.2012	253.000.--	79.154,55
RN/MPD/HOM Montagne de Buttes	01.01.2012	31.01.2013	155.000.--	69.480.--
RN/MPD/HOM Noiraigue	01.01.2012	31.12.2012	24.400.--	10.730.--
			3.874.814.--	1.469.142,70

En ce qui concerne la convention-programme 2008-2011, l'objectif prévoit la finalisation des entreprises lancées dans les accords de prestation antérieurs et la réalisation de nouvelles entreprises planifiées dans le cadre du nouvel accord de prestation 2008-2011 pour une surface totale de 16.720 ha. A fin 2011, 16.988 ha ont été réalisés. L'objectif a donc été atteint.

Entreprises de MO finalisées en 2011

Le tableau ci-après donne l'ensemble des entreprises de MO finalisées en 2011 et la situation des paiements de la Confédération au 31 décembre 2011.

Entreprises de mensuration officielle finalisées en 2011 selon accord de prestation:

Entreprise	Type travaux	Montant travaux [fr]	Montant subv. CH [fr]	Acomptes déjà versés [fr]	Solde subv. CH [fr]
ETC Thielle	RN	220.830.--	57.536,15	57.536,15	0.--
ETC Val-de-Travers	RN	187.900.--	65.219,80	65.219,80	0.--
Homogénéisation Trottoir, lot 3	HOM	15.360.--	9.216.--	9.216.--	0.--
Boveresse 3	MP	578.560,45	524.212,70	524.212,70	0.--
Cornaux 6	MP	127.968,70	95.976,55	95.976,55	0.--
La Chaux-de-Fonds 10	MP	518.350.--	346.299,60	346.299,60	0.--
La Chaux-de-Fonds 12	MP	176.756.--	135.525.--	135.525.--	0.--
La Chaux-de-Fonds 13	MP	259.085,25	183.614,05	183.614,05	0.--
La Chaux-de-Fonds 14	MP	196.200.--	122.426,50	122.426,50	0.--
Le Locle 4	MP	990.779,10	900.352,70	900.352,70	0.--
Marin-Epagnier 5	MP	16.140.--	4.500.--	4.500.--	0.--
MNT-MNS 2010	RN	249.632.--	16.560.--	16.560.--	0.--
		3.537.561,50	2.461.439,05	2.461.439,05	0.--

MP: Mensuration parcellaire

HOM: Homogénéisation des données

RN: Renouvellement

Les subventions fédérales reçues en 2011 au titre de participation aux travaux de nouvelles mensurations s'élèvent à 1.115.113 fr. 55 (2.495.370 fr. 50 en 2010, 2.792.572 francs en 2009, 3.766.883 francs en 2008, 2.998.704 francs en 2007 et 3.725.685 francs en 2006).

Les demandes d'acomptes des bureaux adjudicataires pour les travaux de MO réalisés en 2011 ont été de l'ordre de 2,17 millions de francs contre 3,71 millions de francs en 2010, 3,15 millions de francs en 2009, 3,4 millions de francs en 2008, 3,7 millions de francs en 2007 et 4,8 millions de francs en 2006.

Entreprises de MO mises à l'enquête en 2011

En 2011, le service a mis à l'enquête publique les entreprises suivantes:

- Brot-Plamboz, lot 2
- Cornaux, lot 6
- Gorgier, lot 3 / Bevaix, lot 4
- La Chaux-de-Fonds, lot 10
- La Chaux-de-Fonds, lot 12
- La Chaux-de-Fonds, lot 13
- La Chaux-de-Fonds, lot 14
- Marin-Epagnier, lot 5

Entreprises de MO en cours de vérification auprès du service

Au 31 décembre 2011 les entreprises suivantes sont en cours de vérification auprès du service ou en cours de correction auprès des bureaux adjudicataires:

- Neuchâtel, lot 10
- Saint-Aubin-Sauges, lot 2
- Les Ponts-de-Martel, lot 2
- Corcelles-Cor., lot3 / Peseux, lot2
- Saint-Sulpice, lot 3 / Fleurier, lot 3
- Les Verrières, lot 3
- Neuchâtel, lot 12 / Hauterive, lot 2
- Couvet, lot 6 / Môtiers, lot 4 / Fleurier, lot 4
- La Chaux-du-Milieu, lot 3 / Le Cerneux-Péquignot, lot 4
- La Sagne, lot 2
- La Brévine, lot 2 / Le Cerneux-Péquignot, lot 3
- Buttes, lot 5
- Les Brenets, lot 2
- Les Planchettes, lot 1
- La Chaux-de-Fonds, lot 15
- Dombresson, lot 2
- Cernier, lot 6 / Chézard-St-Martin, lot 5
- Enges, lot 3
- Dombresson, lot 3
- Rochefort, lot 3 / Brot-Plamboz, lot 3
- Cressier, lot 7/ Enges, lot 4 / Savagnier, lot 3
- Couvet, lot 7
- Boudry, lot 7 / Bevaix, lot 5

Malgré l'important volume de travail mis en soumission entre 2004 et 2006 par le service, l'effectif attribué aux tâches du suivi et de la vérification des travaux est resté constant, ce qui explique le chiffre élevé d'entreprises en vérification auprès du service.

Une fois les données livrées, elles sont diffusées avec l'indication qu'elles ne sont juridiquement pas en vigueur. Les utilisateurs des données peuvent donc déjà travailler avec des données numériques.

Au 31 décembre 2011, il ne reste plus que 1,3% de la surface du territoire cantonal à réaliser, et seuls 0,3% des surfaces en zone de localité restent à réaliser. 14,3% du territoire est en cours de travail auprès des bureaux adjudicataires, 46,7% est en cours de vérification et d'approbation auprès du SGRF et 37,7% est officiellement en vigueur.

Le nombre de personnes des bureaux privés d'ingénieurs-géomètres travaillant sur le renouvellement du cadastre neuchâtelois est de l'ordre de 30 personnes à plein temps.

Gestion des entreprises de nouvelles mensurations par le service

Le service assure le suivi de 56 entreprises en cours de travail sur 41 communes, ce qui représente un volume de travail de l'ordre de 31,9 millions de francs, dont 23,6 millions de francs de travaux ont déjà été réalisés.

Le fonds des mensurations officielles a pour but de couvrir les frais consécutifs à l'abornement, à la nouvelle mensuration, au renouvellement, à des travaux considérés comme adaptations particulières qui présentent un intérêt national élevé et à la mise à jour périodique. Il est alimenté par les subventions fédérales, cantonales et communales, par la participation des propriétaires privés et publics ainsi que par le produit de la diffusion des données numériques.

En 2011, le résultat de ce fonds est de +117.038 fr. 62. Le tableau ci-après représente les divers flux financiers effectués sur ce fonds en 2011.

Mandats, expertises, études	-2.169.837.--
Subventions fédérales	1.115.113,55
Parts cantonales	439.995,55
Parts communales	64.180,80
Participations des tiers	223.320,20
Produits divers	444.265,52
Résultat de l'année 2011	-117.038,62

Points fixes planimétriques de niveau 1 et 2

Dans le cadre des nouvelles mensurations et des mandats d'élimination des tensions et contradictions, des PFP ont été redéterminés dans le nouveau cadre de référence. En effet, depuis 1995, la Confédération a la volonté d'arriver à un nouveau cadre de référence absolu, appelé MN95 (mensuration nationale 1995), qui puisse se rattacher à un système de référence commun aux pays européens voisins.

Mise à jour de la mensuration officielle

Mise à jour de la mensuration parcellaire

En tant que responsable de la mise à jour de la MO et de sa diffusion, le service est très attentif à la mise en place de systèmes d'annonces efficaces en vue d'améliorer la qualité de la mise à jour permanente et de réduire les délais y relatifs.

Le système de mise à jour permanente de la MO, très performant et encore amélioré en 2010, a également bien fonctionné en 2011.

Même avec un effectif réduit et avec un volume d'affaires sensiblement équivalent à 2010, 97% des demandes de morcellement ont été livrées dans le mois, ce qui est supérieur à l'objectif fixé; les 3% restantes présentent des délais justifiés car indépendants du SGRF (mutations complexes).

De plus, si les montants des prestations produits par le service sont globalement inférieurs à ce qui se pratique dans les cantons voisins, ce groupe de prestations est bénéficiaire.

Les outils de gestion et de pilotage mis en place ces dernières années (GESPA - gestion des prestations, INFOLICA - gestion des affaires de conservation) permettent de définir les indicateurs de mesure à atteindre en terme de qualité et de délais et de vérifier chaque année si les objectifs ont été atteints. Une analyse des résultats avec les collaborateurs concernés permet d'améliorer le processus pour la période suivante.

Le total général des factures produites pour l'exercice 2011 s'élève à 1.192.012 fr. 62 (1.069.358 fr. 14 en 2010) qui se répartit selon les groupes de produits suivants:

	Fr.	Fr. (2010)
Diffusion sous forme graphique	16.594,71	(19.802,93)
Production des dossiers de mutation	1.169.814,50	(1.036.128,96)
Travaux spéciaux	4.387,04	(11.943,90)
Autres travaux	1.216,37	(1.482,35)

Le service a réalisé 857 dossiers de mutations (912 en 2010) soit:

- 201 dossiers de division
- 351 plans de cadastration
 - 8 plans de réunion
 - 6 plans d'exmatriculation
 - 5 plans de constitution de DDP
- 26 plans de servitude
- 83 dossiers de PPE (y compris dossiers modifiés)
- 59 dossiers de matérialisation différée des limites facturées
- 31 révisions d'abornement
- 28 dossiers de rétablissement de points fixes
- 53 réactualisations de plans
 - 6 duplicatas plans de mutation

Dans le cadre du transfert de la propriété de la route nationale 5 à la Confédération et de son immatriculation au registre foncier, le service avait établi 40 projets de plans de morcellement en 2008. Ces plans ont servis de base de discussion avec l'OFROU qui les a approuvés en 2010. Le service a ainsi pu lancer en 2011 les travaux géométriques comprenant l'abornement et la mensuration en vue de ce transfert et de son immatriculation au registre foncier. Ces travaux conséquents qui touchent le Littoral de la frontière vaudoise à la frontière bernoise ont été répartis en 5 secteurs et 2 sous-secteurs. Ils se poursuivront en 2012.

La diminution des cadastrations de bâtiments (-8%) et de révisions d'abornement (-30%) par rapport à 2010 a permis de mettre la priorité sur le rétablissement de nombreux points fixes (+65%). Le niveau d'entretien de la mensuration officielle est ainsi correctement assuré.

Il est préoccupant de constater que le nombre de plans de mutation établis par le service et qui font l'objet d'une demande de réactualisation est conséquent (entre 25 et 30% du nombre de plans réalisés par année pour les quatre dernières années). Cela signifie que si les demandes de morcellement ont souvent un caractère d'urgence, la signature des actes notariés et le dépôt des documents au registre foncier ne peuvent pas toujours se faire dans le délai d'une année.

Les dossiers se répartissent de la manière suivante pour chacun des districts:

	Nbre de pièces (2010)		Valeur nette en Fr. (2010)	
Neuchâtel	183	(239)	239.386,63	(256.377,47)
Boudry	251	(249)	337.590,25	(245.426,68)
Val-de-Travers	76	(70)	72.549,69	(82.023,59)
Val-de-Ruz	172	(158)	190.361,91	(207.472,48)
Le Locle	80	(82)	142.090,56	(97.335,94)
La Chaux-de-Fonds	95	(114)	187.835,46	(147.492,80)

De plus, le service a réalisé des travaux de maintien et de renouvellement de documents de la mensuration officielle pour un montant de 522.135 francs (500.000 francs en 2010).

La fourniture des plans de diffusion et autres éléments techniques représente un montant de 16.594,71 francs (19.802 fr. 93 en 2010).

63 nouveaux dossiers de plans de propriété par étage (pour l'ensemble du canton), élaborés par les architectes, ont été soumis à l'examen du service afin de contrôler leur conformité aux dispositions légales et instructions en matière d'établissement de ces dossiers (75 en 2010). 14 dossiers ont été modifiés. Ces recettes s'élèvent à 95.769 fr. 82 (105.917 fr. 62 en 2010).

41 dossiers de plans de quartier et plans spéciaux élaborés par les urbanistes ont été soumis à l'examen du service afin de contrôler leur conformité aux dispositions légales en matière de mensuration officielle (43 en 2010).

La mise à jour des livres casiers du service a été effectuée pour les mutations déposées jusqu'en décembre 2011 pour l'ensemble des districts.

Mise à jour périodique

La mise à jour périodique des mensurations les plus anciennes du canton a été intégrée dans les entreprises de renouvellement de la mensuration officielle lancées en 2011.

Mise à jour du cadastre viticole

Le système d'annonce automatisé informant le service de toute modification touchant la nature de vigne a permis la mise à jour de la mensuration officielle et du registre foncier tout au long de l'année.

Inspectorat du registre foncier

En 2011, l'inspectorat et les offices du registre foncier ont poursuivi la mise en œuvre des objectifs principaux décrits ci-dessus.

Autorité de surveillance et législation

Aucun recours n'a été déposé auprès du département concernant les décisions des conservateurs du registre foncier. Un recours déposé en 2009 est actuellement devant le Tribunal fédéral (émoluments ensuite de succession).

140 décisions de la commission foncière agricole relatives à la loi sur le droit foncier rural (LDFR) ont été transmises à l'inspectorat du registre foncier par délégation du département, en sa qualité d'autorité de surveillance LDFR. Aucun recours n'a été déposé.

L'arrêté déterminant le champ d'application de la loi limitant la mise en vente d'appartements loués, du 22 mars 1989, a été adopté par le Conseil d'Etat le 14 décembre 2011, après consultation des communes et des milieux intéressés.

Inspection des offices du registre foncier

Les deux arrondissements (Littoral et Val-de-Travers, Montagnes et Val-de-Ruz) ont été inspectés par l'inspecteur du registre foncier et son adjoint. Les rapports d'inspection ont été adressés au chef du Département et au Contrôle cantonal des finances (CCFI). Il en ressort que les offices sont bien tenus. Des remarques de détail permettent d'améliorer les procédures et d'unifier l'interprétation du droit.

Projet eGRIS

Ce projet, lancé par la Confédération, est dirigé depuis 2008 par SIX Group, en partenariat avec la Confédération, les cantons, les notaires et les banques. Il a pour objectifs principaux de réaliser un système électronique d'informations foncières, notamment un système de renseignement centralisé supracantonal pour les données du registre foncier, et de permettre le commerce électronique entre banques, notaires et registre foncier. L'inspecteur du registre foncier, désigné en 2010 par la conférence des directeurs cantonaux des travaux publics, en tant qu'un des représentants des cantons au comité de pilotage d'eGRIS a poursuivi ses activités dans ce comité. Notre canton peut ainsi participer de manière active au développement de nouveaux processus de transactions électroniques, dont les bases légales sont désormais ancrées dans le Code civil et l'ordonnance sur le registre foncier.

Accès par Internet

Les accès de consultation en ligne, par Internet, à la base de données du registre foncier sont délivrés, en conformité avec les règles de droit fédéral, aux notaires, géomètres privés, administrations cantonale et communales, banques et autres institutions pratiquant le crédit hypothécaire. Cette prestation suscite un grand intérêt puisque l'on compte, à fin 2011, 796 utilisateurs inscrits (+45), avec une moyenne de 450 consultations par jour. Ces accès sont

payants, à l'exception des administrations publiques. Les émoluments perçus se montent à 310.469 francs en 2011 (328.891 francs en 2010), soit une diminution de 5.60%.

Report des servitudes en cas de divisions et réunions cadastrales

Le préposé aux servitudes a traité 360 plans de mutation (333 en 2010) établis par le géomètre cantonal, impliquant l'analyse juridique et graphique de 3968 servitudes et mentions. Il s'agit principalement de plans de division ou réunion cadastrales, constitution ou suppression de DDP, réactualisations ou duplicatas (cf. Mise à jour de la mensuration officielle, chapitre relatif aux dossiers de mutations).

Épuration des servitudes et introduction du registre foncier fédéral

Le substitut extraordinaire a, dans le cadre des travaux d'épuration systématique des servitudes à La Chaux-de-Fonds, procédé à l'enquête du plan folio 346, lots 1 à 3. Ce secteur est situé dans la vieille ville et comprend de nombreuses servitudes constituées il y a 180 à 200 ans, ce qui rend le travail d'analyse et de mise à jour souvent fastidieux. Chaque servitude a fait l'objet d'une analyse complète afin de déterminer si ces inscriptions conservent encore une quelconque validité ou peuvent être radiées.

Les travaux d'épuration des droits seront dès 2012 menés selon une nouvelle procédure, visant en premier lieu à régulariser les très nombreuses (10000) servitudes dites "selon plan cadastral". Un secteur test est en cours de travail sur la commune de Cortaillod. Cette nouvelle procédure a pour objectif d'épurer ces servitudes dans des secteurs destinés à connaître des mutations importantes, notamment en périphérie de zones à bâtir.

Remaniements parcellaires et autres améliorations foncières

Les états de propriété des syndicats d'améliorations foncières de Bevaix-Cortaillod, Gorgier-Saint-Aubin, Engollon, Savagnier, La Côte-aux-Fées et La Côtère ont été tenus à jour, de même que celui du syndicat d'adduction d'eau de La Sagne. Les travaux préparatoires à l'enquête sur les servitudes de Gorgier-St-Aubin ont été effectués, et l'enquête aura lieu début 2012.

Plan du registre foncier (numérisation des servitudes)

Des travaux de numérisation des servitudes ont été effectués et validés sur les cadastres de La Brévine, Chézard-St-Martin, Cressier, Enges, Couvet, Les Ponts-de-Martel, Brot-Plamboz, Bevaix, Cortaillod et Boudry. 2323 servitudes ont été numérisées sur une surface de 7224 hectares.

Scannage de pièces-justificatives

Le scannage systématique des registres des servitudes (RS) s'est poursuivi en 2011 avec toujours pour objectif la consultation de manière plus rapide et aisée des documents relatifs aux conventions constitutives de servitudes, en particulier les tracés (assiettes) et les conditions d'exercice. Ce sont les RS du Locle, au nombre de 3977, qui ont été scannés en 2011, ainsi que le solde du Val-de-Travers (RFF Buttes), et la suite du district de Neuchâtel (2605 RS).

Secrétariat de commissions

L'inspectorat du registre foncier assure le secrétariat des commissions suivantes:

- Pour la sanction d'acquisitions immobilières par des personnes à l'étranger (COMACQ);
- Pour la mise en vente d'appartements loués (CVAL).

Statistiques COMACQ – CVAL**Commission cantonale pour la sanction d'acquisitions immobilières par des personnes à l'étranger (COMACQ)**

Requêtes déposées en 2011	5
Octrois d'autorisation	4
Dossiers en suspens à fin 2011	2

Commission pour la mise en vente d'appartements loués (CVAL)

Requêtes déposées en 2011	243
----------------------------------	------------

Décisions de la commission	Nombre d'appartements	Nombre de décisions
Acceptations selon l'article 6 alinéa 1 LVAL (pouvoir d'appréciation de la commission)	28	25
Acceptations selon l'article 6 alinéa 2/b LVAL (appartement occupé par son propriétaire ou ses proches)	29	27
Acceptations selon l'article 6 alinéa 2/c LVAL (appartement soumis à la PPE dès la construction de l'immeuble)	287	148
Refus d'autorisation	0	0
Total	344	198

Divers

Le congrès de la Société suisse des conservateurs du registre foncier s'est tenu à Neuchâtel les 16 – 17 septembre 2011. Plus de 90 membres ainsi que des délégations étrangères se sont réunis le vendredi à la salle du Grand Conseil. Après les mots de bienvenue du chef du Département de la gestion du territoire, M. Claude Nicati, les participants ont notamment débattu des nouvelles dispositions légales (code civil et ordonnance sur le registre foncier), et en particulier de la cédule hypothécaire de registre avec un exposé du professeur Paul-Henri Steinauer.

Dans le cadre des travaux de renouvellement du cadastre, les activités de l'inspection et des offices du registre foncier ont porté notamment sur l'analyse de 63 réunions de bien-fonds, la participation à la mise à l'enquête de la nouvelle mensuration et la modification du registre foncier qui en découle.

Un notaire-stagiaire a effectué son stage légal de trois mois à l'inspection du registre foncier.

Offices du registre foncier**Gestion et statistiques**

Le nombre total des réquisitions d'inscription est en augmentation (+5.06%) par rapport à l'exercice précédent, de même que le nombre de nouvelles cédules hypothécaires inscrites (+54). En revanche les augmentations de capital de cédules sont en légère diminution (-49).

Arrondissements	Littoral et Val-de-Travers	Montagnes et Val-de-Ruz	Totaux
2011, nombre d'opérations	14325	10056	24381
2011, nombre de réquisitions	6103	4711	10814
2010, nombre de réquisitions	5879	4414	10293
Différence	+224	+297	+521
%	+3,81%	+6,73%	+5,06%
2011, Transferts de propriété	1707	1243	2950
2010, Transferts de propriété	1524	1077	2601
Extraits	3846	2377	6223
Gages immobiliers:			
Cédules	515	358	873
Hypothèques	9	7	16
Hypothèques légales	9	11	20
Augmentation de capital	811	511	1322
Mutations-plans	597	359	956
Émoluments 2011, Fr.	3.012.449,26	2.010.666.--	5.023.115,26
Émoluments 2010, Fr.	3.127.657,98	1.683.845,39	4.811.503,37

Les émoluments indiqués correspondent à ceux facturés par les offices du registre foncier durant l'exercice 2011. Nous constatons une augmentation, qui démontre que l'année 2011 reste marquée par une très bonne tenue du marché immobilier, les taux d'intérêts pratiqués par les banques restant toujours aussi attractifs.

52 propriétés par étages (-23) représentant 507 unités d'étages (-217) ont été immatriculées en 2011. La répartition de ces PPE est la suivante:

Arrondissements	Littoral et Val-de-Travers	Montagnes et Val-de-Ruz	Totaux
Nombre de PPE en 2011	22	30	52
Nombre d'unités en 2011	205	302	507
Total global des PPE	1002	718	1720

Les 1720 PPE représentent 16815 unités d'étages, soit le 18,90% du nombre total d'immeubles du canton (88956).

Registre des bateaux (loi fédérale sur le registre des bateaux)

Le registre est tenu par l'office du Littoral et Val-de-Travers. Une réquisition a été déposée en 2011 (une exmatriculation).

Antenne de l'office des poursuites

L'office du registre foncier des Montagnes et du Val-de-Ruz, au Locle, abrite l'antenne du Locle de l'office des poursuites. A ce titre, 524 extraits du registre des poursuites ont été délivrés en 2011 par le personnel du registre foncier.

7.6. Perspectives

Pour 2012, le service entend poursuivre son effort en vue de réaliser les objectifs du programme de législation 2010-2013.

Le règlement d'exécution de la LCGéo devra être mis sous toit.

Le SITN va mener ses activités diverses pour mettre à disposition de ses partenaires et utilisateurs des données et des solutions permettant une gestion plus efficace, plus globale et intégrée de

notre territoire. Il va poursuivre les développements relatifs à la mise en œuvre d'outils d'aide à la décision plus particulièrement dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'énergie et de l'environnement.

Des développements et migrations importantes sont prévus sur les guichets cartographiques intranet et pour la cartographie statistique. Une solution sur smartphone et tablette va être mise en production.

L'application sur le guichet cartographique relative aux demandes dans le cadre des manifestations sportives sera opérationnelle pour le 1^{er} février 2012. La composante cartographique sera intégrée à la nouvelle version de l'application des permis de construire SATAC.

La convention-programme 2012–2015 entre la Confédération et le canton relative à la mise en œuvre du cadastre RDPPF devra être signée au 1^{er} trimestre 2012. Les travaux en vue de la création de ce cadastre vont se poursuivre.

La convention-programme 2012-2015 entre la Confédération et le canton relative la mise en oeuvre de la mensuration officielle devra être signée au 1^{er} trimestre 2012.

Dans le domaine de la mensuration officielle, il est prévu de procéder à la vérification de 9 entreprises, de mettre à l'enquête publique 4 entreprises et de procéder à l'approbation de 6 entreprises. Les travaux en vue du changement de cadre de référence, tout en réalisant l'élimination des tensions et des contradictions dans les mensurations existantes, se poursuivront de manière intensive.

Les travaux relatifs à l'introduction du registre foncier fédéral (RFF) se poursuivront en 2012 sur la base du projet pilote de Cortaillod

8. SERVICE DE LA FAUNE, DES FORETS ET DE LA NATURE

8.1. Missions

Le service est chargé d'appliquer de manière coordonnée les législations de ses trois domaines de compétence et d'assurer dans le canton la bonne gestion et la pérennité des espaces naturels et de la faune terrestre et aquatique. Sa mission de conservation de la faune et de la flore, avec une attention particulière pour les espèces rares et menacées, va de pair avec celle de la création d'un réseau cantonal pour la biodiversité.

Le service gère le patrimoine cantonal et appuie la gestion durable des ressources naturelles renouvelables fauniques, forestières, floristiques et paysagères, qu'il s'agisse de biens à valeur économique ou de prestations d'utilité publique. Dans ce sens, il veille à susciter la collaboration entre les différents acteurs concernés et à organiser une formation ciblée.

Dans ses domaines de compétence, le service assure également un rôle important d'information du public et des autorités.

8.2. Objectifs annuels

L'année 2011 était annoncée comme particulièrement chargée. Néanmoins, les axes de travail prioritaires ont été respectés et les objectifs du service fixés pour l'année 2011 ont été pour l'essentiel atteints. On peut noter que:

- Les décomptes finaux de la période RPT 2008 – 2011 ont été présentés et contrôlés. Les négociations pour la nouvelle période 2012 – 2015 se sont déroulées de manière satisfaisante puisque le Canton a obtenu une somme légèrement supérieure à celle de la première phase. Cependant, les demandes en matière de gestion forestière favorisant la biodiversité n'ont pas pu être satisfaites dans leur ensemble.
- La gestion intégrée de la région du Creux du Van en collaboration avec les propriétaires (élaboration d'un plan de gestion intégrée ou PGI), le service des forêts, de la faune et de la nature vaudois (collaboration sur la base d'accords RPT), ainsi que les autres services et institutions concernés est en bonne voie de développement. Un rapport sera délivré au Grand Conseil au début de l'année 2012.
- L'élaboration de PGI dans les pâturages boisés, en collaboration avec le service de l'agriculture, s'est poursuivie. La clarification et la formalisation de la procédure et des suivis restent cependant à réaliser entre les services concernés.
- La mise en œuvre de l'ordonnance fédérale sur les prairies et pâturages secs, en collaboration étroite avec le service de l'agriculture s'est traduite par des contacts individuels avec les exploitants concernés. 72% des objets situés dans la surface agricole utile bénéficient maintenant d'une exploitation adaptée.
- Enfin, la gestion du cheptel de sangliers a fait l'objet d'une attention tout à fait particulière en 2011. Un suivi des déplacements a été mis sur pied et le programme de chasse a été modifié de manière à minimiser les dégâts aux cultures à venir.

8.3. Ressources

Ressources humaines

L'année 2011 a été marquée par de nombreux changements énumérés ci-dessous:

- Entrée en fonction le 1^{er} janvier 2011 de M. Pierre Alfter en qualité d'ingénieur forestier de l'arrondissement du Val-de-Ruz en remplacement de M. Luc Favre décédé. L'intérim a été assuré par M. Milan Plachta.
- Entrée en fonction le 1^{er} février 2011 de M. Ludovic Hofer, forestier-bûcheron, en remplacement de M. Alain Tschanz qui a rejoint l'équipe cantonale du Creux du Van.
- Suppression du poste de pisciculteur-adjoint et départ de M. Joël Bock sans remplacement suite à une décision prise en 2010.
- Entrée en fonction le 1^{er} mars 2011 de l'inspecteur cantonal de la faune, M. Jean-Marc Weber suite au départ à la retraite de M. Arthur Fiechter fin 2010. L'intérim a été assumé par Mme Isabelle Tripet, suppléante du chef de la section faune.
- Départ de la secrétaire de direction et de la section forêts, Mme Dominique Iervolino au bénéfice de la mobilité interne le 1^{er} avril 2011 et arrivée de Mme Florence Oberson, également au bénéfice de la mobilité interne, à la même date.
- Réduction de 40% du temps de travail de M. Pascal Junod, ingénieur forestier de l'arrondissement de Boudry et engagement de M. Pascal Schneider, ingénieur forestier, pour compenser cette diminution à l'arrondissement dès le 1^{er} juin 2011.
- Départ du chef de service, M. Vincent Barbezat, le 1^{er} mai 2011 et entrée en fonction du nouveau chef de service, M. Jean-Laurent Pfund le 1^{er} août 2011. L'intérim a été assumé pour le service par l'adjoint du chef de service, M. Philippe Jacot-Descombes et pour la section forêts par M. Guido Bernasconi, ingénieur forestier suppléant du chef de section forêts.
- Départ de Mme Bangourah, collaboratrice administrative de la section faune, le 1^{er} août 2011 au bénéfice de la mobilité interne et arrivée de Mme Chantal Martin Berger au bénéfice de la mobilité interne le 1^{er} septembre 2011.
- Engagement de M. Pascal Schneider comme chef de la section forêts à 50% dès le 1^{er} octobre 2011.

L'ensemble de ces changements a entraîné une légère restructuration du service qui a été présentée au chef de Département en décembre 2011.

Ressources financières

Les dépenses relatives aux biens, services et marchandises ont été généralement maîtrisées. L'effet du franc fort a été ressenti sur le marché du bois et les recettes des ventes de bois présentent par conséquent un résultat nettement inférieur aux prévisions. Les subventions acquises dans le domaine de la formation professionnelle ont permis de réduire au minimum la participation financière des entreprises formatrices.

8.4. Evénements principaux

Année internationale de la forêt

L'année 2011 a été déclarée par l'ONU "Année internationale de la forêt". Afin de la célébrer, la section forêts du service a lancé et soutenu un comité de pilotage neuchâtelois. La tâche de ce

comité était tout d'abord de fédérer tous les intervenants de la forêt neuchâteloise. Ensuite, de nombreuses activités ont été imaginées et réalisées. Parmi les faits marquants qui ont émaillé l'année, on peut relever les cinq articles-interviews thématiques publiés dans la presse régionale, la conférence de presse qui s'est tenue dans la forêt du Maillard et qui abordait le thème de la sécurité du public à proximité des chantiers de coupe, le film "Les mystères de la forêt" qui fut projeté à Cernier, la torée géante qui a réuni près de 3000 personnes autour de 36 foyers au Communal de la Sagne, les chars présentés lors de la Boudryssia et de la Fête des Vendanges, et finalement la plantation d'un arbre commémoratif dans la cour du château de Colombier.

Remise de la médaille Kasthofer à M. L. Farron, ancien chef du SFFN

Le 30 septembre 2011, dans la forêt jardinée de la Joux Pélichet au-dessus du Locle, Léonard Farron s'est vu décerner la 27^e médaille Kasthofer. Cette distinction – remise par la fondation Pro Silva Helvetica – honore des personnalités forestières qui se sont engagées de façon particulière pour promouvoir les principes de la forêt irrégulière. Le parcours professionnel de Léonard Farron a été caractérisé par un engagement exceptionnel en faveur de la mise en application et de la diffusion des principes du jardinage d'une part et des multiples intérêts généraux dispensés par l'écosystème forestier d'autre part. A travers cette distinction, le Canton de Neuchâtel peut se considérer comme particulièrement honoré car le prédécesseur de M. Farron comme inspecteur cantonal des forêts, M. Louis-André Favre, avait également été honoré de cette médaille.

Un effet remarquable des mesures d'entretien des marais

Après 37 ans d'absence dans le canton, le retour d'une espèce de libellule très rare en Suisse, la leucorrhine à gros thorax, a fait l'objet d'un communiqué de presse. La réapparition de cette espèce illustre l'efficacité des travaux de régénération dans les tourbières du canton de Neuchâtel et la nécessité de les poursuivre.

8.5. Modification du cadre légal

Après plusieurs années de concertation, le nouveau guide des manifestations sportives a été adopté par le Conseil d'Etat et entrera en vigueur le 1^{er} février 2012.

8.6. Formation, communication et évaluations

Formation

Formation initiale de forestier/ère-bûcheron/ne

Au 31 décembre 2011, nous disposons de 23 entreprises formatrices disséminées sur l'ensemble du canton.

Les 37 apprentis sous contrat se répartissaient de la façon suivante : 12 apprentis de 1^{ère} année, 15 apprentis de 2^e année et 10 de 3^e année. Huit d'entre eux effectuaient leur apprentissage dans les équipes forestières de l'Etat de Neuchâtel. Un apprenant était en formation élémentaire dans une entreprise privée.

Les cours interentreprises se sont déroulés selon la planification établie. Il s'agit des cours CIA (récolte des bois pour les apprentis de 1^{ère} année, 10 jours), CIB (récolte des bois 2^e année, 10 jours), CIC (récolte des bois 3^e année, 10 jours), CID1 (soins à la jeune forêt 1^{ère} année, 5 jours), CID2 (soins à la jeune forêt 2^e année, 5 jours), CIE (génie forestier 2^e année, 5 jours), CIF (premiers secours 1^{ère} année, 2 jours).

Les rencontres des apprentis dans les entreprises formatrices ont été organisées. Le bilan de fin de 1^{ère} année a eu lieu le 13 mai et celui de fin de 2^e année le 17 mai 2011.

Les soirées apprentis-parents-formateurs ont eu lieu le 24 mai et le 16 novembre à l'école des métiers de la terre et de la nature, EMTN, de Cernier.

Les examens de fin d'apprentissage ont eu lieu les 30 et 31 mars, et les 1, 6, 22 et 23 juin. La remise des 10 CFC et de 2 attestations de formation élémentaire s'est déroulée à L'EMTN de Cernier le 29 juin. Il n'y a eu aucun échec.

Formation Continue

Les cours énumérés ci-dessous ont été planifiés et organisés par le service.

- 30 août, cours théorique et pratique de lutte contre les plantes invasives et destiné au personnel des communes et du service des ponts et chaussées.
- 13 septembre, cours pour les agents-nature sur les chauves-souris.
- 23 septembre, 27 et 28 octobre, cours pour les ingénieurs et gardes forestiers dans le martéloscope de Cortaillod.
- 13 octobre, cours pour le personnel forestier sur les nouveaux usages suisses du commerce du bois brut.
- 2 novembre, cours pour les ingénieurs et gardes forestier sur la sécurité en forêt privée.
- 10 novembre, cours « rationalisation biologique » pour les moniteurs des cours D.
- 9 décembre, cours pour les agents-nature sur l'inventaire du grand tétras.

Stagiaires

- M. Martin Küng, étudiant HES, a terminé son stage hivernal 2010-2011 d'ingénieur forestier dans l'arrondissement de Boudry à fin février 2011.
- Mme Gloria Locatelli, stagiaire HES, a été engagée au sein de l'arrondissement forestier de Neuchâtel de mars à juillet 2011.
- De mai à août 2011, le service a accueilli Mme Jennifer Fleischner qui cherchait à compléter sa formation après un diplôme d'ingénieur HES en gestion de la nature.
- Mme Laura Scillitani, étudiante italienne, a contribué au suivi des sangliers lors d'un stage réalisé entre juillet et septembre 2011.
- M. Iacopo Vanbianchi, stagiaire ing. forestier HES, a rejoint l'arrondissement de Boudry en octobre 2011 pour une période de 6 mois.

Communication

Dans le cadre de la **Fête de la nature** des 21 et 22 mai 2011, organisée par la maison d'édition « La Salamandre » sur mandat de l'OFEV, le service a proposé trois activités au public:

- Une initiation à la construction de murs de pierres sèches. Au cours de cette journée réunissant un peu plus d'une quinzaine de participants venus de toute la Suisse romande, un tronçon de mur de pierres sèches a été reconstruit sur le domaine de la Ferme Modèle appartenant à l'Etat.
- Une information sur la régénération et la revitalisation des marais d'importance nationale (Marais-Rouge aux Ponts-de-Martel).
- Une information sur le fonctionnement de la pisciculture de Colombier, en combinaison avec la remise à l'eau d'alevins.

Trois demi-journées d'**information sur les hauts-marais** et leur protection ont eu lieu les 28 juin, 19 août et 10 septembre 2011 aux Saignes-Jeanne et au Bas-Belin (commune du Cerneux-Péquignot) respectivement avec une classe du collège de la Promenade de la Chaux-de-Fonds, avec un camp pour enfants organisé par l'association genevoise La Libellule et avec les experts du groupe de travail pour la conservation des libellules de Suisse.

Le 27 octobre 2011 une présentation sur les travaux de **régénération des tourbières** et les résultats des suivis de l'effet de ces travaux a été donnée au Muséum d'histoire naturelle de Neuchâtel pour la société neuchâteloise d'entomologie.

Une **journée d'information sur la réserve du Creux du Van** a eu lieu le 27 août. L'objectif des collaborateurs du service était d'aller à la rencontre des promeneurs et autres utilisateurs du site et de les informer sur l'importance des réserves naturelles et la nécessité d'observer certaines règles de comportement. Un dépliant sur la réserve du Creux du Van leur a été distribué et les réactions ont été répertoriées afin de l'améliorer.

Suite aux travaux de réfection du mur de pierres sèches longeant le cirque du Creux du Van, des **panneaux d'information** sur cet objet protégé ont été posés le long de ce tronçon. Un panneau sur le bois mort a également pris place dans une forêt d'Etat à Gorgier, afin de sensibiliser le public à l'importance de cet élément dans l'écosystème forestier.

Le **centre d'interprétation de la Ferme Robert** a invité le service de la faune, des forêts et de la nature à participer à une partie de son exposition. Ce dernier y a présenté son organisation et ses activités au travers d'un diaporama et les divers statuts de protection de la réserve du Creux du Van au moyen d'un poster.

Dans le cadre d'une « **journée au vert** », les collaborateurs travaillant à Couvet se sont retrouvés le 12 mai sur les hauteurs de la Roche Devant pour remettre en état des pâtures endommagées par les sangliers. Un exercice similaire a été organisé le 14 mai dans le secteur de la Fruitière de Bevaix. La participation était ouverte à un public plus large (SFFN, CNAV, chasseurs).

Enfin, le service a été régulièrement sollicité par les **médias**, avec comme thèmes importants en 2011 l'année internationale de la forêt, la gestion du cheptel de sangliers, de la réserve du Creux du Van, la possible venue du loup et les soucis liés à la mortalité piscicole dans le Doubs.

Evaluations / décisions / dossiers juridiques

Le service a évalué près de 300 dossiers pour contrôler leur conformité avec les dispositions légales dont il veille à l'application. La durée de traitement des demandes de permis de construire a été en moyenne de 13 jours en 2011. La moitié des dossiers restent moins de 11 jours dans le service. Ces délais sont stables par rapport à 2010.

En matière de législation forestière, les décisions suivantes ont été délivrées:

- trois dérogations à l'interdiction de défricher de la forêt (réservoir à Corcelles-Cormondrèche, portail d'accès et galerie pour l'approvisionnement en eau potable à La Chaux-de-Fonds, modification d'un tracé de route aux Planchettes);
- trois autorisations concernant des constructions de minime importance en forêt (mât de mesure de vents et d'études pour chauves-souris, mât de mesure de l'activité des chiroptères, protection contre les chutes de pierres);
- une décision autorisant l'installation d'une conduite souterraine (exploitation préjudiciable en forêt);
- vingt-neuf décisions favorables à une dérogation à la limite des constructions fixée dans les plans d'aménagement communaux.

Le service a rendu dans le cadre de la législation sur la pêche et la faune sauvage:

- une vingtaine d'autorisations selon la loi fédérale sur la pêche, du 21 juin 1991 (nettoyage, entretien des cours d'eau, stabilisation des berges, curage de lits ou d'étangs, dragage de ports, etc.),
- une quarantaine de décisions selon la loi cantonale sur la faune sauvage, du 7 février 1995 (capture d'animaux, piégeage, baguage d'oiseaux, détention d'animaux: cerfs, furets, oiseaux de compagnie, entraînement de chiens, concours, stations de soins, etc.).

Une dizaine de dossiers juridiques (divagation de chiens, application des législations sur la chasse et la pêche dans le lac de Neuchâtel) a été traitée.

8.7. Gestion des espaces et ressources naturels

Pêche dans le lac de Neuchâtel

Au moment de l'établissement de ce rapport, les résultats de 2011 ne sont pas connus car les carnets de pêche n'ont pas encore tous été retournés par les pêcheurs. Avec 296,7 tonnes de poissons ayant une valeur commerciale (palées, bondelles, truites, ombles, perches et brochets), les résultats de la pêche en 2010 sont en augmentation par rapport à l'année précédente (273,2 tonnes) et sont supérieurs à la moyenne.

En 2010, les pêches de reproduction des truites du lac se sont déroulées durant leur remontée de l'Areuse: elles ont commencé mi-novembre et se sont poursuivies au gré des plus fortes eaux jusqu'à mi-janvier 2011. Elles ont permis la récolte de 590 individus: 357 femelles (144 mûres) et 233 mâles, ce qui représente une bonne saison. En hiver 2011, les pêches ont débuté plus tardivement, conséquence d'un automne très sec et d'un manque d'eau important dans les cours d'eau.

Le service a lancé, en collaboration avec les services chargés de la pêche des cantons de Vaud et Fribourg, un inventaire piscicole du Lac de Neuchâtel. L'échantillonnage, effectué par une équipe de l'Institut de Recherche de l'Eau du Domaine des EPF (EAWAG) et les gardes-faune piscicoles cantonaux, s'est déroulé en septembre 2011. Les résultats seront disponibles en 2012.

Pêche en rivière

Comme pour la pêche dans le lac, le service n'est pas encore en possession de tous les carnets, ce qui ne permet pas encore de donner une statistique des prises 2011. 1068 permis de pêche annuels ont été vendus, ce qui représente une stabilisation voire une très légère reprise après des années de diminution.

Pour comparaison:

- en 2010, 1029 permis vendus et 13.774 truites pêchées,
- en 2009, 1148 permis vendus et 10.335 truites pêchées,
- en 2008, 1245 permis vendus et 17.533 truites pêchées.

Le début de la saison a été bon en comparaison de l'année précédente. La pêche a été équilibrée tout au long de la saison, avec une baisse au mois de septembre, ce qui n'est pas inhabituel. La pêche a augmenté sur tous les tronçons de l'Areuse, de même que dans le Seyon et les petits cours d'eau du canton. Elle a par contre été légèrement moins bonne dans le Buttes, le Bied des Ponts et le Doubs.

En 2010, pour la truite de rivière, les pêches de reproducteurs ont permis de prélever 723 individus en cinq jours de pêche entre fin novembre et début janvier. En 2011, 1012 individus ont été prélevés en trois jours de pêche à mi-novembre.

Dans le cadre du suivi pluridisciplinaire du Doubs, le service a effectué dans le secteur neuchâtelois un échantillonnage piscicole en septembre 2011. Conjointement, le canton du Jura et la France ont organisé un inventaire similaire sur leurs tronçons respectifs. Les premiers résultats montrent une érosion de la biomasse piscicole sur le tronçon neuchâtelois par rapport à 2004. Une diminution de la croissance des truites a également été mise en évidence.

Faune terrestre

Lièvre

Malgré les efforts entrepris (limitation du nombre de jours de chasse et maintien de la réserve de 35 km² dans le Val-de-Ruz, mise en place de « Ecoréseaux Val-de-Ruz »), la population de lièvres a encore diminué en 2011, ce qui ne cesse d'inquiéter le service qui planche sur le lancement

d'une étude comparative des populations de lièvres en fonction des milieux et de leur statut de protection.

Chevreuil

L'objectif fixé au début des années 90 était de ralentir la croissance des populations de chevreuils. Par des mesures de gestion adaptées à la situation, cet objectif a été atteint pour la première fois en 1996. Dès cette date, après une légère diminution initiale, le cheptel est resté remarquablement stable jusqu'en 2003 avant de régresser tomber assez rapidement en dessous de l'objectif fixé dans le concept de l'équilibre sylvo-cynégétique, probablement sous l'effet d'hivers très rudes. Cette régression est à l'origine des restrictions de chasse de ces trois dernières années.

En 2011, chaque chasseur a eu le droit de tirer un chevreuil adulte et un jeune pendant la première partie de la saison, indifféremment mâle ou femelle. Au total, 120 mâles et 104 femelles ont été tirés. Le sex-ratio du tableau de chasse, avec 64,6% de mâles, est déséquilibré. Malgré nos recommandations, certains chasseurs préfèrent tirer un mâle et épargner les femelles. Avec 32,3% de jeunes de l'année, l'âge-ratio est supérieur à la proportion de 25% préconisée par le concept de l'équilibre sylvo-cynégétique.

Chamois

L'objectif de gestion sylvo-cynégétique établi sur la base du dénombrement de l'année 1996 était une baisse de 15% de l'effectif sur pied, ce qui a été atteint en 2004. L'érosion de la population s'est cependant poursuivie si bien qu'il a été décidé de n'attribuer en 2011 un bracelet qu'à la moitié des chasseurs inscrits, par tirage au sort.

Cette année, 31 chamois ont été tirés, dont 20 mâles et 11 femelles. Avec 64,5% de mâles, le sex-ratio est déséquilibré. Avec 32,3% de jeunes tirés, l'âge-ratio n'est pas conforme au plan de tir dont la proportion préconisée est de 25%.

Sanglier

De manière générale, la population de sangliers est considérée comme importante sur tout l'Arc jurassien. En 2009, suite aux tirs de la saison de chasse 2008 et à un hiver 2008-2009 particulièrement long et rigoureux, la population a diminué sur Neuchâtel et les cantons voisins, à l'exception du canton du Jura. En 2009, seuls 68 sangliers ont été abattus pendant la période de chasse, contre 202 l'année précédente. En 2010, la population s'est reconstituée avec des naissances tout au long de la saison et 188 sangliers ont été tirés. En 2011, une importante population de sangliers est observée dans le district franc et réserve du Creux du Van. A la fin de l'année 2011, plus d'une centaine de sangliers avait été prélevée par les chasseurs et les gardes-faune. Pour assurer un suivi précis des effectifs sur pied, le service a décidé de lancer un projet visant à tester une nouvelle méthode de comptage. Dans une première phase, il s'est agi d'étalonner la méthode. Pour ce faire, 50 sangliers ont été capturés et 10 d'entre eux équipés de colliers émetteurs. Leur suivi par radio-télémetrie a permis au service de définir, entre autres, la taille des domaines vitaux. Cet élément connu, il devient possible de distribuer de manière optimale les installations de comptage (marqueurs et enregistreurs installés sur des agrainoirs) dans la zone d'étude. La deuxième phase du projet, soit le comptage proprement dit, démarrera au printemps 2012.

Avec un montant de 229.623 francs, les indemnités dispensées pour les dégâts aux cultures et le clôturage ont été très importantes en 2011. De ce montant, 34.012 francs ont été alloués aux agriculteurs qui ont érigé des clôtures pour protéger leurs cultures. Cette pratique a été appliquée pour la cinquième année consécutive et elle concerne des domaines situés aux alentours du district franc et réserve cantonale du Creux du Van, où les sangliers trouvent refuge. Ces charges sont nettement supérieures à celles de 2010 (124.449 francs), de 2009 (141.434 francs) et même de 2008 (199.337 francs).

Autres espèces

Le service a formellement intégré le projet Interreg IV (Le cerf sur le massif jurassien) lancé en 2011 pour une durée de trois ans. Ce projet a notamment pour but le suivi et la gestion du retour de ce grand ongulé dans les forêts jurassiennes.

Un recensement de la population de lynx du canton au moyen de pièges photographiques a été effectué de février à avril 2011 par les gardes-faune professionnels et les auxiliaires du service, en collaboration avec le KORA (bureau spécialisé dans la conservation et la gestion des grands

carnivores). Le nombre de lynx présents dans le canton est estimé à 9 ± 2 individus indépendants, ce qui correspond à une densité de $1,31 \pm 0,28$ lynx indépendants pour 100 km^2 . Cette densité satisfaisante a permis au service, dans le cadre d'un programme de translocation de lynx vers l'Autriche supervisé par l'Office fédéral de l'environnement, de capturer en novembre dernier un individu mâle sur le territoire communal d'Enges.

Pour préparer le possible retour du loup dans le canton, le service a créé un groupe de travail. Composé de représentants du monde agricole, du milieu cynégétique, des associations de protection de l'environnement, des autorités cantonales et fédérales ainsi que d'experts, le groupe de coordination loup s'est réuni pour la première fois en décembre 2011.

Le service collabore également avec le centre de coordination pour la protection des amphibiens et des reptiles de Suisse (KARCH). Chaque année, des barrières sont posées au printemps par le service pour canaliser les batraciens qui se rendent sur les lieux de reproduction. Des interventions sont également nécessaires pour sauvegarder des populations de batraciens ou de reptiles lors de travaux portant atteinte à leur habitat. En ce qui concerne les sites de reproduction de batraciens d'importance nationale, le service mandate les collaborateurs du KARCH pour collecter les données et transmet à la Confédération, après synthèse, les informations requises pour la mise à jour de leur suivi.

Le service travaille en étroite collaboration avec le centre de coordination ouest pour l'étude et la protection des chauves-souris (CCO). Dans ce cadre, des inventaires particuliers ont été élaborés comme par exemple l'inventaire cantonal des bâtiments occupés par des chauves-souris.

Enfin, le service est en contact étroit avec plusieurs groupements de protection et d'étude des oiseaux dans le cadre de monitoring d'espèces menacées (notamment la station ornithologique de Sempach, Sorbus et le Groupe Tarier Neuchâtel).

Gestion des forêts

Sylviculture, contrôle de la possibilité et exploitations

Pour les forêts publiques du canton, le taux d'exploitation se situe légèrement en dessus (12%) des possibilités légales qui sont généralement établies avec retenue dans les plans de gestion.

Forêts publiques: volume exploité

Arron- disse- ments	Forêts cantonales		Forêts communales et des corporations		Total forêts publiques		Diffé- rence (sv)	Taux d'explo- tation (%)
	Possibilité (sv)	Exploitation (sv)	Possibilité (sv)	Exploitation (sv)	Possibilité (sv)	Exploitation (sv)		
NE	3.400	3.494	15.850	15.989	19.250	19.483	233	101
BO	2.340	2.858	19.800	21.961	22.140	24.819	2.679	112
VdR	760	885	19.285	22.792	20.045	23.677	3.632	118
MNE	5.860	6.538	8.935	10.729	14.795	17.267	2.472	117
VdT	2.470	3.102	17.440	19.709	19.910	22.811	2.901	115
CH					350	103	-247	29
Total	14.830	16.877	81.310	91.180	96.490	108.160	11.670	112

Forêts de l'Etat: assortiments

Assortiments	Résineux (m3)	Feuillus (m3)	Total	
			(m3)	(%)
Bois d'œuvre	9.587	1.370	10.957	74
Bois d'industrie	201	944	1.145	8
Bois d'énergie	1.197	1.457	2.654	18
Totaux	10.985	3.771	14.756	100
en %	74	26		100

Forêts des communes et des corporations: assortiments

Assortiments	Résineux (m3)	Feuillus (m3)	Total	
			(m3)	(%)
Bois d'œuvre	51.637	6.241	57.878	72
Bois d'industrie	1.898	4.177	6.075	8
Bois d'énergie	5.122	10.734	15.856	20
Totaux	58.657	21.152	79.809	100
en %	73	27		100

Au total 108.160 sylvies ont été martelées par les ingénieurs forestiers d'arrondissement et les forestiers de cantonnement dans 241 divisions de forêts publiques (1 en forêts de la Confédération, 47 en forêts cantonales et 193 en forêts communales). Dans les forêts de l'Etat et des communes, ce volume une fois façonné a donné 94.565 mètres cube de bois qui ont été commercialisés: 68.835 mètres cube de bois de service, 7220 mètres cube de bois d'industrie et 18.510 mètres cube de bois énergie dont 11.852 mètres cube servent à la préparation d'environ 33.000 mètres cube de plaquettes forestières. Le prix moyen des grumes résineuses saines vendues en écorce s'est élevé, selon la mercuriale des forêts publiques, à 98 francs 65 par mètre cube, en baisse par rapport à l'exercice précédent.

Dans les forêts privées, les 551 autorisations de coupe délivrées portent sur 82.364 sylvies martelées par les agents du service.

Il est réjouissant de constater que les propriétaires se sont mobilisés pour valoriser le bois produit. Ils ont ainsi répondu aux besoins du marché de la construction qui s'est maintenu à un bon niveau dans notre pays. Malgré le taux bas de l'Euro, une partie importante de cette matière première continue à être exportée en Franche-Comté voisine sous forme de grumes pour approvisionner une vingtaine de scieries françaises (54.700 mètres cube comptabilisés sur la base des certificats d'origine).

Ce résultat d'ensemble est le fruit de synergies qui existent entre les collaborateurs forestiers du service, les propriétaires et les entrepreneurs forestiers ainsi que la consécution d'un esprit commun concernant l'entretien et la durabilité des écosystèmes forestiers multifonctionnels de notre canton. Ce bilan est favorable aux régions périphériques puisqu'il représente un chiffre d'affaires qui avoisine les 15 millions de francs uniquement en ce qui concerne le revenu de la vente des bois, montant auquel il convient d'ajouter ceux générés par la filière de deuxième transformation du bois ainsi que les services environnementaux, sociaux et du maintien de la biodiversité rendus par la forêt.

Il est à noter que dans les Montagnes neuchâteloises d'importantes exploitations destinées à ouvrir des zones de pâturages boisés privés ont encore été martelées. Cela représente un volume de 11.300 sylvies. Comme nous l'avons déjà souligné, ce rythme devra se stabiliser. Il en va de l'équilibre sylvo-pastoral et de la qualité des paysages des Montagnes neuchâteloises, particulièrement dans les endroits où le taux de boisement est déjà faible. L'avenir réside dans l'établissement par les propriétaires concernés de plans de gestion intégrée (PGI) des pâturages boisés, ceci dans le but de garantir leur pérennité. Dans le cadre de la deuxième période RPT 2012-2015, la Confédération et le canton soutiennent par des mesures financières plus importantes les mesures forestières dans les secteurs bénéficiant d'un PGI.

Entretien de forêts multifonctionnelles

Sur la base des accords de prestations 2008 - 2011 signés entre le Département de la gestion du territoire et les propriétaires forestiers publics (64) et privés (123) dans le cadre des conventions programmes pour l'entretien de forêts multifonctionnelles, les subventions ont pu être versées pour la 4^e année consécutive. En outre, des subventions fédérales ont été versées aux propriétaires forestiers concernés par l'avenant à la convention-programme Biodiversité en forêt, du 22 décembre 2010, signé entre le Conseil d'Etat et l'Office fédéral de l'environnement pour un montant de 546.000 francs. Au total, les contributions fédérales 2011 se montent à 3.033.486 francs 50 et les contributions cantonales à 909.015 francs 95. Elles sont destinées à promouvoir le rôle protecteur de la forêt, à établir et entretenir les infrastructures forestières, à rédiger des plans de gestion ou leur révision, à assurer les soins aux jeunes peuplements et à promouvoir la diversité biologique de la forêt.

Pour conclure les conventions programmes de la période 2008-2011 et utiliser la totalité des sommes mises à disposition par la Confédération, nous avons encore versé en janvier 2012 69.662 francs 20 de subventions fédérales pour des soins aux forêts protectrices et 37.196 francs 80 de subventions fédérales pour des revitalisations de l'habitat du grand tétras.

En définitive, les travaux contractés avec la Confédération dans le cadre des conventions programmes ont été honorés pratiquement en totalité. Les conventions programmes s'avèrent bien adaptées à l'entretien des forêts car elles permettent de dynamiser leur gestion. Nous remercions l'ensemble des intervenants pour leur engagement. Quelques propriétaires ayant renoncé à exécuter certaines coupes en raison d'un marché des bois à la baisse en fin d'exercice, des soins aux jeunes peuplements ont dû être reportés, ce qui a entraîné un solde de subventions fédérales de 86.632 francs qu'il n'a pas été possible d'affecter à d'autres travaux sur un total de subventions fédérales de 10.116.750 francs pour la période 2008 - 2011.

Gestion des espaces naturels

Prairies sèches

L'ordonnance sur les prairies et pâturages secs (OPPS) est entrée en vigueur début 2010. Les cantons ont 10 ans pour mettre les objets sous protection. En 2011, le canton de Neuchâtel a mis l'accent sur la protection des objets inscrits à l'OPPS et situés dans la surface agricole utile (SAU). Les agriculteurs concernés ont tous été informés de l'existence de PPS sur leurs exploitations et ont été incités à les exploiter de manière extensive, pour ceux qui ne le faisaient pas encore.

Des contributions pour la qualité au sens de l'ordonnance sur la qualité écologique (OQE) peuvent être versées pour les surfaces de PPS, pour autant que l'exploitant en fasse la demande et soit d'accord de respecter les conditions d'exploitation correspondantes. Cette première campagne d'information et d'incitation a rencontré un accueil globalement favorable auprès des agriculteurs, puisqu'à fin 2011, 72% des PPS en SAU étaient inscrites pour l'OQE qualité. En 2012, de nouvelles surfaces devraient être inscrites.

Les exploitants d'estivages concernés par des objets inscrits à l'OPPS ont également été informés, en étroite collaboration avec l'office des paiements directs, afin de garantir une exploitation sans fumure de ces surfaces.

Inventaire cantonal des objets que l'Etat entend mettre sous protection (ICOP)

La mise en œuvre des mesures préconisées par les études techniques de l'ICOP ou définies dans le cadre de la procédure d'élaboration du catalogue de mesures nature a été poursuivie.

Une nouvelle étape des travaux de renaturation du périmètre du plan d'affectation cantonal du parc sauvage de la Vieille Thielle, dans les communes de Cressier et du Landeron, a été réalisée en 2011. La route traversant le périmètre du nord au sud a été transformée en chemin herbé et un nouvel étang a été aménagé. Quelques travaux nécessaires en prévision de la réintroduction de la cistude (espèce de tortue) ont également été effectués selon les recommandations du KARCH.

Reconstruction du mur de pierres sèches du Creux du Van

L'état du mur de pierres sèches bordant le cirque du Creux du Van se détériore peu à peu. En 2010, une première portion du mur a été remise en état dans le cadre du programme de mesures conjoncturelles. Ces travaux se sont poursuivis en 2011. L'équipe forestière du Creux du Van a reconstruit un premier tronçon d'une quarantaine de mètres. De plus, deux entreprises privées ont été mandatées par le service pour reconstruire environ 150 mètres de mur. Enfin, afin de concrétiser la volonté des cantons de Neuchâtel et de Vaud d'agir dans la région du Creux du Van de manière coordonnée, le SFFN vaudois a financé la réfection d'une portion de mur sur son territoire.

Travaux de gestion dans les marais d'importance nationale

Après information aux propriétaires concernés (privés, communes, Etat de Neuchâtel) et avec leur accord, les travaux de gestion ont été entrepris dans plusieurs marais d'importance nationale avec comme objectifs de restaurer l'équilibre hydrique des masses de tourbe, de remettre en eau d'anciennes exploitations de tourbe et de favoriser de manière générale les espèces végétales et animales caractéristiques des tourbières.

- Aux **Sagnettes de Boveresse** (commune de Val-de-Travers), deux palissades en bois avec trop-pleins à niveau réglable ont été construites en novembre 2011.
- Dans les **Marais du Cachot**, (commune du Cerneux-Péquignot) et de la **Combe de la Racine** (commune de La Brévine), des travaux de gestion forestière (coupe d'arbres de 110 m³ au Cachot et 60 m³ à la Combe de la Racine) et de restauration de l'équilibre hydrique (comblement d'anciens fossés de drainage avec un mélange de copeaux et de sciure sur 250 mètres linéaires au Cachot et 110 à la Combe de la Racine) ont été réalisés en septembre-octobre 2011.
- Au **Marais de Brot** (commune de Brot-Plamboz), d'importants travaux avaient été menés en 1997. Douze étangs avaient ainsi pu être revitalisés dans et en bordure du marais. Depuis, ces étangs s'étaient fortement atterrés ne laissant plus que quelques rares plans d'eau libres. Un plan d'entretien a été défini et les premiers curages ont été réalisés en automne 2011. En maintenant ainsi une mosaïque de milieux aquatiques à des stades d'évolution différents, ces étangs offriront un habitat adéquat pour assurer le maintien d'une grande diversité d'espèces animales et végétales caractéristiques des milieux humides.
- Au **Marais du Bois des Lattes** (commune des Ponts-de-Martel), des travaux de gestion forestière ont été menés en novembre 2011. La coupe réalisée (8 m³) avait en particulier pour objectif d'améliorer l'habitat d'une espèce végétale caractéristique du centre primaire des tourbières, la scheuchzérie des marais, dont il n'existe plus que quelques rares populations dans notre canton.

Suivi de l'effet des mesures dans les milieux naturels

Le programme de suivi des mesures de gestion des milieux naturels a été poursuivi en 2011:

- Pour l'EcoRéseau en pâturages boisés de La Brévine, les relevés de flore, lépidoptères, orthoptères et celui des espèces-cibles du réseau (pipit des arbres, pie-grièche écorcheur et gélinoite) ont été menés en 2011. La comparaison des données recueillies avec les données relevées en 2008 démontre que les mesures prises ont permis de conserver, parfois d'augmenter, la richesse naturelle du secteur. Ces premiers résultats positifs devront encore être confirmés lors des prochains relevés prévus en 2014. Ils indiquent néanmoins que le dispositif de suivi mis en place et la périodicité des relevés permettent d'évaluer l'efficacité des mesures prises.
- Sur le pâturage du Crosat (objet PPS sur le territoire communal du Pâquier), des relevés de la flore, des lépidoptères et des orthoptères ont été menés. Les résultats du suivi entomologique montrent que la diversité des espèces est conservée. Cependant, afin de contenir l'embuissonnement et d'assurer la pérennité de la richesse biologique d'une partie de cet objet d'importance nationale, il sera nécessaire de pâturer cette surface avec des chèvres bottées.
- Dans les marais, les mesures de gestion prises au Cachot (communes du Cerneux-Péquignot et de La Chaux-du-Milieu), à Rond-Buisson (commune de La Brévine), au marais des Saignes-Jeanne (communes du Cerneux-Péquignot et de La Chaux-du-Milieu) et au Marais-Rouge (commune des Ponts-de-Martel) font l'objet de suivis ciblés. Les résultats obtenus mettent en évidence un rehaussement général de la nappe d'eau dans les masses de tourbe de chacun des marais concernés, une augmentation de la couverture des sphaignes (mousses caractéristiques des hauts-marais) dans les secteurs nouvellement inondés, une stabilisation voire une augmentation des populations d'espèces floristiques et animales typiques des tourbières et même la réapparition dans le canton d'une espèce de libellule rare et menacée, la leucorrhine à gros thorax.

Mise en œuvre de l'ordonnance sur la qualité écologique (OQE)

L'accent dans la mise en œuvre du volet qualité de l'OQE a été mis en 2011 sur les PPS. Comme chaque année, de nouvelles surfaces ont été expertisées et mises au bénéfice des contributions OQE qualité. Ces nouvelles surfaces comprennent 27 hectares de prairies (18,9 hectares ont obtenu la qualité OQE), 290 arbres pour les vergers (241 avec qualité), 2,1 hectares de haies (1,57 hectares avec qualité), 155 hectares de pâturages extensifs et boisés (109 hectares avec qualité)

flore et 33 hectares avec qualité structures) et une vigne (54 ares avec qualité). La forte proportion de prairies et pâturages expertisés ayant obtenu la qualité OQE est due à l'accent mis cette année sur les PPS. Sept réseaux écologiques au sens de l'OQE sont en cours dans le canton de Neuchâtel, regroupant environ 170 exploitations, soit environ 20% des exploitations agricoles du canton. Deux sont dans leur deuxième période d'utilisation et cinq dans leur première. Trois projets devraient entrer en vigueur en 2012, à Chaumont, dans la région Les Bayards – Les Verrières et dans celle du Creux du Van, à cheval entre les cantons de Vaud et Neuchâtel.

Espèces invasives

Afin de mettre en place une stratégie de lutte efficace contre les plantes invasives (inventaires, éradication, suivi), il a été décidé de recourir aux services des agents-nature et de mettre sur pied un concept de «réfèrent terrain » spécialisé pour chaque district. Les avantages de ce concept sont multiples: gain de temps, contacts facilités, simplification et uniformisation dans la récolte des données. De plus, l'inventaire cantonal des néophytes progresse et il est consultable sur le système d'information du territoire neuchâtelois (SITN).

Plan d'action flore

Suite aux travaux de renforcement du Sabot de Vénus (espèce particulièrement menacée) qui ont débutés en 2007 dans le canton, 28 plantules ont été réimplantées à l'automne 2011 sur un site abritant déjà des plantes adultes et des plantules précédemment réintroduites en 2007 et 2010. Ces réintroductions ont rencontré un grand succès grâce au suivi et à la protection des plantules par des petites cages grillagées.

Suite à la publication en 2011 de la liste des espèces prioritaires au niveau national par l'Office fédéral de l'environnement, le service a décidé de mandater l'élaboration d'un plan d'action pour la sauvegarde des lichens terricoles xérophiles, inféodés aux milieux ensoleillés des bords de dalles et des pelouses. Certaines des espèces désignées comme prioritaires par la Confédération sont présentes dans notre canton. Les éventuelles menaces pesant sur ces espèces ont été analysées. La nécessité de prendre des mesures ou l'adéquation des mesures de gestion déjà prises en faveur d'autres espèces avec les exigences écologiques de ces lichens ont également été évaluées. Au cours des recherches effectuées sur une trentaine de stations, 17 nouvelles espèces pour le canton ont été découvertes.

8.8. Perspectives

Les priorités du service pour l'année 2012 se concentreront sur les domaines suivants:

- La consolidation, la stabilisation et la coordination des entités du service ainsi que la mise en place de systèmes de suivi améliorés (gestion du temps, courrier).
- La mise en œuvre des conventions programme RPT 2012 – 2015.
- La poursuite du soutien à l'utilisation de bois énergie et la recherche de solutions d'approvisionnement rentable pour les propriétaires forestiers.
- Le développement d'une procédure d'aide à la décision en cas d'annonce puis de dégâts dus aux tempêtes.
- La gestion intégrée de la région du Creux du Van en collaboration avec les propriétaires, le SFFN vaudois ainsi que les autres services et institutions neuchâtelois et vaudois concernés.
- Le renforcement des activités d'information, de sensibilisation et de contrôle dans la zone du Creux du Van, notamment par l'implication de gardes-faune et forestiers spécialisés.
- La gestion du cheptel de sangliers de manière à limiter leur impact sur les parcelles agricoles.
- La diversification des activités des gardes-faune professionnels et auxiliaires (implication plus marquée dans les divers projets de recherche).
- L'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de PGI dans les pâturages boisés.
- La mise en œuvre de l'ordonnance fédérale sur les prairies et pâturages secs.

- La mise sous protection de sites de reproduction de batraciens d'importance nationale.
- La mise sous protection d'objets inscrits à l'inventaire cantonal ICOP.
- Le renforcement des échanges et des collaborations avec le milieu académique (Universités, HES) et le développement de partenariats.

9. SERVICE DES BATIMENTS

9.1. Missions

Indépendamment d'autres priorités annuelles supplémentaires, les quatre missions principales du SBAT sont les suivantes:

Gérer

Assurer la gestion du patrimoine immobilier administratif et la maintenance directe sur site par le service de conciergerie. Procéder à l'acquisition et aux réparations du mobilier de bureau.

Coordonner

Assumer le pilotage ou l'appui logistique de grands projets immobiliers (rénovations, transformations, nouvelles constructions).

Informier et conseiller

Assurer la gestion du registre neuchâtelois des architectes et ingénieurs. L'inscription des intéressés peut se faire directement *online* sur le site informatique du SBAT.

A celles-ci s'ajoute la représentation du canton dans plusieurs commissions de gestion et de conseils d'administration de sociétés et institutions.

A relever que dès le 1^{er} juillet 2011, l'office du logement (OCLN), avec ses missions spécifiques, a été rattaché au SBAT (rapport spécifique dans le présent rapport de gestion).

Dès le 1^{er} janvier 2012, la mission supplémentaire de gestion des baux à loyer est transférée du service de la gérance des immeubles (SGIM).

9.2. Objectifs 2011

Restructuration du service

Dès le mois d'avril et comme prévu dans le programme de législature 2009-2013, l'analyse et les propositions de restructuration des services liés à la gestion du patrimoine immobilier administratif et financier ont été amorcées. Un rapport redéfinissant certaines nouvelles missions du SBAT a été soumis à fin 2011 au conseil d'état. L'année 2012 doit permettre de faire évoluer la structure du service en fonction de ses nouvelles missions.

Entretien courant

En intégrant un montant supplémentaire inattendu de 2 millions de francs, accordé par le Grand Conseil en juin 2011, aux moyens financiers ordinaires pour l'entretien courant des bâtiments cantonaux, les délais et les montants planifiés ont été respectés. A relever qu'avec la troisième tranche du crédit-cadre I de 3,5 millions de francs pour le "rattrapage de l'entretien différé", le nombre d'interventions s'est accru de quelques 50%, d'où une forte sollicitation du personnel du

bureau technique. Les objectifs temporels fixés initialement dans le programme de réalisation des travaux respectent la planification convenue. A fin 2011 la valeur totale des travaux réalisés s'élève à 2,85 millions de francs (voir annexe 1).

Service de conciergerie

Les objectifs fixés pour le service de conciergerie ont été atteints. Constat réjouissant relatif au rôle bien "ciblé" des prestations des deux concierges itinérants et du jardinier.

Programme d'assainissement prioritaire

La stratégie d'inventaire, l'analyse et la définition des interventions prioritaires pour l'assainissement du patrimoine cantonal s'est concrétisée par l'élaboration d'un projet de rapport étoffé, déposé en fin d'année 2010 auprès du département. Ce rapport apporte une réponse aux deux demandes formulées par le Grand Conseil relatif à la stratégie des interventions d'assainissement, d'une part et à la priorisation de celles-ci, d'autre part.

A la demande du chef du département de la gestion du territoire (DGT), ainsi que celui du service financier (SFIN), ce rapport a été retravaillé en intégrant des critères supplémentaires dont le paramètre d'utilisation pérenne des locaux. De même, une liste non exhaustive de bâtiments avec un fort potentiel de vente a été établie. Ce rapport amendé a été soumis au Conseil d'Etat en septembre 2011.

Commission du logement de l'administration (CLA)

Un nombre important d'opérations a été analysé et évalué par la CLA. Certaines réorganisations souhaitées par les entités cantonales sont planifiées dans des délais souvent courts.

Base de données graphiques (Speedikon FM)

L'outil informatique Speedikon FM est utilisé pour la gestion de la base de données graphiques du patrimoine cantonal. Une forte progression de mise à jour de plans comprenant huit bâtiments historiques et complexes a été réalisée (Châteaux de Neuchâtel, Boudry et Valangin notamment). A ce jour, environ 70% du patrimoine est ainsi enregistré. Comme complément enregistré dans la base de données, la poursuite de l'inventaire relatif à l'ensemble du mobilier de l'Etat est assurée, notamment avec l'appui de "stagiaires" placés par les offices régionaux de placement (ORP). 40% du mobilier est actuellement enregistré et transcrit dans la base de données et sur plans.

Contrats d'entretien et abonnements de service

En début d'année, nouveau contrôle des contrats d'entretien ou abonnements de service avec négociations systématiques visant à baisser les clauses financières contractuelles.

Demandes de permis de construire

Traitement de 357 dossiers de permis de construire.

9.3. Ressources (personnel, finances, informatique, communication)

Personnel

Le SBAT compte 81 personnes qui représentent 66.4 EPT avec des missions de gestion, technique et administrative. 14 personnes sont rattachées à la direction, au secrétariat et au bureau technique. 67 personnes font partie du service de conciergerie.

Engagement d'un nouvel architecte-chef de projet dès le mois de mai 2011.

Démission d'une personne après absence de longue durée (congé maladie). Nouvelle répartition des tâches au sein du secrétariat avec l'arrivée d'une nouvelle secrétaire (via la mobilité interne).

Des modifications sont également intervenues au sein du service de conciergerie. En effet, suite au déménagement de la HE-ARC Ingénierie, deux postes de concierges ont été supprimés. Les personnes concernées ont pu être reclassées au Lycée Denis de Rougemont, d'une part et au Laténium, d'autre part. Par ailleurs, le SBAT a dû se séparer de deux aides-concierges et d'une auxiliaire de conciergerie en raison de prestations jugées nettement insuffisantes.

Pour effectuer des prestations de nettoyage dans les bâtiments ou locaux loués ainsi que pour des remplacements ponctuels, nous recourons à certaines entreprises spécialisées.

Finalisation de la mise à jour des cahiers des charges du personnel du bureau technique et de la cellule administrative.

Il faut saluer l'engagement conséquent du personnel lié à la grande quantité de projets planifiés et en cours (très gros volume de prestations techniques réalisées).

Finances

Toutes les dépenses relatives aux biens, services et marchandises ont été globalement bien maîtrisées. Les prestations fournies par le SBAT pour d'autres entités cantonales ont engendré des recettes supérieures à ce qui était prévu.

A noter l'octroi par le Grand Conseil d'un montant extraordinaire de 2 millions de francs pour renforcer l'entretien ordinaire annuel planifié. De même, deux crédits supplémentaires, attribués en cours d'exercice, à hauteur de 600.000 francs, ont permis d'accélérer certaines réalisations.

Informatique

Pour la gestion opérationnelle courante des chantiers (montants supérieurs à 100.000 francs), l'ensemble du bureau technique enregistre les données financières sur le programme Messerli. Ainsi une situation comparative exacte des opérations est facilitée et tous les mois un contrôle général par extraction de tous les chantiers est opéré.

La gestion de la base de données graphiques avec inventaire des locaux et du mobilier tourne sur le logiciel spécifique Speedikon FM.

Communication

Sur le site internet du SBAT, on trouve les informations relatives à l'inscription en ligne des professionnels au registre neuchâtelois des architectes et ingénieurs. De même, les opérations menées par le bureau technique, régulièrement mises à jour, sont présentées et téléchargeables. Dès 2012, une liste des travaux planifiés par le SBAT sera aussi intégrée.

9.4. Événements principaux

Opérations immobilières

L'année 2011 se caractérise par une progression de grands projets où le SBAT est engagé pour assumer le pilotage ou la représentation du maître d'ouvrage étatique (MO). Les principales opérations immobilières sont les suivantes:

- Établissements pénitentiaires de la Chaux-de-Fonds (EDPR) et de Gorgier (EEPB): travaux de transformations et d'extension des locaux en cours. Déménagement des entités pénitentiaires logées à Neuchâtel, nouvellement implantées à la Chaux-de-Fonds (coût de l'opération 31 millions de francs);
- Microcity Neuchâtel: démolition, fouille et travaux de gros œuvre bien avancés. Opération menée par une entreprise totale (coût de l'opération 71,4 millions de francs);
- CIFOM La Chaux-de-Fonds (Serre 62): assainissement des installations techniques de sécurité et transformation importante des locaux de la direction (coût de l'opération 3,5 millions de francs);
- CIFOM ET Le Locle: début des travaux d'assainissement de la partie Ouest du bâtiment (coût de l'opération 4,2 millions de francs);
- UNIMAIL Neuchâtel: poursuite et fin des travaux d'assainissement des installations techniques de sécurité (coût de l'opération 900.000 francs);
- Nouvel Hôtel judiciaire La Chaux-de-Fonds: définition de la gouvernance du projet et travaux préparatoires pour l'organisation d'un concours d'architecture faisant suite à l'acceptation du crédit d'étude de 2,3 millions de francs par le Grand Conseil en juin 2011;
- CPLN Neuchâtel: organisation d'un appel d'offres sélectif avec attribution de trois mandats d'études parallèles pour l'assainissement global de l'enveloppe thermique des bâtiments (coût du concours 400.000 francs);
- CPMB Colombier: actualisation de la planification du projet et dépôt de la demande de permis de construire. Participation comme représentant de l'Etat au Conseil de fondation (coût de l'opération 31,8 millions de francs).

Comptabilité

Enregistrement de plus de 5530 factures dans le logiciel SAP. Contrôle systématique croisé entre extraits du Grand Livre, les dépenses par bâtiment et les relevés de chaque opération sur le logiciel de gestion "Messerli". Mensuellement, des listes récapitulatives des situations comptables sont émises et doublement vérifiées.

Tri des déchets

Avec l'introduction de la taxe au sac liée à la gestion des déchets, tractations positives relatives à la récolte du papier dans les Montagnes neuchâteloises avec centralisation du déchiquetage des documents confidentiels et valorisation des balles de papier.

Le SBAT a fait l'acquisition d'une déchiqueteuse-compacteuse qui permettra aux services générant beaucoup de papier confidentiel, de le valoriser conformément à la loi sur les déchets.

Afin de réaliser un désapprovisionnement des différents sites du Haut, le SBAT a fait l'acquisition d'une remorque pour le transport des déchets en question.

Valorisation du patrimoine

Vente des immeubles de la Maison Monsieur. Finalisation de l'abornement de la parcelle et rédaction des actes de ventes.

9.5. Activités / Réalisations

Compte de fonctionnement

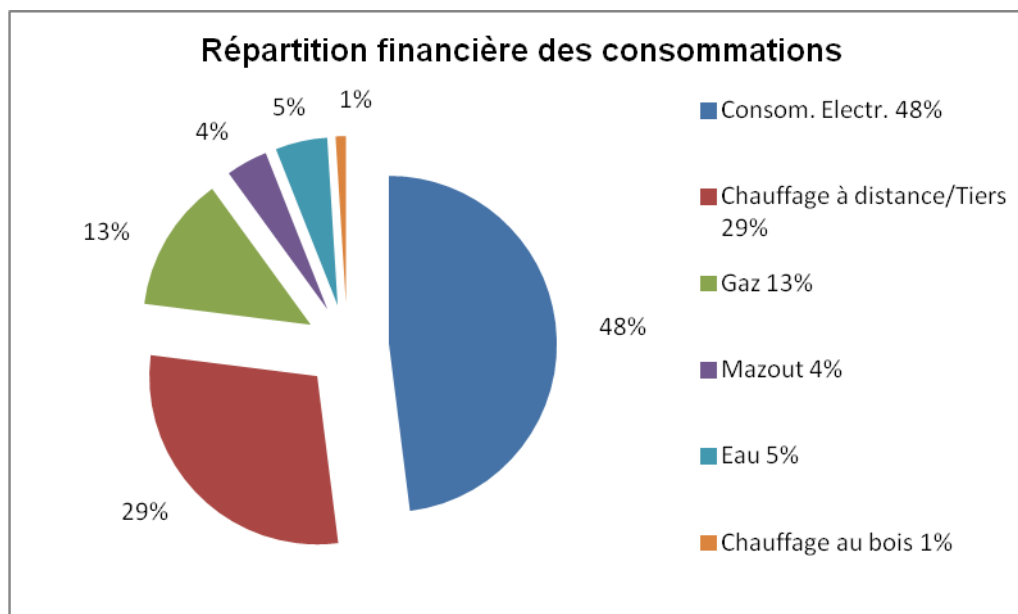
3400 / 311000 + 3401 / 315000 – Machines, mobilier et équipements

Quelques 100 interventions ont été effectuées pour l'achat ou le remplacement du mobilier bureautique dans diverses entités administratives (demandes préalablement visées par les secrétaires généraux des départements) et de diverses machines et équipements pour le service de conciergerie.

Les dépenses totales de ces prestations s'élèvent à 281.360 francs.

3401 / 312000 – Eau, gaz, chauffage, électricité

Les dépenses totales des "consommables" s'élèvent à 3.135.804 francs (chiffres en légère augmentation par rapport aux années 2009-2010).



3401 / 314000 – Entretien des bâtiments

A relever qu'en 2011, une manne supplémentaire de 2 millions de francs a été attribuée par le Grand Conseil au SBAT, ce qui a permis d'augmenter sensiblement les opérations.

Travaux d'entretien courant et de maintenance minimale y compris les frais de salage assez coûteux vu l'hiver rigoureux, dans plus de 100 bâtiments.

Travaux plus conséquents dans les immeubles suivants:

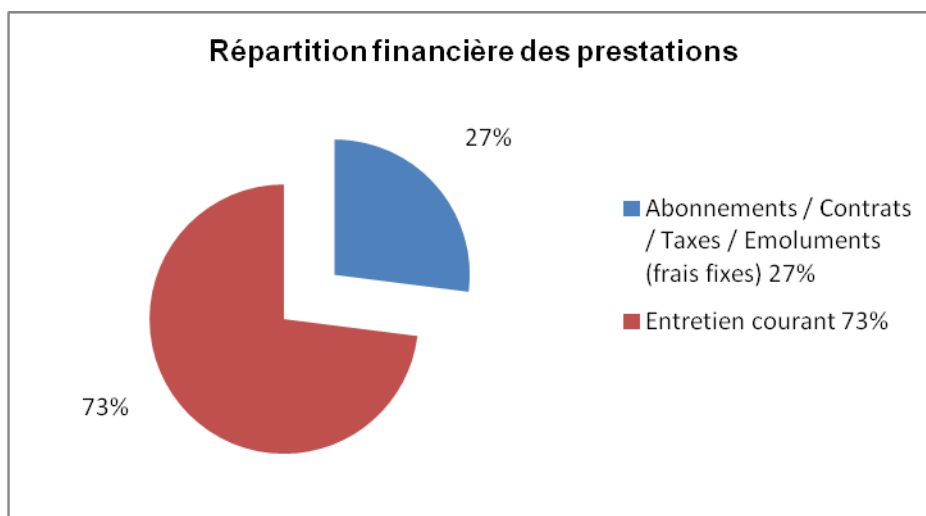
Neuchâtel	Collégiale 12 (Château)	<ul style="list-style-type: none"> - assainissement partiel des locaux du 3^{ème} étage de l'aile Sud (ex-JUST) - assainissement de la façade Sud de l'aile Nord + tour Nord-Ouest - restauration des lucarnes Nord et Est donnant sur la
-----------	----------------------------	--

	cour d'honneur
	- création d'une passerelle entre le chemin de ronde Est et le bâtiment sis Escaliers-du-Château 6
	- réaménagement complet des jardins Sud
J.-de-Hochberg 3a	- travaux de mise en conformité des installations électriques
	- mise en place d'un nouvel éclairage intérieur dans la tour des Prisons
Château 14	- transformation des anciens bureaux du SCOM en deux nouvelles salles de conférences
Pommier 1	- assainissement des bureaux des juges et de la cafétéria
	- remplacement obligatoire de la chaudière
Poudrières 14 (BAP)	- remplacement complet de la détection incendie
	- modernisation et assainissement de l'installation anti-effraction / agression
	- rafraîchissement intérieur de certains bureaux (peinture)
Fbg Hôpital 59	- mise en place de barrières et portails amovibles (sécurisation du parc)
Fbg Hôpital 68	- travaux de restauration du portail d'entrée en pierre jaune
1 ^{er} Mars 26+33	- assainissement des conduites d'eau usées extérieures (Viteos SA)
Breguet 1	- réfection globale de la toiture (isolation thermique et étanchéité)
	- mise en place d'un nouvel éclairage extérieur au droit des 4 entrées
Beaux-Arts 30	- mise en place d'un nouvel éclairage dans les espaces de circulation
	- assainissement de la salle de sciences no 061
L.-Robert 10	- installation de stores solaires extérieurs (médiathèque)
Maladière 82-84	- mise en place d'une détection incendie supplémentaire dans les espaces de circulations des bâtiments A et B
Pertuis-du-Sault 56	- remplacement de la régulation du chauffage des serres
	- remplacement de toutes les prises électriques dans les locaux humides
Tivoli 5	- installation d'une porte vitrée coulissante automatique (accès Sud de la cafétéria au sous-sol)
Tivoli 16	- remplacement obligatoire de la chaudière
Tivoli 22	- installation d'un nouveau contrôle d'accès (porte extérieure Sud)
	- renforcement du contrôle d'accès des locaux OCPO

		(exigences fédérales)
		- installation de détecteurs de mouvement dans les espaces de circulations
Hauterive	Latanium	- remise en état du bar de la cafétéria - modification de la motorisation de la porte d'entrée de service - réfection de la terrasse Sud et réparation du seuil de la porte d'entrée - dossier de demande du permis de construire pour la construction de 3 cabanes néolithique en bois (<i>don de la Fondation La Tène</i>)
Boudry	Collège 1-3	- réfection de la toiture
Champ du Moulin	Maison de la Nature	- réfection conséquente des locaux suite à des dégâts d'eau (subvention ECAP)
Bevaix	Abbaye	- remplacement complet de la cuisine et réfection de la terrasse Sud
Gorgier	Tronchet 6	- remplacement des pompes de circulation du chauffage
St-Aubin-Sauges	Le Devens	- assainissement de l'atelier "poterie" - rafraîchissement du réfectoire du personnel - isolation des plafonds de l'étable
Couvet	Gare 13	- réfection complète d'un appartement au 1 ^{er} étage
	Clos-Pury 15	- création d'un escalier de secours extérieur (chemin de fuite supplémentaire de l'aula)
	Site Dubied 12	- création d'un local d'archives dans les combles - réfection partielle de la façade Sud (remplacement fenêtres et isolation périphérique)
Valangin	Château	- réfection de la toiture - sécurisation par des barrières de l'escalier du chemin de ronde
La Chaux-de-Fonds	Banneret 10	- assainissement des encadrements en béton de l'annexe
	L.-Robert 34	- rafraîchissement d'une cage d'escaliers et deux espaces de circulation
	Succès 41-45	- réfection revêtements de sols des 2 salles de gymnastique et rafraîchissement des parois - réfection de la toiture de la médiathèque (isolation thermique et étanchéité) - réfection de la toiture végétalisée du 1 ^{er} étage Sud
	1 ^{er} Août 33	- remplacement complet de l'éclairage du rez-de-chaussée - remplacement et assainissement du chauffage à gaz - réfection complète de l'enrobé de la cour et du mur de soutien de la cour extérieure Sud

Jardinière 68 - réfection et réaménagement de salles de cours

Les dépenses totales de cette rubrique s'élèvent à plus de 5 millions de francs (en forte hausse par rapport à 2010).



3401 / 314020 et crédits d'investissements pour l'aménagement de locaux/Commission du logement de l'administration (CLA)

Déménagements / extension locaux en cours ou réalisés en 2011

Neuchâtel	Collégiale 3+12	- déménagement et réorganisation du NECO / SECO
	➤ Av. Gare 2	
	Tour Espacité	- déménagement du préposé à l'information
	➤ Château 16	
	Château NE	- déménagement du STAT
	➤ Château 19	
	Musée 1	- solde réorganisation des locaux libérés par le SRHE
	Hôpital 36	- déménagement du SIAM
	➤ Ed.-Dubois 20	
	Hôpital 34 -36	- réorganisation interne de l'OAEF suite au départ du SIAM
Colombier	Portalès 13	- réorganisation d'une nouvelle réception du SPCH
	Morel 4	- transformation et agrandissement du poste de police
Peseux	Tombet 24	- aménagement des locaux et déménagement de l'OFIT
	➤ Tombet 24a	
Couvet	1 ^{er} Mars 11	- solde réaménagement du SFFN
Le Locle - La Chaux-de-Fonds - Colombier		- déménagements et réorganisation des locaux des OROSP
NOJ provisoire		- solde réorganisation des divers sites
La Chaux-de-Fonds	Rocher 7	- renforcement de la sécurité des locaux du SPAJ

L'ensemble des opérations concerne plus de 150 personnes avec quelque 1000 cartons de déménagement qui ont été utilisés. Le coût global de ces opérations s'élève à 650.000 francs

Restructuration / déménagements en préparation ou à l'étude

Neuchâtel	Château	- extension du SJEN
	Tivoli 16	- déménagement et réorganisation du SENE
	➤ Tombet 24	<i>(vu les tergiversations relatives au SEMP et au SSRT, un grand retard a fortement pénalisé la réorganisation du SENE – report de plus d'une année)</i>
	J.-de-Hochberg 5	- déménagement nouvelle structure du SIEN
Le Landeron	Centre 7	- construction d'un nouveau poste de police aux normes CPPF 2011
Colombier	Police NE	- diverses réorganisations (Centre intervention / séquestre / Centre formation)
Le Locle	Grand-Rue 13	- transformation du poste de police et mise aux normes CPPF 2011
La Chaux-de-Fonds	Espacité	- déménagement de l'OCCO qui est intégré au SCAV
	➤ Collégiale 3	
	Les Forges / Numa-Droz	- implantation nouvelle antenne des OROSP
NOJ provisoire		- renforcement de la sécurité de tous les sites du Pouvoir judiciaire

En collaboration avec le service d'achats, de logistique et des imprimés (SALI), mise en place d'une nouvelle stratégie d'achat du mobilier de bureau.

Toutes les demandes pour la réutilisation du mobilier du garde-meubles s'effectuent via intranet.

Dans le cadre de la réorganisation du SBAT, la structure existante va évoluer et recouvrir l'ensemble des entités cantonales, afin d'assurer une vision transversale de toutes les demandes.

Crédits d'investissement/Arrêté du Conseil d'Etat (ACE) ou décret du Grand Conseil (DGC)

Crédit-cadre "rattrapage entretien différé" (DGC-24.06.2009/3,5 millions de francs)

Travaux réalisés en 2011 (récapitulatif des dépenses - voir annexe 1)

Neuchâtel	Collégiale 12	- remplacement de l'ascenseur des archives de l'Etat
		- peinture partielle des fenêtres
	Pommier 3/3a	- modernisation de l'ascenseur
	Hôpital 61-63	- remplacement des fenêtres des façades Est et Ouest
		- création d'exutoires de fumées
	Hôpital 68	- restauration des volets
	Beaux-Arts 30	- assainissement de la toiture centrale
	Pierre-à-Mazel 7	- modernisation de l'ascenseur
	Emile-Argand 11	- assainissement des portes coupe-feu
	Tivoli 22	- remplacement de l'ascenseur

Valangin	Château	- modernisation du monte-charge - assainissement partiel des murailles extérieures Nord et Est
La Chaux-de-Fonds	Succès 41-45	- remplacement du grillage du terrain de sport et remplacement des barrières des parapets - assainissement de la détection incendie des chapelles du local chimie
	1 ^{er} août 33	- réfection des murs en moellons de la cour et remplacement des garde-corps

Campagne obligatoire de remplacement des transmetteurs d'alarmes dans 20 bâtiments

Crédits d'investissements par départements

Travaux en cours ou réalisés en 2011

Neuchâtel	ACE 25.08.2010 Frs. 250'000. DGT	Château Collégiale 12	- travaux urgents de restauration du chemin de ronde (en cours) / solde réfection façade Est de la Chapelle (terminé)
	ACE 25.08.2010 Frs. 250'000. DGT	Tivoli 5	- réfection globale des avant-toits / travaux de couverture et ferblanterie (terminé)
	ACE 01.11.2010 Frs. 216.000. DJSF	Musée 1	- réorganisation des locaux (terminé)
	ACE 12.08.2009 Frs. 150'000. DECS	UNINE Agassiz 1	- assainissement des installations de détection feu / mise en conformité des exutoires de fumées / contrôle et asservissement des portes coupe-feu (terminé)
	DGC 02.09.2004 Frs. 38.400.000. DECS	Campus Arc 1	- travaux d'adaptation et de garantie (terminé) recettes Holistic à recevoir (2012)
	DGC 01.09.2010 Frs. 900'000. DECS	Unimail	- remplacement des anciens centraux de la détection feu pour les bâtiments B-C-D-E. Contrôle des portes coupe-feu et asservissement à la détection feu / remplacement des anciens clapets coupe-feu. Programmation pour un contrôle périodique automatique du fonctionnement / installation d'une alarme interne d'évacuation des locaux (terminé)
	DGC 26.06.2007 Frs. 4'5000'000. DECS	UNINE 1 ^{er} Mars 26	- travaux de garantie (terminé) recettes Holistic à recevoir (2012)
	ACE 25.08.2010 Frs. 400'000. DECS	Lycée DDR Hôpital 59	- préparation concours pour l'assainissement thermique de l'enveloppe (projet reporté)
	ACE 30.11.2009 Frs. 250'000. DECS	Lycée DDR Hôpital 59	- suite et fin des travaux d'installation des systèmes de sécurité feu (terminé)
	ACE 22.10.2010 Frs. 400'000. DECS	CPLN Maladière 82-84	- organisation d'un concours d'architecture pour l'assainissement thermique des l'enveloppe des bâtiments (en cours)
	ACE 25.09.2010 Frs. 200.000. DJSF	Police neuchâteloise	- changement systématique de l'ancien mobilier des postes de police (terminé)
	ACE 25.08.2010 Frs. 250.000. DGT	Bâtiments divers	- relevés et photogrammétrie de bâtiments historiques ou complexes (terminé)
	Boudry	ACE 25.08.2010 Frs. 400'000. DSAS	Perreux
ACE 14.10.2009		Perreux	- réfection des toitures cuisine et pavillon des

	<i>Frs. 385'000.</i> DSAS		Marronniers (terminé)
Gorgier	DGC 13.02.2008 <i>Frs. 11.805.000.</i> DJSF	Prisons NE EEPB	- poursuite partielle des travaux d'assainissement et d'extension, y compris désamiantage. Travaux arrêtés suite à l'évasion d'un détenu. Expertise confiée à un tiers (fin des travaux décembre 2014)
Couvet	DGC 01.04.2009 <i>Frs. 1'600'000.</i> DEC	CNIP Site Dubied	- 3 ^{ème} étape de remplacement de fenêtres (terminé)
Le Locle	DGC 26.05.2010 <i>Frs. 4'200'000.</i> DECS	Ex-Ecole Ing. Hôtel-de-Ville 7	- remplacement d'un ascenseur (terminé) - travaux d'assainissement global du bâtiment, partie Ouest (en cours) (fin des travaux fin 2012)
La Chx-de-Fds	DGC 13.02.2008 <i>Frs. 14.675.000.</i> DJSF	EDPR Promenade 20	- Suite des travaux d'assainissement et d'extension y compris désamiantage et parasismique. fin des travaux 2014
	Décret 25.01.2011 <i>Frs. 3'500'000.</i> DECS	CIFOM Paix 60 Jardinière 68 Serre 62	- mise en conformité des installations techniques / réorganisation de certains locaux (en cours) (fin des travaux mi-2014)
	ACE 16.06.2010 <i>Frs. 100'000.</i> DECS	CIFOM - ESTER Progrès 38-40	- création de 3 nouvelles salles de classe dans les volumes existants (terminé)
	ACE 12.05.2012 <i>Frs 130'000.</i> DECS	Lycée B. Cendrars Succès 41-45	- réalisation d'une installation solaire thermique et photovoltaïque didactique (terminé)
La Chx-de-Fds/ Le Locle	ACE <i>Frs. 200'000.</i> DECS	CIFOM ET	- réaménagement des locaux suite au départ de la Haute Ecole ARC à Neuchâtel (en cours)

Durant l'année écoulée, divers autres projets ont été développés et planifiés (tant pour l'entretien courant du patrimoine que pour certains investissements conséquents).

9.6. Perspectives

Réorganisation du SBAT

Consolider la réorganisation interne du service avec la mise en place de nouveaux domaines spécifiques (stratégie, immobilier, finances-administration). Il est prévu d'engager en 2012 un gérant-courtier, un second architecte-chef de projet et une collaboratrice administrative. Participation active au groupe de pilotage du projet SBAT+.

Activités du bureau technique (BT)

Les activités liées à l'entretien ordinaire du patrimoine cantonal devraient reprendre un rythme normal car aucun crédit d'investissement supplémentaire ou complémentaire n'est prévu au budget 2012.

Ceci permettra d'étudier plus en détail quelques projets d'assainissement "presse-bouton" en vue d'une éventuelle attribution financière, non-planifiée, en cours d'exercice.

Logement de l'administration

Vu les moyens financiers planifiés en 2012, les futures opérations de relogement de l'administration imposeront des compensations budgétaires.

Base de données

Poursuivre le programme de relevés des bâtiments avec une douzaine d'immeubles.

Consolider les inventaires techniques engagés:

- SpeedikonFM/consolidation informations techniques sur plans
- Mobilier de bureau et mobilier ancien (recensement par "stagiaires" via ORP).

Programme d'assainissement prioritaire

Préparer la mise en place de la première étape du programme d'assainissement prioritaire du patrimoine cantonal (interventions lourdes-crédit-cadre II), sur la base de diagnostics EPIQR+ (crédit nécessaire évalué à 35 millions de francs à répartir sur 4-5 années).

Opérations immobilières en cours

Poursuivre la planification et l'accompagnement de grands projets immobiliers en cours, à savoir:

- Double transformation et extension des Prisons neuchâteloises
EEPB-Gorgier/EDPR-La Chaux-de-Fonds ➤ fin 2014
(présidence CC)
- Construction nouveau bâtiment MICROCITY-Neuchâtel ➤ fin 2013
(COPIL et vice-présidence CC)
- Assainissement du Centre Professionnel des Métiers du
Bâtiment (CPMB)-Colombier ➤ fin 2015
(membre du conseil de Fondation)
- Assainissement global partie Ouest du CIFOM ET-Le Locle ➤ fin 2012
(présidence CC)
- Transformation des 3 bâtiments du CIFOM-La Chaux-de-Fonds ➤ fin 2014
(présidence CC)
- Assainissement de l'enveloppe thermique des bâtiments du Centre
Professionnel du Littoral Neuchâtelois (CPLN)-Neuchâtel ➤ fin 2014
(présidence du collège d'experts / présidence du CC)
- Organisation du concours pour la construction du nouveau bâtiment
pour les autorités judiciaires (NHOJ)-La Chaux-de-Fonds ➤ fin 2015
(COPIL et présidence CC).



Service de conciergerie

Maintenir la qualité des prestations du service de conciergerie (stabilité du personnel) et poursuivre sa formation (CFC d'agent d'exploitation).

Conclusion

Pour conserver la valeur financière du patrimoine immobilier cantonal, mais également pour réduire sensiblement les frais des consommations énergétiques et garantir la sécurité des personnes et des biens, le SBAT considère, encore et toujours, que les moyens financiers (compte de fonctionnement) mis à disposition, sont absolument inadaptés et insuffisants.

□

Rapport entre valeur du patrimoine et montant annuel alloué à l'entretien	
▪ Valeur totale patrimoine (ECAP)	1'200'000'000 Frs
▪ Ratio usuel d'entretien (gérances)	1 – 2 %
 Valeur ciblée annuelle	12 – 24 millions Frs
▪ Ratio actuel d'entretien attribué au SBAT	0.3 %
 Valeur actuelle annuelle	3.6 millions Frs

□

□

SBAT_Annexe1 page 1

SBAT_Annexe1 page 2

SBAT_Annexe1page 3

TABLE DES MATIERES

1.	SECRETARIAT GENERAL.....	10
1.1.	Missions	10
1.2.	Objectifs annuels.....	10
1.3.	Ressources (personnel, informatique, finances, communication)	10
1.4.	Événements principaux	11
1.5.	Activités / Réalisations.....	13
1.6.	Développement durable	14
1.7.	Perspectives 2012	17
2.	OFFICE DU LOGEMENT	18
2.1.	Missions	18
2.2.	Objectifs annuels.....	18
2.3.	Ressources (personnel, finances, informatique, communication)	20
2.4.	Événements principaux	20
2.5.	Activités / Réalisations.....	20
2.6.	Perspectives.....	22
3.	SERVICE DES TRANSPORTS	24
3.1.	Missions	24
3.2.	Objectifs annuels.....	25
3.3.	Ressources (personnel, finances, informatique, communication)	26
3.4.	Événements principaux	26
3.5.	Activités / Réalisations.....	27
3.6.	Perspectives.....	40
4.	SERVICE DES PONTS ET CHAUSSEES	42
4.1.	Missions	42
4.2.	Objectifs annuels.....	42
4.3.	Ressources (personnel, finances, informatique, communication)	44
4.4.	Événements principaux	45
4.5.	Activités / Réalisations.....	46
4.6.	Perspectives.....	77
5.	SERVICE DE L'ENERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT	97
5.1.	Missions	97
5.2.	Objectifs annuels.....	97
5.3.	Ressources (personnel, finances, informatique, communication)	98
5.4.	Événements principaux	99
5.5.	Activités / Réalisations.....	100
5.6.	Perspectives.....	121
6.	SERVICE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	122
6.1.	Missions	122
6.2.	Objectifs 2011	122
6.3.	Ressources (personnel, informatique, finances, législation, contact)	123
6.4.	Activités réalisations.....	125
6.5.	Perspectives 2012	133
7.	SERVICE DE LA GEOMATIQUE ET DU REGISTRE FONCIER	134
7.1.	Missions	134
7.2.	Objectifs annuels.....	134
7.3.	Ressources (personnel, finances, informatique, droit, communication)	136
7.4.	Événements principaux	138
7.5.	Activités / Réalisations.....	139
7.6.	Perspectives.....	155
8.	SERVICE DE LA FAUNE, DES FORETS ET DE LA NATURE.....	157
8.1.	Missions	157
8.2.	Objectifs annuels.....	157
8.3.	Ressources	158
8.4.	Événements principaux	158

8.5.	Modification du cadre légal	159
8.6.	Formation, communication et évaluations.....	159
8.7.	Gestion des espaces et ressources naturels	162
8.8.	Perspectives	168
9.	SERVICE DES BATIMENTS	170
9.1.	Missions.....	170
9.2.	Objectifs 2011	170
9.3.	Ressources (personnel, finances, informatique, communication).....	172
9.4.	Événements principaux	173
9.5.	Activités / Réalisations.....	174
9.6.	Perspectives	180